This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

NEC ARROGO NEC DUBITO

U 39.

TAYLOR INSTITUTION.

BEQUEATHED
TO THE UNIVERSITY
BY
ROBERT FINCH, M. A.
OF BALLIOL COLLEGE.

23746 f 34

MÉMOIRES
DE
SULLY.

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI LE GRAND;

Mis en ordre, avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition, revue & corrigée.

TOME IV.

A LONDRES.

M. DCC. LXVII.

BIBLIOTHE[illegible] BODL[illegible]

SOMMAIRES DES LIVRES CONTENUS DANS LE QUATRIEME VOLUME.

SOMMAIRE DU DOUZIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1601. Affaires de finance, de monnoie, de commerce, &c. Défense de transporter les espéces d'or & d'argent hors du royaume. Chambre de justice établie avec peu de fruit. Reflexions de l'auteur sur le luxe & la corruption des mœurs. Suppression d'officiers de robe & de finance. Voyage de Henri IV. à Orléans. Affaires des Provinces-Unies. Henri va à Calais. Insulte faite à Madrid à l'ambassadeur de France. Ambassades du Grand Seigneur & des Vénitiens. Elisabeth vient à Douvres. Lettres réciproques de Henri & d'Elisabeth. Rosny va à Douvres.

Entretien entre Elisabeth & lui, où ils jettent les fondemens du grand dessein contre la maison d'Autriche. Sagesse de cette reine. Mort du jeune Châtillon-Coligny. Naissance de Louis XIII. Henri fait tirer son horoscope par la Riviere. Affaires des Isles avec le grand duc de Toscane terminées. Rosny fait donner l'ambassade de Rome au Comte de Béthune, malgré Villeroi & Sillery. Opposition de ces ministres aux sentimens & à la politique de Rosny. Particularités sur la conspiration du maréchal de Biron. Rosny cherche à le faire rentrer dans son devoir. Henri envoye Biron en ambassade à Londres, en Suisse. Il reprend ses brigues à son retour. Déposition de La Fin. Question du faux D. Sébastien, & autres faits étrangers.

SOMMAIRE
DU TREIZIEME LIVRE.

MEMOIRES *de* 1602. *Princes étrangers à Paris. Henri IV. va à Blois. Sujet de ce voyage. Suite de la conspiration du maréchal de Biron. Con-*

seil tenu à Blois à cette occasion. Dessein d'arrêter les ducs d'Epernon & de Boüillon. Le premier se justifie. Manége adroit du second. Brouillerie entre le roi & la reine. Conversation de Henri avec Rosny à ce sujet. Fruit du voyage de Henri dans les Provinces. Il se détermine à faire arrêter Biron. Particularités sur la détention & celle du comte d'Auvergne; sur son procès. Son exécution. Quelle part eut Rosny dans toute cette affaire. Henri pardonne au baron de Lux, au comte d'Auvergne, qui le trahit de nouveau. Raisons qu'il eut d'en user ainsi avec le comte d'Auvergne. Le Prince de Joinville est arrêté. Le roi lui pardonne aussi, & le retient en prison. Le duc de Bouillon se défend adroitement de venir à la cour. Soupçons que les courtisans jettent dans l'esprit de Henri contre Rosny. Conversation curieuse entr'eux à cette occasion. Affaire des Avocats. Discours de Sigogne. Edits & réglemens sur la monnoie, le commerce, la finance, &c. Mines découvertes en France. Edit contre le duel. Renouvellement de l'alliance avec les Suisses. Voyage de Henri à Calais. Suite des expéditions militaires entre les Espagnols & les Flamands. Autres affaires étrangeres.

SOMMAIRE
DU QUATORZIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1603. Troubles à Metz. Henri y va, & en chasse les Sobolles. Autres affaires traitées pendant ce voyage. Mémoires contre le cardinal d'Ossat. Examen des sentimens & de la conduite de ce cardinal. Suite des affaires des Pays-Bas. Brigues du duc de Bouillon, & nouvelle mutinerie des Calvinistes. Mort d'Elisabeth. Jacques I, roi de la Grande Bretagne. Retour de Henri, ses conversations avec Rosny sur la mort d'Elisabeth : il se détermine à l'envoyer ambassadeur à Londres. Délibération dans le conseil, & intrigues à la Cour sur cette ambassade. Maladie du roi. Instructions publiques & particulieres données à Rosny. Il part avec une suite nombreuse. Caractère du jeune Servin. Rosny s'embarque à Calais. Insulte qui lui est faite par le vice-amiral Anglois : maniere dont il est reçu à Douvres, à Cantorbery, &c. Il est reçu dans Londres avec les plus grands hon-

tieurs. Sa ſévérité dans l'affaire de Combaut. Etat des affaires politiques de la Grande-Bretagne : caractère des Anglois, du roi Jacques, de la reine, &c. Factions différentes en cette cour. Conférences de Roſny avec les conſeillers Anglois, avec les députés des Etats Généraux, avec le réſident de Veniſe, &c. Il obtient ſa premiere audience : ſa peine de ne pouvoir y paroître en habit de deuil.

SOMMAIRE
DU QUINZIEME LIVRE.

SUITE *des Mémoires de 1603. Continuation de l'ambaſſade de Roſny à Londres. Détail de ce qui ſe paſſa à ſa premiere audience : entretien public du roi d'Angleterre avec lui ſur différens ſujets. Evénemens à la cour de Londres ; favorables & contraires à ſa négociation : diſpoſitions des différentes cours de l'Europe. Premiere conférence de Roſny avec les Miniſtres Anglois. Intrigues de l'Eſpagne. Seconde audience, & entretien particulier du roi Jacques avec Roſny, qui lui perſuade de ſoute-*

nir les Provinces-Unies : autres matieres traitées entr'eux. Seconde conférence de Rosny avec les ministres de sa majesté Britannique, qui cherchent à faire échouer sa négociation. Procédé imprudent du comte d'Aremberg. Troisiéme audience : Rosny est admis à la table du roi d'Angleterre : entretien public sur differens sujets. Troisiéme conférence de Rosny avec les conseillers Anglois & les députés des Provinces Unies : artifice & mauvaise foi de Cécil. Quatriéme audience : entretien secret de Rosny avec le roi Jacques, où il lui communique les desseins politiques de Henri IV. & de la reine Elisabeth, & les lui fait goûter : explication sommaire de ces desseins. Jacques se déclare publiquement en faveur de Rosny.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE DOUZIÉME.

JE viens d'achever le dernier détail militaire qu'on verra dans ces mémoires, du moins qui regarde la France. 1600.
La vie de Henri le Grand, passée toute entiere jusqu'ici dans le tumulte des armes, n'offrira plus dans la suite que des actions d'un roi pacifique & d'un pere de famille. La maniere dont avoit été conduite & terminée la campagne de Savoye, ne laissant aucun lieu de douter que la paix ne dût plus être troublée cette fois par aucun des anciens ennemis de cette monarchie, &

qu'elle ne ſubſiſtât autant qu'il plairoit
1601. à ſa majeſté, je repris de nouveau, par ſes ordres & ſous ſes yeux, les projets de finance que la guerre avoit encore ſuſpendus, & pour ne plus les interrompre. Après l'idée que j'ai ci-devant donnée de l'état des affaires qui concernent l'intérieur du royaume, on auroit tort aſſurément de regarder comme un genre de vie oiſive, celui qu'elles nous firent embraſſer à ce prince & à moi; s'il eſt moins tumultueux & moins bruyant, il n'eſt peut-être que plus occupé.

Me voilà donc encore renfermé dans mon cabinet, où j'épluche avec la derniere attention tous les abus qui reſtoient à extirper dans la chambre des comptes (1), les bureaux des finances, le domaine, les aides, les gabelles, les tailles, les équivalens, les cinq groſſes fermes, les décimes & tout le reſte. Je travaille en même-tems pour le préſent & pour l'avenir, en m'attachant à faire enſorte que l'ordre que j'établis dans la direction de toutes ces parties, ne puiſſe être renverſé dans la

(1) Conſultez auſſi ſur ces opérations P. Mathieu, *tom.* 2. *liv.* 3. *p.* 444.

ſuite. Je m'occupe des moyens d'enrichir le roi, ſans appauvrir ſes ſujets, d'éteindre ſes dettes, de réparer ſes maiſons, de perfectionner l'art de fortifier les villes encore davantage que celui de les attaquer & de les défendre, de faire proviſion d'armes & de munitions. Je médite ſur la maniere de rétablir & de recommencer les ouvrages publics, comme chemins, ponts, levées & autres bâtimens, qui ne font pas moins d'honneur au ſouverain, que la magnificence de ſes propres maiſons, & qui ſont d'une utilité générale. Je commence pour cela à rechercher quel emploi on avoit fait des deniers octroyés à ce ſujet aux villes & communautés, ou plutôt de quelles friponneries on avoit uſé dans le maniment de ces fonds. 1601.

L'idée de dreſſer pour chaque partie des finances, des états généraux qui en preſcrivent nettement & uniformément la forme, m'a toujours paru ſi heureuſe & ſi propre à conduire à la plus grande exactitude, que j'étendis cette méthode ſur tout ce qui en étoit capable. Dès le premier jour de cette année, en préſentant au roi les jettons

16

s mains pendant l'année de son ad- 1601.
inistration ; ensuite, de combien il
ouvoit disposer sur cette somme tota-
, & à quoi l'employer. Le troisiéme
'oit été fait pour la grande maîtrise
l'artillerie. Un mémoire exact de re-
tte & de dépense, un inventaire fi-
le de tout ce qui fait partie de l'ar-
lerie, comme le nombre & la qua-
é des canons & autres armes, la quan-
é des instrumens de guerre, & celle
s provisions de bouche répandues
ns les différentes places ou maga-
ns ; l'état des arsenaux & des places
guerre, & autres observations à ce
jet : voilà ce qui le composoit. Le
atriéme appartenoit à ma charge de
and voyer, & exposoit les frais faits
à faire pour la réparation de tout ce
ui est de la dépendance de cet em-
oi, tant à la charge du roi, qu'à celle
s provinces. Enfin, le cinquiéme
mprenoit le dénombrement de tou-
s les villes & châteaux, particuliére-
ent sur les frontieres, qui deman-
ient actuellement quelques dépen-
s, avec une espéce de devis des tra-
ux qu'il falloit y faire, tiré de leur
uation & de leur état présent.

d'or & d'argent, ſuivant la coutume,
1601. je lui préſentai en même-tems cinq de ces états généraux, dont chacun avoit rapport à quelqu'un de mes emplois, compris dans un volume que j'avois fait relier fort proprement. Dans le premier, qui étoit le plus important, parce que j'y entrois dans le détail de tout ce qui me regardoit comme ſurintendant, étoit renfermé d'une part tout ce qui ſe léve d'argent en France par le roi, de quelque naturé qu'il puiſſe être; d'une autre, tout ce qui doit en être déduit en frais de perception, & conſéquemment ce qui revient de net dans les coffres de ſa majeſté. Je ne ſçaurois croire que l'idée de ces ſortes de formules ne ſoit pas venue à quelqu'un, depuis que les finances ont été aſſujéties à quelques réglemens; l'intérêt ſeul doit en avoir empêché l'exécution. Quoiqu'il en ſoit, je ſoutiendrai toujours que ſans ce guide on ne peut travailler qu'en aveugle ou en fripon.

Le ſecond de ces états étoit fait uniquement pour l'inſtruction du garde du tréſor royal. Il y apprenoit de quelle part & à quel titre lui étoit remis tout ce qui paſſoit de deniers royaux par

ſes mains pendant l'année de ſon administration ; enſuite, de combien il pouvoit diſpoſer ſur cette ſomme totale, & à quoi l'employer. Le troiſiéme avoit été fait pour la grande maîtriſe de l'artillerie. Un mémoire exact de recette & de dépenſe, un inventaire fidéle de tout ce qui fait partie de l'artillerie, comme le nombre & la qualité des canons & autres armes, la quantité des inſtrumens de guerre, & celle des proviſions de bouche répandues dans les différentes places ou magaſins ; l'état des arſenaux & des places de guerre, & autres obſervations à ce ſujet : voilà ce qui le compoſoit. Le quatriéme appartenoit à ma charge de grand voyer, & expoſoit les frais faits & à faire pour la réparation de tout ce qui eſt de la dépendance de cet emploi, tant à la charge du roi, qu'à celle des provinces. Enfin, le cinquiéme comprenoit le dénombrement de toutes les villes & châteaux, particuliérement ſur les frontieres, qui demandoient actuellement quelques dépenſes, avec une eſpéce de devis des travaux qu'il falloit y faire, tiré de leur ſituation & de leur état préſent. 1601.

1601. Le roi corrigea, sur mes représentations, quantité d'abus dans la monnoie, principales causes du dépérissement du commerce qui roule sur elle. Le premier est celui par lequel il étoit permis de constituer de l'argent au denier douze, & même au denier dix (2); loi aussi dommageable pour la noblesse, que pour le peuple : pour la noblesse, parce que toute sorte de trafic lui étant interdit en France, sa seule richesse est dans les fonds de terre, qui en demeuroient avilis ; pour le peuple, parce que content d'une indolence qui lui rapportoit autant qu'auroit pû faire son industrie, il laissoit inutile à l'état une quantité immense d'argent, qu'il auroit cherché sans cela à faire fructifier d'une maniere lucrative pour tout l'état. Le denier douze fut défendu, & le denier seize lui fut substitué.

(2) C'est ainsi qu'a pensé de nos jours un prince connu par son habileté & ses lumieres supérieures pour le gouvernement, fortement persuadé qu'il y avoit à gagner en toutes manieres pour l'état, dans une opération qui mettoit les particuliers pécunieux dans la nécessité de recourir au commerce & à la culture des terres, infiniment préférables au stérile produit des rentes.

La monnoie frappée au coin des différens princes de l'Europe, avoit eu cours en France jusques là, & s'employoit indifféremment avec la monnoie marquée de l'empreinte du souverain, à l'exception de la monnoie d'Espagne, dont la privation subite auroit produit un trop grand vuide dans le négoce ; il fut défendu d'exposer aucune autre monnoie que celle de France (3). Il étoit encore plus nécessaire de se passer des marchandises de nos 1600

(3) Il est vrai que les espéces d'or & d'argent étrangères ne doivent pas avoir cours, & être confondues avec celles du prince dans le commerce intérieur, & dans les payemens de particuliers à particuliers ; mais n'est-il pas évident que plus elles abonderont dans nos monnoies, plus notre commerce sera florissant ? Aussi l'historien Mathieu remarque, *tom. 2. liv. 3. p. 446.* que cette défense fit tomber presqu'entiérement le commerce en France ; & le duc de Sully convient lui-même plus bas, qu'il fut obligé de recourir à un autre moyen. Nous examinerons cette question avec lui, lorsqu'il y reviendra, dans le livre suivant. Quant à la défense d'employer l'or & l'argent dans les habillemens & les meubles, nous aurons aussi occasion dans la suite de dire

1601. voisins, que de leur monnoie. Le royaume étoit entiérement rempli du travail de leurs manufactures; & il est incroyable quelle plaie lui causoient ces étoffes, sur-tout celles d'or & d'argent. L'entrée de celles-ci & de toutes les autres y fut défendue sous de très-grandes peines; & comme la France ne pouvoit pas trouver chez elle de quoi remplir cette quantité d'étoffes précieuses qui s'y consommoient, on eut recours au véritable remède, qui est de s'en passer. L'usage de toute étoffe, où il entreroit de cette matiere précieuse, fut aboli par le prince (4).

Toutes ces déclarations tendoient à une derniere, par laquelle on défendit de transporter hors du royaume au-

notre sentiment sur les principes qu'il établit par rapport au luxe.

(4) » Il montroit, » par son exemple, à » retrancher la super- » fluité des habits, car » il alloit ordinaire- » ment vêtu de drap » gris, avec un pour- » point de Satin, ou » de taffetas sans dé- » coupure, passement, » ni broderie. Il louoit » ceux qui se vêtoient » de la sorte, & se » mocquoit des au- » tres, qui portoient, » disoit il, leurs mou- » lins & leurs bois de » haute futaie sur » leur dos «. *Peréf. 3. part.*

cune espéce d'or ou d'argent. A la peine de confiscation des espéces qui seroient interceptées dans le transport, on joignoit celle de tous les biens des contrevenans, tant ceux qui feroient par eux-mêmes, que ceux qui favoriseroient ce transport. Le roi témoigna publiquement combien il avoit cette affaire à cœur, par le serment qu'il fit de n'accorder aucune grace pour cette sorte de malversation, & même de regarder de mauvais œil tous ceux qui oseroient le solliciter de l'accorder. Tout cela n'étoit capable que d'obliger les contrevenans à se cacher plus soigneusement. Je crus qu'un exemple auroit plus de force que toutes les menaces contre un mal aussi invétéré. Je n'ignorois pas que plusieurs personnes très-considérables, & de la cour même, se faisoient un fonds de ce mauvais trafiac, en faisant passer ces espéces sous leur nom, ou en vendant bien cherement l'autorité que leur donnoit leur correspondance chez l'étranger & dans les endroits de passage. Je jugea à propos de me tourner du côté de ceux qu'on employoit pour ces correspondances, & je leur promis, pour récompense de leur avis, le quart des sommes

160

1601. qui feroient faisies par leur moyen. Je pouvois en disposer, le roi m'avoit attribué ces confiscations en entier; moyennant cela je fus bien servi.

Un mois s'étoit à peine écoulé, que je reçus avis par un homme de néant, les auteurs n'ayant pas voulu se nommer, qu'il se préparoit un transport de deux cens mille écus en or, qui devoit se faire en deux voitures, dont la premiere seroit moindre de beaucoup que la seconde. Après avoir pris toutes mes précautions, comme je trouvai cette somme un peu forte, je crus être obligé d'en parler au roi, qui apporta cette modification au droit qu'il m'avoit donné, que si la somme ne passoit pas dix mille écus, je pouvois me l'approprier toute entiere; mais que l'excédent seroit pour lui: « ce qui lui viendroit, disoit il, bien à propos, ayant » fait quelques pertes au jeu, qu'il n'a» voit osé me faire connoître, ni pren» dre sur ses propres deniers ». Je n'avois pas des vues assez mercenaires pour attendre à profiter de la seconde voiture. Je fis épier la premiere, & avec tant de vigilance, qu'elle fut arrêtée à demi lieue hors des terres de France. Elle n'auroit pû l'être

dans le royaume, ne fut-ce qu'à un quart de lieue de la frontiere, sans fournir aux contrevenans un prétexte pour se la faire relâcher. Il s'y trouva en écus au soleil, pistoles, pistolets & quadruples, 48 mille écus qu'on avoit enfermés dans le fond de quelques ballots de marchandise commune. Les conducteurs ne la reclamerent de personne : la volonté du roi étoit trop connue sur cet article : ainsi quelque bruit que fît cette prise à la cour, elle fut désavouée de tout le monde, & le partage en fut fait par sa majesté de cette maniere ; elle s'en réserva soixante-douze mille livres, en fit donner vingt-cinq mille livres aux donneurs d'avis, & m'abandonna les quarante-sept mille livres restantes, en me promettant que, quelque considérable que pussent être les autres captures qui seroient faites dans la suite, elle ne m'en retrancheroit plus rien. Mais il ne sortit plus d'argent, l'exemple avoit dégoûté d'un trafic aussi ruineux. 1601

Ceux que préparoit la chambre de justice (5), qu'on établit contre les trai-

(5) Autrement appellée chambre royale : Elle étoit composée d'un président du par-

1601. tans, tréforiers, receveurs & autres gens de plume, qui avoient malversé dans leurs emplois, devoient en apparence produire des effets bien plus terribles encore. Mon avis fut qu'on ne devoit pas se borner à leur faire rendre gorge à tous; je conclus pour des peines afflictives contre ceux qui seroient trouvés coupables de péculat. Pourquoi en effet a-t on jugé à propos d'excepter ce crime de ceux que la justice poursuit (6), si ce n'est que l'or est en possession de couvrir tous les crimes qu'il fait commettre? Je voudrois, s'il étoit

lement de Paris, de deux conseillers, de deux maîtres des requêtes, d'un président & de quatre conseillers de la chambre des comptes, d'un président & de trois conseillers de la cour des aides, d'un des avocats généraux du parlement, &c. On envoya dans les provinces des commissaires pour informer contre ceux qui avoient malversé.

(6) M. de Sully me paroît raisonner juste, lorsqu'en supposant l'utilité des chambres de Justice, il demande qu'on ne s'y borne pas aux amendes pécuniaires, mais qu'on y joigne des peines afflictives; & il me paroît avoir plus de raison encore, lorsque dans la suite il conseille de supprimer ce moyen comme absolument inutile, & de recourir à celui

possible, faire passer dans l'esprit des François l'indignation que je sens contre un abus aussi pernicieux, & tout le mépris dont je suis rempli pour ceux qui lui doivent leur élévation. Si nous comptons pour peu de chose de nous rendre méprisables à nos voisins par cette indigne coutume (car il n'en est point qui attaque plus directement l'honneur de la nation), ne nous cachons pas du moins les maux qu'elle nous cause à nous-mêmes. Rien n'a plus contribué à pervertir parmi nous l'idée de la probité, de la simplicité & du désintéressement, ou à tourner ces vertus en ridicule : rien n'a plus fortifié ce penchant malheureux au luxe & à la mollesse, naturel à tous les hommes, mais qui devient chez nous une seconde nature, par le caractère de vivacité qui fait que nous nous attachons tout d'abord avec fureur à tous les projets qu'on offre à notre plaisir : rien en particulier ne dégrade si fort la noblesse françoise, que ces fortunes si ra- 1601.

d'abolir tout-à-fait en France l'usage des traités de finance : & c'est aussi le sentiment du cardinal de Richelieu. *Testam. polit. 1. part. ch. 4. sect. 5.*

1601. pides & si brillantes des traitans & autres gens d'affaires, par l'opinion trop bien fondée qu'elles ont répandue, qu'il n'y a presque plus en France que cette seule voie pour parvenir aux honneurs & aux premieres places, & qu'alors tout est oublié, tout devient permis.

A remonter à la source, les vertus militaires sont presque les seuls endroits par lesquels s'acquiert, se conserve & s'illustre en France la véritable noblesse; & on ne trouvera dans cet usage ni opinion, ni préjugé, si l'on fait attention que rien n'est si naturel que d'accorder la prééminence à celui des états par lequel tous les autres subsistent & s'entretiennent dans la sûreté, sans laquelle il n'est point de biens : mais cet état ne conduit point à faire une grande fortune; & cela par un effet de la simplicité, qui prouve encore & l'ancienneté & la pureté de sa premiere institution; il n'est rien qu'honorable, parce qu'alors on ne connoissoit guére que l'honneur qui pût être le prix des belles actions. Aujourd'hui que les idées sont changées, & que l'or met le prix à tout, on compare le corps de cette généreuse noblesse avec celui des gens de finance, de jus-

tice & d'affaires ; mais ce n'est que pour déférer à ceux ci tous les respects qu'on ne peut se dispenser de rendre à ceux qui sont les seuls puissans & nos véritables supérieurs ; qualité dont les premiers se sont trouvés dépouillés (7). Et comment cela n'arriveroit-il pas, puisqu'on voit la noblesse elle-même peu- 1601.

(7) Le même cardinal de Richelieu se plaint de cet abus, & propose d'y remédier, suivant les idées du duc de Sully. » Les » gentilshommes, dit-» il, ne peuvent s'é-» lever aux charges & » dignités, qu'au prix » de leur ruine.... Au » lieu que maintenant » toutes sortes de gens » y sont reçus par le » sale trafic de leur » bourse ; l'entrée en » doit être fermée à » l'avenir à ceux qui » n'auront pas le bon-» heur d'être d'une » naissance noble, &c. Ce ministre conclut en un autre endroit, après M. de Sully, que » le » moyen de faire sub-» sister la noblesse » dans la pureté de » cœur qu'elle tire de » la naissance (ce sont » ses paroles) est de » retrancher le luxe & » les insupportables » dépenses qui se sont » introduites peu à » peu «. 1. *part. ch.* 3. *sect.* 1. Cependant l'impartialité dont je fais profession, m'oblige de convenir que les sentimens qu'expose le duc de Sully, ont quelque chose d'outré ; & qu'il y a dans tout cet endroit un peu de ce qu'on appelle invective & vaine déclamation. Je préviens d'avance sur

1601. ser sur cet article précisément comme le peuple, & ne pas se soucier de mêler, par une honteuse alliance avec un

une remarque que nous aurons encore occasion de faire dans la suite, c'est que les changemens arrivés dans l'état politique de l'Europe par les différentes circonstances, & sur-tout par l'esprit de commerce, qui paroît en être l'ame aujourd'hui, ont obligé de changer quelque chose à ces anciennes maximes sur le luxe, les dépenses, &c. Voici donc à quoi il me semble qu'on peut s'en tenir sur toute cette matiere. Il est vrai que la profession qui a pour objet la défense de l'état, doit être en possession des premieres & principales dignités, ou ce qui revient au même, qu'on doit toutes sortes d'égards, d'honneurs & de respects à celles qui y sont attachées. Le duc de Sully a ensuite raison de remarquer, que de toutes les professions, c'est celle pour qui le luxe & la mollesse sont le plus à craindre; de-là cet éloignement dans les officiers de résider à leurs régimens, & cette aversion de la jeune noblesse pour une étude qui devroit l'occuper tout entiere; de-là cet attirail asiatique de bonne chere & de plaisir dont on s'accoutume à surcharger les armées; de-là les fatigues & tous les autres travaux de la guerre, impossibles à supporter à des corps que la débauche a usés presque dès la plus grande jeunesse. Enfin on conviendra encore avec M. de Sully, que l'abus des mé-

sang pur & illustre, celui d'un roturier, 1601.
qui ne connoît que le change, la boutique, le comptoir ou la chicane.

salliances est aujourd'hui porté à un point qui a quelque chose de honteux, & qu'en général nous avons trop négligé un point de la police, qui a toujours été regardé, avec raison, comme un des principaux fondemens de la force d'un état, l'attention à procurer & à mettre en honneur le mariage. Mais après tous ces aveux, il faut aussi convenir qu'un des principaux soins du souverain, devant être de maintenir & d'affermir l'union parmi ses sujets, en bannissant la jalousie entre les conditions, & la haine des différens ordres l'un pour l'autre, & que la guerre n'étant plus, comme autrefois, le vrai & même le seul moyen de rendre un royaume florissant, la plus grande partie des maximes dictées dans cet esprit, porte à faux. Ne seroit-il pas bien plus à propos d'obliger les familles nombreuses à se partager entre la guerre, la marine, l'église, le commerce, &c. & de permettre ce dernier à la noblesse, comme un moyen sans lequel il est désormais impossible que les grandes familles se soutiennent? Nous reviendrons encore plus d'une fois à traiter ce sujet; mais il est certain en général, & une médiocre attention suffit pour s'en convaincre, que les maximes de gouvernement pour la poli-

1601. Cet abus en produit nécessairement deux autres; la confusion des états & l'abâtardissement des races : celui-ci se prouve encore mieux par l'expérience que par la raison. Il ne faut que jetter les yeux sur tant de gentilshommes métifs, dont la

tique, la police, le commerce, &c. ne doivent pas être aujourd'hui absolument les mêmes qu'il y a mille ans. On pourroit s'imaginer d'abord que sur les changemens nécessaires à tous égards, on ne sçauroit mieux faire que de se reposer sur le tems & sur les dispositions naturelles qui rendent tous les hommes si éclairés sur leurs propres intérêts & leur bien-être; cependant une malheureuse expérience n'a que trop appris combien il est dangereux de laisser à la multitude le choix des moyens d'y parvenir. De ces changemens il y en a qui doivent ou s'accompagner ou se suivre, & être subordonnés les uns aux autres; c'est ce qu'elle ne sçait ni discerner, ni goûter. Il y a en tout, excès ou abus, & c'est ce qu'elle ne sçait ni prévoir, ni prévenir. Voilà le grand point de la science de gouverner, science qui demande une étude & une attention continuelles. La main du pilote n'est pas nécessaire pour soutenir le vaisseau sur les flots; mais sans elle il échouera pourtant à la fin, ou du moins il n'arrivera jamais à son but.

cour

cour & la ville sont pleines, vous n'y voyez plus rien de cette vertu simple, mâle & nerveuse de leurs ancêtres, nuls sentimens, nulle solidité dans l'esprit, air étourdi & évaporé, passion pour le jeu & la débauche, soin de leur parure, rafinement sur les parfums & sur toutes les autres parties de la mollesse: vous diriez qu'ils cherchent à l'emporter sur les femmes. Ils prennent encore le parti des armes, mais de quoi sont-ils capables avec de pareilles dispositions, auxquelles se joint fort souvent un mépris secret pour une profession qu'ils n'embrassent que par contrainte? Ce renversement est déplorable, mais il est inévitable tant que le métier qui n'a pour objet que la gloire, ne sera pas en possession & du plus haut rang & des premiers honneurs. Pour cela il faut les enlever aux gens de fortune, & puisque la honte même dont on trouveroit couvertes ces créatures du hasard, si on vouloit bien les examiner, ne suffit pas pour nous les faire mépriser, il est besoin de leur marquer par de véritables flétrissures, quel est le rang qu'ils doivent occuper. 1601.

Ces raisons sont sensibles, le roi les

gouta fort, & cependant il n'arriva de
1601. cette chambre de justice que ce qui en arrivera toujours; il n'y eut que quelques larronneaux qui payerent pour tout le reste, les principaux coupables trouverent une ressource assurée dans ce même métal, pour lequel on les poursuivoit. Ils en employerent une petite partie en présens & sauverent l'autre. Ce tempérament n'auroit pas absolument réussi auprès du roi, en l'employant directement, mais on trouva accès auprès des dames de la cour & de la reine même; on gagna le connétable, Bouillon, Bellegarde, Roquelaure, Souvré, Frontenac & quelques autres, qui pour n'être pas de cette volée, ne sçavoient pas moins tourner l'esprit du roi : tels étoient Zamet, La Varenne, Gondy, Boneuil, Conchini & autres de cette espéce. La complaisance de ce prince pour tous ceux auxquels il laissoit prendre quelque familiarité avec lui, & sur-tout pour les femmes, détruisit toutes ses belles résolutions, de maniere que l'orage ne tomba que sur ceux qui pouvoient se reprocher de n'avoir pas encore assez volé pour mettre leurs

vois à couvert. On pourroit presque regarder comme une opération de chambre de justice, le retranchement qui fut fait dans le même tems, d'une partie de ces officiers de toute espéce, dont le barreau & les finances abondent, & dont la licence, aussi bien que l'excessive quantité, sont des certificats sans réplique des malheurs arrivés à un état, & les avant-coureurs de sa ruine. 1601.

Au mois de Mai, le roi & la reine eurent la dévotion d'aller gagner le Jubilé à Orléans. J'accompagnai leurs majestés jusques à une demi-lieue par de-là Fontainebleau, d'où elles vinrent coucher à Puiseaux. Je profitai de cette petite vacance, pour aller visiter la terre de Baugy, qui venoit de m'être adjugée par décret, pour de grandes sommes qui m'étoient dues sur cette terre, & sur laquelle j'avois aussi-tôt commencé à faire bâtir, de l'argent de la confiscation des espéces interceptées, dont je viens de parler. Je fus arrêté à deux lieues de ma couchée par un courier de sa majesté, qui se faisoit entendre de fort loin derriere moi. Il m'apportoit une lettre du roi,

1601. qui contenoit ce peu de mots. « Je » vous avois donné dix jours pour vo- » tre voyage de Baugy; mais j'ai reçu » des lettres importantes de Buzenval, » que je veux vous faire voir. Vous » me ferez plaisir de venir ce soir cou- » cher ici à Puiseaux, où vous n'avez » que faire de rien apporter. J'ai fait » donner ordre pour votre logis, j'y » ai envoyé mon lit de chasse, & fait » commander à Coquet de vous tenir » un souper prêt & votre déjeuner du » matin, car je ne vous tiendrai pas » plus long-tems. Adieu, mon ami, » que j'aime bien ».

Je donnai le bon soir à mon épouse, qui m'accompagnoit. Je ne pris avec moi que deux gentilshommes, un page, un valet de chambre & un palefrenier, & je vins à Puiseaux, où je trouvai le roi, qui se divertissoit à faire jouer la jeunesse de sa suite au saut & à la lutte dans la cour du prieuré. Si-tôt qu'il me vit, il appella Pasquier, qui étoit venu de la part de Villeroi lui apporter les lettres de Buzenval. Buzenval mandoit au roi que le prince Maurice s'étoit mis en campagne avec son armée grossie des garnisons qu'il avoit tirées de

ses quartiers & escortées de près de deux mille chariots. Qu'avec cette armée il comptoit (comme lui Buzenval l'avoit sçu des officiers du prince d'Orange & du prince lui-même) traverser le Brabant, le pays de Liége, le Hainaut & l'Artois, gagner le dessus des rivieres le long des frontiéres de France, dont il s'attendoit d'être assisté, & venir faire la guerre aux environs de Gravelines, Bergue-Saint-Vinox, Dunkerque & Nieuport; que l'archiduc, fort inférieur au prince d'Orange, parce qu'il n'avoit pas encore reçu les troupes, qu'il attendoit d'Italie & d'Allemagne, regardoit avec surprise ces préparatifs, & n'osoit s'opposer à sa marche, mais qu'il se contentoit de le cotoyer, afin de l'obliger à se tenir serré, le retarder & se trouver proche de l'endroit où il verroit fondre l'orage : qu'il avoit trouvé cette démarche qu'on lui avoit communiquée, si importante, qu'il avoit jugé en devoir faire part au roi. 1601.

La connoissance que j'avois des Pays-Bas me fit trouver ce dessein du prince d'Orange si hazardeux, que je jugeai qu'il pouvoit lui attirer une dé-

1601. faite totale. Il lui falloit faire un trajet fort long, en présence & sur les terres des ennemis, par un pays si plein de bois, de haies, de chemins creux & étroits, tel est particulierement le Liégeois, que je le regardois comme inaccessible à tant de chariots. Mon sentiment se trouva conforme à celui du roi. Après que nous en eûmes longtems conféré ensemble, il résolut d'en dire son avis au prince Maurice. Je repris ma route de Baugy, sur laquelle je visitai en passant Sully que j'avois dessein d'acheter & que j'achetai en effet l'année suivante. Le roi de son côté continua son pélerinage d'Orléans. Il y posa la premiere pierre, pour la réédification de l'église de Sainte Croix, puis s'en revint à Paris, où je m'étois rendu trois jours avant sa majesté.

Les lettres de Henri firent changer d'avis à Nassau. Il assiégea Rhimberg & le prit le dix Juin. L'archiduc Albert prit sa revanche, en venant investir Ostende (8) le cinq Juillet.

Place sur le Rhin.

(8) Il en sera souvent parlé; ce siége, où de part & d'autre il se fit de fort belles actions, ayant duré plus de trois ans, mais c'est dans M. de Thou, le Septénaire & autres historiens, qu'il faut en voir le détail.

Maurice de ſon côté mit le ſiége devant Bolduc, pour lui faire abandonner ſon entrepriſe, ou pour s'en dédommager par la priſe de cette place, eſtimée la plus importante fortereſſe du Brabant. Je jugeai encore qu'il ne feroit ni l'un ni l'autre, & lorſque le roi m'appella pour en ſçavoir ma penſée, en préſence des courtiſans, qui s'étoient trouvés à l'ouverture du paquet par lequel il en reçut la nouvelle, & qui en parloient tous fort différemment, je répondis, que quoique je fuſſe encore fort jeune lorſque j'avois viſité Bolduc, j'avois pourtant conſervé le ſouvenir de cette place, & que ſans parler de ſa ſituation qui rendoit ce ſiége d'un travail immenſe, il me paroiſſoit impoſſible, vû la grandeur de la place & ſa nombreuſe bourgeoiſie, d'en faire l'enceinte de maniere qu'on empêchât perſonne d'y entrer & d'en ſortir, à moins d'une armée de vingt-cinq mille hommes. Le prince d'Orange manqua effectivement Bolduc, mais tout cela ne ſe paſſa qu'au mois de Novembre. 1601.

La guerre qui s'allumoit ſi près de notre frontiere, fit réſoudre Henri à

s'approcher de Calais, comme s'il n'a-
1601. voit eu d'autre intention que de visi-
ter ce pays. Quoiqu'il se défiât tou-
jours des Espagnols, il ne craignoit
point, dans l'état où étoient les affaires
de cette couronne, de la voir se por-
ter à rompre la paix; mais il ne fut pas
fâché de leur donner un peu d'inquié-
tude, pour se venger de tous les su-
jets de mécontentemens qu'il en rece-
voit journellement. Ils en faisoient as-
sez pour obliger sa majesté à quelque
chose de plus, si la politique ne l'eût
emporté sur le ressentiment. Après
les ressorts qu'ils avoient fait jouer inu-
tilement pour rompre l'alliance des
cantons Suisses avec la France, &
pour empêcher le pape de juger com-
me arbitre dans le différend du mar-
quisat de Saluces, parce que sa sainte-
té n'auroit pu se dispenser de condam-
ner le duc de Savoye, ils avoient en-
voyé à ce duc dans la derniere cam-
pagne, des troupes par le comte de
Fuentes. Leurs sollicitations conti-
nuelles auprès du maréchal de Biron,
de Bouillon, d'Auvergne, du prince
de Joinville & de plusieurs autres,
n'étoient plus ignorées de personne.

Biron en avoit fait de sa propre bouche l'aveu à sa majesté. En dernier lieu le roi avoit reçu à son retour d'Orléans, des avis certains de leurs pratiques dans les villes de Metz, de Marseille & de Bayonne. 1601.

Sa majesté avoit dissimulé tout cela, mais rien ne l'aigrit si fort contre cette couronne, que la maniere outrageante dont (9) La-Rochepot, notre ambassadeur à Madrid, son neveu & toute sa suite, venoient d'être traités en cette cour. La Rochepot en fit le détail dans ses lettres. « Pardieu ! j'en » jure, s'écria Henri dans un violent

(9) Antoine de Silly, comte de La-Rochepot. Son neveu étant à se baigner avec quelques seigneurs françois, fut insulté par des Espagnols, qui jetterent leurs habits dans la riviere. Les François se vengerent de cette injure, en tuant & blessant quelques-uns de ces Espagnols, qui revinrent ensuite forcer la maison de l'ambassadeur, & traînerent son neveu en prison, avec quelques autres François. Ce différend fut appaisé par le pape, qui se fit envoyer à Rome les prisonniers, & les remit au comte de Béthune, frere de M. de Sully, ambassadeur de France en cette cour. Voyez les historiens ci-dessus, *année* 1601.

» mouvement de colere, si je puis une
1601. » fois voir mes affaires en bon ordre
» & assembler de l'argent, & le reste
» de tout ce qui m'est nécessaire, je
» leur ferai une si furieuse guerre,
» qu'ils se repentiront de m'avoir mis
» les armes à la main ». Il ferma pourtant encore les yeux sur un violement si marqué du droit des gens, mais ce ne fut pas sans se faire une grande violence. « Je vois bien, me disoit quelquefois ce prince, que par jalousie » de gloire & intérêt d'état, il est bien » difficile que la France & l'Espagne » sympatisent jamais ensemble, & » qu'il faut prendre avec cette cou- » ronne, d'autres fondemens que de » simples paroles données, si l'on veut » s'établir dans une parfaite sûreté ». Il étoit assez détrompé du sentiment politique de Villeroi & de Sillery, qui soutenoient quelquefois contre moi en sa présence, qu'une étroite liaison avec l'Espagne, non-seulement n'étoit ni impossible, ni dangereuse pour la France, mais encore que c'étoit le vrai systême auquel on devoit s'attacher. Je leur opposois la rivalité naturelle entre ces deux couronnes,

l'opposition d'intérêt, & la mémoire de tant d'injures si récentes, & je concluois qu'avec un voisin aussi rusé & aussi fourbe, il ne restoit d'autre parti à prendre que de se défier & se défendre. Les dernieres nouvelles venues de Madrid me donnerent cette fois gain de cause sur mes adversaires, du moins dans l'esprit du roi, qui ne balança pas à se mettre en chemin du côté d'Ostende, après qu'il eut satisfait à deux ambassades célèbres qu'il reçut en ce tems-là. 1601.

L'une de ces ambassades fut de la part du grand seigneur, qui ayant sçu que le sophi de Perse, son ennemi, avoit fait une députation solemnelle vers le pape, l'empereur, & le roi d'Espagne, sans faire mention du roi de France, contre lequel il sembloit leur offrit son amitié en demandant la leur, usoit du réciproque. Sa hautesse se servit en cette occasion de son (10)

(10) Barthelemi Cœur, Marseillois renégat, il demanda au roi, de rappeller le duc de Mercœur d'Hongrie, parce qu'entre les prophéties que les Turcs croient, il y en a une, dit on, qui porte que les François chasseront les Turcs de l'Europe.

1601. médecin, qui étoit chrétien, & qu'elle revêtit du titre d'ambassadeur. Les termes avec lesquels ce superbe potentat s'exprimoit en parlant des François (11), marquent une distinction dont on voit peu d'exemples. Il faisoit plus de cas, disoit il, de l'amitié & des armes des seuls François, que de tous les autres peuples chrétiens ensemble, & quand même ceux-ci s'uniroient tous avec la Perse contre lui, il croyoit pouvoir mépriser leurs efforts, d'abord qu'il pourroit s'assurer de l'alliance & du secours d'un roi, dont il paroissoit bien ne pas ignorer la supériorité sur tous ses voisins, quant aux qualités personnelles. L'ambassadeur Turc présenta à sa majesté de la part de son maître quantité de riches présens, & me donna deux cimeteres

(11) « Au plus glorieux, magnanime » & plus grand seigneur de la créance » de JESUS .... terminateur des différends qui surviennent entre les princes chrétiens, seigneur de grandeur, » majesté & richesse, » & glorieux guide » des plus grands, » Henri IV. Empereur » de France, &c. ». Tels étoient les titres que sa hautesse y donnoit au roi. *Mss. de la bibliot. du roi, Vol.* 9592.

d'une façon exquise, que je garde soigneusement. 1601

L'autre ambassadeur fut de la part de la république de Venise. Cet état étoit uni depuis long-tems avec la France par des alliances particulieres souvent renouvellées, & par l'intérêt commun contre la puissance Espagnole. Il avoit été des premiers à complimenter sa majesté très chrétienne sur son mariage & sur la paix, par les sieurs Gradenigo & Delfin, celui-ci étoit encore de cette derniere ambassade. Henri voulut qu'on reçût ces ambassadeurs à Paris, avec la plus haute distinction. Il les fit servir avec sa propre vaisselle d'argent, & les combla de riches présens. Il en avoit fait de même valeur aux premiers. Toutes les lettres qu'il m'écrivit alors, ne rouloient presque que sur ce détail, car il étoit à Fontainebleau avec la reine qui étoit fort avancée dans sa grossesse; ce qui fit que le roi ne pouvant venir sitôt à Paris, encore moins la reine, qui avoit tant de part à cette ambassade, sa majesté eut cet égard pour les ambassadeurs Vénitiens, de ne pas leur faire attendre son retour à Paris; il manda qu'il les recevroit à

1601. Fontainebleau, où ses carosses & ses équipages les conduisirent avec le même honneur.

Les archiducs ne manquerent pas d'entrer en soupçon que le roi, en marchant vers Calais, pouvoit bien chercher à traverser leurs desseins sur Ostende, par représailles des mauvais traitemens faits à La-Rochepot. Pour essayer de découvrir le but de ce voyage, ils lui députerent le comte de Solre en qualité d'ambassadeur, sous prétexte de lui faire les mêmes complimens qu'il recevoit de toutes parts, sur la grossesse de la reine. Ils enjoignirent à cet ambassadeur de profiter d'un moment favorable, pour jetter quelques propos en forme de plainte sur ce voyage. Solre ouvrit par-là un beau champ au roi, qui au lieu de le satisfaire sur ces plaintes, en fit à son tour de fort graves contre l'Espagne, & l'assura pourtant, mais d'une maniere bien générale, que la rupture ne viendroit point de lui, pourvu que les Espagnols ne l'y forçassent point en continuant leurs mauvais procédés; l'ambassadeur feignit d'être content de cette assurance.

La reine d'Angleterre ne sçut pas

plutôt le roi à Calais, qu'elle crut l'occasion favorable, pour satisfaire l'impatience qu'elle avoit de voir & d'embrasser son meilleur ami. Henri ne souhaitoit pas moins cette entrevue pour conférer avec cette reine, tant sur les affaires politiques de la chrétienté, que sur les leurs propres, & en particulier sur celles dont les ambassadeurs Anglois & Hollandois lui avoient touché quelque chose à Nantes. Elisabeth lui écrivit la premiere une lettre également polie & pleine d'offres de services; elle lui fit faire ensuite les complimens ordinaires, & réitérer ces assurances par milord Edmond, qu'elle lui députa à Calais pendant qu'elle s'avançoit elle-même jusqu'à Douvres, d'où elle fit partir milord Sidney avec de secondes lettres. 1601.

Henri ne voulut pas demeurer en reste de courtoisie. Il répondit à ces avances d'une maniere aussi pleine d'égards & de respects pour le sexe d'Elisabeth, que d'estime & d'admiration pour sa personne. Ce commerce dura quelque tems, au grand chagrin des Espagnols, ausquels un pareil voisinage & une si étroite correspondance donnoient beaucoup de jalousie: mais de toutes les lettres que s'écrivirent ces

deux souverains en cette occasion, il
1601. ne m'est resté entre les mains que celle où Elisabeth instruit le roi des obstacles qui l'empêchent de s'aboucher avec lui, en plaignant le malheur des têtes couronnées, de se voir, malgré elles, esclaves des formalités & de la circonspection, parce que c'est cette lettre (12), qui fut la cause du voyage

(12) Cette lettre, & tout ce détail du duc de Sully sur les voyages d'Henri IV. & d'Elisabeth à Calais, & à Douvres, suffisent sans autres réflexions, pour faire voir combien sont faux tous les jugemens qu'on porta en ce tems-là, & qui sont rapportés dans différens historiens sur ces deux têtes couronnées. On a dit qu'Elisabeth fit proposer à Henri, ou de passer à Douvres, ou du moins de s'aboucher avec elle à moitié chemin de ces deux villes, & que cette proposition cachoit un piége dans lequel Elisabeth avoit envie de faire tomber Henri, qui étoit de s'assurer de sa personne dans cette entrevue, & de le retenir prisonnier, jusqu'à ce qu'il lui eût cédé Calais; que Henri IV. ne s'en dispensa, que parce qu'il se douta du tour qu'on vouloit lui jouer; d'autres disent, parce qu'il craignoit si fort la mer, qu'il ne put se résoudre à s'embarquer. Personne ne se douta du vrai motif qui fit proposer cette entrevue, qui occasionna toutes ces lettres de part & d'autre, & qui

que je fis vers cette princesse. Elle y marquoit à son très-cher & bien-aimé frere, c'est ainsi qu'elle appelloit le roi de France, qu'elle en étoit d'autant plus fâchée, qu'elle avoit quelque chose à lui faire sçavoir, qu'elle n'osoit ni confier à personne, ni mettre sur le papier, & que cependant elle étoit sur le point de reprendre la route de Londres. 1601.

Ces dernieres paroles piquerent la curiosité du roi, qui se donna inutilement la torture pour deviner à quoi elles pouvoient avoir rapport. Il envoya le sécretaire Féret me chercher,

fit faire à M. de Sully le voyage secret à Douvres, dont il rend compte. Siri ne manque pas une occasion d'appuyer sur le ressentiment qu'il suppose qu'Elisabeth conserva toujours, soit de la paix de Vervins, soit du refus de Calais; ainsi que sur la crainte qu'avoit cette princesse, que Henri ne s'agrandît trop; & sur la jalousie de la nation Angloise contre la France. (*Mem. Recond. Vol.* 1. *p.* 130, 150. *&c.*) Mais cet écrivain suffisamment versé dans les négociations étrangeres, surtout dans celles de l'Italie & de l'Espagne, n'est sûr ni pour les faits, ni dans les jugemens qu'il porte de l'intérieur de notre cour & de notre conseil sous le regne de Henri IV. Il n'a connu ni ce prince, ni le duc de Sully.

1601. & me dit : » Je viens de recevoir des » lettres de ma bonne sœur la reine » d'Angleterre, que vous aimez tant, » plus pleine de cajoleries que jamais; » voyez si vous devinerez mieux que » moi ce qu'elle veut dire sur la fin de » sa lettre ». Je convins avec Henri que ce n'étoit pas sans quelque grand sujet qu'elle s'exprimoit de la sorte. Il fut résolu que je passerois le lendemain à Douvres, comme si je n'avois d'autre dessein que de profiter de la proximité de la mer, pour faire un tour à Londres, afin de voir quel parti prendroit la reine sur mon arrivée, dont nous nous doutions bien qu'elle ne manqueroit pas d'être instruite. Je ne parlai à qui que ce soit de mon passage, excepté à ceux de mes domestiques qui devoient venir avec moi, & que je pris en fort petit nombre.

Je me mis dans une barque de grand matin, & j'arrivai sur les dix heures à Douvres, où parmi la foule de ceux qui débarquoient & se rembarquoient, je fus tout d'abord reconnu par milord Sidney, qui m'avoit vu il n'y avoit que cinq ou six jours à Calais. Il étoit avec MM. Cobham,

Raleich & Greffin, & fut encore joint dans le même moment par deux autres 1601.
Anglois, qui étoient les comtes d'Evencher & de Pembrok. Il me demanda en m'embrassant, si je ne venois pas voir la reine. Je lui répondis que non, je l'assurai même que le roi ne sçavoit rien de mon voyage, & je le priai de n'en rien dire non plus à la reine, parce que n'ayant point eu intention de la saluer, je n'avois aucune lettre à lui donner, & que je cherchois à faire *incognito* un voyage à Londres, qui seroit très-court. Tous ces messieurs reprirent en riant, que j'avois pris une précaution inutile, parce que le vaisseau de garde avoit peut-être en ce moment déja donné avis de mon arrivée, & que je devois m'attendre à voir bientôt un messager de la reine, qui ne me laisseroit pas aller de la sorte, n'y ayant que trois jours qu'elle avoit parlé publiquement de moi, & dans des termes très-obligeans. Je feignis d'être extrêmement mortifié de ce contre-tems, mais de compter pourtant sur le bonheur de n'être point découvert, pourvu que ces messieurs voulussent bien me gar-

der le secret sur l'endroit où j'étois
1601. logé, & d'où je les assurai en les quittant
brusquement, que je partirois aussi-
tôt que j'aurois mangé un morceau. Je
ne faisois qu'entrer dans ma chambre
où je parlois à mes gens, lorsque
je me sentis embrasser par derriere,
par quelqu'un qui me dit qu'il m'arrêtoit
prisonnier de la part de la reine,
c'étoit le capitaine de ses gardes. Je lui
rendis son embrassade, & lui répondis
en soûriant que je tenois cette prison
à grand honneur.

Il avoit ordre de m'emmener à l'heure même vers la reine, je le suivis. « Eh quoi M. de Rosny, me » dit cette princesse, est-ce ainsi que » vous rompez nos hayes, & passez » sans me venir voir? J'en suis bien » étonnée : car j'ai vu que vous m'affectionnez » plus qu'aucun de mes » serviteurs, & je ne crois pas vous » avoir donné sujet de changer cette » bonne volonté ». Je répondis en peu de mots ce qu'un accueil aussi gracieux exigeoit que je répondisse, après quoi je passai sans affectation à entretenir Elisabeth des sentimens que le roi avoit pour elle. « Pour

» vous témoigner, reprit-elle, que je » crois tout ce que vous me dites de » la bienveillance du roi mon frere » & de la vôtre, je veux vous par- » ler de la derniere lettre que je lui ai » écrite. Je ne sçais si vous ne l'aurez » point vue; car Staffort (c'est le nom » de milord Sidney) & Edmont m'ont » dit qu'il ne vous cachoit guère de ses » secrets ». Elle me tira à quartier en me disant ces paroles, afin de pouvoir m'entretenir en liberté sur l'état présent des affaires de l'Europe : ce qu'elle fit avec tant de netteté & de solidité en reprenant les choses depuis le traité de Vervins, que je convins que cette grande reine étoit digne de toute la réputation qu'elle s'étoit acquise dans l'Europe. Elle n'entroit dans ce détail que pour montrer la nécessité où étoit le roi de France, de commencer de concert avec elle les grands desseins que l'un & l'autre méditoient contre la maison d'Autriche : nécessité qu'elle établissoit sur les accroissemens qu'on voyoit prendre chaque jour à cette maison. Elle me rappella ce qui s'étoit passé à ce sujet en 1598, entre le roi & les am-

1601.

1601. baſſadeurs Anglois & Hollandois ; & me demanda ſi ce prince ne perſiſtoit pas toujours dans les mêmes ſentimens, & pourquoi il différoit tant à mettre la main à l'œuvre.

Je ſatisfis à ces demandes d'Eliſabeth, en lui diſant : Que ſa majeſté très-chrétienne penſoit en ce moment comme elle avoit toujours penſé ; que ce n'étoit pour aucune autre fin qu'elle faiſoit proviſion d'argent, de munitions & d'hommes de guerre : mais qu'il s'en falloit encore beaucoup que les choſes fuſſent en France, au point où il falloit qu'elles fuſſent, pour entreprendre de détruire une puiſſance auſſi affermie que celle des princes Autrichiens, ce que je juſtifiai par les dépenſes extraordinaires que Henri avoit été obligé de faire depuis la paix de Vervins, tant pour les beſoins généraux de ſon état, que pour réprimer les entrepriſes des ſéditieux, & pour la guerre qu'il venoit de finir avec la Savoye. Je ne diſſimulai point à cette princeſſe ce que j'ai toujours penſé ſur cette entrepriſe : c'eſt que quand même l'Angleterre & les Provinces-Unies feroient tous les plus grands ef-

forts dont elles sont capables contre la maison d'Autriche, à moins qu'elles ne soient aidées de même de toutes les forces de la monarchie Françoise, à qui le premier rôle dans cette guerre tombe de droit par mille raisons, la maison d'Autriche, en unissant les forces de ses deux branches, pouvoit sans peine non-seulement se soutenir contre elles, mais encore rendre la balance égale. Or, n'étoit-ce pas une entreprise inutile & même pleine d'imprudence, de n'employer pour saper cette puissance formidable, que les mêmes moyens par lesquels on se tiendroit simplement sur la défensive avec elle? Qu'il étoit donc indispensable d'attendre encore quelques années à se déclarer; pendant lesquelles la France acquerroit ce qu'il lui manquoit, & pour mieux assurer le coup qu'on préparoit contre l'ennemi commun, travailleroit avec ses alliés à faire conspirer dans la même vue les rois, princes, & états voisins, principalement ceux d'Allemagne, qui sont le plus fortement menacés de la tyrannie de la maison d'Autriche. 1601.

La maniere dont je m'exprimois

fit aiſément comprendre à la reine
1601. d'Angleterre, que c'étoit moins mon ſentiment que celui de Henri, que je lui expoſois. Elle me le donna à entendre, en avouant qu'elle le trouvoit ſi raiſonnable, qu'elle ne pouvoit pas n'y point conformer le ſien. Elle ajouta ſeulement, qu'il y avoit une choſe ſur laquelle on ne pouvoit ſe prévenir mutuellement de trop bonne heure : c'eſt que le but de l'union projettée étant de réduire la maiſon d'Autriche dans de juſtes bornes, il étoit néceſſaire que chacun des alliés proportionnât ſi bien de lui-même tous ſes deſirs en cette occurrence, qu'il n'en formât point qui fût capable de choquer les autres; qu'en ſuppoſant par exemple, l'Eſpagne dépouillée des Pays-Bas, cet état ne devoit être convoité en tout ou en partie, ni par le roi de France, ni par celui d'Ecoſſe, qui devoit l'être un jour de toute la Grande-Bretagne, ni même par les rois de Suede & de Dannemark, aſſez puiſſans par terre & par mer pour donner de l'ombrage aux autres alliés; qu'il en devoit être de même des autres dépouilles qu'on enleveroit à cette couronne par rapport

rapport aux princes les plus voisins des terres conquises. » Car si le roi de 1601.
» France, mon frere, disoit-elle, vou-
» loit se rendre propriétaire, ou seule-
» ment seigneur féodal des Provinces-
» Unies, je ne le cêle point, j'en pren-
» drois un violent sujet de jalousie :
» de mon côté je ne trouverois point
» mauvais qu'il eût cette même crainte
» pour mon égard.

Ce ne furent pas là les seules réflexions que fit la reine d'Angleterre ; elle y joignit plusieurs autres considérations si sages & si sensées, qu'elle me rendit plein d'étonnement & d'admiration. Il n'est pas rare de trouver des princes qui enfantent de grands desseins, l'esprit s'y porte si naturellement dans le rang qu'ils occupent, qu'il n'est besoin que de leur faire envisager l'autre excès, qui est d'en former de si peu proportionnés à leurs forces, qu'on trouvera presque toujours qu'ils peuvent à peine la moitié de ce qu'ils entreprennent ; mais sçavoir s'appliquer à n'en former que de raisonnables, en régler sagement l'œconomie, en prévoir & en prévenir tous les inconvéniens, ensorte qu'il ne s'agisse plus

quand ils arrivent, que d'y appliquer
1601. le reméde préparé de long-tems, c'est de quoi peu de princes sont capables. L'ignorance, la prospérité, la volupté, la vanité, la paresse même & la peur, font entreprendre tous les jours des choses qui manquent même de possibilité. Une autre cause de ma surprise, c'est qu'Elisabeth & Henri, qui n'avoient jamais conféré ensemble sur leur projet politique, se rencontrassent si juste dans toutes leurs idées, que ce rapport s'étendoit jusqu'aux plus petites choses.

La reine voyant que je la regardois fixement sans lui rien dire, crut s'être expliquée trop obscurément pour que j'eusse pu comprendre toute l'étendue de ses paroles. Lorsque je lui eus avoué sincérement la véritable cause de ma surprise & de mon silence, elle craignit encore moins d'entrer jusques dans les plus petites particularités de son dessein. Mais comme j'aurai une ample occasion de traiter cette matiere, lorsque je déduirai les grands desseins que la mort prématurée de Henri le Grand a fait échouer, je n'exposerai point le lecteur à des redites inu-

tiles. J'indiquerai feulement ici en peu de mots les cinq points auxquels fa majefté Britannique réduifit un projet auffi étendu que celui qu'on verra dans ces mémoires. Le premier, de remettre l'Allemagne dans le même état de liberté, par rapport à l'élection de fes empereurs & à la nomination du roi des Romains, où elle étoit anciennement. Le fecond, de rendre les Provinces Unies abfolument indépendantes de l'Efpagne, & d'en compofer une république puiffante, en y joignant, s'il étoit befoin, quelques provinces démembrées de l'Allemagne. Le troifiéme, d'en faire autant de la Suiffe, en y incorporant quelques pays limitrophes, & fur tout l'Alface & la Franche-Comté. Le quatriéme, de partager toute la chrétienté en un certain nombre de puiffances à peu près égales. Le cinquiéme, d'y réduire toutes les religions aux trois qui paroiffent avoir le plus de cours en Europe. 1601.

Notre entretien fut fort long. Je ne puis louer la reine d'Angleterre autant qu'elle mérite de l'être, par les qualités du cœur & de l'efprit, que je lui

remarquai dans ce peu de momens que
1601. je passai avec elle. Je fis mon rapport au roi, qui goûta extrêmement tout ce qui m'avoit été dit. Pendant le reste du tems que leurs majestés passerent à Calais & à Douvres, elles s'en entretinrent par lettres. On convint de tous les préliminaires; il fut même pris des arrangemens sur l'objet principal, mais avec tant de secret, que toute cette affaire est demeurée jusqu'à la mort du roi, & même long-tems après, au nombre de celles sur lesquelles on n'a proposé que des conjectures aussi hazardées, qu'opposées entr'elles.

Le roi ne revint pas à Paris, sans avoir exactement visité toutes les places de sa frontiere, & pourvu à leur sûreté. Du reste il se montra spectateur indifférent de la querelle des Espagnols & des Flamands, & ne fit rien en faveur d'Ostende, dont le siége continuoit, sinon qu'il ne s'opposa pas que plusieurs françois prissent parti dans les troupes du prince d'Orange. Il en coûta la vie à quelques-uns d'eux, parmi lesquels on dut compter pour une perte considérable, la mort du jeune

(13) Châtillon-Coligny, qui eut la tête emportée d'un boulet de canon devant Ostende. Le roi dit hautement en l'apprenant, que la France venoit de perdre un homme d'un grand mérite. J'y fus en mon particulier extrêmement sensible. Dans un âge si peu avancé, Coligny avoit déjà sçu réunir presque toutes les qualités qui font le grand homme de guerre : la valeur, le sang-froid, la prudence, l'étendue de l'esprit, & l'art de se faire aimer également du soldat & de l'officier. 1601.

Mais la jalousie des courtisans fit bientôt à Coligny un crime de toutes ces vertus dans l'esprit du roi. Il étoit Protestant. On rapporta à sa majesté, qu'il ambitionnoit déja la qualité de chef des Réformés dedans ou hors le royaume, à quoi il étoit sollicité par le duc de Bouillon. Qu'en toutes oc-

(13) Henri de Coligny, seigneur de Châtillon, fils de François, & petit-fils de l'amiral de Coligny ; il avoit amené au secours d'Ostende un régiment de huit cens François. Selon Brantôme, la maison de Châtillon-Coligny étoit originaire de Savoye, » d'un » très-haut & ancien » lignage « (c'est ainsi qu'il en parle) » & » autrefois souverain, » & très-grand, « *tom.* 3. *pag.* 173.

casions il avoit montré n'avoir point
1601. de plus forte passion que de suivre les traces de son pere & de son aïeul, ou même de les surpasser; qu'il avoit assuré qu'il ne regretteroit point la perte de sa vie, pourvû qu'il eût eu la satisfaction de la perdre à la tête d'une armée pour le salut de ses freres. Son affection pour les soldats fut traitée de manége adroit & dangereux. On fit entendre au roi, qu'il avoit déja donné de la jalousie au prince d'Orange, & que sa majesté auroit eu tout à craindre un jour, du rejetton d'une souche qui avoit fait tant de mal à nos rois. Ensorte que lorsque j'allai trouver Henri, pour le prier d'accorder quelques graces à la mere & au frere du mort, il ne fit que me répéter tous ces discours, auxquels il n'avoit que trop ajoûté foi; & il me parut nonseulement consolé de la mort de Châtillon, mais encore si prévenu contre toute cette famille, que je me désistai d'une sollicitation qui ne pouvoit plus que m'être nuisible à moi-même, par mes liaisons & ma conformité de religion avec le mort.

Le roi eut le plaisir de retrouver la

reine à Fontainebleau dans une aussi bonne santé qu'il l'avoit laissée. Il ne 1601.
la quitta que très-peu pendant le tems de sa grossesse, & parut prendre tout le soin possible de sa santé (14). » N'amenez point avec vous pour » cette fois des personnes d'affaires, « m'écrivit-il quelques jours avant l'accouchement de la reine, » il n'en faut » point parler pendant la premiere se» maine des couches de ma femme; » nous serons assez occupés à empê» cher qu'elle ne se morfonde.

Le moment arriva qui devoit combler de joie le roi, la reine & tout le royaume. La reine mit au monde le dix-sept Septembre (15), un prince, qui par sa bonne santé & celle de sa mere, donna les plus heureuses espé-

(14) » Nous lisons, » dit Baile, (Rep. des » lett. Janvier 1686, » dans Louise Bour» geois, sage-femme » fort habile) qu'Hen» ri IV. lui recom» manda de faire si » bien son devoir au» près de la reine » Marie de Médicis, » qu'il ne fut pas né» cessaire de recourir » à un homme; car » la pudeur, ajoûta» t'il, en souffriroit » trop «.

(15) La nuit du Jeudi au Vendredi sur le minuit.

rances (16). Je crois pouvoir dire
1604. qu'aucune satisfaction n'égala la mienne. J'étois attaché à la personne du roi par les liens les plus étroits, j'avois cette qualité de plus que les bons François & les plus fidéles de ses sujets, pour m'intéresser à cet événement. Il en étoit si bien persuadé, qu'il me fit l'honneur de m'en donner avis par un billet, qu'il fit partir de Fontainebleau à dix heures du soir pour Paris où j'étois alors. » La reine, me disoit-il en » deux mots, vient d'accoucher tout » présentement d'un fils. Je vous en

(16) Peréfixe dit au contraire : » L'enfantement fut difficile, » & l'enfant si travaillé, qu'il en étoit » tout violet; ce qui » peut-être lui ruina » au dedans les principes de la santé & » de la bonne constitution. Le roi invoquant sur lui la » benédiction du ciel, » lui donna la sienne, » & lui mit son épée » à la main, priant » Dieu qu'il lui fit » seulement la grac[e] » d'en user pour [sa] » gloire, & pour l[a] » défense de son peu[ple] » ple «. P. Mathieu en parle dans les mêmes termes : » Ma » mie, dit-il à l[a] » reine, esjouissez » vous, Dieu nous [a] » donné ce que nou[s] » desirions «. Cet écri[-] vain ajoûte, qu'on sen[-] tit un tremblement d[e] terre à deux heure[s] après minuit, *tom.* 2 *liv.* 3. *p.* 441.

» donne avis, afin que vous vous en » réjouissiez avec moi «. Outre ce billet, dans lequel il ne consulta que son cœur, il m'en écrivit un second le même jour, comme grand-maître d'Artillerie, & me le fit rendre par la Varenne. Il y parloit de la naissance du nouveau Dauphin, comme d'un sujet de joie pour lui, qu'il ne pouvoit assez exprimer. » Non pas encore tant » pour ce qui me touche (ce sont ses » termes) que pour le bien général de » mes sujets «. Il m'ordonnoit de faire tirer le canon de l'Arsenal, ce qui fut exécuté de maniere que le bruit s'en fit entendre jusqu'à Fontainebleau. Les ordres étoient inutiles en cette occasion. Depuis le premier jusqu'au dernier des sujets de sa majesté, les témoignages d'allégresse ne tinrent rien de la crainte ni de la politique. 1601

Celle du roi ne fut altérée que par un léger chagrin qu'il se procura volontairement. Il avoit pour premier médecin la Riviere (17), qui n'a-

(17) La Riviére succéda à d'Alibouft dans la place de premier médecin, il avoit été au duc de Bouillon, qui le donna au roi.

1601. voit guére plus de religion que n'en ont ordinairement ceux qui se mêlent de professer publiquement l'Astrologie judiciaire, quoiqu'on lui fît l'honneur dans le monde de dire qu'il cachoit un cœur Protestant sous les dehors d'un Catholique. Henri qui sentoit déja pour son fils une passion qui lui donnoit la plus vive impatience sur ses destinées, & qui entendoit dire d'ailleurs que la Riviére avoit souvent très-bien réussi, lui recommanda de tirer l'horoscope du Dauphin avec toutes les attentions & les formalités de son art; afin de sçavoir le moment précis de sa naissance, il avoit cherché la plus excellente montre qu'on eût pu trouver. Il parut que cette idée lui étoit ensuite sortie de l'esprit, jusqu'à ce que nous étant retrouvés seuls, sa majesté & moi, environ quinze jours après, & notre entretien ayant tombé sur ces prédictions, dont j'ai déja ci-devant parlé, que la Brosse avoit faites au sujet de sa majesté & de moi, & qui s'étoient trouvées si parfaitement accomplies, l'envie reprit à Henri plus fortement qu'auparavant, d'en faire l'essai sur la personne de son fils.

Il fit appeller la Riviére, qui sans 1601
en rien dire, n'avoit pas laissé que de travailler, & lui dit en ma présence, mais sans aucun autre témoin : » A » propos M. de la Riviere, vous ne » me dites rien sur la naissance de M. le » dauphin : qu'en avez vous trouvé ? » J'en avois commencé quelque chose, » répondit la Riviere ; mais j'ai tout » laissé là, ne me voulant plus amu- » ser à cette science que j'ai en par- » tie oubliée, parce que je l'ai tou- » jours reconnue extrêmement fautive. Le roi vit tout d'abord qu'il ne par- loit pas sincérement, soit que ce fût par crainte de déplaire à sa majesté, soit mauvaise humeur & fantaisie, soit manége d'astrologue qui se défie de ses secrets. » Je vois bien, lui dit » Henri, que ce n'est pas là où il vous » tient ; car vous n'êtes pas de ces gens » si scrupuleux : mais c'est qu'en effet » vous ne voulez me rien dire, de » peur de mentir, ou de me fâcher : » mais quelque chose qu'il y ait, je le » veux sçavoir, & je vous commande » même, sur peine de m'offenser, de » m'en parler librement. « La Riviére se le fit encore dire trois ou quatre fois

1601. & dit enfin avec un air de mutinerie feint ou véritable : » Sire, votre fils » vivra âge d'homme, & régnera plus » que vous ; mais vous & lui serez d'in» clinations & d'humeurs bien diffé» rentes. Il aimera ses opinions & ses » fantaisies, & quelquefois celles d'au» trui : plus penser que dire sera de » saison : désolations menacent vos an» ciennes sociétés : tous vos ménage» mens seront déménagés. Il exécutera » choses fort grandes, sera fort heu» reux en ses desseins, & fera fort parler » de lui dans la chrétienté ; toujours » paix & guerre ; de lignée il en aura, » & après lui les choses empireront : » c'est tout ce que vous en sçaurez de » moi, & plus que je n'avois résolu de » vous en dire. « Le roi après avoir rêvé quelques momens sur ce qu'il venoit d'entendre. » Vous voulez, lui dit-il, » parler des Huguenots, je le vois bien ; » mais vous dites cela, parce que vous » en tenez. J'entends tout ce qu'il vous » plaira, répondit la Riviere ; mais » vous n'en sçaurez pas davantage de » moi ; « & il nous quitta brusquement. Nous demeurâmes encore longtems en conversation, sa majesté &

moi, dans l'embrasûre d'une fenêtre, repassant sur chacune des paroles de la Riviere, qui demeurerent fort avant dans l'esprit du roi. 1601.

Je ne pus séjourner long-tems à Fontainebleau, mais le roi continua à me donner, avec la même affection, des nouvelles de tout ce qui s'y passoit. » Vous ne sçauriez croire, me man- » doit il, combien ma femme se porte » bien, vû le mal qu'elle a eu. Elle se » coëffe d'elle-même, & parle déja de » se lever. Elle va même jusqu'à sa » garde-robe (c'étoit le neuviéme jour » après sa couche.) Elle a un tempé- » rament terriblement robuste & » fort. Mon fils se porte bien aussi, » Dieu merci. Ce sont les meilleures » nouvelles que je puis mander à un » serviteur fidéle & affectionné, & » que j'aime (18) «. Il l'envoya nourrir à Saint-Germain, à cause de la bonté de l'air, & par une de ces attentions qui justifient quelquefois bien mieux le fond des véritables senti-

(18) L'orignal de cette lettre de Henri IV. à M. de Sully, existe encore aujourd'hui, elle est datée de Fontainebleau du 27 Août. *Cabinet de M. le duc de Sully.*

mens, que les démarches d'éclat, il
1601. voulut qu'on le montrât à tout Paris. Pour cela, il le fit porter à découvert au travers de cette grande ville. Les Parisiens marquerent, par leurs acclamations redoublées, combien ils étoient charmés de cette popularité.

Le roi étoit convenu avec la reine, que si elle lui faisoit un enfant mâle, il lui donneroit Monceaux en propre. » Ma femme a gagné Monceaux, m'écrivit-il encore dans le même-tems, » puisqu'elle m'a fait un fils : c'est » pourquoi, je vous prie d'envoyer » querir le président Forget, de conférer avec lui sur cette affaire-là, & » d'aviser à la sûreté qu'il y faut ob- » server pour mes enfans, donnant » ordre que la somme pour laquelle je » le prends, soit bien assurée «. La ville de Paris avoit aussi promis à la reine une tenture de tapisserie, pour présent de couches : sa majesté me fait songer dans cette lettre à la demander. Il nâquit une (19) infante en Espagne, dans le même-tems que le ciel donnoit un prince à la France.

(19) Anne-Marie-Mauricette, depuis reine de France, née le 22 Septembre.

La négociation qui se traitoit depuis plusieurs années avec le grand duc de Florence, fut terminée en celle-ci. Pour entendre de quoi il est question ici, il faut sçavoir que sous le règne de Henri III. Ferdinand de Médicis, grand duc de Florence, se saisit, à la faveur des troubles qui désoloient la France, des petites isles de Pomégue, de Ratonneau & d'If avec son château, aux environs de Marseille. Henri, résolu de se les faire rendre, les fit redemander au grand duc en 1598. par d'Ossat, qui étoit alors delà les Monts. Le grand duc n'osa répondre par un refus; il représenta seulement qu'il avoit employé de grandes sommes à ces Isles, qu'on ne pouvoit lui faire perdre. D'Ossat leva de lui-même cette difficulté, en engageant le roi son maître à payer, en dédommagement de ces dépenses, une somme de trois cens mille écus, pour laquelle douze personnes des plus riches & des plus considérables de la France cautionneroient (20) Henri, comme 1601.

(20) C'est ce que porte en effet le cinquiéme article du traité passé le premier mai 1598, entre le roi de France

1601. si sa majesté n'avoit pas pu répondre seule d'une somme aussi médiocre. Le roi ratifia ce traité sans beaucoup d'attention, & le duc de Florence fit partir peu de tems après le chevalier Vinta pour finir avec Gondy l'affaire des Isles sur ce plan.

hancelier Savoye.

Les deux agens ne sortirent point du conseil pour chercher leurs cautions, & la chose me fut proposée comme aux autres. Je trouvai quelque chose de si singulier dans cette façon de procéder avec un roi, dont la puissance n'est ignorée en aucun en-

& le grand duc de Toscane, par l'entremise du cardinal d'Ossat, qu'on peut voir tout au long à la fin du recueil des lettres de ce cardinal. Au reste, le duc de Sully ne fait point ici de reproches à M. d'Ossat, qu'il ne paroisse qu'il n'ait prévenu lui-même, dans la lettre qu'il écrit au roi le 5 Mai 1598, immédiatement après la confection de ce traité, & dans celle à M. de Villeroi, du 4 Août suivant. Il s'en justifia dans la suite encore plus amplement par un assez long mémoire, qui est aussi inséré à la fin de ce recueil. Cependant on ne sçauroit trouver mauvaises les raisons que M. de Sully apporte contre cette disposition, ni croire que le duc de Florence eût rompu le traité, sans cette condition.

répondis qu'il n'y avoit jamais eu
nquiers dans ma famille ; en ef-
'étoit plutôt là une affaire de ban-
: que de gentilshommes. » Tous
autres, repliqua-t'il, n'en ont fait
une difficulté. Je le crois, lui ré-
dis-je avec quelque indignation,
i n'y en a-t'il pas un qui ne soit
:i, ou du trafic, ou de la robe. «
ut là dessus une petite contesta-
lans le conseil, qui fut rapportée
i. Ce prince n'en fit que sourire,
t qu'on avoit mal fait de m'en
r, sans le prévenir, parce qu'il
'en avoit pas parlé lui-même.
m'étonne, ajoûta-t'il, qu'il ne
us ait pas répondu encore plus ru-
nent ; ne connoissez-vous pas
n quel homme c'est, & combien
fait d'état de sa noblesse ? Ache-

1601. cette main-levée, il déchargea le roi de la condition des douze Fidéjusseurs, par respect pour sa personne royale. L'acte qui en fut passé est du quatre Août 1598; mais cette affaire ne fut consommée de part & d'autre, que par l'arrivée du chevalier Vinta dans celle-ci.

Je fus aussi commis à la liquidation de certains biens en Piémont, dont M. le comte de Soissons vouloit traiter avec sa majesté. Ils lui étoient dévolus par la mort de madame la princesse de Conti, du chef de la princesse son épouse, qui étoit de la maison de Montaffié (21). Mon rapport ne fut pas favorable à M. le comte : je représentai au roi que ces biens, d'une valeur beaucoup moindre qu'on ne les faisoit passer, étoient de plus si litigieux & si désavantageusement situés, que ces considérations en rabatoient encore beaucoup du prix. M. le comte diffi-

(21) M. le prince de Conti avoit épousé en premieres nôces Jeanne de Coëme, dame de Bonnetable, veuve de Louis, comte de Montaffié en Piémont, & M. le comte de Soissons avoit épousé Anne de Montaffié, fille de Louis & de Jeanne de Coëme.

mula le ressentiment que lui donna contre moi ce discours. 1601

Fresne Canaye (22) fut nommé ambassadeur à Venise, & Béthune, mon frere à Rome, au grand mécontentement des autres ministres, sur-tout de Villeroi & de Sillery, avec lesquels j'étois souvent exposé à avoir des démêlés, dont le roi avoit la tête rompue. Ces deux messieurs avoient entrepris de me donner l'exclusion, du moins dans toutes les affaires étrangeres, dont ils prétendoient que la connoissance n'appartenoit qu'à eux. Celle des ambassades étant de cette espéce, ils dirent à sa majesté en ma présence, qu'ils avoient à lui proposer pour l'ambassade de Rome, des sujets beaucoup plus capables que Béthune, » qui » n'avoit, disoient-ils, aucune intelli» gence des affaires de cette cour, » & n'avoit encore rendu aucun ser» vice à l'état. « Mon frere avoit pourtant déja été chargé de l'ambassade d'Ecosse, dont je puis dire qu'il s'étoit bien acquitté, & on

(22) Philippe Canaye de Fresne; Philippe de Béthune, comte de Selles, & de Charost.

ne pouvoit nier qu'il n'eut du moins les
1601. bonnes qualités qui, à mon sens, ne sont pas les moins essentielles pour cette fonction : la probité, la circonspection & la sagesse. Ainsi ce discours étoit tout ensemble faux & méprisant. Je le fis bien sentir dans ma réponse à ces messieurs, en leur montrant de quel prix étoient ses services rendus à l'état dans l'art militaire, qu'ils sembloient ravaler si fort au-dessous des autres.

Villeroi piqué à son tour de ce que je ne mettois pas les siens au premier rang, soûtint sa cause d'un air & d'un ton où il entroit beaucoup de chaleur. Il fallût que sa majesté nous imposât silence, en nous disant qu'elle se sentoit offensée de ce qu'on tenoit de pareils discours en sa présence ; & que sans entrer dans la discussion de nos services, il nous devoit suffire qu'elle nous tînt tous trois pour bons serviteurs. Je demandai pardon au roi, de ce qu'après sa défense j'osois encore ajouter un mot pour fermer la bouche à des personnes que je voyois donner hautement la préférence à l'oisiveté de la robe, & au repos du cabinet, sur les travaux, les dangers &

les dépenses de la profession militaire ; & je dis là-dessus tout ce que je pensois. » Bien, bien, je vous pardonne aux » uns & aux autres, & je prends vos » paroles comme il faut, reprit Henri » en m'interrompant ; mais à condition » que vous éviterez dans la suite ces » picoteries, & que quand l'un de » vous desirera que je favorise quel» qu'un de ses amis, les autres ne » s'y opposeront point ; mais s'en re» mettront à mon choix. Je décide » pour le présent en faveur du sieur » de Béthune, dont j'estime la mai» son, l'esprit, la sagesse & même la » capacité, l'ayant employé dans plu» sieurs affaires de paix & de guerre, » dont il s'est dignement acquitté. « Il promit à Villeroi qu'après le retour de mon frere il disposeroit de l'ambassade de Rome à sa recommandation. Il nous exhorta encore à demeurer unis ; après quoi il quitta la promenade, où ce démêlé l'avoit retenu plus de deux heures, & s'en alla dîner. 1601.

Je fis plusieurs voyages cette année à Fontainebleau, pour prendre les ordres de sa majesté sur les affaires qui ne pouvoient lui être commu-

1601. niquées autrement ; & comme nous fûmes souvent & long-tems éloignés l'un de l'autre, je reçus un plus grand nombre de lettres de ce prince que de coutume. Celle où il parle du maréchal (23) d'Ornano est singuliere. Ce maréchal lui avoit donné quelques sujets de plaintes. » Je n'ai jamais vû, » dit Henri, tant d'ignorance & d'o- » piniâtreté ensemble, mais je dis, » très-dangereuses, il a fait le Corse » à toute outrance. Faites qu'il ne me » donne pas sujet de le faire connoître » pour ce qu'il est, c'est à-dire, indi- » gne des honneurs qu'il a reçus de » moi ; sa seule fidélité m'y obligeoit, » ses désobéissances me dispenseront » bientôt d'user de ce terme : il faut » dire vrai, je suis fort rebuté de lui. « Les états de Languedoc s'étant tenus cette année, ce prince m'écrivit qu'il falloit transférer le lieu de leur tenue, dans le bas Languedoc, » afin » dit-il, que mes serviteurs n'aillent » pas, pour la premiere fois, où » étoient ceux de la ligue. « Il m'ordonne, dans une autre, de faire ve-

(23) Alphonse d'Ornano, fils de San-Pietro de Bastelica, colonel des Suisses.

nir des poulins de son Haras (24) de Meun, & dans une autre, de donner deux cens écus à Garnier son prédi- 1601.

(24) » Dès son jeune âge, dit Brantôme, parlant de Henri II. (*Vies des hommes illustres, tom. 2. p. 24.*) il avoit toujours fort aimé cet exercice de chevaux. Aussi l'a-t'il continué, & en avoit toujours une grande quantité en sa grande écurie, fut aux tournelles où étoit la principale, à Mehun, à Saint Leger, à Orion chez M. le grand écuyer de Boissy, & la plûpart, quasi voire les meilleurs, étoient de ses haras, qui se plaisoit à les bien faire entretenir. « Il ajoûte que ce prince ayant un jour fait voir ses chevaux au grand écuyer de l'empereur, celui-ci lui dit « que » l'empereur son maître n'avoit point d'écurie plus belle, il s'en falloit beaucoup, & la loua en toute extrêmité, & sur-tout dequoi la plûpart de ses chevaux étoient de son haras. « Par les malheurs des derniers règnes, le haras du roi étoit alors bien déchu de l'état où on l'avoit vu sous Henri II. Meun, ou Mehun en Berry étoit le seul des endroits ci-dessus nommés, où l'on élevât des chevaux pour le roi, & cet établissement étoit fort peu de chose, comme on le voit par les archives du secrétaire d'état de la maison du roi, qu'on conserve aux petits Peres, à Paris, où Meun est nommé Main, apparemment pour le distinguer d'un

cateur d'Avent & de Carême. Le reste
1601. que je supprime ne renferme que des détails peu considérables, quoiqu'ils fassent foi de la vigilance & de l'attention de ce prince.

Je vais comprendre dans un seul article, par lequel je finirai les mémoires de cette année, tout ce qui se passa au sujet de la révolte du maréchal de Biron, dont on eut enfin les preuves les plus positives. Dès le tems

autre Meun, sur l'Indre, aussi en Berry.

En 1634. le duc de Belle-garde, grand écuyer, fit transférer le haras du roi à Saint-Leger, forêt appartenante au roi, par Marc-Antoine de Bazy, capitaine du haras. Là il reçut en 1618. quelques accroissemens assez considérables, & de beaucoup plus considérables encore, environ l'année 1665, que feu M. Colbert, ministre d'état, en augmenta le terrein, y fit former des Parcs, & rassembler grand nombre d'étalons & de jumens, par Alain de Garsault, qui en étoit capitaine. Il y a demeuré jusqu'en 1715, qu'il a commencé à s'établir en Normandie, sous la conduite de François-Gédéon de Garsault, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, étant pour lors grand écuyer de France. Depuis ce dernier établissement, il prend de jour en jour une forme plus digne du haras du plus puissant monarque de l'Europe.

tems que le roi étoit à Lyon, & qu'il y avoit déja de violens soupçons contre ce 1601.
maréchal, sa majesté eut un entretien secret avec lui dans le cloître des cordeliers; & lui parut si bien informée de toutes ses différentes démarches auprès du duc de Savoye, que Biron, soit qu'il crût en ce moment qu'après une pareille découverte il ne lui convenoit plus que de songer à réparer sa faute, soit qu'il ne voulût que tromper le roi, lui avoua qu'il n'avoit pu en effet tenir contre les offres que lui avoit faites le duc de Savoye, jointes à la promesse de lui faire épouser la princesse (25) sa fille; qu'il

(25) Le maréchal de Biron en épousant la troisiéme des filles du duc de Savoye, devoit recevoir du roi d'Espagne & de ce duc, la Bourgogne, la Franche-Comté, & le Comté de Charolois en souveraineté; c'étoit une partie du grand projet de ces deux couronnes, qui consistoit à démembrer de cette maniere le royaume de France, & à le partager entre les gouverneurs de ses provinces. On peut en voir les preuves dans Vittorio Siri (*Mém. Rec. Vol. 1. p. 103, 127 & suiv.*) qui loue aussi les services que le comte de Béthune, frere de l'auteur, rendit en cette occasion à Henri IV. pendant son ambassade à Rome.

1601. lui en demanda pardon, & lui testa avec la plus apparente sinc que de sa vie il ne retomberoit un pareil délire.

Henri crut pouvoir compter si promesse qui fut pourtant oubliée que dans l'instant même qu'el faite. Biron reprit ses premiere sées; fit à son ordinaire différens ges dans les provinces; caressa to qu'il trouva dans la noblesse de contens ou de mutins; ne les ent d'un côté que des injustices qu'il voit du roi; de l'autre, que de so dit & de ses intelligences ho royaume. Il renoua plus forte que jamais avec les Bouillon, tragues, d'Auvergne & autres (Il força son naturel, jusqu'à pa aux soldats l'homme le plus main & le plus affable, lui qui

(26) L'auteur ne dit rien dans tout ce récit sur la conspiration, la détention & le procès du Maréchal de Biron, qui ne soit confirmé par les histoires & mémoires de ce tems-là. Ils rapportent de lui c roles extravaga » Que le roi ne » fense point ; » me sçais veng » rois & des » teurs. » *Ma tom.* 2. *liv.* 333.

1601.

-gueil & la fierté même : & quant
-a plus vile populace, comme au-
-n personnage ne coûte à faire à
-nbition, il l'attira à lui, en faisant
-ypocrite & le dévot. Jusques-là pour-
-nt on auroit pu encore douter s'il
-voit point tenu ses desseins ren-
-més dans lui-même, & si ce qu'on
-voit de lui n'étoit point une suite
-ce caractère qu'on remarque dans
-t de personnes, qui pour montrer
-ns tous leurs discours un esprit in-
-iet & ami des nouveautés, sont pour-
-nt quelquefois bien éloignées de se
-ter tête baissée dans la révolte.

C'est à quoi s'en tint fort longtems
-nri sur le compte du maréchal
Biron, quoiqu'il continuât de
-bserver soigneusement, & qu'il ne
: s'empêcher d'être ému des rap-
-ts qu'on lui fit de la conduite qu'a-
-t tenue Biron dans le dernier
-age qu'il avoit fait à Dijon, où il
-sa la fin de l'année précédente, &
commencement de celle-ci. Biron
son côté, qui avoit ses espions à
-our, apprenant l'impression que sa
-duite faisoit prendre au roi, jugea
-ropos de m'écrire à ce sujet. Sa let-

tre eſt datée du 3 Janvier : elle
1601. ne roule que ſur l'injuſtice qu'on lui fait auprès du roi, & que ſa majeſté lui fait elle-même de le croire capable de deſſeins dont il n'a pas la moindre penſée. Il me demande mon ſecours pour lui aider à faire connoître ſon innocence. Il juſtifie ſon voyage en Bourgogne, par les affaires domeſtiques qui le lui rendoient indiſpenſable, & aſſure qu'il ſera de retour dans deux jours. Enfin il me prie d'ajouter foi à tout ce que me dira de ſa part Prevôt, l'un de ſes Agens ordinaires, & qu'il avoit jugé à propos de me députer. Les convictions de l'infidélité du Maréchal de Biron ont ſuivi cette lettre de trop près, pour qu'on puiſſe la juger ſincère : auſſi, loin de le croire, je ne fis que m'en défier encore davantage.

Pendant le ſéjour que fit le roi à Calais, il reçut de nouveaux avis contre Biron, encore plus clairs & mieux circonſtanciés ; parce qu'apparemment Biron qui ſe crut moins éclairé, ſe licentia auſſi davantage. Sur quoi Henri, au lieu de prendre le parti qu'il ne devoit pas tarder plus long-tems

à prendre, ne pouvant encore regarder cet homme comme incurable, résolut au contraire de n'omettre rien de tout ce qu'il crut capable de le guérir par la douceur, les bons traitemens & les distinctions si sensibles au cœur d'un honnête homme. Biron avoit demandé à sa majesté une gratification de trente mille écus : le roi y trouva de la justice, & ne balança pas à la lui accorder : & parce qu'il survint quelques difficultés qui devoient en retarder le payement, ce prince m'ordonna qu'on les levât de façon qu'on pût sans délai satisfaire Biron, auquel je fis toucher à l'heure même une moitié de la somme en argent comptant, & lui assignai l'autre dans un an. 1601.

Biron crut être obligé de venir me remercier. Il me dit qu'il m'avoit plus d'obligation de cette somme qu'au roi. Il se plaignit devant moi de ce que ce prince le laissoit dans l'oubli, & même le méprisoit depuis qu'il n'avoit plus besoin de son épée : » cette » épée, disoit-il, qui l'avoit mis sur » le trône. « Je n'avois garde de me taire en cette occasion. Je fis voir,

1601. avec une espéce de reproche au maréchal, qu'il accusoit Henri d'autant plus injustement, que ce prince, auquel seul il avoit l'obligation de sa gratification, n'avoit pas dédaigné de se rendre encore solliciteur de son payement. Je pris occasion de-là de parler encore plus librement à Biron. Je lui remontrai, que quand même il auroit des preuves du contraire, il devoit toujours se souvenir qu'il parloit de son maître, & d'un maître qui avoit de quoi s'attirer le respect de ses sujets, par ses qualités personnelles, bien plus encore que par son rang; qu'il devoit être instruit qu'il n'y a rien à quoi les têtes couronnées se montrent plus sensibles, qu'à ce manque de respect pour leurs personnes, à la jalouse affectation de rabaisser la gloire de leurs armes, & à l'ingratitude pour leurs bienfaits. Ces termes étoient, ce me semble, assez expressifs. J'allai encore plus loin, & si je ne dis pas positivement à Biron que je le regardois comme un ingrat & un traître, il ne tint qu'à lui de le conclure de tout mon discours. Je l'exhortai à prendre une autre émulation qui pût lui mériter de véritables

louanges. J'appuyai sur la différence qu'il y a entre se rendre cher à son prince & à sa patrie, & chercher à s'en faire craindre : personnage odieux, & presque toujours funeste à celui qui le joue. Je lui dis que s'il vouloit s'unir avec moi pour travailler de concert à la gloire de l'état & au bien public, nous pourrions lui & moi les faire en quelque sorte dépendre de nous deux; lui par ses talens pour la guerre, moi, par la place que j'occupois dans la politique : en sorte que nous goûterions le plaisir qu'il ne se fit aucun bien, dont nous ne pussions être, ou les auteurs, ou les instrumens. Je finis ma remontrance par vouloir l'engager à aller remercier sa majesté de la gratification qu'il venoit d'en recevoir. 1601.

A tout cela Biron, loin de paroître touché de repentir ou de tendresse, ne fit que répondre en exagérant son propre mérite si hors de propos, & d'une maniere si fanfaronne, que je compris clairement une chose, dont je n'avois eu jusques-là qu'un simple soupçon; c'est que la rudesse de son esprit & l'inégalité de son humeur provenoient en partie d'une légere teinture de folie

proprement dite : folie au reste d'autan
1601. moins excusable, que l'empêchant d
raisonner, elle ne l'empêchoit ni d
mal parler, ni de mal agir. Ce qui m'e
parut la preuve complette, c'est que de
vant me regarder, après tout ce que j
venois de lui dire, du moins comm
un homme, en présence duquel il n
pouvoit trop s'observer, il eut l'impru
dence de lâcher quelques mots sur le
desseins qui lui rouloient dans la tête
les mêmes sans doute qu'il osoit teni
publiquement. Je ne les relevai poin
mais il s'apperçut lui-même de sa bé
vue, & pour la réparer, il feignit d'ac
quiescer à mes raisons, & de goûte
mes sentimens. Dès ce moment je dé
sespérai si bien qu'on pût jamais rame
ner cet homme à son devoir, que j
crus que le mien m'obligeoit à ne rie
déguiser au roi de ce que je le croyoi
capable de faire.

Le caractere de Henri a toujours é
de ne pouvoir que difficilement se dé
fier de personne. Il me répondit, qu'
connoissoit parfaitement Biron; qu'
étoit bien capable d'avoir dit tout c
qu'on lui avoit rapporté; mais qu
cet homme, qui par un effet de sa for
gue naturelle, causée par une bile noir

n'étoit jamais content, & s'élevoit au-dessus de tout le monde, étoit pourtant le premier à monter à cheval le moment d'après, & à courir tous les hazards pour ceux-là même dont il venoit de dire tant de mal; que cela méritoit bien quelqu'indulgence pour un simple défaut d'indiscrétion de langue; qu'il étoit assuré que Biron ne se porteroit pas jusqu'aux derniers effets de la désobéissance; que si cela arrivoit, comme il avoit déja montré dans les occasions où il avoit sauvé la vie à ce maréchal, & en dernier lieu à Fontaine-Françoise, qu'il ne lui cédoit en rien du côté de l'intrépidité, il sçauroit bien lui faire voir encore qu'il ne le craignoit pas. Le roi ne changea donc rien à sa conduite à l'égard de Biron, que pour le caresser encore davantage, & pour le combler d'honneurs : ce qu'il regardoit comme le véritable reméde à son mal. 1601.

Il l'envoya ambassadeur vers la reine Elisabeth, avec laquelle il eut une conversation singuliere (27). Il

(27) Le détail de cette ambassade se voit dans P. Matthieu. *Tom.* 2. *liv.* 2. *pag.* 426. & *suivantes.*

1601. fut assez imprudent, non-seulei
pour lui rappeller l'affaire du co
d'Essex, auquel cette princesse v
de faire couper la tête, mais er
pour plaindre le comte, de ce
tant de bons services ne lui avoie
tiré qu'une fin si tragique; & I
beth eut la complaisance de répc
à un discours si impertinent, er
posant les raisons qui justifioient
tion à laquelle elle s'étoit portée.
lui rapporta comment Essex s'étoi
cipité follement dans des projets l
coup au-dessus de ses forces, &
ment après les preuves & mêm
pleine conviction de sa révolte,
vant encore par sa soumission ol
son pardon, ni ses amis, ni ses p
n'avoient pu le résoudre à deman
grace. Je ne sçais si la reine d'A
terre voyoit dans l'ambassadeur
çois plusieurs traits de ressemt
avec le favori Anglois; les réfle
sensées sur le caractere des têtes
les & sur le devoir des sujets, p
quelles elle finit son récit, sen
le donner à entendre; mais Biroi
tira aucun fruit.

De retour de Londres, le

nomma encore ambaſſadeur extraordinaire en Suiſſe, pour le renouvellement d'alliance des Cantons avec la France; toujours prévenu qu'un emploi qui emporteroit l'eſprit de Biron loin des armes & le mettroit en commerce avec un corps auſſi ſage & auſſi politique que le ſenat Helvétique, en arracheroit à la fin toute ſemence de mutinerie; mais malheureuſement il eſt des paſſions qui ne vieilliſſent jamais : ce ſont l'ambition, l'envie & l'avarice : & qui auroit bien ſondé le cœur de Biron, l'auroit peut être trouvé atteint de toutes les trois. Il fut à peine revenu de cette ſeconde ambaſſade, que comme s'il avoit cherché à ſe payer du tems perdu, il travailla plus fortement que jamais à réaliſer toutes ſes anciennes chimères; ſoit qu'il y fût entraîné par le duc de Bouillon & le comte d'Auvergne, qui avoient auſſi leur parti formé; ſoit qu'il les entraînât lui-même dans le ſien. 1601.

Pour ſe lier enſemble de façon qu'ils ne puſſent plus après cela ſe manquer les uns aux autres, ces trois meſſieurs ſignerent une formule d'aſſociation,

dont ils garderent chacun un original.
1601. Cette piéce singuliere a été produite au procès du maréchal de Biron. Ils s'y engagent réciproquement, foi & parole de gentilhomme & d'homme de bien, de demeurer unis pour leur commune conservation, *envers & contre tous, sans nul excepter* (tous ces termes méritent d'être remarqués) ; de se garder le secret inviolablement sur ce qui pourra être révélé à l'un d'eux, & de brûler cet écrit en cas d'accident à quelqu'un des associés. Leurs desseins ne pouvoient réussir que par l'opération de l'Espagne & de la Savoye. Ils renouerent plus fortement qu'auparavant leurs intelligences avec ces deux puissances ; & pour les seconder de leur côté, ils alloient ramassant tout ce qu'ils pouvoient trouver de mutins dans la noblesse & parmi les gens de guerre. Pour entraîner dans la rébellion plusieurs des villes les plus éloignées de Paris, principalement dans la Guyenne & le Poitou, ils se servirent de la mutinerie qu'y avoit excitée l'établissement du sol pour livre, contre lequel je m'étois si fort élevé dans l'assemblée des notables,

& qu'il n'avoit pas été en mon pouvoir de faire supprimer depuis : il avoit été seulement converti, parce qu'il étoit impossible de l'établir selon la premiere idée, en un subside évalué à huit cent mille francs, dont une moitié avoit été fondue dans la taille, & l'autre dans les entrées des marchandises. 1601.

Biron & ses associés joignoient à ce motif celui de la gabelle, qu'ils persuadoient à ces peuples qu'on étoit sur le point d'imposer chez eux, pour achever de les accabler. Des gens apostés qu'ils tenoient en grand nombre à leurs gages dans toutes ces provinces, les entretenoient dans des allarmes continuelles. Quel gouvernement pourra jamais se croire exempt de ces fléaux de la tranquillité publique, puisque celui de Henri le Grand, si doux, si sage & si populaire, ne l'a pas été! Ne nous en prenons pourtant qu'à la malheureuse influence, que répandent les guerres civiles sur les mœurs des hommes. C'est leur poison qui engendre ces esprits turbulens, que le repos fatigue, & pour qui la condition la plus heureuse n'est qu'une espéce de langueur. De-là cette ma-

[illegible] à Dieu & [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] sur le [illegible] de [illegible], qu'il [illegible] & [illegible] obligé d'en [illegible] remède pour arrêter la contagion. Les avis se multiplioient. Ils venoient de personnes non suspectes. Ils se rapportoient tous. Quelques-uns parloient de l'acte d'association & en articuloient les termes, pour l'avoir vu. Le plus circonstancié & le plus suivi de tous ceux qui furent envoyés au roi, fut celui que lui donna Calvairac (28). Il contenoit outre les rumeurs publiques, que Biron & ses adjoints avoient touché plusieurs milliers de pistoles, par les mains de personnes venues d'Espagne. Qu'ils attendoient de plus grandes sommes encore & des secours

(28) Jean de Sudrie, Baron de Calvairac.

d'hommes. Que le conseil de Madrid y avoit mis pour condition, que les rebelles commenceroient par s'emparer de quelques bonnes places maritimes, ou frontieres d'Espagne ; que conformément à cette clause, il y avoit déja des entreprises formées sur Blaye, Bayonne, Narbonne, Marseille, & Toulon, & que le comte d'Auvergne ne faisoit qu'attendre qu'elles s'exécutassent, pour faire éclater celle qu'il avoit faite personnellement sur Saint-Flour. 1601.

Dans haute Auvergne.

Tous ces avis méritoient bien qu'on mît tout en usage pour en approfondir le sujet. Le roi vint exprès à l'arsenal, où il me trouva occupé à presser les travaux commencés, pour me communiquer ce qu'il venoit d'apprendre, & il m'en fit le détail, appuyé sur le balcon de la grande allée. Je le suivis à Fontainebleau, dont il prit ensuite le chemin : c'est-là que nous devions prendre les dernieres mesures au sujet du maréchal de Biron. Il s'étoit long-tems servi pour les négociations étrangeres de (29) La-Fin, homme vif

(29) Jacques de La-Fin étoit gentilhomme Bourguignon, de la maison de Beauvais

1601. rusé, intriguant, que Bouillon & lui appelloient souvent leur parent. La-Fin avoit fait plusieurs voyages vers le roi d'Espagne, le duc de Savoye & le comte de Fuentes : mais ensuite sur quelque mécontentement que lui avoit donné Biron, il étoit retourné chez lui, où il demeuroit inutile. On crut pouvoir le gagner & le faire parler, & on se servit pour cela de son neveu le vicomte de Chartres (30). Pendant que celui-ci travailloit à faire venir son oncle à Fontainebleau, je retournai à Paris préparer tout pour un voyage que sa majesté jugea à propos de faire

la Nocle, « le plus » pernicieux, dit Péréfixe, & le plus traître » qu'on eût sçu trouver en toute la France. Le roi qui le connoissoit bien, dit plus » d'une fois au maréchal : Ne laissez point » approcher cet homme de vous, c'est une » peste, il vous perdra. Il se porta à accuser le maréchal de Biron, par jalousie de ce que le Baron de Lux l'avoit supplanté auprès de ce maréchal, & par ressentiment de ce que le comte de Fuentes, s'appercevant qu'il le trahissoit, avoit fait arrêter son secrétaire; mais pour mieux perdre le maréchal de Biron, il feignit d'avoir toujours pour lui le même attachement qu'auparavant.

(30) Prégent de La-Fin vidame de Chartres.

au plutôt dans tous les endroits où avoit passé Biron ; c'est-à-dire, en Poitou, Guyenne, Limosin, & surtout du côté de Blois. 1601.

La-Fin se détermina enfin à venir à Fontainebleau révéler tout ce qu'il avoit sçu de la conspiration de Biron. Le roi voulut qu'il s'arrêtât & fût logé à la Mi-voie, afin qu'il ne fût vu que de ceux qu'on enverroit conférer avec lui. Sa majesté jugea dès le premier discours que tint La-fin, que ma présence y étoit nécessaire, & m'écrivit ces deux mots. « Mon ami, venez me » trouver en diligence, pour chose » qui intéresse mon service, votre » honneur & le commun contente- » ment de nous deux : adieu, je vous » aime bien ». Je pris la poste aussitôt. En arrivant à Fontainebleau, je rencontrai sa majesté au milieu de la grande avenue du château, qui alloit à la chasse, & je courus lui accoler la botte. » Il y a bien des nouvelles, mon ami, » me dit ce prince, en m'appuyant la » tête contre son cœur : tout est dé- » couvert ; le principal négociateur » est venu me demander pardon & » confesser tout. Il y embarrasse beau-

1601. » coup de gens & des plus grands & » des plus obligés à m'aimer ; mais » c'est un grand (31) menteur, & je » suis résolu à ne rien croire de lui, » que sur de bonnes preuves; il y en » met entr'autres, que vous ne pen- » seriez jamais : or devinez qui. De- » viner un homme qui soit traître ! » C'est, sire, lui répondis-je, ce que » je ne ferai jamais ». Après m'avoir encore pressé inutilement deux ou trois fois : « M. de Rosny en est, me » dit il, le connoissez vous? Tous les » autres n'en sont ils pas plus que moi, » lui répondis-je en souriant? Si cela » est, votre majesté ne doit pas s'en » mettre beaucoup en peine. Aussi » n'en ai-je rien cru, reprit ce prince,

(31) On doit sans doute regarder comme un de ces mensonges, l'accusation d'avoir cherché à attenter à la vie du roi & à celle du dauphin, dont La-Fin chargea le maréchal de Biron, suivant la chronologie Septénaire, puisque ses parens se servirent de la preuve du contraire, pour tâcher d'obtenir sa grace ; sire, nous avons du moins cet avantage, dit M. de la Force à Henri IV, en se jettant à ses pieds, qu'il ne se trouve point qu'il ait entrepris sur votre personne. *Vol. 9129. Manuscrits de la Bibliot. du roi.*

» & pour vous le montrer, j'ai com-
» mandé à Belliévre & à Villeroi de 1601.
» vous aller trouver, & de vous porter
» toutes les accusations, tant contre
» vous, que contre tous les autres. J'ai
» même dit à La-Fin, que je voulois
» qu'il vous vît, & vous parlât libre-
» ment. Il a été au pressoir; il est ca-
» ché à la Mi-voie, & ira vous trou-
» ver sur le chemin de Moret; mandez-
» lui l'heure & l'endroit, & qu'il n'y
» ait personne que vous deux. «

Je ne pouvois comprendre comment mon nom se trouvoit & avoit même été nommé dans cette méchante cabale; si cela partoit de quelqu'un des gens de Biron, qui s'imagina que j'étois ami de son maître, ou de Biron lui-même, & de ses collégues, qui se croyoient cette imputation permise pour grossir aux ministres d'Espagne le nombre de leurs partisans, ou celui des mécontens du gouvernement. Deux lettres que j'avois écrites à ce maréchal, par zéle encore plus que par civilité, peuvent bien y avoir donné lieu; d'autant plus que faisant allusion à ce qui s'étoit dit entre Biron & moi dans la conversa-

tion dont j'ai rendu compte un peu
1601. plus haut, j'y marquois ſans aucune affectation, qu'il ne tenoit qu'à lui de ſe rendre utile & très-recommandable dans le royaume par les moyens que je lui avois dit. J'y diſois encore à Biron : que moi qui étois toujours auprès du roi, je ne lui avois point entendu tenir les diſcours qu'il vouloit que ſa majeſté eût tenus contre lui : que je ne lui conſeillois pas d'en parler ainſi dans le monde, parce qu'on ne manqueroit pas de croire & de dire qu'il ne feignoit du mécontentement contre ſa majeſté, que parce que ſa conſcience lui reprochoit beaucoup à lui-même : voilà comment on peut avoir mal-interprêté ce que je ne diſois que dans la vûe de rendre Biron plus ſage.

Le ſentiment de Henri fut, comme il me le dit quelque tems après, que cette accuſation n'avoit été faite contre moi, ni par Biron, ni par aucun de ſes affidés, mais par La-Fin ſeul, à l'inſtigation de ceux qui croyoient par-là me faire perdre ma place. Quoiqu'il en ſoit, cette fauſſeté fit ſi peu d'impreſſion ſur l'eſprit du roi, que ce

prince, qui venoit de me donner le gouvernement de la bastille, ayant cru que les provisions n'en devoient point paroître sous mon nom, mais seulement sous celui de la Chevalerie, changea d'avis à l'occasion de l'affaire de Biron, & les fit expédier sous le mien; » ne voyant, disoit-il, que moi qui le » pûs bien servir, s'il lui arrivoit d'a» voir des oiseaux en cage. « L'ordre en fut donné à Villeroi, qui m'apporta ces provisions peu de jours après, mais au commencement de l'année suivante. 1601.

J'entretins La-Fin assez long-tems seul dans la forêt, ensuite je visitai exactement avec Belliévre & Villeroi, tous les papiers qui renfermoient quelques preuves contre le duc de Bouillon, le maréchal de Biron & le comte d'Auvergne, comme lettres, mémoires & autres piéces de cette nature. J'y vis quantité de noms mêlés avec ceux de ces trois messieurs; mais comme ce peut être avec la même injustice que le mien, qui y étoit aussi, je me garderai bien de leur donner, sur un fondement aussi léger, une place dans ces mémoires, qui pourroit les rendre plus justement suspects aux esprits défians, que les dépositions

Mathie tom. 2. l. pag. 482. suiv.

de La Fin. Nous rejoignîmes tous trois sa majesté après cet entretien : & le résultat du conseil tenu entre nous fut qu'on ne feroit rien éclater, pour ne pas prévenir Biron contre les moyens qu'on alloit commencer à mettre en usage pour le faire venir à la cour, afin de l'arrêter plus sûrement, & que sa majesté entreprendroit cependant incessamment le voyage dont il vient d'être parlé. Nous verrons l'année suivante ce qui arriva de ces dispositions.

1601.

Il y a dans celle-ci quelques remarques à faire sur ce qui arriva en différentes cours de l'Europe. Celle de Londres fut troublée par la révolte qu'exciterent les Espagnols en Irlande. Elisabeth envoya assiéger Quinzal, la plus forte place qu'occupoient les rébelles. Le comte de Tiron, leur chef, & don Alonce del-Campo, celui des Espagnols en Irlande, accoururent avec les forces qu'ils purent ramasser, & furent taillés en piéces par mylord Persy : Alonce y resta prisonnier, & Quinzal se rendit.

On a parlé fort diversement de la destination de la flotte qu'équipoit pendant ce tems-là le roi d'Espagne, sans pouvoir rien en dire de bien positif ; par-

ce qu'après avoir rôdé quelque-tems dans la Méditerranée, elle fut assaillie de la tempête, & ne put faire mieux que d'entrer dans le port de Barcelone presque ruinée. Elle étoit fort considérable, & le commandement en avoit été donné au prince Doria : peut être regardoit elle le Portugal, où le vrai ou faux dom Sébastien (32) continuoit à avoir 1601.

(32) C'est quelque chose d'assurément très-singulier, que cette ressemblance si parfaite dans toutes les parties, les signes naturels, & même les défectuosités du corps, que la nature avoit mis, au rapport de tous les historiens, entre le vrai D. Sébastien, & cet homme, qu'on dit avoir été un particulier Calabrois. On n'est pas moins embarrassé à deviner comment il avoit pu parvenir à connoître des circonstances de la vie de ce roi de Portugal, si particuliéres & si secrettes, qu'elles jettoient tout le monde dans l'admiration. Les Portugais plus trompés encore par leur affection pour le sang de leurs rois & par leur haine pour l'Espagne (ce dernier motif pourroit aussi être appliqué à M. de Sully) que par les preuves qu'ils ont cru avoir, ont persisté à soutenir les droits de cet imposteur. Le Septénaire lui est très-favorable, *année* 1601. *p.* 247. Voyez ce que nous en avons déja dit plus haut. Les Espagnols se persuaderent avoir

grand nombre de Partisans. Ses dis-
1601. cours, des secrets qui sembloient ne pouvoir avoir été connus que du vrai roi de Portugal qu'il révéla, certaines empreintes naturelles sur le corps, qu'il fit voir, & quelques autres rapports de cette espéce avec dom Sebastien, déposoient à la vérité pour lui : mais pour l'avouer, aucun de ces témoignages ne paroît être sans replique ; & le roi d'Espagne prit toujours le parti de se défaire secrettement du prétendu prince ; sans que la vérité ait été jamais connue, du moins que d'un très petit nombre de personnes intéressées à ne pas la publier.

Il fut convoqué une Diette à Ratisbonne, dont l'objet étoit un accommodement proposé entre les deux religions catholique & réformée. On s'en flattoit inutilement ; elle fut rompue dès-la premiere question qui y fut agitée sur l'autorité de la Sainte

si bien découvert la fourberie, lorsque Ferdinand, grand duc de Toscane, l'eut remis entre les mains du viceroi de Naples, qu'ils ne craignirent point de l'exposer à la risée publique, monté sur un âne : après quoi ils l'envoyerent aux Galéres. *Voyez P. Math. t. 2. l. 3. p. 451.*

Ecriture

Ecriture (33) : & les esprits s'y aigrirent si fort, qu'il fut impossible de les rapprocher. Les Catholiques romains soutenant que cette autorité tire toute sa force de celle que lui donne le jugement de l'église, afin d'augmenter encore, de la prérogative d'infaillibilité sur ce point, tant d'autres droits dont ils font déja jouir si gratuitement le pape ; & les Protestans traitant cette doctrine de ridicule (34). 1601.

(33) Cette question fut débattue publiquement pendant plusieurs séances, entre les théologiens catholiques de Maximilien, duc de Baviere, & les Protestans de Ludovic, comte Palatin de Neubourg, des électeurs de Saxe, de Brandebourg, &c. Les deux premiers de ces princes y assistoient en personne, & furent obligés de mettre fin à ce Colloque, dont chacune des parties, comme il arrive toujours, s'attribua ensuite l'avantage. *De Thou, Chronol. Septen. ann.* 1601.

(34) Ce sera pourtant toujours aux yeux des personnes non-prévenues, l'un des faux dogmes de Calvin les plus insoûtenables, que cette attribution qu'on donne au sens des saintes écritures, de suffire à se faire connoître de soi-même, ou ce qui est encore pis, de pouvoir être déterminé par l'esprit particulier. C'est la principale source de cette monstrueuse confusion de sectes dont la prétendue réformée fut tout d'abord inondée.

1601. La guerre allumée en Transilvanie, continua au désavantage des Vaivodes, Battory & Michel, révoltés contre l'empereur; ils furent défaits par George Baste, & Clausembourg fut pris. Le duc de Mercœur ne se signala pas moins à la tête des troupes Impériales contre les Turcs (35). Il prit Albe-Royale en Hongrie, forteresse réputée imprenable, & ensuite en chassa les Turcs, qui y revinrent mettre le siége, pendant que l'archiduc, plus malheureux, échoua devant Canise, & que les chevaliers de Malte prirent & détruisirent la ville de Passava dans la Morée.

Ferdinand d'Autriche.

Appellée Château-neuf par les Chrétiens.

Constantinople & l'intérieur du Palais même du grand seigneur n'étoient pas moins agités par le mécontentement des Janissaires, qui vinrent étrangler, en présence de Mahomet III lui-même, sept mignons de son serrail, & le menacerent de le déposer. C'étoit dans la vérité un homme bien peu digne du trône, lâche, cruel, traître, avare, & enseveli dans la débauche.

(35) Le duc de Mercœur acquit par ses grands exploits, la réputation d'un des premiers hommes de guerre de son tems. Voyez-le dans les historiens, ainsi que les autres faits dont il est parlé ici.

Fin du douzième Livre.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE TREIZIÉME.

L'AGITATION des esprits causée par tous les soulévemens domestiques qu'on vient de voir dans le dernier livre, n'empêcha point qu'on ne se livrât cet hiver aux plaisirs & aux spectacles ordinaires. On travailla par ordre, & pour le divertissement de la reine, à la composition d'un ballet d'une grande magnificence. L'Arsenal étoit le lieu que le roi avoit choisi pour la représentation de ces spectacles, à cause de la commodité de ses appartemens spacieux, soit pour les ac- 1602.

[illegible]

Vers la mi-carême, le co[illegible] Schomboürg, grand maréchal d[illegible] pire, envoyé de la cour de Vie[illegible] riva à Paris, où il fit son entrée a[illegible] suite de quarante ou cinquan[illegible] vaux. Sa majesté lui fit rendre [illegible] mêmes honneurs que le maré[illegible] (1) Bois-Dauphin avoit reçus à [illegible] ne. Le prince, fils du marquis d[illegible] debourg, fit aussi quelque séjo[illegible] ris. Quoique ce ne soit pas la c[illegible] de défrayer les personnes de c[illegible] principalement, comme le [illegible] quoit sa majesté, lorsqu'elles [illegible] vent pas la cour, elle voulut

(1) Urbain de Laval, marquis de [illegible] mort en 1629.

eût tous les égards possibles pour ce prince, dont la maison, d'ailleurs des premieres de l'Allemagne, faisoit profession d'un attachement particulier à la France. Je reçus ordre du roi de lui faire chaque jour, de la part de sa majesté, des présens de vins & de viandes des plus rares. 1602.

Lorsque tout fut prêt pour le départ du roi, & que sa majesté eût donné, dans les différens voyages qu'elle fit à Paris, les ordres nécessaires, tant pour assurer la paix & la tranquillité dans cette ville & dans les provinces dont elle alloit s'éloigner, que pour ce qui concernoit celles où elle alloit passer; elle partit de Paris vers le vingt Mai, & vint à Fontainebleau, d'où elle s'achemina vers Blois. La reine fut de ce voyage, avec toute sa maison. Je le fis aussi, mais je ne partis que quelques jours après sa majesté, qui me fit sçavoir son arrivée à Blois, & le dessein qu'elle avoit d'y séjourner huit ou dix jours. Ce tems étoit nécessaire au roi pour une diette qui lui avoit été ordonnée par les médecins, afin de guérir une fluxion qui lui étoit tombée sur la jambe, & qui avec le tems eût pu,

comme il me le mandoit, mériter le
1602. nom de goutte. Blois étoit d'ailleurs la ville la plus propre à découvrir les secrets du maréchal de Biron. Henri avoit dans toute cette province des personnes de confiance, qui s'y employoient uniquement, & qui détachoient presqu'à chaque moment des courriers chargés des nouvelles qu'ils venoient d'apprendre. On sçut par eux que la cabale de Biron embrassoit l'Anjou, le haut Poitou, la Saintonge, le Mirebalais, le Châtelleraudois, l'Angoumois, le Périgord, le Limosin, la Marche & l'Auvergne; qu'elle s'étendoit même par toute la haute Guyenne & le haut Languedoc; qu'elle étoit appuyée par quatre ou cinq seigneurs de la cour, dont cependant on ne spécifioit pas les noms, pour ne rien avancer de douteux Les liaisons avec l'Espagne, les desseins pour la surprise des villes frontiéres, & les raisons dont on se servoit pour animer le peuple contre le gouvernement présent (les mêmes que j'ai déja rapportés plus haut) faisoient encore partie de ces avis; & voici ce qu'on y ajoutoit de nouveau.

Les factieux, pour faire prendre ombrage au peuple, du voyage de sa majesté à Blois, qui sans doute ne les inquiétoit pas médiocrement, disoient par-tout, que Henri ne l'avoit entrepris que pour faire faire une justice sévere de ceux qui s'étoient révoltés contre Jambeville, d'Amours & les autres commissaires envoyés pour exiger le sol pour livre sur les rivieres & dans les passages, pour l'y établir lui-même, & de maniere que par une nouvelle réappréciation cet impôt se trouvât triplé; pour faire recevoir partout la Gabelle, en s'emparant des Marais salans, dont les propriétaires ne recevroient en dédommagement que de mauvaises rentes sur l'Hôtel-de-ville de Paris; enfin pour arrêter les murmures que devoient causer une double décime, qu'ils faisoient croire que Henri avoit obtenu du pape la permission de lever, & la rétractation des remises faites sur les tailles de 1594, 1595 & 1596; j'en ai parlé, lors de mon voyage dans les généralités. 1601.

Voilà comment on peignoit presque par-tout le royaume, un prince si bon, avec les couleurs d'un tyran furieux

& implacable. On avoit toujours des
1602. raisons prêtes pour lui enlever la noblesse catholique. On en avoit de différentes pour mutiner les gentilshommes & les officiers protestans. On faisoit entendre aux premiers, que ce trésor & cette artillerie formidable, dont le roi faisoit provision, n'avoient pour objet que d'anéantir leurs priviléges, & de les mettre en servitude. On persuadoit aux seconds, que la persécution étoit déja ouverte contre eux; que le payement de leurs garnisons, les fonds pour l'entretien de leurs villes, les pensions de leurs chefs, de leurs officiers & de leurs ministres, alloient être dès cette année diminués d'un tiers, & la suivante de deux, après quoi il seroit d'autant moins difficile de leur ôter leurs places de sûreté, que c'étoit déja un point arrêté dans le conseil, de fermer aux Réformés tout accès aux charges & aux emplois publics, en refusant de leur en expédier les provisions.

Si les preuves contre la personne des conjurés avoient été aussi claires que l'étoient celles de leurs complots, le roi auroit pu dès ce moment laisser un libre cours à sa justice, mais par

rapport aux ducs de Bouillon & de la Trémouille, par exemple, la chose n'en étoit pas encore aux mêmes termes qu'à l'égard du maréchal de Biron & du comte d'Auvergne; tout se réduisoit à des soupçons contre eux, à la vérité très-violens; & pour ce qui regarde les autres seigneurs de la cour, dont les noms se trouvoient aussi mêlés dans la liste, au nombre de huit, on en pouvoit faire une troisiéme classe, sous le nom de gens dont la conduite équivoque demandoit à être éclaircie. Les ducs de Bouillon & d'Epernon étoient du voyage de Blois; le roi imagina qu'il pourroit tirer d'eux-mêmes la conviction de leurs sentimens, en observant attentivement pendant le récit qu'il leur feroit des nouvelles qu'il recevoit, leur maintien & l'air de leur visage. D'Epernon fut celui qu'il attaqua le premier. La vérité m'a obligé de parler si souvent au désavantage de ce duc, que c'est avec une véritable satisfaction que je me porte en cette occasion à faire voir son innocence, & à publier ses louanges. 1602.

D'Epernon entendant parler sour-

1602. dement à la cour de brigues & de cabales, comprit aisément que comme on juge ordinairement du présent par le passé, son nom ne manqueroit pas d'avoir place parmi ceux qu'on disoit les ennemis de l'état. Cela lui fit prendre les précautions de renouveller à sa majesté, lorsqu'elle étoit encore à Fontainebleau, les assurances de sa fidélité. Il n'avoit point d'autre preuve à lui en donner, & le malheur est que Henri prévenu de longue main contre d'Epernon, n'y ajoutoit pas beaucoup de foi. Il ne laissa pas de lui sçavoir gré de cette démarche, & parce que d'Epernon en lui parlant, m'avoit cité pour quelque chose, le roi, en me mandant à Paris ce qui venoit de se passer, me manda en même-tems que d'Epernon lui avoit paru dans le dessein de me rechercher, & m'ordonna de le prévenir en tout, afin que si le crime qu'on lui imputoit, n'étoit encore qu'en dessein, on n'eût point à se reprocher de l'avoir laissé se précipiter, lorsqu'il ne falloit peut-être que de bons conseils & de bons traitemens pour l'en empêcher.

Je fis ce que le roi m'ordonnoit, &

dès ce moment je tins le duc d'Epernon dans mon esprit pour suffisamment disculpé. Il parla à Blois au roi de la même maniere qu'à moi. Il ne nia point qu'il n'eût entendu parler de mouvemens & d'intrigues secrettes, mais il dit que ç'avoit toujours été d'une maniere si vague, & quelquefois même si contradictoire, qu'il ne lui étoit pas venu dans l'idée qu'on pût y ajoûter aucune créance; que ceux qu'on en disoit les auteurs ou les fauteurs, ne lui en ayant jamais donné rien à connoître, ni à entrevoir, il avoit traité de fable un projet dans lequel il ne trouvoit d'ailleurs que de l'extravagance; les conjonctures présentes en rendant l'exécution visiblement impossible. Quel qu'il fût, il offrit au roi de demeurer près de sa personne, pour lui servir de caution de lui-même, pendant six mois; & si ce tems ne suffisoit pas, il lui jura qu'il ne le quitteroit point que ses soupçons ne fussent entiérement dissipés. Le roi n'eut rien à repliquer, & commença aussi à trouver le duc d'Epernon beaucoup moins coupable qu'il ne l'avoit pensé. 1602.

Il s'en fallut de beaucoup que le duc
1602. de Bouillon montrât dans ses paroles la même sincérité. A la premiere ouverture que lui fit sa majesté, il traita tout de calomnies inventées par des espions & des délateurs contre les grands du royaume, afin de se faire valoir, & de paroître du moins gagner l'argent qu'on leur donnoit pour exercer cet emploi. Il joignoit à ce reproche, qui attaquoit tacitement sa majesté, une application du passage du nouveau testament : qu'il est nécessaire que les scandales arrivent, & que malheur à ceux qui les causent ; passage qui auroit été plus juste contre Bouillon & ses partisans, en le prenant dans son sens naturel. Bouillon ne s'en tint pas-là, il continua en disant, qu'il étoit vrai qu'il avoit entendu dire que les Catholiques, aussi-bien que les Protestans, se plaignoient qu'on les accabloit d'impôts, & que plus les richesses & le bonheur du roi alloient croissant, plus ils devenoient pauvres & misérables ; qu'outre ces plaintes communes, il avoit oui dire en certain endroit aux Protestans, que leur sort étoit d'être regardés tôt ou tard com-

me la peste & l'excrément de l'état; qu'ils y seroient haïs, persécutés, proscrits, eux & leurs enfans; qu'on les excluroit de tous les honneurs & de tous les emplois; qu'enfin on ne se reposeroit qu'après qu'on les auroit exterminés; que tous ces bruits ne se répandoient & ne prenoient tant de force, que parce que les personnes les plus qualifiées du royaume n'étant point admises au conseil, où se décidoient les affaires, soit à l'égard des différentes religions, soit à l'égard des impôts, elles ne pouvoient instruire le peuple du motif des résolutions qui s'y prenoient, ni le peuple croire autre chose, sinon qu'on en vouloit en effet à sa liberté. 1602.

Il n'est pas douteux que le duc de Bouillon, en parlant ainsi, cherchoit à insinuer au roi, que tous les bruits de révolte n'avoient point d'autres fondemens que les cris du peuple gémissant sous le fardeau des impôts, & que ce feint mécontentement qu'il affectoit, lui servoit à dérober au roi la connoissance de ses sentimens; mais tout ce qu'il y avoit d'aigre & de hardi dans ses paroles, fait bien voir que sa

mauvaise humeur ne put lui laisse
1602. ser cette occasion sans décharge
fiel. Il ajoûta avec la même fine
le même chagrin, qu'on avoit
lui persuadee à lui-même que sa m
avoit entrepris d'abolir les privi
de sa Vicomté de Turenne, & ac
les droits de la maison de la Mar
Sedan, mais qu'à cela aussi-bien
tout le reste, il s'étoit conten
répondre, qu'il se tenoit assuré q
roi n'en feroit rien, à cause des
gations qu'il avoit eues de tout
au corps des Réformés. Il finit er
testant au roi, que supposé que
ce qu'on lui avoit rapporté de ré
& d'attentats dans le royaume
aussi vrai qu'il le croyoit faux, po
il ne s'étoit écarté en rien de so
voir.

Le roi dissimulant au duc de B
lon ce qu'il pensoit du discours
venoit de lui tenir, lui fit une p
sition, sur l'idée de celle que le
d'Epernon lui avoit faite à lui m
par laquelle il s'attendoit bien
jetter dans un grand embarras.
au duc, qu'il étoit content de
assurance, & qu'il ne lui res

plus aucune défiance, s'il avoit pour lui la même complaisance qu'avoit eue d'Epernon de ne point s'éloigner de la cour, tant que cette affaire dureroit; qu'au reste il ne le retiendroit pas près de sa personne, sans lui faire part de tous ses desseins, & sans l'appeller dans tous ses conseils, comme il avoit paru le souhaiter, afin qu'il vît par lui-même l'attention qu'il apportoit à soulager le peuple, & qu'il pût rendre aux Protestans comme aux Catholiques, un témoignage autentique de la pureté de ses intentions. Bouillon garda, en recevant ce coup, une présence d'esprit singuliére, il fit une exclamation de joye & d'admiration des sentimens que sa majesté lui témoignoit, il répondit sur le fond de la proposition, qu'il alloit se mettre en état d'y satisfaire, non seulement pour six mois, mais pour toute sa vie s'il étoit nécessaire, en faisant un voyage dans toutes ses maisons, afin que rien n'interrompît ensuite le long séjour qu'il comptoit faire à la cour. C'est ainsi qu'en paroissant faire tout ce que souhaitoit sa majesté, il se réserva pourtant de ne faire que ce qu'il vou- 1602.

1602. droit lui-même, & qu'il sçut la prévenir adroitement sur le départ subi auquel il se préparoit.

Henri comprit tout cela, c'est ce qui le fit résoudre à assembler un conseil secret pour délibérer sur ce qu'il avoit à faire en cette conjoncture. Il n'y eut d'appellés à ce conseil, que MM. le comte de Soissons, le chancelier, Villeroi, Maisse & moi. On y entendit, avant toutes choses, Descures, qui avoit été envoyé convier le maréchal de Biron, de la part de sa majesté, de venir à la cour, & dont le rapport fut tel, qu'il n'y eut qu'une voix sur la détention de ce maréchal & du comte d'Auvergne, sitôt qu'ils seroient arrivés. Le roi proposa ensuite, s'il ne seroit pas à propos d'en faire autant des ducs de Bouillon & d'Epernon, pendant qu'ils étoient à la cour. Presque tous les assistans furent encore de cet avis, & le plus distingué de la troupe ne le modifia que pour dire que Biron étoit le seul auquel il faudroit ensuite faire grace, parce que ne faisant rien de lui même, on le rameneroit aisément à la raison, lorsqu'on lui auroit ôté ceux dont la so-

Pierre Fougeuse, sieur Descures.

ciété le perdoit. Je remarque cet avis à cause de sa singularité. 1602

Le mien fut totalement opposé. Je ne pus goûter qu'on arrêtât d'Epernon, ni même Bouillon. Si les soupçons tiennent lieu de preuves en ces matiéres, il falloit donc aussi arrêter tous ceux que La-Fin avoit chargés, & moi-même tout le premier, c'est ainsi que je m'expliquai. Qu'on suppose après cela qu'ils soient trouvés innocens, on manque par cette action précipitée les vrais coupables, Biron & d'Auvergne, qu'il étoit impossible d'arrêter au même moment, & dont la fuite ôtoit encore toute espérance de rien prouver contre les prisonniers. Le malheur est que criminels ou innocens, on ne pouvoit plus après cela se dispenser de les traiter comme réellement coupables, dans la crainte des effets où le ressentiment d'un outrage de si grand éclat étoit seul capable de les porter. Le roi se rendit à cette opinion, sépara le conseil, l'heure de dîner étant venue, & voulant m'entretenir seul sur ce qui venoit d'être agité, il me dit de dîner en soldat, & de le venir retrouver avant que tout le monde se fût rassemblé.

1601. Etant descendu dans la cour, où j'étois attendu par cette foule qui s'attache aux personnes en place, je vis venir à moi le duc d'Epernon, qui me dit avec la même assurance que je lui avois remarquée, que des conseils si longs & si secrets allarmoient une infinité de personnes, mais qu'il n'étoit pas de ce nombre, parce qu'il n'avoit rien à se reprocher. Je lui répondis qu'en ce cas il n'avoit en effet rien à craindre, le roi étant bien plus disposé à pardonner à de véritables coupables, qui avoueroient leurs fautes, qu'à punir sur un simple soupçon, ceux qui ne l'étoient pas. » Je vois, lui dis-» je, force gens qui s'éloignent de la » cour, mais ceux qui ont la conscien-» ce nette ne le doivent pas faire. Je » suis de ce nombre, reprit d'Epernon » & je ne partirai point de la cour » tant que ces ombrages dureront » Vous ne sçauriez mieux faire, mon-» sieur, lui répliquai-je, & je vous pro-» mets que je ferai valoir dans l'occa-» sion cette résolution que vous pre-» nez. «

En arrivant chez moi, je dis à mon maître d'hôtel qu'il retranchât tou

un service, & qu'il me servît ce qu'il avoit de prêt. Nicolas (2) arriva, comme je me mettois à table. » Lavez promptement, lui dis je, sans » l'avertir des ordres donnés à la cui» sine, & vous mettez à table. « Il fut bien surpris, lorsqu'après avoir bu deux coups, & mangé un morceau à la hâte, il vit que je demandois le fruit, & en même tems le cheval sur lequel je devois monter pour retourner au château. Cet ordre ne lui plût pas, car il n'aimoit pas moins la bonne chére que la plaisanterie. » Pardieu, Mon» sieur, me dit-il, je ne m'étonne pas » que vous passiez pour un des plus 1602.

(2) Simon Nicolas étoit un secrétaire du roi, » Poéte, di» seur de bons mots, » vieux pécheur, dit » le Journal d'Hen» ri IV. croyant en » Dieu par bénéfice » d'inventaire, & » qui n'en étoit que » mieux reçu dans » les compagnies, se» lon l'humeur cor» rompue de ce siécle » misérable. Il mou» rut deux ans après, » âgé de soixante-dix » ans. Comme on lui » parloit de Dieu, de » la mort & d'une vie » éternelle, il fit ré» ponse qu'il eût quit» té volontiers sa part » de Paradis pour » cinquante ans de » vie de plus. « *Journal d'Henri IV.*

1602. » habiles seigneurs de France ; je ne » connois personne qui puisse boire » trois coups pendant votre dîner. Là, » là, Monsieur Nicolas, lui répondis- » je, ne laissez pas d'achever de dî- » ner, pour moi j'ai une affaire qui » m'appelle ailleurs.

Je rapportai à sa majesté les paroles que venoit de me dire le duc d'Epernon. Elle convint qu'il pouvoit bien ne s'être pas embarqué dans une affaire qu'il voyoit traiter par des personnes d'humeur & de religion si différentes, & où tant s'en faut qu'il y eût rien à gagner pour lui, il y risquoit au contraire à se faire dépouiller de son bien & de ses charges. D'Epernon avoit assez d'esprit pour sentir que le projet des séditieux n'avoit rien que de ruineux. « Ce n'est pas, ajoûtoit le » roi, qu'en son cœur il ne fût peut- » être bien aise que quelqu'un me tra- » versât, afin que j'eusse d'autant plus » affaire de lui ; mais il sçait par sa » propre expérience, combien de pa- » reils desseins sont sujets à échouer. « Sa majesté me chargea de l'entretenir dans ces dispositions, & de faire encore un effort auprès des ducs de

Bouillon & de la Trémouille, pour les arrêter à la cour, mais d'attendre pour cela qu'on fût arrivé à Poitiers, parce que jusqu'à ce tems-là il pouvoit lui venir des avis qui le détermineroient. Je m'y employai de tout mon pouvoir & en présence de MM. de la Nouë, de Constant, d'Aubigny & de Préaux, mais tout ce que je pus leur dire fut inutile. 1602.

Il se traita à la cour, pendant le séjour que firent leurs majestés à Blois, d'une autre affaire fort différente de celle-ci, dont le récit me met dans quelqu'embarras, parce qu'elle fit un assez grand éclat pour ne devoir pas être passée sous silence, & que d'un autre côté il ne m'est pas permis de la révéler ici, dans la crainte que j'ai de trahir le secret que j'ai voué au roi & à la reine, qui ne s'en sont ouverts qu'à moi seul,& qu'elle regarde personnellement. Le tempérament dont je vais me servir, est de ne rien rapporter au-delà de ce qui transpira au dehors, & vint à la connoissance du courtisan.

Il se répandit donc un bruit que le roi & la reine avoient eu un différend ensemble, ce qui fut confirmé, parce

1602. Premier valet de chambre du roi.

qu'un jour le roi m'envoya d
par Armagnac de si grand matin
étoit encore au lit aussi bien qu
ne, & contre leur coutume,
dans leur appartement. On re
que j'avois fait plusieurs allées
nues de l'un à l'autre, on sçut
m'étois mis trois ou quatre foi
noux devant le roi & la reine,
si j'avois eu une grande grace
nir d'eux. Comme rien n'échape
occasions aux courtisans curie
tirerent chacun leurs conjecture
que parmi les noms du roi & de
ne, on avoit aussi entendu pro
ceux du duc & de la duchesse
rence & de Mantoue, de Virg
sin, de Dom Joan, de Belle
de Trainel, Vinci, Joannini, C
ni, la Léonor, Gondy, Catheri
vage, avec celui de la marqu
Verneuil. D'autres personnes
désignées, disoit on encore,
nom mystérieux de couleur de
On chercha à faire parler mon é
parce qu'on découvrit que Co
qui avoit souvent affaire à elle,
lui rendoit publiquement le mê
pect qu'un serviteur à sa maître

l'appelloit même souvent de ce nom) étoit venu la chercher plusieurs fois de la part de la reine, avec laquelle, tantôt seule, tantôt la Léonor avec elle, elle étoit demeurée secretement enfermée plusieurs après-dînées entieres. 1602.

Mais ce qui fournit le plus de matiere aux discours, c'est que dans le tems que la contestation étoit le plus échauffée, La Varenne vint m'avertir un matin que le roi m'attendoit dans la nouvelle gallerie qu'il avoit fait bâtir à Blois, au-dessus de celles qui regnent le long des jardins d'en-bas, c'est celle où l'on voit la représentation singuliere d'une biche avec le bois d'un cerf. On prit garde que sa majesté fit mettre en sentinelle au bout de cette galerie, qui n'étoit pas encore fermée, deux Suisses qui ne sçavoient pas un mot de françois, & que pendant deux heures & plus que nous y demeurâmes, on nous vit parler avec beaucoup d'action. On pouvoit malgré la distance entendre quelques-unes de nos paroles, dont on ne tira aucune lumiere. Il n'en fut pas de même de celles ci, qu'on entendit proférer à sa majesté

1602. en fortant & qu'on recueillit foigr
fement. » Il n'en faut plus parler
» me conduirai en tout par vos c
» feils, afin qu'il ne me foit plus
» proché que je fais toutes chofe
» ma tête ; mais fouvenez-vous
» peut-être vous & moi nous en rep
» tirons un jour : car il ne fçauroit p
» voir fur moi, qu'il ne dégoutte
» vous. Je connois l'efprit de ceux
» s'en mêlent, ils feront caufe
» beaucoup de mal. Je ne nie p
» que la douceur & l'indulgence
» foient fort louables ; mais vous
» nierez pas auffi que l'excès n'en
» pernicieux «. On diftingua auffi
paroles, que je répondis au roi, c
la vérité il y avoit de la prudenc
prévoir & à prévenir les accidens
cheux ; mais qu'il falloit auffi fe d
ner de garde de les avancer par
recherches trop curieufes. C'eft fur
fondement qu'on foupçonna que le
avoit eu deffein de fe porter à quel
démarche violente contre certai
perfonnes de la maifon & du con
de la reine. (3) Je ne puis en c
davantage.

(3) C'eft dire la chofe affez clairemen

De Blois le roi vint à Poitiers. Il se
ontra ensuite dans le Limosin & la 1602.
iienne; sa présence fut d'une si gran-
efficace, qu'il ne trouva nulle part
pposition à ses volontés, pas même
établissement du sol pour livre (4).
uroit pu après cela laisser subsister
impôt, rien n'en auroit troublé la
ée : mais content de la soumission
ses peuples, il prit ce moment pour

utres mémoires de
tems-là se rappor-
t tous à cette idée.
ne sçauroit presque
iter que Henri IV
it pris la résolu-
n non-seulement
purger la cour de
délateurs, qui en-
imoient l'esprit de
reine contre lui,
is encore de faire
tir un peu forte-
nt à cette princesse
 indiscrétion en
sant de la voir, &
l'obligeant de vi-
e loin de lui dans
e de ses maisons,
ut-être même en la
nvoyant à Florence.
On voit dans l'histoire de la mere & du fils, *tom.* 1, *p.* 9, que ce prince la menaça de l'un & de l'autre. M. de Rosny trouvoit apparemment ce second parti un peu trop violent, comme en effet il l'étoit, vu les circonstances.

(4) Le Septénaire dit que M. de Rosny fut envoyé par sa majesté pour ce sujet à la Rochelle, & que les Rochellois le chargerent de faire leurs représentations au roi pour la suppression de la pancarte ou tarif de cet impôt.

le convertir d'abord en une menue subvention, & peu après pour le supprimer tout à fait. L'édit de révocation porte que S. M. ne s'y est déterminée uniquement qu'à cause de cette obéissance de ses sujets. Henri satisfait du succès de son voyage (5), reprit le chemin de Fontainebleau, où arriva peu de tems après lui le maréchal de Biron.

1602.

La consternation que le voyage de S. M. avoit répandue parmi ses créatures, lui fit connoître que ses affaires n'étoient pas à beaucoup près aussi avancées qu'il s'en étoit flatté, & lui fit prendre ce parti, dans lequel plusieurs autres motifs le confirmoient. Son traité avec l'Espagne & la Savoye n'étoit pas encore au point qu'il pût en espérer incessamment le secours d'hommes & d'argent qui lui étoit nécessaire. Une résistance trop marquée aux volontés du roi pouvoit donner de sa trahison

(5) » Durant ce » voyage de Poitiers, » dit le Septénaire, » qui dura près de » deux mois, la cour » sembloit triste, le » roi pensif, nul con- » seil ni d'affaires, » aucunes de justice, » sinon à Blois ». Ce, qui provenoit des chagrins publics & particuliers de Henri, dont il vient d'être fait mention.

ſur des refus réïtérés de pa-
ant le roi, ſa majeſté pren-
ıarti de venir droit à lui à
te, comme à un rebelle; ce
le coup mortel pour ce maré-
ı'étoit en état ni de ſe défen-
: l'attendre enfermé dans une
ıtes les ſiennes étant dépour-
ɔut, principalement d'artil-

ıne précaution que j'avois
préparant ce coup à Biron
mois auparavant. Je lui avois
dre que toutes les piéces de
ıı étoient dans les places de
ıe, devoient néceſſairement
ndues & toutes les poudres
. L'attention avec laquelle on
e je veillois à tout ce qui re-
ıa charge de grand-maître,

ment & en même tems de l'arsena
1602. Lyon, que je venois de remplir
grand soin, tout ce qui lui étoit n
faire. Je consentis que Biron env
des gens à lui jusqu'à Lyon, pou
corter les bateaux qui devoient
chargés des pieces que je lui envoy
& qu'il ne fit partir les siennes que
que celles-ci arriveroient. Il ne sç
pas que j'avois mis si bon ordre
tout, que les bateaux de Lyon qu
montoient la Saone fort lentem
furent arrêtés en chemin, jusqu
que ceux qui venoient de Bourg
fussent sortis des terres de sa dé
dance. Lorsque je vis les uns & le
tres en ma disposition, ceux de
n'allerent pas plus loin.

Biron ne s'apperçut de la trom
que je lui avois faite que lorsqu
fut plus tems d'y remédier. Il s'er
ta d'une étrange maniere contre
& se vanta si publiquement qu'il
droit me poignarder, que le roi
crivit de ne marcher que bien es
J'avois encore placé, comme sans
sein, les logemens de la cavaler
gere sur les passages du Loin;
tout cela, que Biron ne prit pe

ent de se défendre, sinon qu'il
en imposer au roi, jusqu'à ce
y eussent pourvu par le moyen
ranger. Descures & Jeannin
ent avec eux de maniere à leur
r cette sécurité. La-Fin, de son
avoit assuré très-positivement à
(6) que non-seulement il ne
pas trahi; mais que n'ayant
é à entretenir le roi que pour le
, il l'avoit trouvé fort loin de
:, ce qu'il lui confirma encore à
iebleau, où il dit en passant ces
nots : Mon maître, courage,
on bec ». Le secret d'ailleurs
été si bien gardé de la part du
, qu'on n'avoit à la cour aucu-
e de ce qui se tramoit contre Bi-
e que d'Epernon sçachant qu'il
t à Fontainebleau, envoya au-

devant de lui lui faire les offre
1602. vice d'usage entre les grands (
quoi il commettoit une grande

(7) Le duc d'Epernon ne s'est point défendu d'avoir rendu en cette occasion au maréchal de Biron tous les bons offices qu'il pouvoit attendre d'un ami. » Lorsqu'il » traita avec lui de » cette affaire, dit » l'historien de sa vie, » il ne le fit point en » termes ambigus, » comme les autres, » mais fort sérieuse- » ment. Il lui apprit la » trahison de La-Fin, » & lui en donna tou- » tes les preuves, & » l'exhorta à recourir » à la bonté du roi. » Voilà ce qui justifie » le duc d'Epernon. » Duplessis-Bossonnie- » re, gentil-homme » d'honneur, & fort » attaché au duc, qui » est celui qu'il envoya » au-devant du maré- » chal, étoit princi- » palement chargé de » le porter par toutes

» sortes de
» obtenir d
» pardon de
» Aussi ne
» jamais en
» gentilhom
» ré de son in
» & de cell
» maître, à
» dans les pa
» gers, apr
» roi, qui n'
» ignoré cett
» che, eut fa
» le maréchal
» ron; en qu
» dit un gran
» au duc d'I
» & il lui d
» suite un se
» seil dont l
» trouva fo
» c'est d'avo
» rement à
» té cette
» auprès du r
» & de lui
» même te
» quelle int
» l'avoit fai
même histo
le dans ce d

dence, après ce qui s'étoit passé à Blois, comme il l'a avoué lui-même 1602.

ques traits qui découvrent le fond des sentimens du duc d'Epernon, & servent en même tems à faire connoître son caractere. » Le duc d'Epernon, dit-il, & Biron » étant allés de compagnie au Louvre, » pour faire leur cour » après-dîner; sa majesté avertie de leur » venue, se mit à la » fenêtre pour voir au » travers de la vitre » leur démarche & » leur contenance. Un » ami du duc d'Epernon, qui étoit auprès du roi, l'en fit » avertir, afin qu'il » composât ses actions.... Il fit tout » le contraire de ce » qu'on lui vouloit » persuader; & s'étant » confirmé de plus en » plus dans les témoignages qu'il recevoit de sa bonne » conscience, rempli » d'une juste & généreuse indignation de » voir sa fidélité soupçonnée, il marcha la » tête droite & les » yeux tournés vers la » fenêtre où il sçavoit » que le roi étoit appuyé. Le roi le remarqua & le fit remarquer à ceux qui » étoient près de lui... » Sa majesté fit ensuite » une partie à la paume. Le comte de » Soissons étoit avec le » roi contre le duc » d'Epernon & le maréchal. C'est à cette » partie que les historiens de ce tems-là » ont fait dire au duc » un bon mot parlant » au maréchal : qu'il » jouoit bien, mais » qu'il faisoit mal ses » parties, &c ». *Hist. de la vie du duc d'Epernon, ann. 1602, page 205 & suiv.*

bien des fois depuis ce tems-là.

1602. J'étois allé faire un tour à Moret lorsque Biron arriva à la cour. Le roi m'en donna avis par ce billet : « Mon ami, notre homme est venu ; il affecte beaucoup de retenue & de sagesse ; venez en diligence, afin que nous avisions à ce que nous avons à faire. Adieu, je vous aime bien ». Je revins aussi-tôt de toute la vîtesse de mon cheval, & je trouvai le roi qui se promenoit devant le pavillon où j'étois logé, avec Praslin (8), qu'il quitta pour venir à moi. Il me prit par la main, & m'apprit, en continuant à se promener, qu'il avoit essayé inutilement, par toutes sortes d'endroits, à arracher de Biron (9) l'aveu de sa faute,

(8) Charles de Choiseul, marquis de Praslin, capitaine de la premiere compagnie des gardes, mort maréchal de France en 1626.

(9) « Le roi, ennuyé de ses rodomontades & de son opiniâtreté, le quitta, lui disant pour dernieres paroles : Hé bien ! il faudra apprendre la vérité d'ailleurs. Adieu, baron de Biron. Ce mot fut comme un éclair avant-coureur de la foudre qui l'alloit terrasser, le roi le dégradant par-là de tant d'éminentes dignités dont il l'avoit honoré.... Le même jour, après

quoiqu'il cachât si mal tout ce qu'il avoit dans l'esprit, qu'on le lisoit sur son visage. Sa majesté me découvrit ensuite ses plus secrets sentimens par rapport au maréchal. Elle avoit encore pour lui toute son ancienne tendresse, & ne le regardoit qu'avec compassion. Elle auroit fort souhaité qu'on eût pu lui enseigner des moyens, sans rien risquer, de ne point le traiter en criminel d'état; c'est ce qui n'étoit pas fa- 1602.

» souper, le comte de » Soissons l'exhorta » encore de la part du » roi de lui confesser » la vérité, & conclut » sa remontrance par » cette sentence du Sa- » ge : Monsieur, sça- » chez que le courroux » du roi est le messager » de la mort ». *Péréf. Ibid.* » Après le dîner, » dit le Septénaire, il » vint trouver le roi » qui faisoit un tour » dans sa grande salle, » lequel lui montrant » sa statue en relief, » triomphant au-des- » sus de ses victoires, » lui dit : Hé bien, » mon cousin, si le roi » d'Espagne m'avoit » vu comme cela, » qu'en diroit-il ? M » répondit au roi légé- » rement : Sire, il ne » vous craindroit guè- » re; ce qui fut noté de » tous les seigneurs » présens. Et lors le roi » le regarda d'une œil- » lade rigoureuse, » dont il s'apperçut, » & soudain r'habil- » lant son dire, il » ajouta : j'entends, » sire, en cette statue » que voilà, mais non » pas en cette person- » ne ».

cile, du caractere dont on coni
1602. Biron. S'il étoit dangereux de le
échapper lorsqu'il témoignoit n
pentir de rien, il ne l'étoit guère
de le relâcher sur sa bonne foi,
lui avoir témoigné qu'on avoit e
la preuve de sa trahison.

Le roi revint encore une derni
au parti que sa douceur natur
avoit toujours dicté, de cherche
rentrer le maréchal de Biron en l
me; & comme il n'avoit pu y ré
me chargea de l'entreprendre,
mit de m'avouer de tout ce que j
rois dire à Biron pour l'entraî
pieds de S. M. pourvu cependa
je ne lui donnasse rien à conno
ce qu'avoit dit La-Fin, afin de
nuire au dessein de l'arrêter, au
faudroit bien revenir s'il persiste
son opiniâtreté. S'il s'ouvre à
» me dit Henri, sur la confian
» vous chercherez à lui inspirer
» bonne volonté, assurez-le qu'i
» sans crainte, me venir trouver
» vouer tout. S'il ne me déguise
» je vous donne ma parole roya
» je lui pardonne de bon cœur
J'allai chercher le maréchal c

château, où je le trouvai dans la chambre de S. M. s'entretenant avec La-Curée au chevet du lit. J'étois suivi d'un assez grand nombre de personnes. Il entendit qu'on me faisoit place, & s'avança pour me saluer; ce qu'il fit très-froidement. Je crus devoir commencer par chercher à lui faire oublier le ressentiment que je sçavois qu'il avoit contre moi. » Hé! qu'est ceci, Mon- 1602.
» sieur, lui dis-je, en l'embrassant
» étroitement? Vous me saluez en sé-
» nateur, contre votre ordinaire: ho!
» il ne faut pas ainsi faire le froid; em-
» brassez-moi encore une fois, & allons
» causer ». Lorsque nous fumes assis au chevet du lit de sa majesté, & que personne ne put nous entendre. » Hé
» bien! Monsieur, lui dis-je, du ton
» que je crus le plus propre à le ga-
» gner, quel homme êtes-vous?
» Avez vous salué le roi? quel ac-
» cueil vous a t il fait? que lui avez-
» vous dit? Vous le connoissez, il est
» libre & franc, & veut que l'on soit
» de même que lui. L'on m'a dit que
» vous avez fait le réservé avec lui;
» cela n'est point de saison, ni selon
» son humeur & la vôtre. Je suis votre

1602. » parent, votre serviteur &
» ami; croyez mon conseil, &
» vous en trouverez bien. Dite:
» librement ce que vous avez 1
» cœur, & soyez sûr que j'y appo
» remède; ne craignez point q
» vous trompe ».

A tout cela Biron se contenta
pondre à la fin indifféremment :
» fait la révérence au roi avec t
» respect que je lui dois. Je lui
» pondu sur tout ce qu'il m'a dem:
» mais ce n'a été que des propos
» muns & des questions génér
» aussi n'avois-je rien davantage
» dire. Ah! monsieur, repris-j
» n'est pas là comme il faut en use
» le roi. Vous connoissez la bonté c
» cœur; ouvrez lui le vôtre, & l
» tes tout, ou à moi, si vous l'a
» mieux, & je vous réponds qu'
» qu'il soit nuit, vous demeurere:
» tens l'un de l'autre. Je n'ai rien
» au roi, répliqua le maréchal,
» vous de plus que j'ai fait; mai:
» majesté a quelque défiance ou
» que mécontentement de moi
» lui ou vous me le disiez libre
» sur quoi que ce puisse être, & j

»pondrai de même». Ce qui fâche le
»plus le roi, lui dis-je dans l'envie 1602.
que j'avois de le sauver, » ce sont vos
» froideurs; car d'autres particularités,
» ajoutai-je aussi-tôt, il n'en sçait point;
» mais que votre conscience vous ju-
» ge vous-même, & conduisez-vous
» de la même maniere que si vous sça-
» viez que nous fussions informés de
» tout ce que vous avez fait, dit &
» pensé de plus secret; car je vous jure
» ma foi que c'est le vrai moyen d'obte-
»nir du roi tout ce que vous pouvez
» desirer. Je ne vous donne point d'au-
»tre conseil que celui que je prends or-
» dinairement pour moi-même. S'il
» m'est arrivé de faire quelque peccadil-
» le, je m'en accuse au roi comme d'un
» grand péché, & c'est alors qu'il fait
» tout ce que je veux. Hé pardieu, pour-
» suivis-je avec vivacité, si vous me
» voulez croire, vous & moi nous gou-
» vernerons la cour & les affaires. Je
» veux bien vous croire, répondit enco-
» re Biron avec la même nonchalance;
» mais je n'ai à confesser ni péché ni pec-
» cadille; je sens ma conscience fort net-
» te depuis ce que j'ai avoué au roi (10)

(10) » Il avoit négligé, dit M. de Péré-

1601. » à Lyon ». Je n'en avois peut-être déja que trop dit; je ne pus pourtant m'empêcher de lui faire encore plusieurs instances qu'il ne reçut pas mieux. Il se retira chez lui après cet entretien.

Le roi entra dans ce moment. Je lui redis, sans rien oublier, tout ce que je venois de dire à Biron & tout ce qu'il m'avoit répondu. » Vous avez » été un peu bien avant, me dit ce » prince, & même assez pour le mettre » en soupçon & faire qu'il s'en aille. » Entrez dans cette galerie, » ajouta sa majesté après quelques momens de réflexion sur l'aveuglement & l'opiniâtreté avec lesquels le maréchal de Biron couroit à sa perte, » & m'y attendez. Je veux parler à ma femme » & à vous ensemble, & qu'il n'y ait » personne que nous trois. ». Il revint en effet au bout de quelques instans avec la reine seule, & ayant fermé la porte de la galerie au vérou, il nous dit que l'obligation où il étoit comme roi & comme pere de veiller à la sûreté

» fixe, d'en prendre » abolition contre le » conseil que lui avoit » donné le duc d'E» pernon, qui étoit » plus sage & plus avisé que lui ».

de l'état menacé de retomber peut être dans sa premiere misere, ne lui laissant d'autre parti à prendre que d'arrêter le maréchal de Biron & le comte d'Auvergne, il ne s'agissoit plus que de mettre en délibération la maniere dont on s'en assureroit, afin de ne pas manquer son coup (11). Le sentiment de sa majesté étoit qu'on attendît qu'ils fussent retirés chacun chez eux & couchés, & 1602

(11) Il auroit été manqué, si le maréchal de Biron avoit profité des avis qu'on lui donna. » Un quidam lui porta une » petite lettre comme » il entroit chez le roi » après souper, sous » le nom de la com» tesse de Roussy sa » sœur. Et comme il » lui demanda de ses » nouvelles, voyant » qu'il ne répondoit » rien, il se douta que » c'étoit autre chose, » & l'ayant ouverte, » trouva qu'on l'aver» tissoit que s'il ne se » retiroit dans deux » heures, il seroit ar» rêté. Soudain il la » montra à un des » siens, nommé de » Carbonnieres, qui » lui dit alors : Adieu, » monsieur, je vou» drois avoir un coup » de poignard dans le » sein, & que vous » fussiez en Bourgo» gne. A quoi il ré» pondit : si j'y étois, » & que j'en dusse » avoir quatre, le roi » m'ayant mandé, j'y » viendrois. Quoi fait, » il entra en la cham» bre du roi, où il » joua à la prime avec » la reine. Ainsi qu'il

1602. qu'alors on fit investir leurs appartemens par des gens armés. Je proposai qu'on les amusât l'un & l'autre dans le cabinet du roi bien avant dans la nuit, & qu'après que presque tous les autres courtisans en seroient sortis, lassés d'attendre l'heure du coucher de sa majesté, on les fît saisir lorsqu'ils se retireroient. » Je ne vois point d'apparence à ce que vous dites, reprit Henri, si je ne veux voir ma chambre » & mon cabinet remplis de sang; » car ils ne manqueront pas de mettre » l'épée à la main, & de se défendre; » je ne veux point, si cela doit arriver, » que ce soit en ma présence, ni dans » mon appartement, mais dans le leur». Je trouvois qu'il étoit sur-tout à propos d'éviter en cette occasion la rumeur & l'éclat : mais Henri s'en tint toujours à sa premiere idée. » Allez-vous-en chez » vous souper, me dit-il, en me congé-

» y jouoit, on apperçut » le sieur de Mergé, » gentilhomme de » Bourgogne, qui lui » dit quelque chose à » l'oreille, & ne l'en» tendant point, le » comte d'Auvergne » vint aussi qui lui » donna de la main au » côté par deux fois, » & lui dit : Il ne fait » pas bon ici pour » nous ». *Septén. Ibid.*

» diant ; bottez-vous, & faites botter
» tous vos gens sur les neuf heures ; 1602.
» faites tenir prêts vos chevaux & les
» leurs, & soyez-le vous même à par-
» tir au moment que je vous le man-
» derai ».

Je me retirai dans mon pavillon, où, après avoir donné mes ordres, conformément à ceux que je venois de recevoir de sa majesté, j'entrai dans mon cabinet, dont la commodité étoit que je pouvois voir de-là tout ce qui se faisoit autour de l'appartement de Biron, qui étoit dans le pavillon opposé au mien. Je lisois & me promenois alternativement, sans cesser de faire attention de ce côté-là, où je m'attendois à chaque moment de voir commencer une attaque, & de recevoir de nouveaux ordres du roi sur ce que j'avois à faire. Neuf heures sonnerent, dix & même onze, enfin minuit, sans que je visse aucun mouvement. Pour-lors je ne doutai point que quelque contre-tems n'eût fait manquer le coup. » Je crains bien, dis-je en rentrant dans ma chambre, où tous mes domestiques, les uns en jouant ou s'entretenant, les autres en dormant,

attendoient la scène qui se prép
1602. » je crains bien que pour n'av
» bien pris ses mesures, on n'ai
» échapper des oiseaux si aisés :
» nir, & qui ne se rattrapperont
» cilement. Qu'on aille bride
» chevaux & charger mon b:
» pendant que je m'en vais dan
» cabinet écrire un mot ».

J'y fus bien encore une der
re, après quoi j'entendis du br
porte du pavillon du côté des
jardins, & une voix qui cria : »
» sieur, le roi vous demande ».
la tête à la fenêtre, & je reconn
Varenne, qui continuoit en
» Monsieur, venez prompteme
» roi veut parler à vous, & vo
» voyer à Paris donner ordre à to
» MM. de Biron & d'Auvergn
» arrêtés prisonniers. Et où ont
» pris, lui dis je? (12) Dans le
» du roi, me répondit-il. Di
» loué, repris je, que le roi ait

(12) Vitry arrêta le maréchal de Biron en sortant de l'anti-chambre du roi. » Monsieur, lui dit-» il, le roi m » mandé de lu » compte de » personne : » votre épée.

»conseil». Je courus vers l'appartement de sa majesté, qui me dit : » Nos gens » sont pris : montez à cheval ; allez » leur préparer leur logis à la Bastille. » Je les enverrai par bateau à la porte » de l'arsénal, qui est du côté de » l'eau ; faites-les y descendre, qu'il » ne s'y trouve personne, & les menez » où il faut, sans bruit, au travers de » vos cours & de vos jardins. Lorsque » vous aurez tout disposé de cette ma- » niere à l'arsénal, avant qu'ils y ar- » rivent, s'il se peut, ce qu'ils feront » peu de tems après vous, allez au » parlement & à l'hôtel-de-ville ; fai- 1602

» railles, lui répondit » Biron. Monsieur, ré- » partit Vitry, le roi » me l'a commandé. » Hé ! je te prie, ré- » pliqua le maréchal, » que je parle au roi. » Non, Monsieur, re- » prit Vitry, le roi est » retiré... Praslin at- » tendoit pendant ce » tems-là le comte » d'Auvergne à la por- » te du château, & » lui dit : Monsieur, » demeurez, vous êtes » prisonnier du roi. » Moi, moi ! répondit » le comte d'Auver- » gne surpris : oui, » vous, monsieur, lui » dit Praslin, de par » le roi je vous ar- » rête : rendez l'épée. » Tiens, prends-la, » reprit d'Auvergne, » elle n'a jamais tué » que des sangliers : » si tu m'eusses averti » de ceci, il y a deux » heures que je serois » couché & endormi. »

» tes leur entendre ce qui s'est passé,
1602. » dites-leur qu'ils en sçauront les raisons à mon arrivée, & qu'ils les trouveront justes ». Tout cela fut exécuté de point en point, & avec beaucoup de bonheur. Au moment que les prisonniers mettoient pied à terre à l'arsénal, ma femme accouchoit de celle de mes filles qui a porté le nom de mademoiselle de Sully.

Je confiai la garde des deux prisonniers à des soldats de la garde du roi, joints aux miens. Par les postes que je leur fis occuper, on peut dire qu'ils se gardoient encore en quelque maniere les uns les autres. Je fis placer outre cela un corps-de-garde sur le bastion qui répond aux fenêtres de la chambre des prisonniers, & un second sur les terrasses du donjon. De cette maniere il étoit impossible qu'ils se sauvassent, à moins que les anges ne s'en mêlassent. Ce sont les termes dans lesquels j'en écrivis au roi, dont les avis redoublés étoient ce qui me faisoit prendre tant de précautions. Il me mandoit peu de jours après la détention des deux prisonniers, qu'il étoit instruit qu'il y avoit un dessein formé

pour les faire évader, & que je veil- 1602.
lasse avec soin, parce que j'en répondrois. Je consentis d'en répondre, me fiant à la fidélité de mes soldats, qu'il auroit fallu corrompre tous jusqu'au dernier. Une autre fois le roi m'avertissoit que le complot formé pour la délivrance de Biron & d'Auvergne étoit en même-tems contre ma personne. Un bateau plein de soldats devoit s'avancer pendant la nuit le long de la riviere, & aborder à l'escalier de la porte de derriere de mon appartement qui est sur la riviere, la faire sauter par le pétard, en faire autant de la seconde, monter dans ma chambre en même tems, pendant que je serois encore au lit, & m'enlever en Franche-Comté avec des relais disposés de dix en dix lieues, afin de me traiter par représailles, ainsi que Biron le seroit lui-même. Ce dernier avis, quoique si bien circonstancié, ne me parut pas moins frivole que les autres. Je remerciai pourtant S. M. de ce qu'en me le donnant elle avoit la bonté de m'ordonner de veiller avec le dernier soin à ma conservation, & de m'assurer que si l'entreprise concertée contre moi venoit

malheureusement à s'exécuter, elle ne
1602. balanceroit pas à donner, pour me racheter, les deux prisonniers; & s'il en étoit besoin, disoit-elle, des choses de bien plus grande valeur encore. Pour la satisfaire, je mis en faction à cette porte de derriere un autre petit corps-de-garde.

Le premier président, le président de Blancmesnil (13), & les deux conseillers de Fleury & de Thurin furent nommés par le parlement pour interroger les accusés, que je fis amener pour cet effet dans le petit pavillon du milieu de la grande allée de l'arsénal. Comme il fut nécessaire qu'ils allassent ensuite subir l'interrogatoire en plein parlement, je fis préparer un bateau couvert, dans lequel ils furent menés & ramenés sans être vus de personne. Toute l'histoire de ce procès, & les particularités de l'événement que j'écris, ne sont ignorées de personne. Le public est informé que le maréchal de

(13) Achille de Harlay, premier président, Nicolas de Potier, sieur de Blancmesnil, président, Etienne de Fleury, doyen, Philibert de Thurin, conseiller en la grand'chambre.

Biron (14) ayant reconnu le lieutenant civil Miron au pied de l'échafaud, il l'avertit de se défier de La Fin ; qu'il dit adieu à Rumigny le pere, en le priant de faire ses baise-mains à mademoiselle de Rumigny, qui étoit, dit-il, tout le présent qu'il avoit à lui faire, & plusieurs autres traits de cette nature. Les emportemens, les terreurs, la foiblesse & le peu de courage que témoigna, à l'heure de l'exécution, cet (15) homme qui avoit acquis la réputation d'intrépide dans les 1602.

(14) Le détail des choses qu'indique ici l'auteur, se trouve dans tous les historiens & dans plusieurs autres écrits.

(15) Tous ces mouvemens allerent jusqu'à l'aliénation d'esprit, & mirent bien en peine tous les assistans, l'exécuteur sur-tout, qui n'osoit montrer son épée, & qui cependant prit si bien son tems, en amusant le maréchal, qu'il lui fit voler la tête d'un seul coup, porté si prestement, qu'à peine le vit-on passer. Je ne puis m'empêcher de remarquer, à l'avantage des lettres, qu'autant que le maréchal de Biron le pere avoit de lecture & d'érudition, autant le fils en avoit peu. A peine sçavoit-il lire. Je prendrai dans la chronologie septénaire de quoi achever de faire connoître son caractere. L'auteur, après avoir

1602. plus grands dangers de la guerre, ont fourni matiere à mille conversations,

remarqué qu'il avoit presque toutes les qualités nécessaires pour faire un grand homme de guerre, qu'il étoit brave, heureux, infatigable, sobre, tempérant, &c. dit ensuite : » Il étoit surtout ami de la vanité » & de la gloire ; même on l'a vu maintefois mépriser le manger, se contenter de peu de chose, » pour repaître sa fantaisie de gloire & de » vanité. Il étoit hasardeux en guerre, » ambitieux outre mesure. Il devint tellement présomptueux, » qu'il crut que le roi » ni la France ne se » pouvoient passer de » lui. Il étoit aussi devenu si médisant, » qu'il parloit mal de » tous les princes . . . » On l'a vu souventefois se mocquer de la » messe & rire de ceux » de la religion prétendue réformée. Il » se raconte une infinité de traits de son » peu de religion . . . » Il se fioit fort au » dire des astrologues & devineurs ». L'auteur raconte ensuite l'aventure qui lui arriva en allant consulter, sous un nom supposé, le vieux astrologue la Brosse, le même dont M. de Sully parle si souvent dans ses mémoires. » Ce bon » homme, dit-il, qui » lors étoit dans une » petite guérite qui » lui servoit d'étude, » lui dit : Hé bien, » mon fils, je vous » dirai que je vois que » celui-là de qui est » cette géniture, parviendra à de grands » honneurs par son » industrie & vaillan-

s, & ne feront pas apparemment
liés par les hiftoriens. Pour moi 1602.
ı'ai rien à apprendre de nouveau,
ːpté peut-être quelques faits qui
regardent perfonnellement.

ʾendant qu'on inftruifoit le procès deux criminels d'état, ils demanent plufieurs fois qu'on les fît parà moi (16). Deux confidérations

:militaire, & pour-ɔit parvenir à être ɔi; mais il y a un *ıput algol* qui l'en mpêche. Et qu'eft-e à dire, lui dit lors e baron de Biron? Ɀu'eft-ce à dire, dit a Broffe? Mon en-ant, ne me le de-nandez pas. Non, lit le baron, il faut que je le fçache. Après toutes ces al-tercations qui fu-rent longues entre eux, la Broffe lui dit finalement: mon en-fant, c'eft qu'il en fera tant, qu'il aura la tête tranchée. Sur » laquelle parole, le » baron de Biron le » commença à battre » cruellement, & » l'ayant laiffé demi-» mort, defcendit de » la guérite, empor-» tant la clef de la » porte, &c ». Tout eft plein de prétendues prédictions fembla-bles à celle-ci, qui lui furent faites, & aux-quelles je ne crois pas qu'aucun homme de bon fens puiffe s'arrê-ter.

(16) » Il pria le fieur » de Baranton, lieu-» tenant de M. de Praf-» lin, d'aller de fa part » trouver M. de Rof-» ny, lui dire qu'il de-» firoit le voir, finon » qu'il le fupplioit » d'intercéder pour fa » vie envers le roi, i

1602. n'empêcherent de leur donner cette satisfaction : la premiere, parce qu'inutilement j'aurois essuyé les prieres & les sollicitations en faveur de Biron dont la mort importoit trop à la sûreté de l'état, & étoit trop irrevocablement résolue par S. M. pour qu'on pût de

» qu'il l'attendoit de » lui ; qu'il l'avoit tou- » jours honoré & trou- » vé son ami, & tel » que s'il l'eût cru, il » ne fût au lieu où il » étoit ; qu'il y en » avoit de plus mé- » chans que lui ; mais » qu'il étoit le plus » malheureux ; qu'il » consentoit être mis » entre quatre murail- » les, lié de chaînes. » Bref, les supplica- » tions qu'il faisoit » rapporter par le Sr. » de Baranton, émû- » rent tellement M. & » madame de Rosny, » le Sr. Zamet & au- » tres, qui étoient-là, » qu'ayant tous les » larmes aux yeux, » nul ne pouvoit pro- » férer une parole. En- » fin le sieur de Rosny » dit : Je ne puis le » voir, ni intercéder » pour lui ; c'est trop » tard, s'il m'eût cru, » il ne fût pas là ; il de- » voit dire à S. M. la » vérité dès son arri- » vée à Fontainebleau; » pour ne l'avoir pas » dite, il lui a ôté le » moyen de lui don- » ner la vie, & à tous » ses amis de la de- » mander pour lui, » &c ». *Chronol. sep- ténaire, année* 1602. Tout ce qui concerne cette affaire doit être lu dans l'historien Ma- thieu. *tom.* 2. *l.* 3. *p.* 482-534, où ce qui re- garde le duc de Sully est rapporté confor- mément à nos mé- moires.

, un ſoupçon, même éloigné, que
cherché à ménager les deux pri-
:s, ou que j'euſſe eu ſimplement
de leur parler. J'ai voulu au
re qu'on pensât que s'il étoit
ıe j'euſſe jamais eu la moindre
avec Biron, le refus que je fis
ɔir, l'auroit déterminé à ne gar-
ıs aucune meſure à l'égard d'un
e, que par pluſieurs autres mo-
devoit déja dans cette ſuppoſi-
garder comme un traître. Il reſ-
non innocence ; & s'il parla de
:omme il fit pluſieurs fois, ce
que pour louer hautement les
s que je lui avois donnés, &
er de ne les avoir pas ſuivis.
Functis, grand-prévôt de l'Iſle-
ıce, recueillit ſur un papier tous
:ours où mon nom avoit été pro-

avoit la personne à M. de R...
que comme on lui eut répondi
naud le jeune y étoit, il l'ap
lui dit : » Monsieur Arnaud,
» prie de baiser les mains de n
» M. de Rosny, & de lui d
» perd aujourd'hui un des mei
» des plus affectionnés amis
» & serviteurs qu'il eut. J'ai
» fait beaucoup d'état de son n
» de son amitié ». Ah! dit-il en
élevant sa voix, & en répanc
de larmes, qu'il étoit obligé
son visage couvert de son mc
» si je l'eusse cru, je ne seroi
» Je vous supplie de lui dire q
» recommande mes freres, pa
» rement mon frere (17) Sai
» card, qui est son neveu, & q
» donner à mon jeune frere u
» ge chez M. le Dauphin. Qu
» dise que si j'ai été méchant,

(17) Jean de Gontaut, seigneur de Saint-Blancard, avoit épousé mademoiselle de Saint-Geniès, niéce de M. de Sully. Le maréchal c n'avoit poin freres vivar teur compr doute sous c beaux-freres

que reproche à mon occasion ».
it une autre fois : « Ah ! que c'eſt
on & fidéle ſerviteur du roi &
état que M. de Roſny, & un ſa-
onſeiller d'état ; & que le roi fait
nent & prudemment de ſe ſer-
le lui ! car tant que S. M. s'en
ra, les affaires de la France n'i-
que bien ; & ſi je l'euſſe cru,
iennes iroient bien ». En toute
occaſion je me garderois bien
er dans ces mémoires de pareils
s à ma louange ; mais j'ai cru
e m'étoit pas permis d'altérer
t peu le ſens des paroles du ma-
J'ignorois ces témoignages pu-
'eſtime qu'il me rendoit, lorſ-
me joignis à tous ſes parens (18)

Meſſieurs de
ancard, de la
le comte de

détention du maré-
chal de Biron ſe jet-
ter aux pieds du roi,

pour lui faire obtenir une grace,
1602. gere à la vérité, c'étoit de change
lieu de l'exécution. En effet, au
de la place de Gréve que l'arrêt
mort portoit, le roi accorda que B
fût décapité dans la cour de la Bast

La cabale se trouva entiérement
concertée par le coup qui lui enle
son chef. Lavardin, que S. M. avoi
partir en même tems pour la Bou
gne, à la tête d'un corps de trou
s'empara sans coup férir de toute
places qui tenoient pour le mar
de Biron, & manda au roi par Sér
que cette province étoit soumise
gouvernement fut donné à M. le
phin, auquel M. le Grand serv
lieutenant. Henri ne porta pas
loin les effets de sa justice; & ex
Fontenelles (19), qu'il crut devo

les consola, en leur rapportant l'exemple du connétable de S. Paul allié à la maison de Bourbon, décapité pour un semblable crime, & du prince de Condé, qui l'eût été, sans la mort de François II, &c. *Mss.* *Bibliot. royal.* 9129, dans on voit aussi cueil de piéces procès du maré Biron.

(19) Guy E Beaumanoir, de Fontenelles gentilhomme I

:e faire servir d'exemple, quoiqu'il 1602.
parût pas à bien des gens être l'un
; principaux coupables, il pardonna
ous les autres. Le nombre des com-
:es étoit fort grand; & en examinant
n, quantité de personnes des plus
ısidérables de la (20) cour s'y se-
ənt trouvées impliquées assez avant.
:ortifiai de tout mon pouvoir le pen-
nt que le roi marquoit avoir vers la
ıceur. Je prévins ceux que je sça-
s bien avoir eu quelque part aux
ıseils de Biron; & je sçus si bien leur
suader qu'il ne leur restoit d'autre
ti à prendre que d'aller se jetter aux

ıt convaincu d'a- voulu livrer le de Douarnenès Espagnols, traîné la claie, & rom- vif en place de re. « Le roi, dit . de Péréfixe, en nsidération de sa aison qui est fort ustre, accorda aux rens, que dans rrêt il ne seroit ıint appellé de son əm propre; mais histoire ne l'a pu » taire ». M. de Thou, *livre* 128, en parle comme d'un brigand, qui avoit été employé en Bretagne par la Ligue.

(20) Selon Siri, il y eut quelque chose de plus que de simples soupçons contre le connétable de Montmorency, & même contre M. le duc de Montpensier. *Mém. second volume.* 1. p. 103.

1602. pieds du roi, qu'il n'y en eut pr point qui ne priſſent ce parti. Le que je leur ai promis demande qu nom ne paroiſſe point ici. Loin d' eu ſujet de ſe repentir d'une dé che qui n'eût pour témoins q roi & moi; ils durent bientôt s'a cevoir que ſa majeſté, non-ſeule n'en gardoit aucun reſſentiment, encore qu'elle parut les en aime tendrement. Hébert fut auſſi a c'étoit le ſecrétaire du parti, & qu'on ſçavoit avoir fait pluſieurs ges à Milan & par toute l'Itali nom du maréchal de Biron. J chargé d'interroger Hébert en ſence du comte d'Auvergne, recevoir ſes dépoſitions, le r ayant promis ſa grace, à con qu'il déclareroit avec ſincérité les choſes dont il avoit connoiſ La principale, & qui donnoit un forte conviction de la perfidie d pagne, étoit celle qui regardoi voi de Roncas & d'Alphonſe ſoit enſemble, ſoit ſéparément apporter ou faire toucher à di tes fois des ſommes d'argent co rables au maréchal de Biron.

:re Hébert que sa majesté ne
it point à le surprendre, je 1602.
içai par mettre aux mains du
l'Auvergne la lettre d'abolition
u roi.

aron de Lux eut aussi part à
ie. Il se trouva extrêmement
ıssé, lorsqu'il eut appris l'em-
ement de son ami, parce qu'il
resque un péril égal pour lui à
sortir du royaume, & à y de-
. Il étoit dans cette perpléxité,
l vit arriver la Plume, par le-
M. lui commanda de venir la
, en l'assurant de son pardon,
éritoit par son obéissance & son
:. De Lux encore plus allarmé
ravant, parce qu'il sentoit tout
avoit à se reprocher, répondit
it qu'il étoit prêt à faire ce que
exigeoit de lui, pourvu qu'elle
t qu'il ne seroit pas exposé à la
d'aucun interrogatoire ni con-
ion; qu'il seroit maintenu dans sa
(21); & qu'il lui seroit permis
etirer de la cour après sa dépo-
Il craignoit qu'on ne le retînt,

Il étoit gou- : du château de Dijon & de la ville de Beaune.

1601. m'empêcherent de leur donn satisfaction : la premiere, par nutilement j'aurois essayé les p les sollicitations en faveur de dont la mort importoit trop à l de l'état, & étoit trop irrévocat résolue par S. M. pour qu'on

» qu'il l'attendoit de » lui; qu'il l'avoit tou- » jours honoré & trou- » vé son ami, & tel » que s'il l'eût cru, il » ne fût au lieu où il » étoit ; qu'il y en » avoit de plus mé- » chans que lui; mais » qu'il étoit le plus » malheureux ; qu'il » consentoit être mis » entre quatre murail- » les, lié de chaînes. » Bref, les supplica- » tions qu'il faisoit » rapporter par le Sr. » de Baranton, émû- » rent tellement M. & » madame de Rosny, » le Sr. Zamet & au- » tres, qui étoient-là, » qu'ayant tous les » larmes aux yeux, » nul ne pouvoit pro- » férer une parole. En- » fin le sieur » dit : Je n » voir, ni i » pour lui ; » tard, s'il m » il ne fût pas » voit dire à » vérité dès » vée à Fontai » pour ne l'a » dite, il lui » moyen de » ner la vie, » ses amis d » mander p » &c ». *Chro ténaire, ann* Tout ce qui cette affaire lu dans l'histo thieu. *tom.* 2 482-534, où garde le duc est rapporté mément à moires.

ıpris moi-même dans les dépo-
le La-Fin, je ne voulus rien faire
: donner aux esprits malins ou
un soupçon, même éloigné, que
:herché à ménager les deux pri-
s, ou que j'eusse eu simplement
de leur parler. J'ai voulu au
'e qu'on pensât que s'il étoit
e j'eusse jamais eu la moindre
avec Biron, le refus que je fis
ir, l'auroit déterminé à ne gar-
s aucune mesure à l'égard d'un
:, que par plusieurs autres mo-
devoit déja dans cette supposi-
;arder comme un traître. Il res-
ıon innocence; & s'il parla de
omme il fit plusieurs fois, ce
que pour louer hautement les
: que je lui avois donnés, &
:r de ne les avoir pas suivis.
unctis, grand-prévôt de l'Isle-
.ce, recueillit sur un papier tous
ours où mon nom avoit été pro-
ıar le maréchal de Biron, & me
a quelque tems après. C'est par
j'appris que Biron, en sortant
hapelle, où il s'étoit confessé
ırs Garnier & Maignan, doc-

Il entretint le lendemain sa n
1602. plus de quatre heures Il ne
pas lieu qu'on l'accusât de ma
discrétion; il chargea au contrai
quantité si prodigieuse de perso
que Henri étant bien aise de p
trouver dans des accusations fi
rales un prétexte pour n'en rien
re, & se tranquilliser, n'en trai
moins favorablement tous ces ac
qui étoient pour la plûpart sans
ses côtés. Ce n'est pas qu'il ne
en avoir beaucoup parmi eux, q
sent eu connoissance des mauva
seins du maréchal de Biron. L'es
ce de demeurer inconnus dans l
le, les détermina, malgré les a
& les promesses que je fis à t
monde, à ne point s'accuser eu
mes. Il n'en fut pas de même de
connétable. Il avoit avec le d
Biron je ne sçais quelle liaison,
prudence n'avoit assurément poi
mée. Comme j'étois persuadé
ne s'étendoit pas plus loin que
personnes, je crus devoir justif
sentimens du connétable à sa m
qui ne pouvoit s'empêcher de le
der de mauvais œil, malgré les

: que celui-ci lui avoit données
fidélité; & je puis dire que je ne 1602.
buai pas peu à le faire rentrer
es bonnes graces du roi. Quoi-
:n soit, ce prince n'eut pas sujet
repentir de l'indulgence dont
envers les uns & les autres (22),
excepte le comte d'Auvergne,
l il est tems de revenir.
qualité du crime qui lui étoit
un avec le duc de Biron, &
té de preuves fournies contre

l n'est pas cer-
ue Henri IV
›int eu lieu de
ntir de cette in-
:e. Sur le fait
sassinat de ce
, il est resté
:s doutes dont
:issement de-
le plus en plus
: à faire; mais
posant, ce qui
s-vraisembla-
ue le coup qui
Henri IV. ne
:n aucune ma-
le la conspira-
ont il est fait
›n ici, on peut
rs croire que peut-être il ne seroit point arrivé, si elle avoit été poursuivie avec plus d'attention & de sévérité. En ce cas il faudroit convenir que Henri IV & M. de Rosny furent trompés par leur trop de facilité, & que le prince en fut la victime. Ce que l'auteur dit quatre lignes plus haut, de ceux qui se cacherent hardiment dans la foule, montre assez que l'esprit de révolte ne s'éteignit pas par la mort de son chef.

eux, leur préparoient selon les
1602. rences un châtiment égal; cepe
leur sort fut bien différent. Non
lement le roi fit grace au comte
vie, ce qu'il lui fit dire par le c
table, mais encore il lui adoucit
coup le séjour de sa prison. Il lu
mit de s'accommoder avec le l
nant de la Bastille pour sa tabl
le déchargea de la dépense qu
soient les officiers & les soldats p
sés à sa garde, & les réduisit e
à cinq, en y comprenant l'exemp
fut moi qui lui représentai qu'u
grand nombre étoit en effet inu
n'y eut que la permission de s
mener sur les terrasses, qu'il
obtenir d'abord. Je dis d'abord
dans la suite on lui permit tout, j
ce qu'au bout de quelques mois
largit entierement (23). On l'
tuma si peu à être traité en crin
que quand on lui rapporta que
lui laissoit la vie, il dit qu'il n'

(23) Au commencement d'Octobre. « Ce ne fut pas, dit » le Septénaire, sans » avoir bien purgé sa » conscience e » mains de M » chancelier, » lery & de R

ſoit aucun cas, ſi on n'y joignoit la liberté. 1602.

Ceux qui applaudiſſent également à toutes les actions des rois, bonnes ou mauvaiſes, nè manqueront pas de raiſons pour juſtifier cette différence de conduite de Henri entre deux hommes également coupables, & diront, comme on le diſoit alors à la cour, que les ſervices que d'Auvergne pouvoit rendre dans la ſuite à ſa majeſté, en l'inſtruiſant de tout ce qui ſe trameroit dans le parti Eſpagnol contre la France, méritoient bien que le roi l'épargnât pour ſon propre intérêt. Pour moi, je ſuis trop ſincére pour ne pas convenir ici que ce prince n'a aucune louange de clémence à eſpérer de cette action, & que ſa paſſion pour la marquiſe de Verneuil, ſœur du comte d'Auvergne, fut le ſeul motif auquel celui-ci eut obligation de ſe voir ſi bien traité. Je me contentai alors de le penſer; & je fus deux ans ſans ouvrir la bouche ſur ce ſujet en parlant au roi, perſuadé que mes raiſons n'auroient rien pu alors contre les prieres & les larmes d'une maîtreſſe, & que la choſe faite, il ne ſert de rien

de rappeller les fautes. Ce ne fut qu'a-
1602. près que le comte d'Auvergne eut obligé son bienfaiteur par de nouvelles ingratitudes à reprendre contre lui les mêmes mesures, que j'en touchai quelque chose à sa majesté, encore m'y força-t-elle elle-même.

Un jour donc que la conversation rouloit entre nous deux sur ce chapitre, Henri, après m'avoir regardé quelque tems sans me rien dire, me dit enfin qu'il avoit toujours été fort surpris que je ne lui eusse jamais demandé les raisons qui l'avoient porté à conserver le comte d'Auvergne. Je lui répondis que j'avois cru devoir m'en tenir à mes propres conjectures sur ces motifs; que j'en trouvois deux principaux; mais que je n'avois eu garde de m'en expliquer à sa majesté, parce que je ne l'aurois peut-être pu faire sans m'exposer à lui déplaire. Henri reprit aussi-tôt avec sa vivacité ordinaire, qu'il devinoit bien celui de ces motifs qui regardoit la marquise de Verneuil, & qu'il m'assuroit que ce motif seul n'auroit pas été suffisant pour lui faire faire grace au moins de la prison perpétuelle à

ıvergne ; mais qu'il ignoroit abſo- 1602.
ent le ſecond, à qui j'attribuois
élivrance ; & il me preſſa de le lui
, juſqu'à me l'ordonner pluſieurs
& très - expreſſément. Je lui
ıai que j'avois penſé que ſa ma-
n'avoit garde de flétrir du der-
ſupplice un homme qui ſeroit tou-
; malgré lui l'oncle de ſes enfans,
oſé qu'il en eût de madame de
ıeuil. Henri me jura qu'il n'avoit
ɔorté ſa penſée juſques-là, quoi-
cette conſidération, s'il l'avoit
, eût été très-puiſſante ſur ſon eſ-
& il voulut que je devinaſſe à
. tour la véritable raiſon qui lui
t fait mettre d'Auvergne hors de
ın. Il me répéta encore que les
'es de ſa maîtreſſe, celles du con-
ɔle avec ſes trois filles, & de Ven-
ur, qui s'étoient jettés à ſes pieds,
ıvoient pas eu autant de part que
maginois, toutes ces perſonnes s'é-
contentées de lui demander la vie
oupable ; il me déclara enfin après
ce jeu, qu'il s'y étoit porté prin-
.ement par les grandes promeſſes
lui avoit faites d'Auvergne, &
de ſincérité dont il les avoit ac-

compagnées. Sur quoi il me fit le
1602. de ce qui s'étoit passé entre l
d'Auvergne, lorsque celui-ci
demandé en grace qu'on le fît pa
sa majesté. Il me dit que le co
après une infinité d'assurances d
repentir, & de protestations de sa
lité pour l'avenir, avoit promis,
les sermens les plus forts, que si s
jesté vouloit bien lui rendre la
té, il lui révéleroit tout ce qui s
soit de plus secret dans le conseil
pagne; qu'il n'étoit besoin pour
que de paroître reprendre avec
cour ses premiers erremens;
sçauroit bien la tromper, & lui
prendre pour vrai ce qui de sa p
seroit que feint; mais qu'il étoi
cessaire, pour que sa feinte ne l
tirât pas en Espagne le châtiment
traître, que sa majesté ne parlât
cun de ses ministres de ce qu'il l
soit alors, & qu'elle ne prît point
brage elle-même de ses voyag
Espagne, ni des paquets qu'il e
cevroit.

Le roi ajouta, après ce récit,
avoit eu de la peine à en croire
vergne, & même à s'imaginer

s'abaiſſer juſqu'à faire le métier
n & de traître ; mais qu'après 1602.
comte l'eut raſſuré ſur tout cela,
'il l'en haït encore davantage,
it enfin déterminé à attendre
le ſes promeſſes, & à s'en ſervir
rer l'éclairciſſement des démar-
e l'Eſpagne, qu'on ne pouvoit
d'ailleurs ; que dans cette pen-
l avoit promis à d'Auvergne le
& tous les autres points qu'il
oit demandés.

que je pus conclure de tout ce
e venoit de faire entendre le roi,
l fut en toutes manieres trompé
comte d'Auvergne ; ou plutôt,
épéte, abuſé par ſa propre foi-
pour ſa maîtreſſe : c'eſt cela ſeul
i faſcina les yeux ſur d'Auver-
& qui après lui avoir déja fait
er la grace de la vie pour le
ole, lui arracha encore celle de
rté ſur un fondement ſi frivole,
ne feroit pas d'honneur à la pru-
de Henri, ſi l'on s'en rapportoit
qu'il m'en dit. Ce n'eſt pas qu'on
ſſe mettre en queſtion ſi le com-
Auvergne avoit alors envie de te-
parole, & s'il ne redevint traître

à son prince, que parce qu'il se laissa
1602. séduire une seconde fois.

On ne sçauroit nier d'ailleurs qu'il ne fût fin, adroit, pénétrant, inventif & naturellement éloquent, qualités très-propres au personnage qu'il supposoit devoir jouer. Mais pour ne rien dire ici de son ambition, de son penchant à la débauche, de ses autres passions, il avoit dans le cœur un fond si naturel de méchanceté & de perfidie, qu'il étoit aisé de voir qu'il reviendroit à son premier caractère. I y revint avec tant d'adresse, que l roi ne s'apperçut point quand il lu échappa, supposé qu'il ne lui ait pa échappé dès le premier moment. I entretenoit souvent sa majesté du ro d'Espagne, & lui en disoit bien d mal, pour mieux jouer son rôle; mai ce qu'il en disoit, se réduisoit au fon à des choses de nulle conséquence pendant qu'il instruisoit bien plus soli dement le conseil d'Espagne de tou ce qu'il voyoit se passer dans celui d France. Il nous obligera encore à pa ler de lui dans la suite.

Le prince de Joinville (24), fi

(24) Claude de Lorraine, quatriéme fi

en mauvaiſe compagnie, où,
être à la mode, & ſe donner l'air
homme d'importance, il falloit
re avoir des correſpondances
du royaume : c'en fut aſſez pour
er. Sur les avis qui furent don-
ſa majeſté, qu'il faiſoit ſa brigue
ſpagne, par le comte de Cham-
gouverneur de Franche-Comté
le roi d'Eſpagne, & l'un de ſes
tres, le roi le fit arrêter. Lorſ-
ſe vit pris, il dit comme tous les
s, qu'il étoit prêt à tout déclarer,
ru que ce fût au roi en perſonne,
oi préſent. J'étois parti la veille
aller viſiter ma nouvelle acqui-
de Sully, & pour y faire tra-
des bâtimens qui le rendiſſent
logeable qu'il n'étoit alors. Je
is d'y arriver; & je m'étois mis

que mon séjour à Sully n'alloit pas être long. Le billet qui me fut rendu de sa majesté ne contenoit qu'un simple ordre de me rendre auprès d'elle, sans autre explication. Je jugeai que l'affaire étoit importante & pressée; de maniere que je partis le lendemain, de si grand matin, que je ne vis Sully qu'aux flambeaux. Lorsque je sçus de quoi il étoit question, je crus devoir intercéder pour un jeune homme sans expérience, & qui ne péchoit que par étourderie. Joinville amené devant nous deux, avoua tout ce qu'on voulut. Le roi le connut bientôt pour ce qu'il étoit; & le traitant comme il méritoit, il envoya chercher la duchesse de Guise sa mere & le duc de Guise son frere, auxquels il dit dans son cabinet : » Voilà l'enfant » prodigue en personne; il s'est mis » dans la tête des folies; je le traite » en enfant, & je lui pardonne pour » l'amour de vous & de M. de Rosny, qui m'en a prié à jointes mains; » mais c'est à condition que vous le » chapitrerez bien tous trois, & que » vous, mon neveu, dit-il en se » tournant vers le duc de Guise, « vous

…ondrez à l'avenir. Je vous le … en garde, afin de le rendre … s'il y a moyen «. 1602.

…hangement n'étoit pas facile … dans un esprit vif, indoci… qui avoit déja pris son pli. …ussa quelques mois en prison, … mutina, tempêta, & promit …ui de se bien comporter, si …roit de là. Le roi y consen… lui fit dire qu'il allât demeu…s le château de Dampierre. …e ne se trouva guère mieux … dans sa prison. Il fit repré…u roi qu'il ne pouvoit demeu…s un château qui n'étoit point … Le roi sçavoit le contraire, …eusement pour lui, parce … chasse l'ayant assez souvent …e ce côté-là, & à Chevreu… en est proche, le concierge … maisons étoit venu lui offrir …artemens & des lits. Il se sou…me d'avoir couché à Chevreu…l se trouva neuf ou dix lits de … & que madame de Guise …it dit que Dampierre n'étoit …ins bien meublé que Che… Cela l'aigrit contre Joinville,

jusqu'à m'attirer un reproche de l'in-
1602. térêt que je prenois à toute cette mai-
son, & un ordre de ne m'en plus mê-
ler à l'avenir. Loin de révoquer la
sentence, sa majesté y ajouta qu'elle
vouloit qu'on entendît de nouveau le
prisonnier avant de l'élargir. Le jeu-
ne homme retombé dans sa premiere
peur, assura qu'il alloit faire une se-
conde confession encore plus exacte
que la premiere ; mais comme il crai-
gnoit, disoit-il, que sa majesté ne fût
en colère contre lui, il pria encore
que ce fût à moi à qui on le fît parler.

Le duc de Bouillon n'avoit eu
garde de revenir de ses terres, com-
me il l'avoit promis au roi. Ce prince
jugea à propos de lui écrire, après
qu'il eut fait arrêter le duc de Biron,
afin de voir si Bouillon ne donne-
roit point en cette occasion quelques
preuves de ses liaisons avec le pri-
sonnier. Il lui mandoit que le ma-
réchal de Biron avoit été convaincu
de conspirer contre l'état, & qu'il
lui en feroit voir les preuves, & lui
en apprendroit les particularités la
premiere fois qu'il viendroit à la
cour : ce qu'il se contentoit de lui
insinuer

gentilhomme chargé de fé-
najesté du péril qu'elle di-
évité, & d'une lettre pour
at grand soin de n'y donner
se sur lui, soit qu'il fût déja
ar l'emprisonnement de son
u qu'il sçût prendre promp-
habilement son parti. Il me
que jamais surprise n'avoit
à la sienne, lorsqu'il avoit
l'état & la personne du roi
té en péril; que sa fidélité
ention à se porter par-tout où
oir l'appelleroit, convain-
a majesté de plus en plus,
auroit jamais rien de sembla-
indre de sa part; qu'il at-
s ordres du roi & mes bons
pour les suivre. C'est sur ce
oit écrite la lettre toute en-

souhaitoit que cet événement ne
1602. blât point le repos de sa majest
ajoutoit ces mots : » & qu'il n'a
» pas la douceur de son naturel «

Lorsque je montrai cette lett
roi, il crut qu'on pouvoit s'en s
pour engager Bouillon à veni
trouver. Il n'avoit osé se servir d
autorité pour le lui comman
parce que, sur son refus, il se
voit comme forcé d'aller tirer r
de sa désobéissance par les armes
que sa majesté ne vouloit, ni ne
voit faire. Il me dit donc que
que Bouillon me demandoit co
sur ce qu'il avoit à faire dans
conjoncture, je lui répondisse
étoit vrai qu'on avoit fait ente
au roi qu'il n'avoit pas ignoré
menées du duc de Biron; mais
cela lui devoit faire prendre en
plus fortement le parti de venir
ver sa majesté, soit pour lui
connoître son innocence, soit
obtenir le pardon de sa faute, e
lui avouant; que je l'assurois qu
lui donnois même ma parole, &
le falloit, me rendois caution
seroit reçu du prince à bras ouv

en loin qu'il eût rien à en appréhen-
er. Comme Henri, en me parlant de 1602.
sorte, n'ignoroit pas ma délica-
sse sur ces sortes de paroles qu'il
le faisoit porter, il me prévint de
ui-même, & me dit qu'il me donnoit
a parole royale que le duc de Bouil-
on seroit traité de la même maniere
que je lui manderois; & non content
le cette promesse verbale, Henri
m'en donna une par écrit en ces ter-
mes: » Je promets à M. de Rosny,
» que si M. de Bouillon vient me
» trouver sur les lettres qu'il lui aura
» écrites de sa main, & sur les assuran-
» ces qu'il lui donnera & les promes-
ses qu'il lui fera, je les observerai
» toutes sans y manquer, ou lui per-
» mettrai de se retirer librement où
bon lui semblera, sans qu'en ve-
nant ni retournant, il lui soit fait
aucun déplaisir ni empêchement;
de quoi je donne ma foi & ma pa-
role royale audit sieur de Rosny.
Fait à Paris, ce 24 Juin 1602.

J'écrivis au duc de Bouillon; &
ns lui donner connoissance de l'en-
gement que sa majesté venoit de
endre avec moi par rapport à lui,

le même tems que la réponse
que le roi lui fit faire par son
& il prit occasion de ce que c
ne le pressoit plus lui-même
nir, de me répondre que le
seils que je lui donnois ne
dant pas avec les ordres de sa
té, il n'avoit pu les suivre
qu'envie qu'il en eût, & qu'i
contenté d'envoyer, comme
jesté le souhaitoit, une perso
rapport de laquelle on pouvo
ter foi comme au sien même
personne étoit un gentilhomm
mé Rignac, qui vint en effet à
au même-tems que la repli
Bouillon à ma réponse; & qu
défrayer, comme si son voy
été fort important, parce qu'il
soit être venu sur l'ordre de sa
té. Pour le duc de Bouillon

pouvoir sur son esprit, moi qu'il regardoit comme son ennemi mortel ; 1602.
c'est ainsi qu'il s'en expliquoit publiquement, & le roi le sçavoit bien, pour me l'avoir mandé lui-même dans une lettre du vingt-huit décembre de cette année. Je ne suis pas plus surpris de la conduite que Bouillon tenoit en tout cela avec sa majesté. Dès qu'il eut pu s'appercevoir, ce qui n'étoit pas bien difficile, qu'elle prenoit le parti de dissimuler avec lui, il comprit qu'il lui étoit aisé de jouer le roi & son conseil sans aucun risque. Il ne s'agissoit que de (25) répondre toujours à l'extérieur par beaucoup de soumission, sans jamais rien faire de ce qu'on n'osoit lui prescrire formellement. Il se trouva bien de ce manége, & s'en servit long-tems. Il n'y avoit rien de si modeste, ni de si soumis que la lettre

(25) Les lettres du duc de Bouillon au roi sont rapportées dans le troisiéme tome des mémoires d'état de Villeroi, *pag.* 158. & *suiv.* Voyez aussi les raisons dont se sert l'historien de sa vie, pour le justifier sur l'accusation d'avoir trempé dans la conspiration du maréchal de Biron, sur son refus de venir trouver le roi, sur sa fuite à Castres, &c. *l.* 5. *p.* 222. & *suiv.*

1602. ſés d'être ſi prodigues, n'en a
donné à leurs favoris. Henri a
que pour fermer la bouche
qui relevoient à tous propos le
vices de ces ſix meſſieurs, il
que je lui fiſſe un mémoire des
fications qu'il leur avoit acc
depuis qu'ils le ſervoient; car
prétendoit y comprendre que
étoit de pure libéralité, & non
ce que ſon ſecours & ſa protectio
avoient mérité de biens en diffé
occaſions : telle eſt, par exemp
principauté de Sedan, ſur la
Bouillon lui avoit la double obli
de la lui avoit procurée, &
aſſurée, comme on l'a vu ci de
dans un pas aſſez embarraſſant.

Le roi, qui n'avoit comme
propos, que pour le faire tomb
mon propre chapitre, me dit qu
voit pas prétendu par ce diſc
qui pouvoit avoir quelque rap
la ſituation préſente de ma fo
me faire une leçon, parce qu'il
que j'étois aſſez fidéle pour n'e
pas beſoin; cependant, q
avoir fait de mûres réflexions
maniere dont il devoit ſe con

ıoi, pour ne point s'exposer à ffoiblir la confiance qu'il avoit 1602.
ɔi, il croyoit devoir prendre ɔrécautions à mon égard, dans ınfaits que méritoient mes ser-
& ma maison; ainsi le disoit ce , l'un à l'égard des autres, & par rapport à moi-même; la ıre, que ces bienfaits ne fus-
ıi si prompts, ni si excessifs, ne rendissent l'objet de la haine ue, toujours disposée à écla-
ıtre les premiers ministres; & ɔnde, que ces biens & ces ırs fussent de nature, que si ıe jour, par le motif de la re-
ou autrement, je devenois ca-
de m'écarter de mon devoir, ıne missent pas en état d'em-
er mon bienfaiteur même, ou re après sa mort à son succes-
& de mettre l'état en danger.
ın mot, me dit ce prince, après ır prévenu, que comme il alloit rler sans détour, il vouloit que lisse aussi librement ma pensée, eux m'ôter à moi-même jusqu'au ndre soupçon contre vous, afin rien n'altere mon amitié pour

» vous. J'essuie tous les jours tant d'in-
1602. » fidélités auxquelles je ne m'atten-
» dois point, que je sens que malgré
» moi elles me rendent défiant. Ne
» vous attendez donc pas que je vous
» rende maître de grandes villes &
» de fortes places, qui, avec votre
» crédit & votre capacité, vous mis-
» sent en état de vous passer de moi,
» & de troubler un jour la tranquillité
» du royaume, quand bon vous sem-
» bleroit. Je ne veux point faire pour
» vous plus que ne doit faire pour un
» serviteur, quelque fidéle qu'il soit,
» un roi qui a soin de son honneur, de
» sa réputation, & du bien de ses
» peuples ».

Henri ajouta encore, avant que j'eusse eu le tems de lui répondre, qu'en attendant les occasions d'ajouter ce qui manquoit encore à ma fortune, il joignoit dès ce moment à mes gages & à mes pensions, qui ne suffisoient qu'aux dépenses de ma table & de ma maison, un extraordinaire de cinquante ou soixante mille livres tous les ans, afin que les unissant à mon propre revenu, je pusse en acquérir encore quelques terres, les

, les meubler & les embellir, & 1602.
us, établir avantageusement mes
is, sur lesquels sa majesté me dit
beaucoup de bonté, qu'elle se
voit encore à me donner des mar-
de sa bienveillance & de sa libé-
. » J'ai d'autant moins de regret
out cela, poursuivit-elle, que je
is bien que vous ne dépenserez
follement ces sommes en festins,
chiens, chevaux, oiseaux & maî-
sses «.
ndant ce discours assez long de
i, je m'étois senti agité de plu-
s pensées différentes, qui me l'a-
it fait écouter sans rien dire. Les
tions que je fis, me laisserent plus
ié encore de sa franchise & de
nfiance, que mécontent d'une dé-
sse, que mille autres en ma place
ent peut-être trouvée excessive.
épondis enfin, ce prince m'ayant
re ordonné de le faire avec toute
icérité dont j'étois capable, que
que j'eusse dès ce moment une
re certitude que ni lui, ni ses
sseurs, ni l'état n'auroient jamais
à craindre de ma part de tout ce
a sagesse lui avoit fait envisager,

1602. je trouvois cependant moi-même qu'el le n'alloit pas trop loin ; l'une des principales maximes du gouvernement, étant, selon moi, que le prince ne doit pas se livrer trop aveuglément à une seule personne, quelques services qu'il en ait reçus ; parce qu'il est presque impossible que personne réponde jamais de ses dispositions pour l'avenir. Qu'ainsi au lieu de me plaindre, je ne trouvois lieu dans tout ce que sa majesté venoit de me dire, qu'à admirer sa prudence, & à la remercier de ce que ses récompenses, quelques bornes qu'elle y mît, surpasseroient toujours de beaucoup mon attente & mes services.

Comme je ne pouvois douter que les insinuations malignes des courtisans jaloux de ma faveur, n'eussent eu quelque part aux craintes que le roi venoit de témoigner à mon égard, je pris ce moment pour une explication sur cet article, à laquelle je prévis dès ce moment qu'il seroit nécessaire de revenir plus d'une fois. Je priai sa majesté qu'elle me permît de lui représenter qu'elle ne pouvoit, sans injustice ajouter foi aux rapports empoisonné

, qui meritoit seule qu'elle en
ssi avec moi, & qu'elle ver-
: ce que mes ennemis me sup-
t de vues criminelles, se ré-
au plus à un tort, dont je ne
ucune difficulté de convenir en
nent, & pour lequel j'avouois
esoin de son indulgence ; c'est
dans l'impatience de l'obsta-
du retardement que je voyois
r à quelque disposition que je
nécessaire, il m'échappoit quel-
ole d'aigreur & de plainte con-
op grande facilité du roi, dont
vieux ne manquoient pas de ti-
ntage contre moi, quoique la
de mes intentions fut facile à
voir dans l'action même qui
de fondement à la calomnie.
que je disois en ce tems-là au
le dis aujourd'hui à mes lec-

quelque irréprochable qu'ait été ma
1602. conduite, j'ai pourtant été obligé plus d'une fois de me justifier auprès du prince que j'ai servi. Si cet aveu n'empêche pas qu'on ne me rende toute la justice qui m'est due, il ne fera pas non plus juger moins favorablement de Henri, pour peu qu'on fasse attention aux conjonctures & aux maximes du tems où nous avons vêcu l'un & l'autre. En tout tems il n'y a rien dont il soit si difficile de se défendre, que d'une calomnie travaillée de main de courtisan. Quel effet ne devoit-elle pas produire dans l'esprit d'un prince qui se rappelloit mille exemples de trahison, d'infidélité & de désobéissance, & presque pas un de véritable attachement? Pour connoître le fond des sentimens de Henri le Grand pour moi, je puis dire qu'il ne faut pas le considérer dans ces momens où le souvenir de tant d'ingratitudes, réveillé par d'adroites impostures, ouvroit son cœur comme malgré lui, au soupçon & à la défiance; mais lorsque revenu de l'impression que lui causoient ces complots, dans lesquels on cherchoit à m'embarrasser, il

ɔnnoit les marques les moins équi-
es de sa tendresse. Au reste, qu'on 1602.
comme on voudra de ces petites
aces que j'ai eu à essuyer pen-
le cours de ce qu'on appellera
loire & mes prospérités, & que
autre auroit peut-être supprimées,
se faire honneur d'avoir tourné à
;ré tous les penchans de son maî-
pour ne rien déguiser ni suppri-
sur ce sujet, il me suffit de la vé-
& de l'instruction : l'une est mon
:, & l'autre mon objet.

: duc de Luxembourg ayant eu
année un procès au parlement,
vocats qui avoient plaidé sa cau-
furent assez hardis pour exiger
ze cens écus. Il en porta ses plain-
a roi, qui enjoignit au parlement
ɔnner un arrêt, par lequel le salaire
vocats fût réduit & taxé, eux obli-
de donner quittance de l'argent
; recevroient, & un récépissé de
s les piéces qu'on leur auroit mi-
ux mains, afin qu'on pût les con-
dre à rendre celles qu'ils gardoient
iairement jusqu'à ce qu'ils fussent
aits. Il avoit toujours paru si né-
re de mettre un frein à la cupidité

1602. de ces messieurs, que les Etats avoie déja ordonné la même chose, sa qu'on y eût eu aucun égard. Le pa lement accorda l'arrêt qu'on lui d mandoit, mais les avocats, au lieu s'y soumettre, allerent au nombre trois ou quatre cens, remettre leu chaperons au greffe, ce qui fut sui d'une cessation d'audiences. Il se fit murmure presque général dans Pari sur-tout de la part des pédans & d badauts, deux misérables espéces do cette ville abonde, & qui se croya plus sages que le roi, le parlemen l'assemblée des pairs & les Etats, déc doient contre eux en faveur des av cats (26). Ceux-ci trouverent bient des partisans jusqu'à la cour, qui sç rent si bien grossir un mal très-peu co sidérable en soi, & d'un reméde très f

Ordonnance de Blois, art. 162.

(26) P. Mathieu, en rapportant cet incident, *t.* 2. *l.* 3. *p.* 478. semble aussi prendre le parti des avocats; ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient du sentiment du duc de Sully. Il proposera dans la suite de ces mémo res, des moyens diminuer considér blement le nomb des procès; & c'est cela en effet qu'o doit d'abord s'appl quer pour remédi aux abus dont il plaint.

en branle, un jour que S. M. s'en
tenoit dans son cabinet avec les
isans, & qu'elle rapportoit toutes
istances qui lui avoient été faites
veur des avocats, » Pardieu! sire,
ne m'en étonne pas, dit Sigogne
evant sa voix, & de l'air d'un
ne piqué, » ces gens-là montrent
n qu'ils ne sçavent à quoi s'occu-
, puisqu'ils se tourmentent tant
prit d'une chose si frivole. Vous
iez, à les entendre criailler, que
at seroit perdu, si on n'y voyoit
is ces clabaudeurs; comme si le
aume sous Charlemagne & tant
grands rois, pendant le regne des-
els on n'entendoit parler ni d'a-
cats, ni de procureurs, n'avoit
été aussi florissant qu'il peut l'être
ourd'hui, que nous sommes man-
de cette vermine « Sigogne an-

est intitulée, *Lettre de grace à plai*
1602. *par procureur.* Et comme il vit c
l'écoutoit avec plaisir, il ajouta q
art s'étoit établi à la ruine de la nc
se & du peuple, & au dépérisse
du trafic & du labourage. » Il n
» dit il, ni artisan, ni pasteur, r
» boureur, ni même simple ma
» vrier qui ne soit plus utile que
» fourmiliere de gens qui s'enri
» sent de nos folies & des rafine
» qu'ils ont inventés pour étouff
» vérité & renverser le bon droit
» raison «. Si nous sommes si aver
continua-t-il avec une vivacité to
fait plaisante, » que nous ne voul
» & si malheureux que nous ne
» sions nous en passer tout à-fa
» n'y a qu'à leur ordonner de se re
» tre dans huit jours tout au plus
» à continuer leurs fonctions, au
» ditions portées par la cour, sou
» ne d'être obligés de retourner re
» dre la boutique ou la charrue
» ont quittées, ou de s'en aller
» l'état en Flandre un mousque
» l'épaule, & je vous réponds qu'
» verra bientôt courir pour repr
» ces magnifiques chaperons, cc

premier, & convint que ces
:toient bonnes; mais ſoit qu'il
ſſé aller aux ſollicitations (27),
nler par la crainte de joindre
ce nouveau trouble à ceux
ɔient déja l'intérieur du royau-
, comme il s'en expliqua, qu'il
vât à faire quelque jour ſur
atiere un réglement général,
uel non ſeulement les avocats,
:ore les procureurs, & tout le
ème de la juſtice, fuſſent com-

.e tempéra-
: firent ap-
ns cette af-
ɾens du roi,
nain favori-
avocats, fut
renvoyât de
lettres au
t, par leſ-
étoit enjoint

nance des états; mais
comme ces lettres
leur permettoient en
même-tems de faire
les remontrances
qu'ils croiront juſtes
par rapport à l'exerci-
ce de leurs charges, &
qu'on leur aſſura en
particulier qu'on at-

1602. pris, il consentit que pour cette fois l'arrêt demeurât sans effet; & c'est ainsi que se termina cette risible affaire, sur laquelle je renvoye pour les réflexions au propre discours de Sigogne; aussi bien demeura-t-on persuadé dans le monde, que c'étoit moi qui l'avois fait parler (28).

Ce sujet amene à propos le grand pro-

(28) Le Journal de Henri IV. rapporte une petite histoire, qui trouvera sa place ici. Henri chassant du côté de Grosbois, se déroba de sa compagnie, comme il faisoit souvent, & vint seul à Creteil, qui est une lieue par-delà le pont de Charenton, sur l'heure de midi, & affamé comme un chasseur. Il entra dans l'hôtellerie, & demanda à l'hôtesse si elle avoit quelque chose à lui donner à dîner. Elle répondit que non, & qu'il étoit venu trop tard. Elle ne le prenoit que pour un simple gentilhomme. Henri lui demanda, pour qui donc étoit une broche de rôt qu'il voyoit au feu. L'hôtesse lui dit que c'étoit pour des messieurs qui étoient en haut, & qu'elle croyoit être des procureurs. Le roi les envoya prier fort civilement de lui céder un morceau de ce rôt pour de l'argent, ou de lui donner place au bout de leur table, en payant son écot; ce qu'ils refuserent. Henri IV. envoya chercher secrettement Vitry & huit ou dix autres de sa trou-

:enté cette année par le tiers-état
uphiné contre le clergé & la no- 1602.
, sur la maniere dont les impôts
fis & répartis dans cette province.
nommé pour en connoître avec
utres commissaires choisis parmi
sonnes les plus distinguées du
ne; mais il se passa six ans avant
ût être vuidé, l'animosité des
étant si grande, qu'on fut obli-
envoyer une seconde fois infor-
r les lieux. Je fis une plus promp-
ce du nommé Jousseaume, re-
général des finances, qui avoit
iqueroute & emporté les deniers
:. Je le fis saisir à Milan où il s'é-
tiré, & attacher à une potence.
action capable d'entraîner avec
uine d'une infinité de familles, ne
tre poursuivie trop sévérement.

:quels il dit de
: ces procu-
de les mener à
is, & de les
›uetter, pour
prendre à être
refois plus ci-
:c les gentils-
s. « Ce que
sieur de Vitry
» exécuta fort bien, &
» promptement, dit
» l'auteur, nonobs-
» tant toutes les rai-
» sons, prieres, sup-
» plications, remon-
» strances & contre-
» dits de messieurs les
» procureurs ».

tablis en même-tems dans le royaume
1602. le compte par livres, qui auparavant s'y faisoit par écus. Quelqu'un trouvera peut-être cette idée trop

si l'on avoit vu du désordre dans les monnoies, elle n'en étoit, ni pouvoit être la cause, mais uniquement l'état violent où les guerres civiles avoient réduit ce royaume.

Le duc de Sully imagina les deux opérations dont il est ici question, pour arrêter ces désordres, qui étoient, selon lui, la trop grande abondance des espèces étrangères qui prenoient la place des nôtres dans le commerce; en second lieu, le surhaussement des denrées; enfin le transport des espèces d'or & d'argent chez nos voisins. Il est également facile de lui faire voir que ses plaintes, à tous ses égards, ne portent sur rien, non plus que le reméde qu'il veut y apporter. Nous avons déja montré plus haut, en quel sens c'est un bien que cette quantité de monnoie étrangere qui abonde dans notre commerce; & si on pouvoit l'appeller un mal, l'augmentation de la valeur numéraire des espéces à laquelle il a recours, étoit plus propre à l'augmenter qu'à le faire cesser.

Pour ce qui est de l'enchérissement des denrées, la même augmentation ne pouvoit qu'y donner lieu encore davantage, & la raison pour y obvier, qu'il tire de la stipulation par livres, paroîtra à tout le

subtile

; l'une & l'autre maniere de t devant revenir au même. Je ge pas ainsi, sur l'expérience crois avoir faite, que l'habitude nmer un écu, faute d'une dé- 1602.

rès-insuffisan-
ême frivole.
s il me sem-
l'enchérisse-
; denrées suit
un effet né-
le la multipli-
ui s'est faite
e des métaux
argent depuis
verte de l'A-
. Pour que cela
is, il faudroit
s nous inter-
out commer-
n - seulement
spagne, dont
s nous four
ces métaux.
ore avec tou-
ins, chez les-
ls circulent,
n que chez
état où l'on se
oit suivant ce
, feroit avec
; autres états
rope la même

figure que faisoit la république de Sparte avec les autres républiques de la Grèce. La seule attention qu'on doit avoir (& elle est d'une extrême conséquence,) est que toutes les marchandises & denrées, & généralement tout ce qui fait partie du commerce, hausse en même tems & dans la même proportion. Si l'on enchérit le produit des manufactures, sans enchérir le bled, par exemple, l'agriculture est négligée. Si l'on ne proportionne pas à l'un & à l'autre le salaire des journaliers, ils ne peuvent plus se nourrir & payer les impôts.

Quant au transport des especes hors du

avoir été le principal objet du duc de Sully, il eſt vrai que l'augmentation de leur valeur numéraire pouvoit en quelque ſorte le prévenir en anéantiſſant ou diminuant le profit des Billoneurs; & il y a apparence que ce fut cette ſeule raiſon qui le détermina. Les lumieres bornées de ſon ſiécle ſur les finances, & plus encore ſur le commerce, ne lui permirent point d'enviſager qu'il détruiſoit un abus léger par un beaucoup plus grand, ni de remonter juſqu'à la ſource du mal. Il auroit ſenti qu'il eſt tout

mis toutes les
dans la plus
dépendance de
cheſſes, ſoit na
les, ſoit acqui
que tant que la
ce du commer
en faveur de
qu'un de nos v
cette défenſe d
porter les m
d'or & d'arge
ni juſte ni pra
ble. Aujourd'h
nous commen
voir un peu pl
ſur cette mati
n'y a plus pe
qui ne convien
toutes ces opé
& toute cette fa
penſer ne frap
guere droit au

Quoique l'e

dans les achats, au delà de leur
ie valeur. 1602.

: cependant qu'il y sur l'article de la nnoie & du commerce, deux maximes iérales & très-simples, qu'on doit réder comme invables : c'est d'éviter c le plus grand soin toucher aux monies, & de travailler s relâche à rendre françois le plus laieux, le plus indusux & le plus œcome qu'il est possible. Les fréquentes vaitions dans les monies portent des ayes mortelles au mmerce intérieur & anger, par l'extinction de la confiance, resserrement des urses, les embarras le désavantage du ange, le renversent des fortunes, c. Tout cela est palble & connu. On ut y ajouter que le i, qui paroît être le seul qui gagne à ces opérations, à bien examiner la chose, y perd toujours considérablement plus qu'il n'y gagne. Outre que l'insolvabilité de ses sujets est un mal qu'il partage toujours avec eux, & même dont il se sent plus long-tems qu'eux : toutes ses dépenses augmentent avec la monnoie, pour ne plus diminuer, lors même que ces espéces diminuent.

L'autre principe a encore moins besoin de preuve. Il semble que la nature a réservé à la France l'empire du commerce par l'avantage de sa situation, & par l'excellence de son terroir, qui met une grande partie de ses voisins dans la nécessité d'avoir recours à elle pour toutes les choses qui sont les premiers

1602. Le commerce se trouva encore intéressé dans la nouvelle que le roi

& essentiels besoins de la vie. Il ne s'agit plus pour elle que de partager du moins également avec eux le commerce de toutes celles qui ne sont que de simple commodité ; ou que le luxe a introduites en Europe. Si la consommation de celles-ci absorbe au-delà du produit des premieres, mal à propos nous plaindrions-nous de notre état : car prétendre empêcher le transport de nos matieres d'or & d'argent chez l'étranger, lorsque c'est nous qui redevons à cet étranger, c'est vouloir faire cesser l'effet sans ôter la cause ; mais appliquer les françois au commerce qui se fait par la mer, aux manufactures, aux arts, l'empêcher autant

qu'il se peut de dépenser aux ch qui viennent de tranger, & qui sont que superfl & d'un autre augmenter ses ric ses propres, en mant la culture d terres : voilà ce q appelle tirer part commerce.

Outre le Blan Mathieu, consu sur le sujet de c note, de Thou, 129. le Grain, 8. Péréfixe, & au écrivains de ce te là : mais seulen pour y chercher l' torique de ces op tions de finances & commerce : car la vérité les raiso mens de ces écriv sur toute cette m re ne sont guere l faisans. On pou dire d'eux ce que soit le duc de Sull

: plusieurs endroits du royaume, ceux qui avoient été préposés 1602.

iént de Paris. ont des maî- ès-arts qui tous ntendent rien. *pour l'hist. de*.

ıme M. de Sul- :evient plus à les affaires de noie, j'y sup- par les mêmes :es *tom.* 2. *p.* *suiv.* quoique ivain paroisse nême entendre e la question, parle peu avan- ment du roi & ministre. » En ıs, dit-il (& il : tous les mou- qui se firent à t en 1609), is sur le tapis nseil, & pro- :n nouvel édit onnoies, les- s on vouloit r & changer, -dire, les af- , & par même

» moyen ruiner le » peuple. Chacun en » murmuroit; le roi » seul pour avoir son » compte, en rioit & » se mocquoit de tout » le monde, même de » ses officiers, & de » leurs remontrances, » comme il fit du pre- » mier président des » monnoies (Guillau- » me le Clerc), lequel » s'étant troublé en sa » harangue, ayant été » deux fois interrom- » pu par sa majesté; le » roi se prenant à rire » le fit demeurer au » beau milieu de sa » harangue: ce que sa » majesté voyant, lui » dit, continuez M. » le président: car ce » que je ris n'est pas » que je me moque de » vous, mais c'est que » mon cousin le comte » de Soissons, qui est » près de moi, me » disoit qu'il sentoit

1602. pour y chercher des Miniéres d'or d'argent, en avoient trouvé de f

» l'épaule de mouton. » Laquelle recharge » lui ôta tout-à-fait » la parole. Et le roi se » prenant à rire s'en » alla & le laissa là. » Un Périgourdin, » lequel étoit un des » principaux qui avoit » donné au roi l'in- » vention de cet édit, » en pressoit fort l'e- » xécution. Le roi qui » connoissoit bien l'i- » niquité de l'édit, se » voyant continuelle- » ment occupé de ce » rustre de partisan; » lui demanda enfin » de quel pays il étoit: » je suis de Périgord, » répondit ce vilain. » Ventresaintgris, ré- » partit sa majesté, je » m'en suis toujours » douté : car en ce » pays-là ce sont tous » faux monnoyeurs.... » Le samedi 5 Septem- » bre, la cour assem- » blée sur l'édit des

» monnoyes, le re » ta tout-à-fait : » *debemus, nec po* » *mus*, conclurent » tous d'une mé » voix. MM. des M » noyes y furent m » dés, entre lesquel » de la religion, n » mé Bizeul, triom » de parler, & o » fort librement; c » il fut granden » loué. M. le pre » président dit, » *in parabolis ist* » *cutus est nobis*.. » à noter qu'aussi » que messieurs » monnoye furen » trés dans la ch » bre, le premier » sident leur » seyez-vous, & » couvrez, puis » parlerez... Le » 8. sur le soir, » Sully alla voir l » mier président » le prier d'ind » cour à pass

tes (30). Le bruit en fut ré- 1602.
la cour avec tant d'apparences

ır quoi il le
nflexible. Et
le préſident
remontroit
:e, M. de
ıi répondit :
doit eſtimer
e qui accom-
:s affaires...
di 15 Sep-
, le roi en-
s lettres-pa-
à la cour
olonger en-
parlement
jours, pen-
quel tems il
it enjoint de
à la vérifica-
. édits, deux
s étoient
révoqués,
utres on eſ-
qu'ils iroient
eau, &c. »
e Septénaire
.inſi les en-
furent trou-
mines de
péces. » És
Pyrenées,

» des mines de talc &
» de cuivre, avec
» quelques mines d'or
» & d'argent; aux
» montagnes de Foix,
» des mines de geais
» & de pierres pré-
» cieuſes : juſques aux
» eſcarboucles, rare-
» ment. És terres de
» Gévaudan & ès Sé-
» vennes, mines de
» plomb & d'étain;
» en celles de Carcaſ-
» ſonne, mines d'ar-
» gent; en celles d'Au-
» vergne, mines de
» fer; en Lyonnois
» près le village Saint-
» Martin, celles d'or
» & d'argent; en Nor-
» mandie, d'argent &
» fort bon étain; à An-
» nonay en Vivarais,
» mines de plomb; en
» la Brie & Picardie,
» mines de Marcaſſites
» d'or & d'argent ».
Quelques-unes de ces
mines, mais ſur-tout
celles d'or & d'argent,

de certitude, que chacun se fi
1602. la direction de ce nouveau tr
comme une source de richesses ir
ses, il n'y eut presque personn
n'employât tout son crédit pou
faire accorder. Monsieur Le-Gr
obtint la surintendance, & Béri
le contrôle général; ce qui fit
la Regnardiere, Bouffon aussi m
que plaisant, qu'il ne pouvoit ê
un choix plus heureux pour la di
des mines, que celui d'un hom
étoit lui-même un composé de
La culture de la soie, sur laquel
rai plus d'occasion de parler l'ann
vante, peut trouver son comm
ment en France dans cette ann
eut même un édit porté pour l
tation des Mûriers.

De tous ces différens édits
ne fit tant de bruit que celui
donné contre les duels. (31). Sa

sont d'un travail si pénible & en même tems si infructueux, que M. de Thou avoit raison de dissuader dès ce tems-là de s'y attacher. *liv.* 129.

(31) Cet é
duel est décla
de lèze-maje
rendu à Blois
de Juin. Il e
vere. C'est ce
a attribué le

bare abus, pour n'être pas accuse
r cherché à le tolérer : c'eſt que
voyois au contraire que l'excès
vérité dans les moyens, ſeroit
nême d'où naîtroit le principal
le à l'exécution. Lorſqu'il s'agit
nifeſter la volonté du ſouverain
ujets, je trouve qu'il n'y a rien de
ortant que de bien examiner ſi la
défendue eſt de nature que le
de la vie ſoit capable d'arrêter
bbéiſſance, parce qu'autrement
is que les moyens extrêmes ſont
bien au deſſous de la ſimple perte
onneur, ou même d'une amende
iaire un peu forte. Si on fait une
ſe attention au duel, on trouvera

nétable & aux
iaux de France
voir de défen-
voies de fait.

treprifes réputées in-
téreſſer le point d'hon-
neur, & en excepta
tous autres crimes. dé-

1602. qu'il eſt de cette nature, parce que ne regardant pour l'ordinaire que des perſonnes de qualité, ſouvent même de la premiere diſtinction, dont les ſollicitations ſont d'autant plus vives & plus efficaces, que la peine dont on eſt menacé eſt grande & infamante, il eſt indubitable qu'il s'accordera beaucoup d'abolitions, dont l'exemple & l'eſpérance ſuffiſent de reſte pour encourager à déſobéir aux loix. Souvent les peines qui font le plus d'impreſſion, ſont celles pour leſquelles on n'oſe ou l'on ne peut demander grace.

Outre les ambaſſades dont j'ai parlé au commencement de cette année, le roi en reçut une très-ſolemnelle des treize cantons Suiſſes. Quarante-deux députés de cette nation vinrent à Paris pour le renouvellement d'alliance (32), qui avoit été le ſujet du voyage du maréchal de Biron dans ces cantons. Je fus nommé avec Sillery, de Vic & Caumartin pour traiter avec eux, ce

(32) Voyez toutes les cérémonies d'entrée, d'audience, de preſtation de ferment, &c. qui furent obſervées en cette occaſion dans *le Septénaire. An. 1602. Matthieu, tom. 2. liv. 3. p. 471, &c.*

e fis pas affidument, à cause
occupations. Je me contentois 1602.
actement informé par Sillery
i se passoit dans leurs assem-
a seule difficulté que je fis
ut que sur les trois millions
ur accorda, outre les quarante
is, à quoi fut portée leur pen-
naire, j'aurois du moins sou-
'on défalquât quelques som-
nittées à leur décharge pen-
campagne de Savoye, & dans
s autres occasions. Du reste
nde chere à ces messieurs-là,
largement avec eux, a été de
is une des parties essentielles
réception. Le roi leur fit pré-
haînes & de médailles d'or. Il
de même comblé de présens
rier du Pape, qui vint visiter
la part de Sa Sainteté. Il donna
sentement à l'alliance que la
ue de Venise fit avec les
es Grisons contre l'Espagne.
rmemens & autres préparatifs
ables qu'on voyoit faire à cette
ie pour l'année suivante, te-
toujours le conseil de France
ment attentif, & furent cause

1602. que Henri, dont le principe a touj
été que la seule puissance militaire r
un état florissant, non-seulement
jetta la proposition que je lui fis de
former une partie de ses troupes,
sur-tout de diminuer les compag
de ses gardes de douze ou quinze
hommes, mais encore qu'il prît la
solution de faire une nouvelle levé
six mille Suisses, que j'obtins à gra
peine qu'on différât jusqu'au moi
Septembre. Il veilla plus exacten
qu'auparavant au payement de ses
de guerre, & j'eus obligation à M
connétable d'avoir sollicité forten
pour celui de ma compagnie de C
darmes. Enfin il se détermina en
à faire le voyage de Calais; c'e
plus considérable de tous ceux qu
majesté fit cette année, après c
qu'elle avoit fait dans les Provinc

Henri prit sa route par (33) Vern
sur la fin du mois d'Août, laissa
reine son épouse dans le même
que l'année précédente, lorsqu'

(33) Verneuil près de Senlis, château qu'il avoit donné à mademoiselle d'Entragues, sa maîtr & d'où elle pi nom de marqui Verneuil.

ne voyage, c'eſt-à-dire, fort
e dans ſa groſſeſſe, puiſqu'elle 1602.
ha de madame ſa fille aînée
e mois de Novembre (34). Auſſi
recommanda t-il rien tant que
rendre aſſidu auprès d'elle pour
re goûter ce voyage, & lui pro-
tous les divertiſſemens propres
ſennuyer pendant les premiers
de ſon abſence. Il ne m'écrivit
pendant ſa route, ſans s'infor-
e l'état de la ſanté de cette prin-
& de la maniere dont elle paſ-
tems. On peut dire qu'il n'ou-
ien du côté des égards & de la
pection de ce qui étoit capable
aire oublier les ſujets de chagrin
recevoit de ſes galanteries; je
ue la légitimation du fils que ce
avoit eu de la marquiſe de (35)
uil, qui fut faite en ce tems là,
pas un des moins ſenſibles à la
Henri fut obligé de s'arrêter à

Eliſabeth de née le 22 No- 1602, & ma- ilippe IV. roi ne en 1615:
Ienri de Bour- bon, duc de Verneuil: il fut d'abord évêque de Metz, & ſe maria enſuite à Charlotte Séguier.

Monceaux, ayant gagné la fié
1602. refroidir en se promenant la nu
voir travailler ses maçons. Le
dont il se servit pour s'en gué
d'aller à la chasse le lendemain
que je lui eus mandé à Boulog
les choses étoient de la part de
dans la situation où il les soul
il m'écrivit de l'aller trouver e
ville avec le président Jeannir
il comptoit avoir besoin.

C'est de cet endroit que sa
fut témoin d'une partie des évé
& des exploits de la campagn
les Espagnols & les Flamands
vouloir désarmer, quelqu'as
que lui fît donner le roi d'Es
jusqu'à ce qu'il eût vu quelle fa
droient les affaires des Pays-Ba
y continuerent sur le même p
l'année précédente. Le siége d'C
fut poursuivi avec plus de vigi
côté des assiégés que des assiége
prince Maurice de Nassau ap
demeuré quelque tems à Berg,
tain de ce qu'il devoit entrepi
alla le dix-neuf Septembre
Grave, devant laquelle il se ret
ne doutant point qu'il ne dût êt

blé dans ce siége. En effet l'amirante d'Arragon, en l'absence de l'archiduc 1602.
Albert, qui étoit demeuré malade à Bruxelles, essaya, par le moyen d'un pont qu'il jetta sur la riviere, d'emporter un des quartiers des assiégeans, & de secourir la place, à quoi il ne réussit pas : il eut même le chagrin de voir plusieurs de ses compagnies Espagnoles se mutiner & s'emparer d'Hoëstrate & de Dèle, après s'être séparées du gros de son armée. Il s'y prit si mal pour les ramener, qu'il les porta à rechercher le prince d'Orange. Celui-ci leur donna pour retraite la ville de Grave, qu'il avoit prise, & que ces Espagnols lui rendirent, lorsqu'à force de ravages & de violences sur les terres de l'archiduc, ils l'eurent comme forcé de traiter avec eux, & de les recevoir à des conditions tout-à-fait étranges (36).

L'envie d'avancer la guerre faisoit cependant résoudre dans le conseil d'Espagne à faire de nouveaux efforts. Une escadre de douze grandes galeres

(36) Voyez dans les historiens les particularités de toutes ces expéditions, qui ne sont marquées ici qu'en abrégé.

1602. & Pataches, équipée en Sicile avec beaucoup de ſoin, & chargée du nombre de ſoldats & de toutes les proviſions néceſſaires, partit à cet effet des ports d'Eſpagne, pour venir croiſer dans la Manche. Le commandement en fut donné à Frédéric Spinola, couſin du Marquis de ce nom, qui conduiſoit le ſiége d'Oſtende. Il ſe flattoit de ſe rendre le maître de la mer & de porter le dernier coup aux Flamands. Vaine eſpérance! Des douze bâtimens, il en périt deux avant qu'ils euſſent ſeulement quitté les côtes d'Eſpagne. Les dix autres rencontrerent enſuite une Eſcadre Hollandoiſe, qui les prit ou coula à fond preſque tous. Le dernier qui échappa, & dans lequel étoit Spinola lui-même, vint échouer à la vûe de Calais, ſi maltraité du canon & ſi délabré, que les forçats qui le remorquoient s'étant révoltés & enfuis, le général ſe vit obligé d'aborder ſeul & avec beaucoup de peine à Calais, d'où il alla à Bruxelles ſe plaindre à l'archiduc de la mer & des vents.

L'Eſpagne ſe racquitta de ces infortunes, en faiſant ſaiſir par le comte de Fuentes le marquiſat de Final. Cette

ırpation ne pouvoit être colorée par 1602.
:un prétexte, ce petit état, qui est
la côte de Gènes, étant incontesta-
ment fief de l'Empire. Cependant
sque l'empereur pour conserver, du
ins en apparence, le droit de l'em-
e, offrit d'envoyer des commissaires
les lieux, pour discuter cette affaire,
ı offre fut rejettée avec mépris par le
d'Espagne. (37). Il usa de la même
lence à l'égard de Piombino, aussi
f de l'empire, qui lui donnoit un
rt à sa bienséance. Il avoit sans
ute de pareilles vûes sur Embden,
squ'il entreprit de soutenir, contre
bourgeois, (38) le seigneur de cette
lle, quoiqu'il s'avouât Protestant;
is il ne réussit pas; ceux d'Embden
maintinrent en liberté, malgré l'un
l'autre, & se joignirent aux états.

Le duc de Savoye n'eut pas un
eilleur succès dans l'entreprise qu'il
faire par (39) d'Albigny sur la ville

(37) Le marquis de ıal obtint seule-ent, à force de se aindre, une pension vie durant. Voyez l'origine de ces troubles dans la chronologie Septen. *année* 1598, & leur fin. *ann.* 1602.

(38) Il s'appelloit comte d'Oste-Frise.

(39) Charles de Simiane d'Albigny.

1602. de Genève. Cette expédition finit très-malheureusement pour les aggresseurs. Quoiqu'ils eussent ouvert un passage dans la ville par escalade, & qu'ils y fussent même déja entrés au nombre de plus de deux cens, après avoir égorgé la sentinelle, qu'ils obligerent de leur dire le mot du guet, ce qui leur servit encore à se défaire de la ronde; enfin qu'ils eussent passé sur le ventre au premier corps de garde, ce qui sembloit devoir les mettre en possession de la ville: les bourgeois tirant de nouvelles forces de l'extrémité où ils se voyoient, les assaillirent avec tant de furie, qu'ils les rechasserent, & leur firent abandonner la ville. Une partie de ces Savoyards se précipita par-dessus les murs, pour échapper à ces ennemis: plusieurs autres furent pris par les vainqueurs, qui les pendirent sans miséricorde. L'Espagne trempa bien avant dans ce noir dessein, qui fut suivi de la paix entre le duc de Savoye & la république de Genève (40).

De Thou, *liv.* 129. *Septénaire, ann.* 1602. *Mathieu, ibid* 544.

(40) Le traité en fut passé l'année suivante a Rumilly, par la mé-

évolte de Battori contre l'em- fit continuer la guerre en Hon- e duc de (41) Nevers y passa, 1602.

des cantons
Siri. ibid. p.

Charles de
ne, duc de
e, de Nevers,
es & de Rhé-
ort en 1637.
comment la
ogie Septénai-
rte une action
de Sully par-
une espéce de
: » le duc de
s pensant par
emple rehauſ-
ourage à ceux
en retiroient
le péril, & y
er les autres,
roit à la bre-
raversant d'un
pas le nom-
es morts, que
des blessés &
iyards; mais il
it une grande
busade, tirée
i une extrême
tité d'une des

» épaules de ladite
» breche, qui l'atteint
» justement au côté
» gauche, pénétrant
» dans le thorax,
» près du cœur & du
» poumon; mais si di-
» vinement conduite,
» que ne lui rompant
» ni offensant aucune
» partie noble, lui
» laissa pour jamais
» autant de gloire que
» de miracle de sa
» conservation «.

Ecoutons aussi cet écrivain sur la mort du duc de Mercœur: » desirant, dit-il, re- » venir en France, se » préparer à une plus » grande expédition » contre les turcs, il » passa de Vienne à » Prague, là où il prit » congé de l'empe- » reur; mais étant à » Nuremberg, il fut » saisi d'une fiévre pes- » tilente, jettant le

1602. croyant aller succéder à la place & à la réputation du duc de Mercœur;

» pourpre... Il n'eut » pas plutôt vu le S. » Sacrement, que tout » languissant & foible » de corps, mais fort » & ferme d'esprit, » *ayant plus de foi que* » *de vie*, la devise du » duc de Mercœur » étoit, *plus fidei quàm* » *vitæ*, il se jetta hors » de son lit, & se prosternant en terre, il » adora son Sauveur » plein de larmes, de » paroles dévotes, & » de mouvemens reli- » gieux ». Tout ce que cet auteur ajoute sur les actions, les discours & les sentimens du duc de Mercœur, jusqu'au moment de sa mort, est tout-à-fait touchant, & suffit pour faire un grand éloge. » L'oraison fu- » nèbre fut prononcée » dans l'église Notre- » Dame de Paris par » messire François de » Salles, coadjuteur » & élu évêque de Ge- » nève. Les turcs esti- » moient que les af- » faires des chrétiens » ne succédoient heu- » reusement que là » où ce prince étoit ». Après l'éloge de sa maison, l'historien passe à celui de ses vertus. » Il étoit des » plus tempérans en » son vivre, attendu » qu'il ne mangeoit » que comme par for- » ce, & ne buvoit » presque que de » l'eau, il ne l'étoit » pas moins aux autres » voluptés temporel- » les. Sobre en la pos- » session des gran- » deurs & faveurs im- » menses, dont le ciel » l'avoit comblé, & » n'en abusa jamais. Il » donnoit un accès » également facile & » gracieux aux petits » & aux grands. Il

:tant attaché au siége de Bude, ǝlui de Pest pris par les chré- es turcs, qui de leur côté s'é- nfin mis en possession d'Albe- , y accoururent avec de si forces, qu'ils firent lever ce 1602.

bre en ses ré- ıs... Les as- :s inutiles lui en extrême Tellement tems qui lui ɔour son plai- l'employoit à la lecture ns livres. Il une exacte ssance & pra- :s Mathéma- Il avoit aussi de l'éloquen- la grace de xprimer ses conceptions, ılement en la Françoise, ıême en l'Al- le, Italienne ıgnole, es- il étoit plus ıédiocrement & néanmoins » il n'employa jamais » son bien dire qu'à la » persuasion des cho- » ses utiles, louables » & vertueuses ». La description que cet écrivain fait ensuite de sa maniere de vivre par rapport aux devoirs de sa religion & de sa condition, de sa piété, de sa prudence & de ses autres vertus, forme un tableau qui pourroit servir de modéle à tous les grands en retranchant de la vie du duc de Mercœur, ce qu'un peu trop d'ambition & de zéle de religion mal entendu lui fit entreprendre contre son Souverain. Mathieu, *ibid.* 456. en parle de même.

1602.

Autrement Nissa, place forte en Transilvanie.

siége. Le duc de Nevers se retira blessé. On a beaucoup loué un trait de Georges Baste, général des Impériaux. Les révoltés du parti de Battori ayant emporté Bistrith, Baste reprit cette place par une capitulation qui fut violée pendant son absence par quelques soldats Allemands; ce qu'il n'eut pas si-tôt appris à son retour, qu'il fit pendre tous ces soldats, & paya de ses deniers aux habitans le dommage qui leur avoit été fait. Cette action toucha si fort les révoltés, qu'ils se soumirent tous à l'empereur, sans demander d'autre caution que la parole de Baste.

Fin du treizieme Livre.

EMOIRES

DE

SULLY.

'RE QUATORZIÉME.

ille de Metz étoit agitée depuis 1603.
e tems de dissentions intestines,
aterent au commencement de
nnée. Le duc d'Epernon, qui
it gouverneur, & de tout le
Messin, y avoit établi pour ses
ans, Sobole (1) & son frere.
i userent si mal de leur auto-
u'ils se firent bientôt haïr de

Raimond de ige, sieur de & son frere, gentilshommes gascons.

1603. toute la bourgeoisie. La différence d religions se joignant à cette aversio il se fit un cri général, tant de la p des bourgeois que des habitans de campagne, qui obligea d'Epernon à transporter sur les lieux, pour conno tre des griefs des uns & des autres & tâcher de les concilier. Sobole plaignoit de ce que la ville lui ref soit les provisions de bouche nécessa res aux gens de guerre, & la ville re jettoit à son tour e tort sur Sobol Il étoit encore question d'un certai provençal, prisonnier à Vitry, à qu l'aigreur, & l'envie de se venger avoient joint une infinité d'autres suje moins considérables, qui avoient ame né la chose au point qu'on commen çoit à appréhender une révolte.

Le duc d'Epernon comprit aisé ment que la justice n'étoit pas d côté des (2) Soboles, du moin quant au premier grief, qui étoit l

(2) Sobole accusoit la ville de Metz d'intelligence avec le comte de Mansfeld, pour se donner au roi d'Espagne. La fausse de cette accusatio fut découverte. *Vie d duc d'Epernon*, pa 217.

principal;

al, & qu'ils n'occasionnoient
uerelle que pour avoir un pré- 1603.
'ouvrir les magasins de la cita-
auxquels il n'est permis de tou-
le dans les cas de la guerre ou
ège, & pour s'en rendre les
. Il eût bien voulu pacifier
choses, sans être obligé de chas-
deux créatures. Il comprit même
coup d'autorité étoit au-dessus
forces : les deux freres se trou-
la tête d'un parti capable de ré-
a gouverneur aussi-bien qu'aux
ois.

choses étoient en cet état lors-
nouvelle en fut apportée au roi,
e fit sçavoir qu'il viendroit en
uniquer avec moi à l'arsénal, où
emanda à souper pour lui & pour
es personnes, dont il se feroit ac-
gner. Il me mena seul dans les
s halles aux canons & aux armes,
la bastille, où après avoir com-
, comme d'ordinaire, par l'état
ffaires quant aux séditieux du
ne, il m'entretint sur les nou-
qu'il venoit de recevoir de Metz.
prit sans peine la résolution de se
orter jusques-là, sur la réflexion

que si Metz, qui est une ville
1603. fraîchement démembrée de l'Em
venoit malheureusement à se sé
de la France dans la conjoncture
sente, on seroit assez embarrass
la faire rendre. La politique lui
seilloit encore ce voyage par plu
autres motifs, outre celui d'ôte
duc d'Epernon une citadelle do
pouvoit abuser, & un pays consi
ble, où il s'étoit comporté sous le r
d'Henri III, moins en gouve
qu'en prince souverain. Si que
jour ses grands desseins venoie
s'exécuter, il falloit trouver toute
facilités possibles dans le gouverne
ce pays important par sa situatio
qu'il ne se promettoit pas du duc
pernon. Il pouvoit de plus se prés
quelqu'occasion favorable de joi
la Lorraine à la France, qui dema
que sa majesté prît par elle même
noissance de cet état, & qu'elle eû
homme de confiance dans celui d
gouvernemens qui le confine. Enf
voyage lui serviroit à connoître
partie des princes d'Allemagne,
sonder au sujet de la maison d'Au
che, pour voir s'il pouvoit en atte

e chose dans une conjoncture
;euse, & même à se les attacher, 1605.
éconciliant entr'eux sur plusieurs
ıds qu'il n'ignoroit pas.
ıt convenu entre nous que sa
: se mettroit en marche sans
de tems, afin que se faisant voir
avec toute sa cour (car nous
ıes que la reine même seroit du
), dans un tems où les deux
s n'avoient point encore pu
er jusqu'à prendre un parti con-
u roi, de part & d'autre on ne
: qu'à justifier sa conduite & à
ıettre. Le roi ne voulut pas mê-
endre que les hoquetons de ses
, que l'on faisoit habiller de
ussent prêts. Je demeurai à Pa-
ır la correspondance. Villeroy
ıi de ses secrétaires d'état dont
esté se fit accompagner; & sans
e délai, elle partit à la fin de
, malgré l'incommodité de la
, qui rendoit les chemins bien
ıs pour faire voyager des dames,
t sa route par la Ferté-sur-
e, Dormans sur Marne, Eper-
hâlons-sur-Marne & Clermont.
ır arriva à Verdun, d'où elle

1603. vint quatre ou cinq jours après à Metz, par Fresne en Verdunois.

L'arrivée de Henri imposa silence à tout le monde, & on ne parla que de soumission. Ce n'est pas que Sobole, qui connut que cette affaire ne finiroit que par son expulsion, n'eût assez d'ambition & de résolution pour entreprendre de se maintenir dans la citadelle, malgré sa majesté. Il s'en ouvrit à ses amis particuliers; mais les plus prudens lui représenterent tous qu'il se perdroit sans ressource par ce dessein. De sorte que souscrivant à l'arrêt de son bannissement, il remit la citadelle sans aucunes conditions, & sortit de Metz & de tout le pays Messin. Le roi nomma en sa place (3) Montigny

(3) François de la Grange, seigneur de Montigny, Sery, &c. Il fut premier maître d'Hôtel de Henri III, gouverneur de Berry, Blois, &c. chevalier du Saint Esprit, mestre de camp général de la cavalerie légere, gouverneur de Paris, ensuite de Metz, pays Messin, Toul & Verdun, enfin maréchal de France, & mourut en 1617. Son frere est Antoine, Seigneur d'Arquien, commandant de la citadelle de Metz, gouverneur de Calais, Sancerre, &c. Il est appellé mal à propos par quelques

;on lieutenant dans la province, 1603.
ırquien, ſon frere, pour ſervir
eutenant au gouverneur dans la
de Metz & dans le château.
igny ſe défit pour cela de ſon
rnement de Paris, dont il toucha
nt encore les appointemens cette
. L'ancienne garniſon fut rem-
par une autre, compoſée dans
;iment même des Gardes. Le
ourut que d'Epernon n'avoit pas
trop bon œil tous ces change-
, ce qui n'eſt pas difficile à croire,
ıx lieutenans ne lui ayant aucune
tion de leur élévation : mais il
rien à répondre, parce que lui-
ayant, par néceſſité, demandé
mier qu'on chaſſât les Soboles,
iſſoit qu'il ne s'étoit rien fait que
ı conſentement.

pris tout ce détail dans les lettres
a majeſté me fit l'honneur de
re. Elle s'y étendoit bien davan-
ır la maniere dont elle avoit été
à Metz, & ſur cette ville elle-
, trois fois plus grande qu'Or-

Jean - Jacques
en, & d'Arcy
. Daniel. Jean-
Jacques d'Arquien
étoit neveu du maré-
chal de Montigny.

léans, belle & bien ſituée; mais dont
1603. elle trouvoit que le château ne valoit rien. Elle me mandoit encore qu'elle me ſouhaitoit dans ce pays, pour me faire viſiter toute la frontiere; & qu'avant ſix jours elle auroit mis les choſes en état de pouvoir quitter Metz. Le roi n'y mit en effet gueres plus de tems, & il ne fut retenu que par une indiſpoſition qui l'obligea de prendre une médecine, dont il ſe trouva très-bien, quoiqu'elle fût ſuivie d'un accès de fiévre, que ce prince attribua au rhume. Madame ſa ſœur, ducheſſe de Bar, vint l'y trouver le ſeize Mars, & le duc de Deux-Ponts y arriva trois jours après avec ſa femme & ſes enfans. Le reſte du tems que ſa majeſté ſéjourna dans cette province, fut employé à conclure le mariage de mademoiſelle de Rohan avec le jeune duc de (4) Deux-Ponts; à accommoder le différend entre le cardinal de Lorraine & le prince de (5) Brandebourg,

(4) Jean II. duc de Deux-Ponts, branche de la maiſon de Baviere, épouſa Catherine, fille de Henri, duc de Rohan.

(5) Jean Manderſcheidt, évêque catholique de Straſbourg, étant mort en

jet de l'évêché de Strasbourg ; ce
'e fit en partageant également 1603.
ux le revenu de cet évêché, sans
à leurs titres & à leurs préten-
; à pacifier cette ville & quelques
, & à rendre service à tous les
es qui l'en requirent. Le nom de
en devint si respectable dans
contrée, que plusieurs souverains
emagne résolurent de le venir
, lui offrirent leurs services, &
emanderent sa protection : ce
ne purent faire que depuis, &
nbassadeurs ; le tems qu'il leur
pour se mettre en équipage étant
long pour celui que sa majesté
destiné de passer à Metz. Il n'y
ue le cardinal de Lorraine, le
e Deux-Ponts, le marquis de
ebourg & de Poméranie, le land-
de Hesse, & trois ou quatre
des plus voisins du Rhin, qui y
it en personne.

, le cardinal de Lorraine cet évêché du & les protes- irent élire de té Jean-Geor- re de l'électeur de Brandebourg, d'où s'ensuivit une guerre qui dura jusqu'en cette année. Voyez les Historiens. Mém. de Bassompierre, *tom.* 1. Septénaire, &c.

1603. Les Jésuites, qui depuis leur bannissement n'avoient point cessé de mettre tout en usage pour se faire rétablir en France, ne se montrerent pas les moins empressés à faire leur cour à ce prince. Ils firent agir fortement leurs peres de Verdun (6), secondés de la Varenne, qui s'en déclaroit le protecteur, afin qu'un jour ils pussent être les siens, &

(6) Les peres Ignace Armand, provincial, Châteiller, Brossard & la Tour, conduits par la Varenne, vinrent le Mercredi-Saint se jetter aux pieds du roi, pour le supplier de leur accorder leur rétablissement en France. Henri IV. ne voulut pas souffrir que le provincial, qui portoit la parole pour tout l'ordre, lui parlât à genoux. Lorsqu'il eut achevé, ce prince leur répondit que pour lui il ne vouloit aucun mal aux Jésuites. Il leur demanda par écrit ce qu'ils venoient de lui dire, & les fit demeurer tout le jour auprès de lui. Ils revinrent le lundi de Pâques, & le roi leur promit de les rétablir : il dit même au pere provincial de venir le trouver à Paris, & d'amener avec lui le pere Cotton : » Je vous veux avoir, » ajouta ce prince, » vous estime utiles au » public & à mon » état ». Il les congédia après les avoir embrassés tous quatre. *De Thou, liv.* 129. *Chronol. Septén. ann.* 1603. *Mss. Biblioth. Royale, vol.* 9129, *&c. Mathieu, tom.* 2. *l.* 3. *pag.* 556.

son zèle par l'élévation de ses 1603.
s, pour lesquels il convoitoit déja
lus brillantes & plus éminentes
tés dans l'église. D'Ossat, pour
loigné de France, n'en travailloit
on plus avec moins de vivacité ni
ccès en leur faveur. L'ambition
: l'arbitre des affaires de l'Europe
vent fait que cet homme s'est in-
de traiter des choses absolument
geres à sa commission. Les diffi-
s qu'on a vu qui furent faites à
e au sujet du mariage de mada-
sœur de sa majesté, en sont une
e; ses sollicitations pour les Jésui-
 sont une seconde; c'est que le
issement de cette société étoit
lé de lui, aussi-bien que de Vil-
, de Jeannin & des autres créa-
de la cour Romaine en France,
ie la partie peut-être la plus essen-
du systême politique, qu'ils s'ef-
ent d'y faire prévaloir sur celui
voyoient qu'on suivoit dans le
il.

Ossat, en faisant imprimer ses (7)

Pour prouver l'auteur cite quatorze
usations contre lettres tirées du re-
linal d'Ossat, cueil imprimé de ces

Vinciol ; & de ces ſix dernieres il s'attache principalement à deux, dont il donne même un extrait. Il y a quelques fautes dans ces citations, qu'on peut mettre ſur le compte de l'impreſſion : mais la vérité oblige d'avouer qu'il y a ici quelque choſe à objecter au prétendu auteur de ce mémoire de Rome, de plus grief que des fautes d'impreſſion, & que quoique l'extrait de ces lettres ſoit conforme aux paroles du texte, cependant on peut dire qu'il n'en eſt pas plus fidele ; puiſqu'on y remarque une affectation viſible

veut y faire u
Je crois qu'il
ceſſaire de fair
courtes remarq
chacune de ces l
tant pour ſup
une diſcuſſion
tyrique qu'hiſt
que j'ai cru dev
primer, que po
dre juſtice à qu
partient, & a
de faire conno
véritables ſen
d'un homme
parmi nous très
négociateur, &
habile politiqu

La premiere d
lettres au roi
pendant l'aute
compte que ſ
eſt du 19 Févrie
Elle ne renfern
quelques plain

s'être pas embarrassé que le pu-
nnût ses véritables sentimens : 1603.
il est inexcusable d'avoir presque
ts marché par un chemin con-

, qui est un
nt , duc &
de ce qu'elle a
e le faire en-
iiral , comme
i a fait enten-
'Ossat en tout
met rien du
s'attache mê-
ustifier Henri.
onde du 25
c'est encore le
ii insiste sur la
tion du concile
ite, & sur le re-
es jésuites en
& qui se plaint
me tems de
es abus dans
Gallicane : à
ette éminence
ond rien autre
, sinon que sa
: travaille sin-
nt à satisfaire
eté. La troisié-
22 Mai , la
eme , du 17

Juin , & la cinquieme
du 30 du même mois ,
roulent sur l'affaire de
la dispense de mon-
sieur & de madame de
Bar. Il y entretient le
roi des difficultés que
souffre cette affaire à
Rome : il y joint son
sentiment , qui dans
la vérité n'est pas fa-
vorable à l'intention
de sa majesté , mais
qui n'empêche pas
qu'il ne se prépare à la
seconder par toutes
les raisons qu'il peut
imaginer , & sur-tout
qu'il ne se montre ex-
trêmement sensible à
la honte qui réjailli-
roit sur la maison de
France , si , comme
M. le duc de Bar le
disoit quelquefois , on
se déterminoit à la
cour de Lorraine à
renvoyer la princes-

traire à celui que lui marquoit la re-
1603. connoissance qu'il devoit au prince,
son maître & son bienfaiteur, il a

se en France. Nous avons marqué ci-devant que M. d'Ossat auroit fort souhaité la conversion de cette princesse. La sixieme, du 26 Novembre 1601, ne rend ce prélat coupable de rien, sinon, tout au plus, d'exposer, peut-être, avec trop de complaisance à Henri, le dessein qu'avoit formé sa sainteté de transporter après la mort d'Elisabeth, la couronne d'Angleterre dans la maison de Parme. La septieme du 22 Décembre de la même année : c'est peut-être aussi avec un peu trop de zèle que d'Ossat y soutient certains droits du pape à l'occasion des élections. Son sentiment, qui paroîtra singulier en France, m'oblige à rapporter quelques-uns des termes dont il se sert. » Si les papes, dit-il, » ont entrepris sur les » libertés de l'église, » les rois, sire, (je ne » le dis qu'à vous, & » en cela même je » montre quelle opi» nion j'ai de votre » générosité & bonté), » n'en ont pas fait » moins sur leurs » royaumes & sur » leurs églises mêmes; » & s'il falloit remet» tre les choses com» me elles étoient au » commencement, » ainsi qu'on voudroit » remettre par-delà le » pape aux élections, » les rois y perdroient » encore plus que les » papes.

La premiere des six lettres adressées à M. de Villeroi, est du 23 Juillet 1601. Ce qui

re de plus grands reproches à es-
r sur la mauvaise impression qu'on 1603.
qu'il a cherché à donner par toutes
aroles & ses écrits, du roi & de ses

: peine à l'auteur
cette Lettre, c'est
'Ossat y soutient
assez de feu qu'on
it pas souffrir les
stans dans les vil-
liennes cédées au
ir le traité de Sa-
. La deuxieme du
ptembre, est faus-
nt datée. Si c'est
du 3 Septembre
l'auteur a voulu
r, il a d'autant
de tort, que les
gnols y sont fort
aités; mais il y
parence que c'est
du 17 de ce mê-
nois, parce qu'il
encore parlé de
igion prétendue
mée & des villes
voye. La troisié-
lu 16 Décembre
:, sur l'affaire de
ame la duchesse
ir, a cela de favo-
à d'Ossat, qu'il y
déclare les soupçons
qu'il y a que le duc de
Lorraine peut avoir
en cela de mauvaises
intentions. Je dis la
même chose de la
quatrieme du 30 Dé-
cembre, où cette émi-
nence paroît persua-
dée que l'Espagne ne
semble entrer avec le
pape si avant dans l'af-
faire de la succession à
la couronne d'Angle-
terre, que pour couvrir
ses propres desseins du
manteau de la reli-
gion. Quant à la cin-
quieme du 7, ou plu-
tôt du 27 Janvier
1603, qui est l'une des
deux que l'auteur s'at-
tache à censurer parti-
culierement, parce
qu'elle marque, en
termes pourtant assez
généraux, les abus
du gouvernement de
France : il a double-

1603. ministres ; lorsqu'éloigné du centre des affaires, il ne pouvoit rien en connoître que par le canal de gens dont le

ment tort de nous cacher que d'Ossat ajoute en même tems que la sagesse de Henri IV en avoit déja corrigé une partie, parce que ces paroles renferment la véritable pensée & l'explication des sentimens de ce cardinal, & aussi une louange qu'il pouvoit faire réjaillir sur M. de Rosny. La sixiéme du 10 Février, nous est indiquée comme la plus véhémente. En effet c'est dans celle-là qu'il s'explique le plus librement sur les maux dont l'intérieur du royaume est travaillé ; sur l'injustice de la guerre qu'on entretient en Flandre contre l'Espagne, & sur l'avantage d'unir d'intérêt & de politique les deux royaumes de France & d'Espagne, par le mariage du dauphin avec l'Infante. Cependant en rassemblant tous ces traits sous un coup d'œil peu favorable, comme a fait l'auteur, l'équité demandoit qu'il avertît que d'Ossat expose dans cette lettre le pour & le contre des deux sentimens ; qu'il y dit que l'envie que les Espagnols témoignent avoir de notre alliance, n'est, comme il en est persuadé, que pour avoir le tems de faire leurs affaires, & d'endormir le roi par un traité, pour pouvoir après le mieux surprendre ; qu'il invective peut-être avec autant de force contre la rapacité, l'ambition, l'arrogance & la perfidie du conseil de Madrid

gnage devoit être suspect à un 1603.
ie d'esprit. On voit bien que cet
tend en partie à faire ma propre

oit point dans
: qu'il balance
raisons de part
re, qu'il fal-
ontrer ce pré-
uis lorsque ré-
lui-même tout
a dit dans cet-
e qui est fort
, il parle enfin
nom. Et voici
il le fait.
ne en som-
dit-il, qu'il
détromper sa
été, en ce qu'il
à tort de nous
r de notre cô-
cérement & de
foi la paix
& jurée avec le
Espagne & les
ducs, pourvu
la gardent auf-
leur côté, com
s'y offre par
iche de sa sain-
, étreindre en-
cette paix par
s les sortes de

» liens honorables &
» profitables, sans
» toutefois s'y fier
» plus que de raison,
» ni en être moins
» vigilans & pour-
» voyans; mais au
» reste laisser le roi
» d'Espagne & les ar-
» chiducs comme ils
» sont avec les autres,
» non par aucune
» mauvaise affection
» ni intention, mais
» pour notre propre
» conservation, &
» pour ne donner
» moyen à qui en a
» montré la volonté,
» de tourner toutes
» ses forces contre la
» France & pendant
que les autres feront
la guerre entr'eux,
» employer la paix &
le repos que Dieu
» nous a donné, à
» bien faire & à re-
» dresser dans le royau-
» me les bonnes cho-

apologie contre d'Offat. Ce cardinal
1603. écrivit en ce tems-là une lettre à Ville-

» ses, & en extirper » les mauvaises ».

Cette discussion me confirme encore dans l'opinion que j'ai exposée plus haut des sentimens du cardinal d'Ossat sur les Espagnols. Joignez aux lettres citées ce qu'il en dit *pag.* 51, 504, 540, 692, 705, *&c.* Sur la publication du concile de Trente, 217, 256, 354, 396, 400, 443, 466, 613, 615, & beaucoup d'autres endroits. Sur les jésuites, 69, 287, 302, 303, 309, 351 *& suiv.* 613 *& suiv.*

Quand même le cardinal d'Ossat eût pensé comme le prétend son adversaire, il n'est point dans le caractere d'un négociateur aussi sage & aussi réservé qu'on convient qu'il l'étoit, de faire éclater hautement des sentimens si reprochables. Sa prudence paroît dans ses lettres, entr'autres occasions, lorsque si contre son propre avis sans doute il défend devant le pape l'édit de Nantes, *p.* 391, 393, 400; qu'il approuve la prison du maréchal de Biron, 705; & qu'il prend le parti de la reine Elisabeth, 243.

Au reste ce qui acheve de prouver que cette éminence n'en veut point à M. de Rosny personnellement, comme on voudroit l'insinuer, c'est que jamais son nom n'est prononcé en mauvaise part. Il en est fait mention *p.* 377, 440, 723, Ce dernier endroit est le seul où il se plaigne, mais avec toute la modération possible, de ce qu'il suspend le payement de sa pension.

dans laquelle il n'héſite point à
uer la révolte du maréchal de Bi- 1603.
& le mécontentement des autres
eurs François, au peu de ſatisfac-
que la nobleſſe recevoit de Henri,
l'oppreſſion ſous laquelle ſon con-
faiſoit gémir le peuple. Pour ne
faire à demi, cet homme, qui ſe
oit d'un fin diſcernement dans les
es, donne en même tems le con-
u roi, en priant Villeroi de mon-
a lettre à ſa majeſté, de remettre
nfiance & ſon autorité dans d'au-
nains. Peut-être que ſi on appro-
ſſoit la choſe, on trouveroit qu'il
i plus que de l'erreur & de la
iſe dans le fait de d'Oſſat. Un
ne auſſi bien informé de tout qu'il
t par Villeroi, pouvoit-il ignorer
ce qu'il repréſente comme une
piration générale de toutes les
es de l'état, ſe réduiſoit à un petit
bre de têtes gâtées par l'ambition
licence des derniers tems ? Que
le reſte de la nobleſſe Françoiſe
it hautement ſa gloire & ſon bon-
de ſon attachement à ſon prince.
le clergé de ſon côté ne s'en
it pas moins, & n'avoit pas en

effet moins sujet de s'en louer, puis-
1603. qu'il venoit de recevoir une gratifica-
tion considérable; qu'enfin le peuple, outre le sol pour livre que sa majesté avoit supprimé, venoit pareillement d'être soulagé de deux millions sur la taille.

Je n'ignorois aucune de ces tracasseries de d'Ossat, ni des plaintes qu'il faisoit personnellement de moi dans ses lettres, de ce que ses pensions n'étoient pas toujours exactement payées. Villeroi se chargea de me recommander ce payement, & s'en acquitta en m'exaltant à son ordinaire les talens & les services de cette éminence. Quelques jours après cette recommandation je fus abordé par un banquier, qui me proposa d'acquitter certaines pensions faites par le roi à Rome, entr'autres celles de d'Ossat; ce qu'il fit avec ce ton d'impolitesse & même de brusquerie, que la cabale de mes adversaires affectoit de prendre avec moi. Il y a certaines places capables par elles seules d'attirer la considération & les égards sur ceux qui les occupent. Je ne fus pas fâché que le Banquier le sentît: il fut renvoyé assez froidement. D'Ossat

obligé de m'écrire lui-même 1603.
mois après. Sa lettre me vint
ne de celles de mon frere, am-
eur en cette cour, & assurément
méritoit pas d'être mieux traitée
avoit été le banquier, par la ma-
dont d'Ossat s'y expliquoit. Je
ourtant devoir passer sur le style,
travaillois à expédier l'assigna-
orsque j'appris, à n'en pouvoir
, jusqu'à quel point étoient of-
s pour moi les discours que d'Os-
oit publiquement. Je l'avoue, je
dans le moment l'ordonnance,
it fort bonne, & je lui en substi-
ne autre d'un payement plus
x, & depuis je pris le parti de
lus expédier du tout, que sur le
andement exprès du roi. C'est ce
crivis à Villeroi à Metz, en lui
nt une apostille des paroles &
tres de d'Ossat qui me regar-
; & dans ma juste indignation je
à ce cardinal, en parlant à son
s qualifications d'ingrat & d'im-
qu'il méritoit, si tout cela étoit
lement de lui. Si c'étoit une
imputation, je mandois à Ville-
j'aurois égard aux prieres qu'il

1603. me faisoit pour d'Offat. Il fut plus touché de la menace que je lui faisois en même tems de faire connoître à sa majesté l'insolence de son agent. Il me conjura de n'en rien faire, & j'y consentis, me contentant pour toute vengeance de rendre les brigues de d'Offat à Rome inutiles ; celles en faveur des Jésuites ne le furent que cette année seulement, puisque l'année suivante ils furent rétablis.

Je toucherai cet article en son tems ; & celui de d'Offat s'y trouvera encore une fois mêlé, à l'occasion d'un mémoire qui me fut adressé de Rome contre lui. Ce qui me reste à en dire pour le présent, regarde la coadjutorerie de Baïeux & l'abbaye de Coulon : si pourtant la chose mérite qu'on entre dans un grand détail. Il suffit de dire que d'Offat ayant obtenu d'être fait coadjuteur de Baïeux, & ayant traité de son abbaye de Coulon avec les Maintenons, par un accord qui, ce me semble, n'étoit pas très-favorable à ceux-ci, sa majesté me donna cette abbaye, après avoir retiré la parole qu'elle avoit donnée aux Maintenons, qui n'y perdirent rien, puisqu'ils en obtinrent l'équivalent sur

hé d'Evreux. Villeroi sollicita fort esté pour d'Ossat, & voulut m'in- 1603.
er pour son ami : Maintenon au ire ne le vit qu'à regret obtenir faveur.

nonce du pape me fit une autre e, en l'absence du roi, sur le voya- e sa majesté venoit d'entrepren- Sa sainteté ne s'y intéressoit que que l'Espagne, la Savoye & partisans, joignant l'idée qu'ils moient du sujet de ce voyage, celles qu'ils avoient conçues des mens & des trésors de sa majesté, la renommée avoit fort grossis, ent passer leurs allarmes jusqu'au pere. Henri à qui je mandai l'in- ude du nonce, m'écrivit de le ras- , sans m'embarrasser de tirer l'Es- e & la Savoye de leur opinion.

ous traitâmes de la même maniere ettres, sa majesté & moi, plusieurs entes affaires, & entr'autres celles landre. On compta que jusqu'au er Février de cette année les Es- ols avoient perdu dix-huit mille nes, & tiré plus de deux cens iante mille coups de canon devant ide, dont le siége étoit néanmoins i avancé, qu'ayant voulu donner

1603. dans le mois d'Avril un assaut général, ils furent repoussés avec une grande perte. L'archiduc jugea dès-lors que malgré tous ses efforts, il n'y auroit que le tems, & le manque d'hommes & de munitions, tant de guerre que de bouche, qui lui livreroient cette place. Après Grave, Nassau de son côté assiégea Rhinberg : de-là il alla investir Bolduc, sans avoir fait assez de réflexion que cette entreprise passoit ses forces ; Bolduc ne pouvant, comme je l'ai déja remarqué, être pris avec si peu de troupes ; aussi pensa-t-il y perdre sa réputation & toute son armée ; mais il eut en revanche le plaisir de chasser les Espagnols du château de Vactendonck. Ils en étoient déja, pour ainsi dire, les maîtres. La garnison de cette place, trop foible pour leur résister, ne songeant plus qu'à se retirer, avoit abandonné à leur discrétion la ville & le château, lorsqu'elle fut jointe par quelques troupes Hollandoises, qui passoient par-là pour aller joindre l'armée du prince Maurice ; & tous ensemble ils attaquerent les Espagnols & les délogerent du château.

De Thou & Septén. an. 1603.

Il est aisé de comprendre que toute cette guerre ne se faisoit pas de la part des Provinces-Unies, sans de grands

'hommes & d'argent, auxquels il besoin que la France continuât à buer. Le siége d'Ostende leur coûté seul cent mille coups de ca- sept mille hommes. Pour l'inté- deux puissances, S. M. tenoit es provinces Buzenval, qui étoit ur le point de revenir en France, Etats avoient pour agent auprès du nommé (8) Aërsens. Aërsens vint représenter que ses compatriotes al- se voir hors d'état de pouvoir se tre en campagne, si S. M. ne leur ettoit de recruter de François les

1603.

Paul Choart de Buzenval.

ançois Aërsens, t, & ensuite adeur des états nde en France. émoires de ce i le représen- omme un hom- n esprit extrê- t subtil, habile, ne dangéreux. inal de Riche- rle de lui, d'O- rn, chancelier le, & de Guis- chancelier de errat, comme ois seuls politi- u'il eût connus en Europe. » C'étoit » l'opinion commune » de ce tems-là, dit » Amelot de la Hous- » saye, que Henri IV » couchoit avec la » femme d'Aërsens, & » que le mari en de- » meuroit content, à » cause du grand profit » qu'il en tiroit. Ce » commerce fut le » commencement de » sa fortune. Il laissa » cent mille livres de » rente à son Fils, ap- » pellé de Sommerdik.

compagnies Françoises qu'ils avoient
1603. à leur service. Le roi me répondit de Châlons-sur-Marne qu'il y consentoit, à condition que pour ne pas paroître rompre ouvertement avec l'Espagne, ce seroit Aërsens qui se chargeroit lui-même de faire ces recrues le plus sécretement qu'il pourroit, & non les officiers, qui l'auroient fait avec trop d'éclat; ce qui avoit déja attiré des reproches au roi de la part du roi d'Espagne; que la chose se fît fort promptement; que les soldats engagés, dont il voulut sçavoir le nombre, défilassent à petit bruit jusqu'au lieu où se devoit faire leur embarquement, au nombre de six par bande au plus, sans autres armes que leurs épées, ni d'argent que ce qu'il leur en falloit pour les conduire jusques là; qu'on préférât pour l'embarquement Dieppe à Calais; cette derniere ville étant trop remplie d'étrangers, & qu'on en donnât avis au commandeur de Chastes, qui en étoit Gouverneur, & au vice amiral de Vic, qui devoit concourir dans ce dessein, & pour lesquels il m'adressoit une lettre à cachet volant. Il y eut quelques changemens apportés à

ces

dres. Aërſens ne put ſuffire ſeul 1603.
: levée ; & parce que je ne crus
:voir m'en charger, les officiers
nt, mais avec tout le ſecret poſ-
Sa majeſté ſongea qu'il ne ſeroit
auvais de faire paſſer en Flandre
niſon qu'elle faiſoit ſortir de
, & jetta les yeux pour la con-
, ſur Béthune mon couſin, de
qu'elle ne prît parti avec les ar-
:s. A l'égard de la penſion, dont
ıs m'importunoit beaucoup,
remit à en réſoudre à ſon retour.
duc de Bouillon mit auſſi ſes *Hiſtoire de*
:s affaires ſur le tapis pendant le *Henri, duc*
de ſa majeſté à Metz. Il étoit *de Bouillon,*
retiré en Allemagne chez l'é- *liv. 5.*
r Palatin, dont il étoit allié par
rice. Il engagea cet électeur à
rendre ſa juſtification, ou à
er de nouveau Henri par une
que ſa majeſté m'envoya auſſi-
en m'en demandant mon avis.
ıeur de cette lettre, où l'élec-
Palatin avoit aſſez mal-à propos
: de traiter avec le roi de France,
e avec ſon égal, étoit que le
: Bouillon étoit au déſeſpoir que
:lité fût ſoupçonnée de ſa ma-

jefté, & qu'il l'avoit convaincu, lui,
1603. électeur, de fon innocence, par des preuves qui lui paroiffoient fans replique. Pour juftifier le duc de ce que le roi lui ayant mandé de venir s'expliquer avec lui, & enfuite fait fçavoir par la Trimouille de s'arrêter du moins à Sedan, Bouillon n'avoit fait ni l'un ni l'autre; le Palatin alléguoit, quant au premier grief, la qualité de fes accufateurs, auxquels le duc n'avoit pu, avec prudence, s'abandonner; & pour le fecond, il difoit que le gentilhomme chargé de la lettre de fa majefté, avoit trouvé Bouillon à Genève, d'où il avoit eu très fincérement intention de venir l'attendre à Sedan; mais qu'ayant cru devoir prendre fa route par l'Allemagne, pour éviter les pays de la dépendance de l'Efpagne & de la Lorraine, & auffi pour faluer l'électeur fon parent & l'électrice, qu'il n'avoit point encore vue, ce trajet lui avoit fait manquer l'occafion de recevoir fa majefté à Sedan. La lettre finiffoit par de nouvelles affurances de l'attachement du duc, dont l'électeur apportoit en preuve la parenté qui étoit entre eux deux.

ri répondit à cette lettre plus 1603.
nt que l'électeur ne devoit s'y
'e, & promit, comme il avoit
rs fait, de rendre ses bonnes
au duc de Bouillon; mais à des
ions que. Bouillon se sentoit
›upable pour accepter. En effet,
: même tems qu'il faisoit faire à
esté ces nouvelles protestations,
;ut à Metz un avis d'Heidelberg,
: m'envoya, qu'un nommé
:ssis-Bellay, frere du gouverneur
.ne Châtillon, avoit été dépêché
duc de la Trimouille vers le
e Bouillon, avec des mémoires
fait intéressans pour sa majesté;
e courier, qui étoit parti de
umeau, avoit ordre de passer
:dan, sans se donner à connoître
onne, pas même à Du-Maurier;
devoit au retour repasser par
& ensuite par Paris, portant la
se de sa dépêche à la Trimouille,
devoit trouver à Comblat. Sa
té n'entroit dans tout ce détail
›arce qu'elle auroit souhaité (ce
›ourtant ne put s'exécuter) que
: fait, de concert avec Rapin,
:r ce courier, non avant qu'il fût

Nicolas Rapin, prévôt de la Connétablie.

1603. arrivé à Paris ; mais dans le chemin de Paris à Thouars, après qu'il se seroit chargé dans cette ville de lettres qui donneroient les derniers éclaircissemens sur la nature de sa commission.

Ce n'est pas que sa majesté eût encore besoin de preuves contre le duc de Bouillon : on peut assurer sans crainte de porter un jugement téméraire, que ce qu'il paroissoit y avoir de soumis dans la démarche qu'il venoit de faire par l'électeur Palatin, n'avoit pour but que deux choses ; d'inspirer au roi de la sécurité sur sa personne, & de continuer à en tirer l'argent qu'il en avoit reçu pendant fort long-tems pour l'entretien de ses places. Il renouvella cette demande par Saint Germain, auquel Henri en sçut fort mauvais gré. Sa majesté m'enjoignit expressément d'être sourd à toutes les instances qui pourroient m'être faites à ce sujet de la part de Bouillon, sans lui témoigner que je sçusse rien de ce que je viens de rapporter. Je n'avois pas besoin d'ordre sur tout cela ; il me suffisoit des découvertes que je venois tout fraîchement de faire des nouvelles mutineries

ouillon & la Trimouille avoient
:s dans les provinces parmi les 1603.
:ans, & du résultat de l'entretien
ivois eu à l'Arsénal avec Henri
son départ pour Metz, dont je
uché, en son tems, que ce qui
ne ce voyage.

que j'ai à y ajouter ici, c'est
ès bien des réflexions sur l'ef-
: la cabale, qui perçoit d'un
ortel le cœur de Henri, je réuf-
fin à le tranquilliser, en lui fai-
ir qu'elle se dissiperoit après de
fforts, quelque terrible que fût
eil avec lequel elle se montroit
C'est que sous quelque idée de
é & d'inconsidération qu'on se
à nous représenter le peuple,
ouvé que souvent il embrasse à la
ertaines vues, vers lesquelles il
e avec chaleur, ou plutôt avec
; mais que ces vues ont pourtant
s pour objet un intérêt com-
: d'une certaine généralité, ja-
n intérêt purement particulier,
: peuvent être les ressentimens
passions d'un seul homme, ou
etit nombre de personnes. Je
· même de dire que sur ce point,

le juge le moins faillible eſt la voix
1603. de ce peuple même. Selon cette maxime, le parti ſéditieux n'étoit véritablement à craindre que par les mauvaiſes impreſſions qu'il répandoit dans les provinces contre le roi & contre le gouvernement, & par les craintes d'oppreſſion & de ſervitude qu'il y faiſoit naître ; & comme ces impreſſions & ces craintes s'affoibliſſoient tous les jours par les effets qu'on voyoit du contraire, & n'avoient pas même paſſé juſques dans les principaux gouvernemens & dans les grandes villes, on ne devoit s'attendre à avoir en tête tout au plus qu'une vile canaille, & des places ſi peu conſidérables, qu'elles ne pouvoient tenir quinze jours devant une armée royale.

Les premieres nouvelles de la maladie de la reine d'Angleterre trouverent encore le roi à Metz. Elles lui furent envoyées par le comte de Beaumont (9), notre ambaſſadeur à la cour de Londres, & elles lui firent précipiter ſon départ. Sur les inſtances de madame ſa ſœur, il vint de Metz à

(9) Chriſtophe de Harlai, gouverneur d'Orléans, mort en 1615.

cy, où elle lui avoit fait préparer
ıagnifique ballet. Il s'y arrêta quel- 1603.
: jours, fort inquiet des nouvelles
. attendoit sur la santé d'Elisabeth,
ui furent celles de la mort (10) de

) Elisabeth mou-
: 4 Avril, âgée
peu moins de
nte-dix ans. Le
public de ce
-là, & l'opinion
nune des histo-
, sont que la
de sa mort vint
fonds de tristesse
: mélancolie se-
:, qu'elle ne put
onter, & qu'on
ue aux remords
e sentit, & aux
ches qu'elle se fit
ir fait mourir le
: d'Essex, celui
s favoris qu'elle
ssoit avoir le plus
C'est l'opinion
Mathieu, *tom.*
v. 3. *pag.* 570.
: Thou & quel-
utres ne parlent
de ce prétendu
oir, & disent
ontraire qu'elle
mourut comme Auguste, sans douleur, sans crainte, & par le seul épuisement de la nature. Sa haine contre notre religion, & la cruauté avec laquelle elle fit mourir la reine Marie, sa cousine germaine, ont terni la gloire de son regne, ce qui ne m'empêcheroit pas de souscrire à l'éloge que de Thou lui donne, lorsqu'il termine le dénombrement de ses grandes qualités, par dire qu'elle avoit celles d'un roi, & d'un très-grand roi. Elle parloit en latin, en grec, en françois, italien & espagnol. Elle avoit de grandes connoissances dans les mathématiques, l'histoire, la politi-

1603. cette grande reine : perte irréparable pour l'Europe & pour Henri en particulier, qui ne pouvoit se flatter de trouver dans le successeur d'Elisabeth les mêmes dispositions favorables pour tous ses desseins, que dans cette princesse, *l'ennemi irréconciliable de ses irréconciliables ennemis* : & *un second lui même* : ce sont les termes dont se servoit Henri dans la lettre qu'il m'écrivit sur cet événement, & qui est également remplie des marques de sa douleur, & des éloges de cette reine.

Sa majesté, qui sentit dès le premier moment combien ce grand coup pouvoit influer sur les affaires politiques de l'Europe, se détermina à m'envoyer, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, à Londres. Elle me prévient sur ce voyage dans cette même lettre ; & craignant peut-être les mêmes oppositions que j'y avois apportées autrefois, elle se sert des motifs

que, &c. Voyez, outre les histoires particulieres de la vie de cette princesse, de Thou, Péréfixe, le journal de Henri IV, le Septén. *ann.* 1603, les mémoires d'état, de Villeroy, *tom.* 3. *p.* 209, & autres historiens François.

ıs pressans, & qu'elle connoiss-
s plus propres à faire impression 1603.
›n esprit. J'étois le seul sur lequel
pût jetter les yeux. Je le dis après
& parce qu'il s'agissoit en effet
iter des matieres dont j'étois le
omme en France qui avoit con-
ıce. Ma religion avoit déja dis-
e nouveau roi en ma faveur, &
'roit un libre accès auprès de lui.
se rapporter ce qu'ajoute sa ma-
ur la réputation d'honneur & de
: foi, qu'elle dit que je me suis
'e chez les étrangers. Henri sui-
fort près sa lettre; & partant de
r, il revint par Toul, Vitry,
ns, Villers-cotterêts & Saint-Ger-
en Laye, à Fontainebleau, ce
e ayant duré quelques jours
; de deux mois.
vois reçu ordre par une seconde
, qui vint aussi-tôt après la pre-
', d'aller à la rencontre de sa ma-
à quinze ou vingt lieues de Pa-
.e bruit s'étoit répandu qu'Elisa-
ı'avoit pas eu si tôt les yeux fer-
que les Espagnols avoient com-
é à mettre tout en usage pour
:r le nouveau roi d'Angleterre.

1603. On verra dans la ſuite que ce bruit n'étoit que trop bien fondé. Henri avoit là-deſſus mille choſes à me dire, qui lui faiſoient ſouhaiter de pouvoir s'entretenir librement avec moi. Je le joignis dans la maiſon de Monglat, où il n'avoit preſque perſonne avec lui dont il me parut fort content. Il m'embraſſa étroitement trois fois, me dit deux mots en public ſur la réuſſite de ſon voyage, & s'informa plus ſoigneuſement de ſes bâtimens (11) de Saint-Germain & de Paris. On travailloit alors à tranſporter des terres pour la conſtruction de ſa grande galerie du Louvre, de l'Arſénal & des travaux que j'y faiſois continuer; toutes choſes ſur leſquelles avoient roulé en partie les lettres que j'avois reçues de lui. Il m'avoit encore averti de faire travailler à la ſalle du Louvre, qu'on appelle des Antiques.

Après que je lui eus répondu ſur tous ces articles, en peu de mots, & de maniere à le ſatisfaire, il me prit

(11) C'eſt Henri IV qui a fait bâtir le château neuf de Saint-Germain, étendu ſes jardins juſqu'au bord de la Séine, & conſtruit ſes belles terraſſes.

main, & me mena dans le jar-
la porte duquel il ordonna que 1603.
ſent des archers de ſa garde.
aſſade en Angleterre fut le ſeul
e notre entretien. Sa majeſté s'é-
bord déclarée devant les cour-
ur le deſſein de cette ambaſſa-
ns nommer la perſonne qu'elle
envie d'en charger. Cette pro-
avoit excité les murmures des
is du pape & de l'Eſpagne, &
e que Henri ſembloit ne s'atta-
'à l'alliance des princes d'une
contraire à la ſienne; mais ç'a-
encore pis, lorſque malgré ces
e roi avoit déclaré que c'étoit
ont il prétendoit ſe ſervir en
ccaſion. Toute cette cabale,
m'avoit pas donné ſujet de la
r autrement que comme mon
e déclarée, repréſenta haute-
ſa majeſté que c'étoit compro-
l'état que d'envoyer un hu-
traiter des intérêts de l'état
prince de même religion, &
t en lui donnant un plein pou-
oyant qu'ils ne pouvoient faire
er ma nomination, ils ſe rédui-
à faire enſorte que ma commiſ-

Bretagne, ſans aucun pouvoir d
& d'agir quant à ce point.

Après m'avoir appris ces me
cour, que j'ignorois, le roi n
de nouveau qu'elles ne lui f
changer d'avis ni ſur l'ambaſſ
ſur mon choix, ni enfin ſur l'ob
ticulier qu'il avoit eu d'abord e
ce qu'il appuya de la réflexio
cieuſe, qu'une ambaſſade qu'
neroit à une commiſſion de p
monial, étoit une démarche à-p
inutile, & que s'il y avoit quel
pérance de voir marcher un
nouveau roi d'Angleterre ſur l
ces d'Eliſabeth, quant aux e
mens politiques formés par cet
ceſſe, il n'y avoit preſque pas de
que la choſe ne dépendît de
niere dont on préviendroit, d

e lui paroissoit si remplie de dif-
és à tous égards, qu'à moins 1603.
: maniée avec une extrême dex-
:, soit dans le conseil de Fran-
soit à la cour d'Angleterre, il
roit peut-être mieux n'y avoir
: pensé du tout; qu'il s'agissoit
remier lieu de faire si bien illu-
aux ennemis que j'avois dans la
& dans le conseil, qu'ils ne
çonnassent rien dans ma commis-
au-delà de ce qui me seroit dé-
en leur présence, & de leur
:ntement même. Sa majesté rap-
ı à ce sujet le bon mot de La-
ere, qu'elle avoit assez souvent à
ıuche, que le royaume de France
semblable à une boutique de
uiste, où l'on trouve également
emedes les plus salutaires & les
ɔns les plus subtils, & que c'est
ɔi à tirer parti des uns & des au-
, comme fait un habile artiste,
es mixtionnant à propos; qu'il
ssoit de plus d'user dans les pro-
ions que je pourrois faire aux
stres d'Angleterre, de tout le mé-
ment nécessaire pour ne pas ex-
r le souverain du premier royaume

de l'Europe, à la honte d'avoir fait
1603. des avances méprisées, & peut-être à la néceſſité de les venger ; ce qui étoit encore infiniment plus difficile, par rapport aux propoſitions plus ſecrettes dont j'aurois enſuite à m'ouvrir à ſa majeſté Britannique, afin de ne pas avancer par imprudence ſon engagement avec l'Eſpagne, peut-être juſques-là incertain, ou du moins très-éloigné. Sa majeſté crut avoir ſatisfait à tout, autant qu'il étoit poſſible, en imaginant de me faire recevoir en plein conſeil & par écrit, des inſtructions générales & de ſimple civilité ſur le ſujet de mon ambaſſade, que je pourrois produire en Angleterre, comme en France ; mais qui ne m'empêcheroient pourtant pas de ſeconder les intentions particulieres de ſa majeſté, toutes les fois que l'occaſion s'en préſenteroit, auprès du roi d'Angleterre, pourvu que je le fiſſe comme de moi-même, & ſans donner à connoître à ce prince que j'y fuſſe autoriſé par le roi mon maître.

Ce que je venois d'entendre de la bouche de ſa majeſté me parut d'une

i grande importance, que je lui de-
nandai quatre jours pour lui rendre 1603.
na réponse, & je vins faire mes ré-
lexions à Paris, dont je pris le che-
nin en poste, pendant que Henri pre-
ioit le sien par Jully. Je gagnai aisé-
nent sur moi de me conformer aux
'olontés du roi sur tout ce qu'il m'a-
'oit fait entendre, excepté que je
rus devoir prendre la précaution de
ne faire avouer par sa majesté sur tou-
es ces propositions, qu'il m'étoit en-
oint de faire au roi d'Angleterre,
omme de moi-même, sans quoi je
rouvai que je courois de trop grands
isques. Pour me faire écouter favora-
lement de sa majesté Britannique, je
levois commencer par m'attirer sa
onfiance ; ma religion étoit mon
neilleur titre pour l'obtenir ; mais je
entois qu'il m'en coûteroit pour cela
le franchir les bornes de la circons-
ection, dont j'usois en France sur
et article, par respect pour la religion
lu Prince. J'étois sûr que tout ce qui
n'échapperoit de paroles un peu libres
l cet égard, ne seroit pas moins
soigneusement relevé par les ennemis
que j'aurois en cette cour, qu'il eût pu

l'être en France. J'avois raiſon de crain-
1603. dre que ces paroles ne fuſſent enſuite rapportées de maniere à m'en faire un crime auprès de S. M. qui avoit, comme les meilleurs princes, ſes momens de défiance & de mauvaiſe humeur. Il ne faut quelquefois qu'un ſeul de ces momens pour perdre le miniſtre le mieux ſoutenu. Je l'avois penſé éprouver à mes dépens.

Toutes ces conſidérations me confirmerent dans la penſée de ne point partir ſans un écrit ſigné de S. M. & connu ſeulement de nous deux, par lequel je puſſe, dans l'extrême beſoin, juſtifier que quelle que fût ma conduite à la cour de Londres, & de quelques termes que je me fuſſe ſervi en parlant au roi d'Angleterre, je n'avois rien fait que pour le bien des affaires, & par ordre exprès de S. M. C'eſt ainſi que je déclarai à Henri, lorſqu'au bout de quatre jours il vint lui-même prendre ma réponſe à l'Arſénal; & ſans autrement envelopper la propoſition, que de dire que je portois la crainte à l'excès dans les choſes qui pouvoient me menacer du malheur de ſa diſgrace.

Nous étions ſeuls en ce moment.

ri, après s'être promené quelques 1603.
iens dans la grande allée, au mi-
les ouvriers dont il louoit le tra-
m'avoit appellé, & conduit, se-
a coutume, jusqu'au bout de cette
qui se termine en forme de balcon,
l'on découvre Paris. Ma proposi-
le fit rêver quelques instans : il
int cependant qu'elle étoit raison-
e, & quelques jours après il vint
iême m'apporter l'écrit que je lui
andois, & me le remit, après
avoir fait la lecture. Il étoit assez
pour porter ce prince à ne pas
liger de le rendre public. Il m'y
permis de me montrer zélé avec
i d'Angleterre & ses ministres,
la religion réformée, au point de
assurer que je la préférois à ma pa-
& à mon roi, & qu'elle ne m'at-
oit pas moins au roi d'Angle-
qu'au mien propre. Après cela
nt détaillées les propositions que
uvois faire à ce prince. Ce sont les
es qu'on a vues que je fis à la
Elisabeth à Douvres, & que je
ets point ici, parce qu'elles seront
x dans l'endroit où je parlerai des
ls desseins de Henri. Il m'y étoit
ué que je prierois S. M. Britanni-

1603. que de ne rien révéler en France de ce que je lui disois, si elle ne l'approuvoit pas, parce que je le lui disois sans aveu; & encore que je feindrois au roi d'Angleterre de remettre à proposer au roi mon maître le projet fait entre nous, (en supposant qu'il le goûteroit) jusqu'à ce que j'eusse vu s'il seroit aussi favorablement reçu des couronnes du Nord & des Etats Généraux des Provinces-Unies, que de sa majesté Britannique.

Telle étoit ma lettre de créance. Je trouvai pour le moment que c'étoit beaucoup obtenir, comme sans doute S. M. trouva que de son côté c'étoit beaucoup accorder; cependant il est vrai que ni l'un ni l'autre nous n'en faisions pas encore assez: il falloit prévoir le cas d'un entier consentement du roi d'Angleterre aux intentions de S. M. & se disposer à profiter d'un moment qui peut ensuite ne se retrouver plus; en un mot, je devois emporter avec moi un blanc signé du roi, pour un traité. La crainte de la faction que nous avions à combattre dans le conseil nous en ôta la pensée.

Pour les instructions générales dont j'ai parlé, le roi remit à les dresser à

Fontainebleau, dont il prit le chemin, suivi de toute sa cour, & devant l'être trois jours après par tout son conseil. Il fut contre-mandé, à cause d'une violente maladie qui saisit ce prince, sitôt qu'il fut arrivé à Fontainebleau, environ le vingt mai (12). Ce fut une rétention d'urine si douloureuse, que ses médecins désespérerent d'abord de sa vie. Le roi, fortement persuadé lui-même que sa derniere heure n'étoit pas éloignée, & résolu de partager le peu d'instans qu'il croyoit avoir à vivre encore, entre le soin de son ame & celui de son état, se tourna avec ferveur vers Dieu, & dicta cette lettre, qui me fut envoyée en toute diligence à Paris, où 1603.

(12) » Le roi, dit » le maréchal de Bassompierre, eut une » rétention d'urine » la veille de la Pentecôte, qui le mit » en peine; mais il en » fut bientôt délivré. » Les médecins s'étant » assemblés (ce sont » les paroles qu'on lit » dans le journal de » l'Etoile) leur conclusion fut en ces ter» mes : *Abstineat à quavis muliere, etiam reginâ; sin minus, periculum est, ne ante tres menses elapsos, vitam cum morte commutet.* » Henri IV. » n'observa guere cet» te ordonnance, & ne » s'en trouva pas plus » mal.

j'étois demeuré pour faire les préparatifs de mon voyage, & où je ne m'attendois à rien moins qu'à un messagesi triste. » Mon ami, je me sens si mal, » qu'il y a apparence que Dieu veut » disposer de moi. Or, étant obligé, » après le soin de mon salut, de penser » aux arrangemens nécessaires pour » assurer ma succession à mes enfans, » & les faire regner heureusement, à » l'avantage de ma femme, de mon » état, de mes bons serviteurs & de » mes pauvres peuples, que j'aime » comme mes chers enfans, je desire » conférer avec vous sur toutes ces » choses; venez donc me trouver en » diligence, sans en rien dire à per- » sonne : faites seulement semblant de » venir au prêche à Ablon, & y ayant » sécrettement fait trouver des chevaux » de poste, rendez-vous ici dès au- » jourd'hui ».

1603.

Je partis précipitamment, saisi du plus vif chagrin. En entrant dans la chambre du roi, je le trouvai dans son lit; la reine, assise à son chevet, tenoit une des mains de ce prince entre les deux siennes. Il me tendit l'autre, & me dit : » Venez m'embrasser, mon

: ſuis merveilleuſement aiſe 1603.
e venue. C'eſt une choſe ſin-
; comment, deux heures après
vous ai écrit, j'ai commencé à
ı peu ſoulagé de mes grandes
rs; elles s'en vont peu à peu,
.éja uriné trois fois, & la der-
ıreſqu'à plein canal, & ſans
ouleur. Voilà, dit-il enſuite,
ournant vers la reine, celui
ſerviteurs qui a le plus de ſoin
ıtelligence des affaires du de-
e mon royaume, & qui vous
nieux ſervi & mes enfans auſſi,
us euſſe manqué. Je ſçais bien
.t d'une humeur un peu auſtere,
lquefois un peu trop libre pour
:it fait comme le vôtre, & que
ʒens lui euſſent rendu ſur cela
uvais offices auprès de mes en-
: de vous, afin de l'en éloigner;
i jamais cette occaſion ſe pré-
, & que vous vous ſerviez de
tels (il s'approcha de ſon oreille
lui nomma); que vous croyiez
ıment leurs conſeils, au lieu de
ceux de cet homme-là, vous
:ez les affaires de l'état, &
être même le royaume, mes

1603. » enfans & vous-même. Je l'avois man- » dé exprès, afin d'aviser avec vous & » sur les moyens de prévenir ces mal- » heurs : mais, graces à Dieu, je vois » qu'il ne sera point encore besoin » cette fois de mes précautions.

On dépêcha le lendemain courriers sur courriers, pour dissiper les bruits fâcheux qui s'étoient déja répandus partout. Je ne repartis moi même pour Paris, qu'après que j'eus vu uriner le roi. Il le voulut ainsi, & il le fit deux fois avec tant de facilité, que je compris que tout le danger étoit passé. Trois jours après, c'est-à dire, le 24 Mai, je reçus une autre lettre de ce prince, par laquelle il me mandoit qu'il s'étoit si bien trouvé de la saignée que la Riviere lui avoit fait faire du bras gauche, la veille, qu'après avoir reposé toute la nuit, il se sentoit à chaque moment aller de mieux en mieux. Il me remercie de l'intérêt que j'avois paru prendre à son état, & des conseils que j'avois pris la liberté de lui donner en cette occasion, de modérer son ardeur pour la chasse, & il me promet de les suivre. Il étoit déja en état d'entrer dans les détails dont ses lettres étoient ordinaire-

ıleines. Il me mande dans celle-ci
ıyer deux cens écus pour chacun 1603.
ıades des écrouelles, que sa ma-
.voit empêché qu'il ne touchât,
'il n'avoit pourtant pas voulu
renvoyât. Il m'y remercie encore
rtraits des nouveaux roi & reine
leterre, que je lui avois envoyés.
ıédecins de S. M. s'unirent tous
e occasion pour lui faire les mê-
epréséntations que je lui avois
sur le tort que le trop grand
e de la chasse causoit à sa santé.
rut, & s'en trouva bien. Il reçut
u soulagement des eaux de Pou-
qu'on lui fit prendre cette année,
nt laquelle la petite princesse sa
ıt aussi assez malade pour qu'on
u'elle en mourroit. Le roi l'alla
ouvent, & le dauphin son fils.
ec la lettre de sa majesté, dont je
le parler, j'en reçus une beaucoup
rande, que Villeroy m'écrivoit
n ordre sur les affaires d'Angle-
Il me faisoit sçavoir que sa ma-
enoit de mander sa convalescence
ıte de Beaumont, afin qu'il en
ıât le roi d'Angleterre, que j'é-
endu de sa majesté Britannique,

1603. qui avoit attribué mon retardement à l'indisposition du roi, & à ce que le Baron du Tour n'avoit point encore notifié en forme au roi, la mort d'Elisabeth, & l'avénement de (13) Jacques

(13) Henri Stuart, baron de Barnley, duc de Rothway, &c. épousa Marie Stuart, veuve de François II, lorsqu'elle se fut retirée en Ecosse; par ce mariage il devint roi d'Ecosse. Il fut étranglé dans son lit en 1567. Jacques Stuart, d'abord roi d'Ecosse, & ensuite d'Angleterre, est son fils. Il mourut en 1625. M. de Rosny écrivit à cette occasion la lettre suivante de compliment à l'archevêque de Glascow, dont l'original est dans le cabinet de M. le duc de Sully.

A M. l'amb. d'Ecosse.
MONSIEUR,
L'intérêt que vous avez au bonheur des affaires du roi d'Ecosse, avec le desir que j'ai de vous rendre service, m'a fait vous écrire pour vous prier de voir par la lettre que j'ai présentement reçue du gouverneur de Dieppe, comme la reine d'Angleterre est décédée, & le roi d'Ecosse reçu & reconnu au royaume, & que toutes choses y sont paisibles, dont je me réjouis avec vous, étant chose qui nous est à tous fort utile, & souhaitée des gens de bien.

MONSIEUR,
Votre très-humble cousin & serviteur, *Signé*, ROSNY,

V. (c'est le nom du nouveau 1603.
la couronne d'Angleterre. Ce
Du-Tour étoit celui que Jac-
voit député à cet effet vers sa
: très-chrétienne. Il avoit dû
de Londres le lendemain du
ue ce prince y fit son entrée;
dire, le dit-huit mai. Il arriva
: jours après à Fontainebleau,
acquitta de sa commission. Vil-
ne manquoit encore, que mon
pour l'Angleterre ne pouvant
ur ces raisons être reculé, le
ppelloit près de lui, pour en sça-
jour de sa bouche; mais il chan-
avis sur ce point, & vint lui-
à Paris, parce qu'il trouva les
s de Fontainebleau trop incom-
pour un convalescent. La cha-
oit fort grande, & avoit com-
cette année de bonne heure.
... après que sa majesté
ivée à Paris, elle fit assembler,
e sujet de mon départ, le chan-
de Belliévre, Villeroi, Maisse
ery, afin que je reçusse mes ins-
ons publiques en leur présen-
entrant dans le cabinet du
ù se tenoit ce conseil, je dis

1603. à sa majesté, que je venois de voir M. le comte de Soissons dans la chambre, & qu'il me paroissoit convenable qu'il fût aussi introduit, pour y être le témoin de ma députation. Henri me répondit qu'il ignoroit que le comte fut là, & qu'il se serviroit de ce que je venois de dire pour nous remettre bien ensemble; car ses ressentimens duroient toujours. En effet, M. le comte me rencontrant deux jours après, comme j'entrois chez le roi, me dit qu'il avoit sçu de bon lieu que je lui avois rendu un office qu'il n'attendoit pas de moi; qu'il m'en remercioit; qu'il oublioit le passé, & vouloit être mon ami à l'avenir. Il ne persista pas long-tems dans ces sentimens.

L'objet de l'instruction publique étoit toujours une alliance étroite de la France avec l'Angleterre contre l'Espagne, quoiqu'eussent pû faire les partisans de cette couronne en France. Tout ce qu'elle avoit de différent de l'instruction secrette que je tenois du roi, c'est que dans celle-là, sa majesté cachoit le véritable motif de cette alliance. Je ne la transcri-

ɪint ici. On y entre dans un trop
. détail. En voici seulement le 1603.
. Entretenir le roi d'Angleterre
us les procédés injustes & vio-
de l'Espagne, afin de lui donner
version pour cette couronne; re-
nter tout ce qu'elle avoit fait pour
ller l'Europe ; ses usurpations
elles en Italie; ses menées en An-
rre, par le moyen des Jésuites;
rigues en Irlande & en Ecosse,
nues des droits que le pape pré-
avoir sur ces royaumes; ses vues
strasbourg, en forçant le cardinal
orraine à consentir que le pape en
ıât la coadjutorerie au beau-frere
i catholique; enfin toutes ses dé-
:hes pour parvenir à la Monarchie
erselle, qui n'étoient que trop
avérées.

ır ces représentations, le roi
ıgleterre ne pouvoit prendre
ne des résolutions suivantes : de
aix avec l'Espagne, d'une guerre
arée, ou d'une guerre couverte
: cette couronne. Dans le pre-
r cas, faire sentir à ce prince que
aix mettroit l'Espagne en état de
ûrer les Pays Bas, après quoi elle

1603. ne manqueroit point de tourner ses armes contre l'un ou l'autre des deux rois ; mais en premier lieu contre celui d'Angleterre, que le pape haïssoit depuis long-tems ; détromper ce prince du bruit que l'Espagne faisoit courir, qu'elle ne cherchoit point à s'emparer des Pays-Bas, mais à en fonder un royaume particulier, tel qu'avoit été celui de Bourgogne, qu'elle donneroit à l'archiduc ; pour derniere ressource, se retrancher à demander qu'on fit du moins acheter cher cette paix à l'Espagne, ou qu'elle en eût obligation aux deux rois ; sur-tout qu'elle abandonnât Ostende. Dans le cas d'une guerre ouverte, découvrir à quelle intention le roi d'Angleterre prenoit ce parti ; chercher à l'éluder, & faire toujours commencer par secourir puissamment les états.

Enfin dans le cas d'une guerre secrette, qui étoit le parti dans lequel je devois confirmer ou amener ce prince, lui faire envisager que la prudence demandoit qu'il commençât par s'affermir sur le thrône, & l'assurer à ses descendans, & par met-

'Europe dans son parti, afin
ı jour l'Espagne se vît attaquée 1603.
aniere à ne pouvoir résister; qu'il
t se contenter jusqu'à ce tems de
cette puissance en échec, & de
ire user ses forces contre la Flan-
ans fruit; qu'on pouvoit cepen-
convenir dès-à-présent des con-
ıs de l'union, la cimenter par
uble mariage des enfans des deux
qui ne seroit déclaré que lors-
es deux monarques mettroient la
à l'exécution de leurs desseins;
: sur toutes choses la nature des
rs qu'on donneroit provisionnel-
ıt aux états; empêcher le conseil
gleterre de demander les trois
mille livres que cette couronne
prêtées aux Provinces-Unies,
ur de jetter celle-ci entre les bras
:spagne; au contraire, porter sa
té Britannique à faire de nou-
frais, de moitié avec S. M. T. C.
'eur de ces peuples, & à les assis-
:s mêmes vaisseaux qu'avoit fait
re Elisabeth; obtenir que les qua-
:nt cinquante mille livres que
:eine avoit prêtées à la France,
ut appliquées aux besoins de la

[redacted] Flandre ; qu'il en fût ajouté trois cent
1603. mille autres de la part de l'Angleterre, pour faire en tout un fond de quinze cent mille livres, avec sept cent cinquante mille livres que Henri s'obligeoit d'y joindre, pour les nécessités présentes des Etats Généraux ; se retrancher, en cas de refus sur ces articles, à décharger les états de leurs trois cent mille livres de dettes envers l'Angleterre, la France consentant à en demeurer obligée ; faire en sorte que le roi d'Angleterre ne se fît point livrer par les Hollandois leurs places maritimes, pour caution de ces secours, & le fonder sur ce qu'il prétendoit faire de celles qu'il avoit déja en Zélande ; communiquer & agir sur ce plan avec Barnevelt & les députés des Etats à Londres ; se les attacher ; les entretenir de bonnes espérances ; leur faire sentir qu'on prenoit leurs intérêts dans le conseil britannique, sans donner d'ombrage à celui-ci, & profiter des lumieres qu'ils pouvoient avoir acquises sur le roi & la nouvelle cour.

C'étoient-là les points principaux de l'instruction. Il y en avoit encore

ıes autres qui ne regardoient pas
me ſujet, ou ne le regardoient 1603.
·irectement. Tel étoit celui des
ies des Anglois. J'étois chargé
rter mes plaintes de ce que de-
a paix de Vervins, ils avoient
r la France plus d'un million;
ſſayer de faire caſſer le traité ſur
ımerce fait par Charles IX en
entre les deux couronnes, com-
ſavantageux à la France, qui
t pas les mêmes priviléges & im-
és en Angleterre, que les An-
en France. L'étroite union d'Eli-
& de Henri avoit fait que ſous
ne de cette princeſſe tout avoit
l de part & d'autre, & ce traité
é comme nul, quoiqu'il n'eût
annullé formellement, mais je
uſer d'une grande diſcrétion
: article, & même le ſupprimer
-fait, ſi je voyois qu'en le trai-
couruſſe riſque de donner au
au roi un ſoupçon dont Eliſabeth
ême n'avoit pas été exempte, que
de France ne cherchoit qu'à em-
er l'Angleterre dans une guerre
Eſpagne, dont il ſçauroit enſuite
rer lui-même adroitement. Si ce

que le baron Du-Tour avoit mandé en
1603. France, que sa majesté britannique étoit résolue à secourir Ostende, se trouvoit fondé, je pouvois m'épargner une partie de ces précautions.

La maniere dont je devois traiter avec les ambassadeurs du roi d'Espagne & des archiducs, l'attention que je devois apporter aux affaires d'Irlande & d'Ecosse, & la justification de Beaumont, contre lequel on avoit prévenu le roi Jacques, & que j'étois chargé de faire jouir auprès de ce prince, des mêmes droits dont jouissoit son agent en France, étoient les autres articles de l'instruction. Un dernier regardoit le duc de Bouillon, sur lequel il m'étoit ordonné de garder le silence, à moins que le roi d'Angleterre ne m'en parlât, engagé à le faire par l'électeur Palatin. Je devois alors faire connoître Bouillon pour tel qu'il étoit, & n'engager à rien le roi de France à son sujet. On voit que ma négociation étoit d'un objet assez étendu, puisqu'il s'agissoit de connoître les dispositions, non-seulement du roi & du peuple d'Angleterre au sujet de l'Espagne & de la Flandre, mais en-

core des rois du Nord. Pour bien dire, l'état politique de toute l'Europe étoit intéressé dans la démarche que j'allois faire & dans l'issue qu'elle devoit avoir. 1603.

Cette instruction (14), dans laquelle S. M. joignit à toutes mes autres qualités, le titre de marquis, m'ayant été lue hautement, me fut remise en présence de M. le comte de Soissons, de Sillery & de Jeannin, signée de S. M. & de Villeroi. Henri y joignoit six lettres; une de S. M. au roi d'Angleterre, outre une seconde au même prince, contre-signée pour la forme; deux semblables du roi pour la reine d'Angleterre, & deux de la reine de France au roi & à la reine d'Angleterre. Sa majesté me donna un chiffre connu du conseil; mais elle m'en donna se-

(14) L'original de cette instruction, signé de la propre main de Henri IV, existe encore aujourd'hui, ainsi qu'une autre piéce, dont le titre, écrit de la main de M. de Rosny, porte: *Mémoire par moi fait & baillé à M. de Villeroy, suivant ce qu'il a desiré, afin de lui aider à dresser mon instruction.* Cette piéce n'est en effet qu'une récapitulation de tous les points qui font l'objet de son ambassade à Londres. *Cabinet de M. le duc de Sully.*

crettement un second, dont elle seule
1603. & moi avions la clef. Lorsque j'allai prendre congé de ce prince, il me donna sa main à baiser, & m'embrassa en me souhaitant un heureux voyage, & me répétant qu'il se reposoit sur moi, & qu'il attendoit un succès favorable.

Je pris au commencement de Juin, le chemin de Calais, où je devois m'embarquer, ayant avec moi une suite de plus de deux cens gentilshommes, ou soi-disant tels, dont une partie étoit en effet de la premiere distinction. Le vieux Servin vint me présenter son fils, en me disant qu'il me supplioit d'essayer à en faire un honnête homme ; mais qu'il ne pouvoit s'en flatter, non faute d'esprit & d'étoffe dans le jeune homme, mais à cause de son inclination naturelle pour toutes sortes de vices. Il avoit raison. Ce qu'il venoit de me dire m'ayant donné la curiosité de connoître à fond le jeune Servin, je vis tout ensemble un miracle & un monstre. Je ne puis donner d'autre nom à l'assemblage des plus rares talens avec les plus vicieux. Figurez-vous un esprit si vif, qu'il

roit presque rien de ce qu'on
çavoir, une compréhension si 1603.
ite, qu'il saisissoit tout dès la
ere fois, & une mémoire si pro-
se, qu'il n'oublioit jamais rien.
édoit toutes les parties de la Phi-
iie, les Mathématiques, parti-
ement les Fortifications & le Des-
& jusqu'à la Théologie, qu'il
t si bien, qu'il étoit quand il vou-
excellent prédicateur & habile
overfiste pour & contre la reli-
éformée indifféremment. Il avoit
non-seulement le grec, l'hé-
& toutes les langues qu'on ap-
savantes, mais encore tous les
ins jargons. Il en prenoit si na-
ement la prononciation & les ac-
que cela joint à une parfaite imi-
, soit du geste, soit des différen-
anieres tant des peuples de l'Eu-
que des provinces de la Fran-
aroit pu le faire regarder comme
de tout pays. Il avoit appliqué
disposition à contrefaire toute
de personnes, & s'en acquittoit
iérement; aussi étoit-il le plus
t farceur & le meilleur comé-
qu'on pût voir. Il faisoit bien des

vers. Il jouoit de presque tous les ins-
1603. trumens, savoit la musique à fond, & chantoit aussi agréablement que méthodiquement. Il disoit la Messe; car il vouloit tout faire, aussi-bien que connoître tout. Son corps étoit parfaitement bien assorti à son esprit. Il étoit adroit, souple, léger & propre à tous les exercices. Il montoit passablement à cheval, & on l'admiroit dans la danse, la lutte & le saut. Il n'y a point de jeux de récréation qu'il ne sçut, & il s'aidoit de presque tous les métiers méchaniques. Tournez la médaille : il étoit menteur, double, traître, cruel, lâche, pipeur, yvrogne & gourmand, brélandier, débauché en tout genre, blasphémateur, athée, en un mot, on y trouvoit tous les vices contraires à la nature, à l'honneur, à la religion & à la société; & il s'est montré tel jusqu'à la fin, qu'il est mort à la fleur de son âge, en plein bordel, corrompu par la débauche, & tenant encore le verre en main, jurant & reniant Dieu.

Depuis le moment de mon départ, jusqu'à celui de mon retour, j'écrivis réglément à S. M. & lui rendis un

ompte exact de tout ce qui m'arri- 1603.
oit. Mes lettres étoient de trois for-
es. Je me servois du caractère ordi-
aire pour les choses indifférentes ;
e mon chiffre général, pour celles
ui ne devoient être connues que du
onseil ; de mon chiffre secret, dans
e que j'adressois au roi lui-même, &
our n'être vu que de lui seul. Ce prin-
e auroit souhaité que j'eusse écrit de
ette sorte la plus grande partie de mes
ettres, quoique la difficulté de les
échiffrer lui parût si grande, qu'il en
onna enfin la clef à Loménie, qu'il
ncourageoit de tems en tems à s'y
endre versé ; mais j'en sentois encore
avantage toute la difficulté, lorsque
avois à entrer dans des détails qui
ne faisoient passer de beaucoup la lon-
ueur ordinaire des lettres. Je ne lais-
ai pas de me conformer autant que je
us, à l'intention de S. M. sur-tout
epuis l'aventure de la dépêche per-
lue. Pour informer exactement le pu-
lic sur mon voyage de Londres, &
ur ma négociation auprès du roi Jac-
ues, il ne m'en coûtera que de tour-
ier en récit toutes ces lettres que j'ai
onservées.

1603. Thimoléon d'Epinay de S. Luc.

Je séjournai tout le 14 à Calais, attendant Saint-Luc & quelques autres qui me faisoient l'honneur de m'accompagner. Je trouvai les vaisseaux du vice amiral (15) de France prêts à me recevoir, & les vices-amiraux Anglois & Hollandois vinrent en même-tems me prier de m'embarquer dans les leurs. Le bruit qui couroit à Calais, de la bonne intelligence des Anglois avec les Espagnols, fondé apparemment sur ce qui s'étoit passé à l'embarquement du comte d'Aremberg, ambassadeur des archiducs, & les plaintes que je voyois faire à de Vic, des entreprises des écumeurs de mer Anglois sur la côte de France, me firent résoudre d'abord à refuser leurs offres; mais ne voyant rien dans les lettres que je reçus de Beaumont à Calais, de tout ce qu'on vouloit me faire croire contre la nouvelle cour de Londres, je changeai d'avis, & j'acceptai les deux grandes ramberges que le vice amiral Anglois m'avoit amenées

(15) Dominique de Vic, seigneur d'Ermenonville, gouverneur de Saint-Denis, de Calais & d'Amiens, vice-amiral de France. Il mourut en 1610.

›ur ne pas commencer par donner un
jet de mécontentement à ceux ci. 1603.
Je m'embarquai donc le 15 Juin à
ɛ heures du matin. Je trouvois dans
s Anglois qui me servoient, un ref-
:ct qui me paroissoit dégénérer en
ıssesse. Cette idée ne dura pas long-
ms. Au moment même qu'ils me
:ioient de leur commander comme
ils avoient été François, de Vic, qui
e cherchoit qu'une occasion de té-
ıoigner aux Anglois le ressentiment
u'il conservoit de toutes les violen-
:s de leurs pirates, s'étant avancé,
ortant à son grand mât le pavillon de
rance, je vis tous ces Anglois si po-
s, entrer en fureur d'une offense qui,
:lon eux, regardoit également le roi
'Angleterre & celui de France, dont
: tenois la place. Ce que je trouvai
ncore plus brusque, c'est que sans
.aigner me consulter, cinquante ca-
ions furent dans l'instant pointés con-
re le vaisseau de Vic (16). J'eus beau-

(16) M. de Thou, ɛ la chronologie sep-enaire, dont le té-ıoignage a beau-oup de force, sur-tout lorsqu'ils con-viennent ensemble, assurent que le capi-taine anglois du vais-seau où étoit M. de

1603. coup de peine à me faire écouter; & ce ne fut qu'à force de leur représenter que de Vic n'agissoit ainsi que pour

Rosny, fit tirer en effet sur le vaisseau françois du vice-amiral. Comme je soupçonne nos mémoires d'avoir un peu adouci ce fait, pour l'honneur de la nation, ou peut-être par vanité, je vais le rapporter, comme on le voit détaillé dans le Septénaire. » De-Vic, vice-» amiral de Fran-» ce, peu après qu'il » eût mouillé l'ancre » à la rade de Dou-» vres, où il venoit de » débarquer une par-» tie de la suite de M. » de Rosny, fit aussi-» tôt voile pour re-» venir à Calais, & » passant près la Ram-» berge, pour ce que » M. de Rosny étoit » encore dedans, fit » lever le pavillon, » & le salua d'un coup » de canon, & tout » aussi-tôt le pavillon » fut relevé. Le capi-» taine Anglois, qui » étoit dans la Ram-» berge, voyant le pa-» villon de France le-» vé, commanda aux » siens de tirer sur » le vice-amiral de » France, jurant Dieu » en Anglois, qu'il » ne souffriroit aucun » pavillon en la mer » océane, que celui » d'Angleterre. Un » coup de canon fut » incontinent tiré » contre le vaisseau » où étoit ledit sieur » de Vic, qui en de-» manda l'occasion; » après l'avoir sçu, il » se prépara à se dé-» fendre. M. de Ros-» ny s'en plaignit au » capitaine anglois, » & se tint offensé de » ce qu'il avoit fait » tirer ce coup de ca-» non; mais il parloit

faire plus d'honneur, & aussi pour donner une plus grande marque de 1603.
férence, en abaissant son pavillon à

un homme sans iscrétion, qui ne ui répondit que de urie & de colere. Il allut qu'il cédât lors u plus fort, & fit igne au vice-amiral le France d'abaisser on pavillon; ce qu'il fit. Le sieur de Vic en ayant demandé raison, l'amiral d'Angleterre lui dit que le roi d'Angleterre, son maître, n'avouoit point ce que le capitaine avoit fait par présomption, le pria d'excuser son indiscrétion, &c. & que cela n'adviendroit plus. Cette réponse appaisa l'aigreur de ce rencontre«. *Ch. Sept.* & *e-Thou*, *an.* 1603. e cardinal de Richeu, dans son testament politique, se sert e cet exemple, pour prouver à Louis XIII l'obligation où il est d'avoir une puissante marine. » Les coups » de canon, dit-il, perçant le vaisseau, percerent le cœur aux » bons François. Si les » paroles du roi Jacques furent plus civiles, elles n'eurent » pourtant pas autre » effet que d'obliger le » duc à tirer satisfaction de sa prudence, » feignant être guéri, » lorsque son mal étoit » plus cuisant, & que » sa plaie étoit incurable. Il fallut que » le roi votre pere usât » de dissimulation en » cette occasion; mais » avec cette résolution, une autre fois, » de soutenir le droit » de sa couronne, par » la force que le tems » lui donneroit le » moyen d'acquérir

1603. mon premier commandement. C'est le biais que je crus devoir prendre. Je gagnai sur eux qu'ils fissent leur décharge à coups perdus. Je fis un signal à de Vic, qu'il entendit parfaitement bien. Il abaissa son pavillon, mais en jurant, à ce qu'il me fut rapporté depuis, de s'en venger sur les Anglois, lorsqu'il les rencontreroit une autre fois. Je doute fort qu'il s'en fût tiré de celle-ci à son avantage ; quoiqu'il en soit, la querelle fut éteinte par ce moyen, & notre passage s'acheva tranquillement.

J'arrivai à Douvres sur les trois heures après midi. Beaumont m'y attendoit avec le sieur de Lucnau, qui exerçoit en Angleterre la même fonction que Gondy en France. C'est cette partie de la réception des ambassadeurs,

» sur la mer «. 2. *part.* *ch.* 9. *sect.* Pour ce qui regarde le fait qui est aussi rapporté dans ce testament : il y est altéré dans presque toutes ses circonstances. Je remarque aussi que M. de Sully, apparemment pour ne pas paroître avoir été aussi griévement offensé, passe très légérement dans ses mémoires, sur l'endroit où il parle de la satisfaction qu'il pria le roi d'Angleterre de lui faire donner.

qui ne consiste qu'à leur faire trouver
les logemens, des vivres, des chevaux 1603.
ou des chariots, & autres choses de cette
nature. Le maire de Douvres vint
aussi me faire compliment, & le peuple
faisoit tant d'acclamations, qu'il
ne s'étoit jamais, disoit-on, passé rien
de semblable pour aucun ambassadeur;
mais je ne m'y laissai plus tromper,
après l'échantillon que je venois de recevoir
de la politesse angloise, dont
j'eus une seconde preuve avant même
que de sortir de Douvres.

Le gouverneur de cette ville m'envoya
son neveu me prier de venir voir
le château, ne pouvant venir lui-même
me voir, à cause de la goutte qui
le retenoit au lit. Cette invitation fut
suivie d'une seconde, qui me donna
bonne opinion de celui qui me la faisoit.
J'aurois cru mettre le tort du
manque de civilité de mon côté, si
après cela j'étois parti de Douvres sans
avoir salué ce gouverneur. J'y menai
le lendemain tout mon monde. Je connus
bientôt qu'on ne nous avoit appellés
si honnêtement, que pour profiter
de la rançon qu'on exige de ceux qui
ont la curiosité de voir le château de

1603. Douvres. On l'exigea de chacun des gens de ma suite avec assez de rudesse, ce qui fut suivi de la cérémonie de faire quitter l'épée à tous, excepté à moi. Présentés au gouverneur, dont le nom est Thomas Wimes, qui nous reçut assis dans sa chaise, nous le vîmes faire une si laide grimace, d'abord que quelqu'un voulut attacher seulement les yeux sur les tours & sur les murailles du château, que je me retirai dans le moment, sans vouloir en voir davantage, prenant pour prétexte la peur de l'incommoder. J'avois exhorté mon escorte à se bien souvenir des règles de la politesse françoise, quelque chose qu'on pût faire ou dire ; & il me parut que cet avertissement n'avoit pas été hors de saison.

Lorsqu'il fut question de prendre la route de Londres, Lucnau ne parut plus cet homme poli & plein d'attention, qui un moment auparavant avoit demandé la liste de ceux qui m'escortoient, afin, disoit-il, de leur distribuer des chevaux & des chariots. Il m'obligea à croire qu'il n'avoit par-là cherché qu'à surprendre cette liste, pour l'envoyer à Londres, puisqu'il

is mes gens se pourvoir de che-
:omme ils purent, & à leurs 1603.
: ce peuple si doux les loua si
ent, & en même-tems avec tant
ance, qu'il sembloit encore
ous fît grace. Aucun de nos
s ne fit semblant de s'apper-
le l'incivilité de ces procédés :
oi j'entrai dans le carrosse du
le Beaumont.

plus lieu d'être satisfait de la
: des environs de Cantorbery.
ourut sur mon passage, & pour
e tous les honneurs imagina-
le feignit d'en avoir reçu l'or-
roi d'Angleterre. Cantorbery
petite ville extrêmement peu-
si polie, que je n'ai reçu nulle
traitement si distingué. Les uns
it m'embrasser la botte, les
baiser les mains, d'autres me
oient des fleurs ; ce qu'il faut
:r, non aux Anglois de cette
s conservent par-tout leur carac-
version pour les François, mais
llons & aux Flamands, qui s'é-
igiés de tout tems en cette vil-
ir le sujet de la religion, l'ont
i presque toute changée, & en

1603. composent aujourd'hui les deux tiers. Je visitai l'église de Cantorbery, & j'y assistai au service. Cette église est très-belle, & j'y entendis une excellente musique. Les chanoines me caresserent encore bien davantage, lorsqu'ils sçurent que j'étois de leur religion. L'un d'eux se montra assez affectionné à la France, pour me faire donner un avis qui fut ensuite confirmé par Aërsens à Henri lui-même. Ce chanoine avoit connu particuliérement Arnaud, pere de celui que j'avois avec moi pour un de mes secrétaires. Il vint trouver celui-ci, lorsqu'il eût appris que c'étoit le fils de son ami, & lui dit qu'il avoit sçu du secrétaire du comte d'Aremberg (17), ambassadeur de l'archiduc, qui venoit de passer il n'y avoit que peu de jours par Cantorbery, que son maître devoit représenter au roi d'Angleterre, pour l'engager dans une ligue avec l'Espagne, que Henri avoit de grands desseins contre l'Angleterre, qui devoient éclore avant deux ans, & offrir en même-tems à sa majesté britannique

(17) Jean de Ligne, prince de Barbançon, comte d'Aremberg.

ans secours du roi d'Espagne,
évenir ces desseins, en s'em- 1603.
le certaines provinces de Fran-
'il disoit lui appartenir à bien
te titre.

ord Sidney vint me complimen-
cet endroit de la part du roi
eterre, & me faire mille offres
ntes. Comme je sçus que celui
oit été chargé du même office
: comte d'Aremberg, étoit mi-
loward, fort au-dessus de Sid-
ur la condition, puisqu'il étoit
du duc de Norfolk, oncle du
chambellan, membre du con-
ivé, je craignis d'abord dans
léputation quelque mépris du
ngleterre; mais considérant en-
ue celui qui avoit reçu l'ambas-
d'Espagne même, étoit enco-
noindre condition que Sidney,
olus que tout cela pouvoit bien
i effet du hasard, ne se pouvant
jouter d'ailleurs aux marques
ieur que Sidney me rendit &
rendre par la noblesse. Je ne
pas de m'en ouvrir à Beau-
, en lui recommandant de tirer
explication si adroitement, qu'il

1603. ne donnât pas sujet d'appercevoir de la mésintelligence là où personne n'en avoit vû. Beaumont s'adressa à Sidney même, & sçut si bien le tourner, qu'il fut le premier à écrire à la cour de Londres, qu'on devoit envoyer au-devant de moi un comte, & du conseil privé; ce qui fut exécuté. Le comte de Southampton, l'un des ministres & des confidens de Jacques, vint me trouver à Gravesend, au nom du roi, avec une nombreuse escorte de noblesse. Nous passâmes par Rochester pour venir en cette ville. Nous trouvâmes une grande différence pour l'accueil, entre Rochester & Cantorbery. Les Bourgeois de cette ville effaçoient les marques que les fourriers du roi d'Angleterre avoient faites à leurs maisons pour nous y loger.

J'entrai dans Gravesend dans les barges du Roi. Ce sont des bateaux couverts, très-propres & très-ornés, & je remontai de cette sorte la Tamise jusqu'à Londres, où en arrivant, la tour seule nous salua de plus de trois mille coups de canon, sans compter les décharges de plusieurs

:tites piéces de Vaisseau, ni
jueterie du Mole & de la place, 1603.
devant cette Tour. Je n'ai
u de plus beau feu. Je pris
ı pied de la tour, où quan-
carrosses, dont Southampton
ey faisoient les honneurs,
loient pour me mener avec
a suite à l'hôtel du comte de
nt que j'avois choisi pour ce
L'affluence du peuple étoit si
qu'à peine nous pûmes nous
n passage.
dès ce soir-là même occasion
oître les deux Anglois qu'on
adressés. Arrivé chez Beau-
Milord Southampton me prit
& après m'avoir dit que le roi
t à Vindsord, château à vingt
e Londres, lui avoit ordonné
y trouver ce jour là, quelque
l fût, pour l'informer de mon
& lui en rapporter les parti-
, il me demanda avec empres-
& après m'avoir fait valoir son
ıe je le chargeasse de quelques
particuliéres pour sa majesté,
te dans l'intention de s'en fai-
eur. Après lui Milord Sidney

1603. vint me faire la même requête, en me représentant fort affectueusement, que l'honneur qu'il avoit eu de m'être député le premier, & l'attachement dont il faisoit profession pour sa majesté très chrétienne, méritoient que je réservasse pour lui du moins quelques-une des bonnes paroles dont j'étois chargé & , ajouta-t-il, que je ne m'ouvrisse pa entiérement à Southampton. Je vi bien qu'il y avoit entr'eux de la jalousi à qui porteroit la premiere parole a roi. Je les remerciai tous deux trè poliment, & je donnai la préférenc à Sidney; c'est-à-dire, que le premie n'eut que de fausses, & celui-ci qu de générales confidences, dont je n me souciois pas, & que j'étois mêm bien-aise qui devinssent publiques.

Ils en userent tous les deux comm ils jugerent à propos. Pour moi, j soupai & couchai ce soir chez Beau mont, & j'y dînai encore le lendemain parce que si peu de tèms ne suffisoi pas pour me trouver & me prépare un logement, en attendant celui qu'o me destinoit au palais d'Arondel, l'un des plus beaux & des plus commodes de Londres, par le grand nombre de

temens de plein pied, & qu'on
:ommoder à cet effet. Cela mit 1603.
grand embarras tout mon
qui ne pouvoit loger chez
it. On chercha des maisons
t le quartier. La difficulté étoit
iver ; tous les bourgeois se
it de recevoir nos François,
du traitement qu'ils se souve-
'avoir reçu assez récemment
s du maréchal de Biron. La
ide partie pensa passer la nuit
ue.
t convenir que si tout ce que
s sur ce sujet dans tout ce
, étoit vrai, Biron n'avoit pas
iillé à justifier l'animosité de la
ngloise contre la nôtre, par
auxquels il avoit souffert que
maison se portât. Je ne veux
à demi, principalement lors-
ue je dis peut être utile pour
:ion de nos mœurs. Nos jeunes
ne se sont point encore défaits
étourdi & évaporé, de ces ma-
ıres & même effrontées, dont
ı fait de tout tems le reproche.
:ur est qu'ils ne sont pas plus
de circonspection chez les

étrangers que chez eux, où ils sont ac-
1603. coutumés à passer leur vie dans les brelans & les autres lieux de débauche, & à n'y garder aucune mesure.

Je me répondis bien à moi-même, que si ma conduite ne lavoit pas la France de ce reproche, du moins je ne l'encourrois pas dans ceux sur lesquels j'avois autorité, & je résolus d'exercer cette autorité d'une manière à contenir toute ma maison dans une police sévére. J'en fis publiquement la déclaration, & comme les leçons sur ce sujet sont presque toujours inutiles, j'y joignis l'exemple dans une occasion qui se présenta presque dans le moment, & que je vais rapporter.

Ayant été logé le lendemain dans une belle maison, qui répondoit à une grande place, autour de laquelle furent distribués les logemens de tous ceux de ma suite, quelques-uns s'en allerent faire la débauche chez des femmes publiques. Ils y trouverent quelques Anglois avec lesquels ils prirent querelle, se battirent, & laisserent un Anglois tué sur la place. Le peuple déja assez mal disposé, & encore excité par la famille du mort, qui étoit un

ourgeois, s'attroupa, & com- à menacer hautement de venir 1603.
nain-basse sur tous les François,
s chez eux. La chose parut bien-
; plus sérieuses, parce qu'en un
nt ce peloton se grossit jusqu'au
:e de plus de trois mille : ce qui
udre nos François à venir cher-
n asyle dans la maison de l'am-
eur. Je n'y pris pas garde d'a-
il commençoit à être nuit, & je
à la prime avec le marquis d'O-
, Saint Luc & Blérancourt;
n les voyant arriver par pelotons
is ou quatre ensemble, & avec
up d'émotion, je jugeai à la fin
avoit quelque chose d'extraor-
:; & ayant questionné du Ter-
Gadancourt, je sçus le sujet de
umeur.

nneur de la nation, le mien,
:t de ma négociation, furent
miers objets vers lesquels mon
e porta, avec un vif sentiment
grin que mon entrée dans Lon-
it marquée par un début si fâ-
Je suis persuadé que tout ce
rut en ce moment dans mon
ur, exprimoit fidélement ce

1603. qui se passoit dans mon cœur. Je me levai de ma place, guidé par mon premier mouvement; je pris un flambeau sur la table, & ordonnant à tous ceux qui étoient dans l'appartement, de se ranger le long des murs (ils étoient bien une centaine) je comptai que le meurtrier n'échapperoit pas à mes recherches. En effet je le connus aisément à son agitation & à sa peur. Il voulut nier au commencement; mais je le mis bientôt au point de tout avouer. C'étoit un jeune homme, fils unique du sieur de Combaut, grand-audiencier de la chancellerie, très-riche, & de plus parent de Beaumont, qui entra dans le moment même, & me pria de le lui remettre entre les mains, afin d'essayer à le sauver. » Je » ne m'étonne pas, répondis-je à Beau» mont avec autant d'autorité que » d'indignation, s'il y a du mal-enten» du entre vous & les Anglois, puis» que vous êtes capable de préférer » votre intérêt & celui de vos parens » à celui du roi & du public. Je ne » veux pas que le service de mon maî» tre & de tant de gentilshommes de » bonne maison, souffre pour un petit

oiſeau bourgeois ſans cervelle. «
larai tout net à Beaumont, que 1603.
juelque moment Combaut al-
oir la tête coupée. » Comment!
ıſieur, s'écria Beaumont, faire
:her la tête à un de mes parens,
a deux cens mille écus ! un fils
|ue. C'eſt bien mal le récompen-
le la peine qu'il a priſe, & de
ṡpenſe où il s'eſt mis pour vous
mpagner. Je n'ai que faire de
ılle compagnie, « lui dis-je en-
ıſſi abſolument, & pour couper
j'ordonnai à Beaumont de ſor-
mon appartement, parce que je
ılois pas qu'il aſſiſtât au conſeil
ıllois aſſembler dans le moment
, pour y porter un Arrêt de
:ontre Combaut.

n'y appellai que les plus vieux
plus ſages, & la choſe ayant été
e en un inſtant, j'envoyai Ar-
n informer le maire de Londres,
rier de faire tenir prêts le lende-
ſix archers, pour conduire le
ɔ!e au lieu de l'exécution. & d'y
rouver le miniſtre de la Juſtice.
aire me fit réponſe, qu'il avoit
encé par arrêter la populace

1603. mutinée, comptant bien que je lui ferois raison, & qu'il alloit partir pour venir me la demander, quand il avoit reçu la lettre & la sentence. Il m'exhortoit à la modérer, soit que ma sévérité l'eût désarmé, ou, comme il y a toute apparence, qu'il se fût déja laissé gagner par les présens de la famille du criminel. Je renvoyai dire à ce magistrat, que je ne révoquerois pas un arrêt, qu'aucune autorité supérieure & aucun respect humain n'avoit pu ni m'obliger, ni m'empêcher de porter, & qui justifioit au roi mon maître, & à toute la nation Angloise, que j'avois fait tout ce qui étoit de mon devoir en cette occasion; que je ne pouvois plus rien dans cette affaire, que de m'en décharger en l'en chargeant lui-même, & lui abandonnant le prisonnier, pour le punir comme il croiroit le devoir faire suivant les régles de la Justice Angloise, & je le lui envoyai effectivement; ce qui fit de cette procédure une affaire particuliére entre le Maire & Combaut, ou plutôt Beaumont, qui acheva aisément de gagner le magistrat, & d'en obtenir l'élargissement de son parent,

sans qu'on pût m'accuser de lui avoir prêté la main. Je m'apperçus au contraire que les François, aussi bien que les Anglois, demeurerent persuadés qu'entre mes mains cette affaire ne se seroit pas passée si doucement. Ce qui produisit deux effets tout différens, les uns commencerent à m'en aimer, & les autres à m'en craindre davantage. 1603.

C'étoit déjà un obstacle de moins au succès de ma négociation, & il en restoit assez d'autres, tant de la part de la nation en général, que de celle du roi, & des autres particuliers différemment intéressés à la traverser. Il est certain que les Anglois nous haïssent, & d'une haine si forte & si générale, qu'on seroit tenté de la mettre au nombre des dispositions naturelles de ce peuple. Elle est plus véritablement l'effet de leur orgueil & de leur présomption; puisqu'il n'y a point de peuple en Europe, plus hautain, plus dédaigneux, plus enivré de l'idée de son excellence. Si on les en croit, l'esprit & la raison ne se trouvent que chez eux; ils adorent toutes leurs opinions, & méprisent celles de toutes les nations, & il ne leur vient jamais

en pensée, ni d'écouter les autres, ni
1603. de se défier d'eux mêmes. Au reste, ils se font, par ce caractère, bien plus de tort à eux mêmes qu'à nous. Ils sont par là à la merci de tous leurs caprices. Environnés de la mer, on diroit qu'ils en ont contracté toute l'instabilité; tout change chez eux, au gré de leurs dispositions actuelles, & la seule différence entr'eux & les peuples de l'Europe, qui passent pour les plus changeans, c'est que chez eux le changement n'est point un effet de légéreté, mais d'une vanité qui se reproduit sans cesse sous mille formes. Esclaves par amour propre de toutes leurs fantaisies, ce qu'ils croyent avoir très-sensément arrangé, ou très-constamment résolu, se trouve anéanti, sans qu'ils en sçachent ni puissent apporter de raison. Aussi sont-ils si peu d'accord avec eux mêmes, que vous ne les prendriez pas pour les mêmes personnes; & qu'ils paroissent quelquefois surpris de se retrouver toujours dans l'irrésolution. Examinez ce qui s'appelle chez eux maximes d'état, vous n'y trouvez que les loix de l'orgueil même, adoptées par arrogance, ou par paresse.

Sur ce portrait il semblera d'abord qu'il ne doit pas être extrêmement difficile à un ambassadeur de leur inspirer de nouvelles résolutions, & cela est vrai, mais seulement pour le moment présent; passé ce moment ils ne se souviennent plus de ce que vous leur avez le plus fortement persuadé, ensorte qu'il faudroit qu'un roi de France eût continuellement auprès d'eux une personne d'esprit & d'autorité, qu'il s'en fît écouter comme malgré eux, & les forçât pour ainsi dire, à être raisonnables; encore resteroit-il toujours dans ce cas à combattre leur orgueil, qui leur inspire de se croire infiniment supérieurs à tous les peuples de l'Europe (18). 1603.

Ainsi la France ne doit pas plus compter sur les Anglois, que sur ses autres voisins, & la vraie bonne politique qu'elle a à suivre, pour le dire

(18) J'aurois souhaité de tout mon cœur pouvoir supprimer tout ce qu'il y a dans ce tableau, & dans toute cette relation de peu avantageux à une nation, qui ne s'est pas rendue moins respectable par ses vertus, qu'estimable par ses talens. Tout ce qu'on peut dire, pour met-

1603. ici en paſſant, eſt de ſe mettre au-dedans d'elle-même en état non-ſeulement de n'avoir beſoin de perſonne, mais encore de contraindre toute l'Europe à ſentir le beſoin qu'elle a d'elle; ce qui n'eſt difficile, après tout, que pour les miniſtres, qui n'imaginent point d'autre moyen pour arriver à ce point, que la force & la guerre. Loin de cela, que le ſouverain ſe montre ami du repos, déſintéreſſé dans ce qui le regarde, plein d'équité à l'égard des autres, il eſt aſſuré de tenir ſes voiſins dans cette dépendance qui eſt ſeule durable, parce qu'elle gagne les cœurs, au lieu d'aſſujettir les perſonnes (19).

Je vais plus loin, & je ſoutiens que la paix eſt le grand & commun inté-

tre la vérité d'accord avec la bonne foi de l'Auteur, c'eſt qu'il a peint les Anglois tels qu'ils lui ont paru être en ce tems-là. C'eſt un des plus heureux effets de la culture des arts, & du progrès des ſciences, d'avoir diſſipé ces préjugés & ces partialités, qu'ont produites la haine & la jalouſie. Voyez ce que nous avons dit ſur ce ſujet, dans la préface de cet ouvrage.

(19) Il n'eſt pas ſurprenant d'entendre raiſonner de cette maniere aujourd'hui qu'on a pris des idées plus ſaines ſur la politique & la guerre,

rêt de l'Europe. Ses petits princes doivent être continuellement occupés à y maintenir les plus puissans, par les moyens les plus doux ; & les plus puissans, à y forcer les petits, s'il est nécessaire, en prenant le parti des foibles & des opprimés ; c'est le seul usage qu'ils doivent faire de leur supériorité. J'admire combien l'Europe, pour être composée de peuples si civilisés, se conduit encore par des principes sauvages & bornés. A quoi voyons-nous que se réduit la profonde politique dont elle se pique, sinon à se déchirer elle-même sans cesse ? De toutes parts elle revient à la guerre. 1603.

& que la France est parvenue à un si haut degré de gloire, que les conquêtes ne peuvent y ajouter rien, ou fort peu de chose ; mais quelle opinion ne doit-on pas avoir des vues & de la pénétration de M. de Sully, lorsqu'on le voit établir des principes si peu propres en apparence à l'état de misere & d'épuisement dans lequel étoit alors ce royaume, ou du moins d'où il ne faisoit que sortir ? c'est par des maximes si vraies, si solides & si sages, que les mémoires de Sully sont devenus la source, où ont puisé tout ce que nous avons eu depuis d'habiles ministres. *Voyez la préface.*

1603. elle ne connoît aucun autre moyen & n'imagine aucun autre dénouement. C'est la ressource unique du moindre souverain, comme du plus grand potentat. La seule différence entr'eux, est que celui là la fait à plus petit bruit, & en second; & celui-ci, avec grand appareil, & souvent seul, pour faire montre de sa grandeur, ce qui est assurément la plus insigne méprise. Eh! pourquoi faut-il que nous nous soyons imposés la nécessité de passer toujours par la guerre, pour arriver à la paix? Car enfin la paix est le but de quelque guerre que ce soit, & c'est la preuve toute naturelle qu'on n'a recours à la guerre, que faute d'un meilleur expédient. Cependant nous confondons si bien cette vérité, qu'il semble tout au contraire, que nous ne faisons la paix que pour avoir la guerre. Mais retournons à nos Anglois.

On pouvoit compter à la cour de Londres quatre sortes de personnes, qui composoient autant de factions différentes, & de cela seul on peut déja conclure, ce qui est vrai, que tout y étoit plein de soupçons, de défiance

oufie, de mécontens fecrets, e publics. Je puis aſſurer au 1623.
: je ne vais rien dire, dont je : avoir eu une pleine connoif- oit par moi-même, foit par les des partiſans de la France, qui ſe diſoient l'être, des mé- , enfin par toutes fortes d'au- yens. La premiére de ces fac- oit la faction Ecoſſoiſe, qui ur le comte de Mare, Milord ye, le chevalier Aſquins, Ken- autres gentilshommes de la e, ou, comme on les appel- la Couche. Ils tenoient pour la & ils pouvoient attirer à ce roi qui paroiſſoit d'humeur aiſſer entiérement gouverner. ies-uns d'eux étoient aſſez bons :s de guerre, mais ils n'avoient uſage des affaires de cabinet. point mis le comte de Le- ce nombre, parce que quoi- it auſſi porté d'inclination pour :e, il avoit pourtant parmi les s un parti ſéparé de celui du de Mare, & même qui lui étoit , non pas à la vérité quant à la ie, mais quant à l'avantage d'a-

voir l'oreille du maître, & ils se haïssoient fort. Ainsi la faction Ecossoise se subdivisoit en deux.

1603. La seconde, tout-à fait contraire à celle-ci, étoit la faction Espagnole, tous les Howards y entroient; ayant à leur tête l'amiral de ce nom, le grand-chambellan, le grand-écuyer, les Humes, & autres moins distingués. La troisiéme étoit composée d'un nombre de vieux Anglois, qui mettant la France & l'Espagne au même niveau, ou également jaloux de ces deux nations, ne s'attachoient ni à l'une ni à l'autre, & songeoient à rendre la Flandre indépendante d'elles, en ressuscitant l'ancien royaume de Bourgogne. Les principaux mobiles de cette faction étoient le chancelier, le grand trésorier, & le secrétaire d'état Cécil; du moins autant qu'on le pouvoit conjecturer d'un homme qui étoit tout mystére : car il se séparoit des uns & des autres, ou il se réunissoit à eux, selon qu'il le jugeoit à propos pour l'intérêt de ses affaires particuliéres. Il avoit eu la principale part dans l'ancien gouvernement; & il prétendoit avec la même

ſubtilité parvenir à gouverner le nouveau. Son expérience, auſſi bien que ſon adreſſe, le faiſoient déja regarder du roi & de la reine, comme un homme néceſſaire. Enfin on en formoit une quatriéme, de ceux qu'on voyoit ſe mêler des affaires, ſans aucune liaiſon avec tous ceux qui viennent d'être nommés, ſans même aucun accord fixe entr'eux, ſinon qu'ils ne ſe ſépareroient point, & qu'ils ne s'uniroient avec perſonne. Gens ſéditieux, de caractère purement Anglois, & prêts à tout entreprendre en faveur des nouveautés, fût-ce contre le roi même. Ils avoient à leur tête les comtes de Northumberland, de Southampton, de Cumberland, Milords Cobham, Raleik, Greffin & autres. 1603.

Il n'y avoit encore de bien clair dans toutes ces factions, que la jalouſie & la haine mutuelle des unes envers les autres, & il étoit impoſſible de deviner laquelle prendroit le deſſus dans la ſuite, & auroit le prince pour elle. A en juger par les apparences, ſa faveur ne pouvoit être diſputée qu'entre des gens de plume, & les favoris de la chambre; les pre-

miers, parce qu'étant fins & intelligens, ils s'y prennent ordinairement mieux que les autres, pour s'attacher leur maître; les seconds, parce qu'ils avoient l'avantage de la familiarité, & d'être admis aux parties de plaisir. Mais l'humeur & les inclinations du roi n'étoient elles-mêmes pas encore assez bien connues, & son avénement à une couronne telle que l'Angleterre, pouvoit d'ailleurs y apporter trop de changemens, pour qu'on pût s'assurer d'avoir deviné juste.

1603.

Tout ce qui étoit à craindre pour moi, étoit que de tous les sentimens qu'on cherchoit à faire prendre à Jacques, le plus difficile ne fût celui qui l'attacheroit à la France. Il avoit pensé jusques là comme faisoient les puissances du Nord, qui divisoient en trois la maison d'Autriche, celle d'Espagne, celle d'Allemagne, & celle de Bourgogne. Ils détestoient la premiére comme trop puissante & trop entreprenante. Ils méprisoient la seconde, & s'en feroient pourtant bien accommodés, en la désunissant d'avec le pape, l'Espagne & les Jésuites. Pour la troisiéme, qui n'étoit pour

eux qu'en idée, elle étoit si fort de leur goût, qu'ils n'auroient rien épargné pour la rétablir, pourvû qu'ils l'eussent aussi séparée d'intérêt d'avec l'Espagne & l'Allemagne, ou du moins que ces puissances eussent renoncé à rien prétendre les unes sur les autres. 1603.

Jacques I n'étoit pas ensuite si bien prévenu à beaucoup près en faveur de Henri, que l'avoit été Elisabeth. On lui avoit rapporté qu'il l'appelloit par dérision, *capitaine ès arts, & clerc aux armes.* Il étoit assez difficile qu'il ne donnât pas dans les commencemens quelqu'accès dans son esprit à ces anciennes prétentions de l'Angleterre sur la France, dont on n'avoit pas manqué de l'entretenir fort sérieusement. A mon égard, on avoit fait entendre à ce prince, que mon frere & moi nous avions tenu des discours peu respectueux sur sa personne. Ajoutons, pour faire connoître plus particuliérement ce prince, qu'il étoit droit & consciencieux, qu'il avoit de l'éloquence, & même de l'érudition, moins pourtant que de pénétration, & de disposition

à être sçavant. Il aimoit à entendre
1603. parler des affaires d'état, & qu'on l'entretînt de grandes entreprises, qu'il pesoit lui-même avec un esprit de méthode & de systême, mais qu'il étoit bien éloigné de pousser plus avant: car il haïssoit naturellement la guerre, & encore plus à la faire; étoit indolent dans ses actions, excepté lorsqu'il étoit à la chasse, & inappliqué dans les affaires, tous indices d'un esprit doux & timide, & qui ne peut guére manquer de se laisser gouverner. Il étoit facile de le conclure de la conduite qu'il avoit tenue à l'égard de la reine son épouse. (20)

Cette princesse n'avoit dans son caractère aucun trait de rapport avec son mari. Elle étoit d'un naturel hardi & entreprenant. Elle aimoit l'éclat & la pompe, le tumulte & la brigue. Elle étoit entrée fort avant dans toutes les factions civiles, non-seulement en Ecosse, au sujet des Catholiques qu'elle soutenoit, qu'elle avoit même recherchés, mais encore en Angle-

(20) Anne, fille de Frédéric II, roi de Dannemarck, reine d'Ecosse, & ensuite de la grande-Bretagne, morte en 1619.

où les mécontens, qui n'étoient petit nombre, n'étoient pas fâ- 1603.
e s'appuyer d'une princesse des-
à devenir leur reine. On sçait
s femmes, qui ne sont que des
nens assez foibles dans les af-
solides, jouent souvent un rôle
reux dans les brouilleries. Le
pouvoit l'ignorer, mais il avoit
le de ne pouvoir jamais lui ré-
ni la contredire en face, pen-
qu'elle ne faisoit aucune diffi-
de témoigner publiquement de
té, qu'elle n'étoit pas toujours
rd avec lui. Il vint à Londres
tems avant elle. Elle étoit encore
osse, lorsque j'arrivai dans cette
& l'intention de Jacques auroit
l'elle n'y fût point venue si-tôt;
idé qu'il étoit, que sa présence
uvoit qu'empirer les affaires. Il
i envoya signifier, & d'un air
rité, qui ne coute rien à pren-
ontre les absens; mais dont elle
émut pas beaucoup.

lieu d'obéir, la reine se disposa
tter l'Ecosse, après s'être donné,
n propre mouvement, & contre
onté du roi, un grand chambel-

1603. lan de sa maison. Les comtes d'Ortenay & de Liscois, deux Ecossois, l'accompagnoient par honneur. Elle faisoit apporter avec elle le corps de l'enfant mâle dont elle étoit accouchée en Ecosse, parce qu'on avoit voulu persuader au public que sa mort n'étoit que supposée, & elle amenoit le prince son aîné, qu'elle affectoit en public de gouverner absolument, & auquel on disoit qu'elle n'inspiroit que des sentimens Espagnols : car on ne doutoit point que son inclination ne se déclarât entiérement de ce côté. Il est vrai pourtant que le jeune prince ne lui donnoit aucun lieu de se louer de sa déférence, il haïssoit naturellement l'Espagne, & affectionnoit la France, augure d'autant plus heureux, qu'il paroissoit par le mélange d'ambition, d'élévation & de générosité, qu'on remarquoit déja en lui, tout propre à devenir quelque jour un de ces princes, qui font beaucoup parler d'eux. Il connoissoit de réputation le roi de France, & se proposoit de le prendre pour son modele, ce qui étoit un supplice pour sa mere, qui avoit résolu, dit-

: lui faire perdre l'air François, 1603.
ifant tranfporter & nourrir en
e.

à quel étoit l'état de la cour
ıdres, lorfque j'y commençai
ociation. Le caractère du refte
incipales perfonnes qui y eu-
rt, fe découvrira dans la fui-
tant qu'il en eft befoin, pour
émoires. J'ajoute feulement,
e le comte d'Aremberg pour la
s Archiducs, & le prince Henri
fau, avec les autres députés des
énéraux, que j'y trouvai arri-
ant moi, on y attendoit incef-
nt l'ambaffadeur de fa majefté
ique, & les envoyés de Suéde
Dannemarck. Ces derniers y ar-
ıt un jour après moi. Il y en
encore quelques autres, mais
y figurerent pas affez pour être
és ici; il femble que tous les
s de la chrétienté regardoient
e un coup de partie, de s'affurer
ngleterre.

premiers que je vis furent ceux
lecteur Palatin, qui ayant déja
ır compliment au nouveau roi,
ıt prêts à retourner chez eux,

vinrent prendre congé de moi, pres-
1603. qu'aussi-tôt après mon arrivée. Il n'y eut rien de particulier entre nous. Quelque tems après qu'ils furent sortis, Cecil envoya son premier commis sçavoir de Beaumont, à quelle heure commode il pourroit me trouver chez moi, il vint l'après-midi. Tant que nous eûmes des témoins, il ne me parla que de l'affection du roi d'Angleterre pour le roi de France, du desir qu'il avoit de lui en donner des marques, & autres choses sur le même ton, qui ne doivent être prises que pour compliment. Je feignis pourtant de les regarder comme très-sérieuses, lorsqu'il fut dans ma chambre seul avec Beaumont, afin d'avoir une occasion naturelle de lui représenter tout l'avantage qui résulteroit, pour les deux couronnes, de l'union des deux rois, & de faire valoir leurs services & leurs engagemens déja contractés.

Ce début général devant me servir du moins à asseoir quelque jugement sur les dispositions de celui qui me parloit, sa réponse me fit voir qu'elles ne m'étoient pas favorables. Cecil

t un long diſcours, dont le
de me prouver que ſon maî-
voit ſe mêler en rien des af-
ſes voiſins, mais laiſſer la 1603.
s'expliquer comme elle le
it bon, de ſes démêlés avec
e. Il parla d'Oſtende, com-
ville peu digne de tous les
'on apportoit pour la conſer-
du commerce des Indes, com-
avantage dont la politique
oit qu'on dépouillât les pays-
combattis ſon ſentiment; il
ſatisfait de mes raiſons, mais
diſpoſé à les appuyer auprès
ſon maître. Il m'apprit, en
it de propos, que ſa majeſté
que étoit partie de Gren-
fin d'éviter les ſollicitations,
comte d'Aremberg n'auroit
iqué de faire, pour obtenir
ience avant la mienne; ce que
ſté n'auroit pu lui refuſer,
ivé avant moi, & qu'elle étoit
bien aiſe de ne lui point ac-
Cecil joignit à cette faveur,
e fit beaucoup valoir, celle de
mon audience, qui n'étoit pas
oindre prix, la coutume obli-

1603. geant les ambassadeurs à la faire demander au roi. Il ne tint pas à lui que je ne regardasse aussi comme une grace singuliere, la députation qu'on m'avoit faite d'un homme tel que lui. Je remerciai autant de fois monsieur le député, & le priai de se charger d'en témoigner ma gratitude au roi.

Au travers de tout ce que fit ce secrétaire, pour me faire entendre que personne, après le roi, ne pouvoit autant que lui, & même qu'il présidoit aux conseils de ce prince, je crus voir le contraire. Je devinai encore, que craignant que quelqu'un de ses concurrens ne lui ravit les emplois brillans, il avoit sollicité, & peut-être très-instamment, auprès de son maître, celui de traiter avec moi, dont il parloit comme s'il se fût dégradé en l'exerçant. La-Fontaine & les députés des Etats-Généraux, qui entrerent comme Cecil sortoit, porterent sur sa manœuvre, le même jugement que moi, & elle ne nous parut pas un mauvais présage, non plus que la remarque qu'ils avoient faite, que depuis que Jacques avoit appris mon départ de

ınce pour Londres, il avoit com-
ɛncé à les traiter plus favorable- 1603.
ɛnt. Avant cela, il n'avoit voulu
parler, ni voir le prince de Naſ-
ı. Il avoit même donné publique-
ɛnt aux États, l'épithète de révol-
; & de ſéditieux. Ils voulurent en-
te me perſuader à leur tour, que
roi de France ne devoit pas ſe
rner à inſpirer au roi d'Angleterre
s ſentimens modérés pour eux;
ıis ſe porter ouvertement pour leur
fenſeur. Il y avoit bien des choſes
dire là-deſſus, il étoit tard, les
bles étoient ſervies: je les congé-
ıi, avec une aſſurance générale
'ils ſeroient ſatisfaits.

Je leur rendis une réponſe plus
ſitive le 21, que Barneveld (21)
e vint voir au palais d'Arondel,
nt je venois de prendre poſſeſſion.
rneveld commença, comme ſes
llégues, à m'exagérer la miſere à
quelle étoient réduites les Provin-
s-unies, les dépenſes qu'elles
oient faites depuis la paix de Ver-
ns, leurs dettes, leur épuiſement.

(21) Jean d'Olden de Barneveld, ſieur
Tempel.

Il assura que les Etats ne pouvoie[illegible] plus ni retenir Ostende, ni résist[illegible] aux Espagnols, si le roi de France [illegible] faisoit avancer sans délai une arm[illegible] puissante, qui entrât par terre en Fla[illegible] dre, soit par la frontiere de Picardi[illegible] où par les terres appartenantes à l'a[illegible] chiduc, parce qu'il n'y avoit que [illegible] seul moyen de chasser les Espagno[illegible] de vive force de devant Ostend[illegible] l'expérience ayant appris, disoie[illegible] ils, qu'il étoit facile aux Espagno[illegible] de défaire l'un après l'autre tous [illegible] petits secours qu'on leur envoyoit [illegible] mer, à mesure qu'ils faisoient leur d[illegible] cente. Il conclut, après toutes [illegible] plaintes, comme avoient fait ses c[illegible] légues, que Henri devoit se décla[illegible] leur protecteur, en faisant une lig[illegible] offensive & défensive avec eux.

Je répondis nettement à Bar[illegible] veld, qu'il falloit qu'ils renonçass[illegible] à cette espérance, Henri n'étant n[illegible] lement d'humeur à s'attirer par co[illegible] plaisance pour eux, toutes les for[illegible] de l'Espagne, ni à soutenir seu[illegible] fardeau d'une guerre dont il ne de[illegible] recueillir aucun fruit; ce qui étoi[illegible] dubitable dans la supposition qu[illegible]

roi d'Angleterre ne voulut entrer dans cette affaire pour rien. Je lui dis que par cette raison je ne pouvois, ce qui étoit vrai, ni prendre de résolution, ni leur rien dire de positif, jusqu'à ce que j'eusse du moins pressenti les dispositions de ce prince à leur egard. Je lui demandai ce qu'il en avoit pu découvrir, lui qui séjournant à Londres depuis plus longtems, pouvoit mieux connoître la personne du roi. Il me répéta, que ce prince, entraîné dans le commencement à l'avis de la paix par ses conseillers & par son propre penchant, leur avoit long-tems ôté toute espérance; mais qu'ayant apparemment fait réflexion que cette paix coûteroit bien cher à l'Angleterre s'il falloit que par son inaction les Flamands retournassent sous la domination espagnole, ou qu'ils ne pussent s'en délivrer qu'en acceptant celle de la France, leur protectrice, & ayant peut-être senti ce que l'Angleterre avoit à craindre elle-même d'une puissance qui s'attachoit sans droit ni raison, à tout ce qui étoit à sa bienséance, lorsque d'ailleurs tous au-

tres objets manquoient à sa convoi-
1603. se, ces considérations avoient par
jetter dans une incertitude, d'o
n'étoit pas encore sorti sans dou
puisqu'il n'avoit pu leur dire a
chose, sinon qu'il ne se sépareroit
de la France; que bien-loin de ce
il ne faisoit qu'attendre l'arrivée
l'ambassadeur françois, pour s'u
plus étroitement avec Henri, & f
mer les nœuds d'un double mari
dans leurs familles.

Ce que me disoit Barneveld au
pu dissiper une partie de mes cr
tes, si le roi d'Angleterre avoit
un de ces princes sur lesquels on p
compter; mais je ne pouvois voi
sa part en tout cela, que de la dissi
lation, ou du moins de l'irrésolu
lorsque ceux de ses ministres qu
devois croire le plus au fait des
res secrettes de son cabinet, n'av
point d'autre discours à me teni
non qu'on cherchoit en vain à
faire craindre l'Espagne, la situ
seule de leur isle les mettant à co
contre les entreprises de quelque
ce étranger que ce fût. Il eût
été de la derniere imprudence

& à Barneveld d'en juger autre- 1603.
& d'attendre à prendre les me-
pour prévenir leur dernier mal-
que Jacques se fût déterminé.
yois les Etats trop fins politi-
pour avoir fait cette bévue.
chant à cette idée, que je com-
uai à Barneveld, je le conjurai
ur l'intérêt de sa patrie, de ne
n déguiser des résolutions les
ecrettes qu'on y avoit prises,
a supposition que l'Angleterre
andonnât, ou même, ce qui
que trop possible, qu'elle cher-
augmenter leur embarras, en
nt ce tems pour demander les
d'ôtages offertes à Elisabeth.
neveld se sentant pressé, & me
ant comme le confident d'un
qui étoit le seul véritable ami de
ie, ne balança plus à m'avouer
& après s'être seulement fait un
auprès de moi de ce secret im-
nt, il m'apprit que le conseil des
ces-Unies avoit résolu d'élu-
à quelque prix que ce fût, la re-
des places d'ôtage; que les ter-
de leur traité avec Elisabeth leur
ourniroit des moyens, par le

1603. tems qu'il faudroit mettre à en examiner la teneur ; que s'ils se trouvoient trop pressés par les Anglois ou les Espagnols, ils chercheroient à faire remettre sur le tapis le traité de Brunsvich & Vandrelep, offrant de mettre Ostende en sequestre, jusqu'à ce que ce traité eût été amené à sa fin ; que pendant cet intervalle, il se présenteroit peut-être quelque conjoncture favorable, & qu'ils y gagneroient du moins d'arrêter pour le tems présent, le puissant secours préparé en Espagne contre Ostende.

Pour l'intelligence de ce qui vient d'être dit des traités avec Elisabeth & avec l'Espagne, il faut sçavoir que la feue reine d'Angleterre avoit demandé aux Etats certaines villes pour lui servir de caution des sommes qu'elle leur avoit prêtées, avec cette clause gracieuse pour ceux-ci, qu'ils ne les lui remettroient entre les mains, qu'au cas qu'ils fissent sans elle leur accommodement avec l'Espagne ; & pour ce qui regarde l'autre traité, il fût proposé dans le fort des hostilités entre l'Espagne &

' Flessingue & La-Brille.

les Provinces-Unies, de remettre les 1603.
ays contestés sous la puissance de
a maison d'Autriche, non de celle
qui regne en Espagne, mais de celle
qui tient l'empire d'Allemagne. Ce
raité qui fut entamé par le duc de
Brunsvich, & continué par le comte
e Vandrelep, n'eut aucun effet,
oit qu'il tînt aux Etats ou à l'Espa-
ne, ou assez vraisemblablement à tous
es deux. Les premiers demanderent
ue dans ce traité fussent comprises
es provinces & les villes dont l'Es-
agne étoit demeurée ou rentrée en
ossession en Flandre; parce que,
irent-ils, ils risquoient trop à de-
neurer si voisins de l'Espagne, qui
la faveur d'une fausse paix, se re-
aisiroit aisément de ce qu'elle sem-
loit abandonner, & celle-là ne
oyant qu'à regret démembrer un si
eau fleuron de sa couronne.

L'après-midi de ce jour, je fus vi-
té par le résident de Venise, qui
oit le secrétaire de cette républi-
ue. Il me parla avec la même ou-
erture que Barneveld, parce que
n Etat étoit dans le même cas de
ainte & de jalousie contre l'Espa-

1603. gne, & de liaison avec la France. Il me confirma encore tout ce que je pensois de l'esprit d'irrésolution de Jacques. Il me dit que ce prince, qui faisoit sonner si haut & si souvent ce grand mot de politique de l'Europe, ne s'embarrassoit de rien moins dans le fond, & que toute la dissimulation dont on lui faisoit un mérite, n'avoit jamais consisté qu'à donner des espérances à tout le monde, & jamais d'effets à personne; qu'il ne changeroit pas de maxime, lui à qui on avoit souvent entendu dire qu'il n'y avoit que ce manége adroit, qui lui eût fait parer les dangers qu'il avoit courus, étant roi d'Ecosse; qu'il en feroit même encore plus d'usage qu'auparavant, dans un commencement de regne, & à la tête d'un grand royaume, dont il ne connoissoit encore ni les peuples, ni les affaires, ni les voisins: toutes circonstances favorables à son principe.

Ces réflexions du Vénitien étoient sensées. Il m'instruisit ensuite de la conduite du duc de Bouillon avec le nouveau roi; qu'il l'avoit fait solliciter par les envoyés de l'électeur

palatin, de parler pour lui; mais que Jacques leur avoit répondu, en coupant court sur cette proposition, qu'il ne convenoit point à un grand prince de s'entremettre pour un sujet rebelle. Je ne sçais ce que pensa après cela Bouillon d'une idée, que lui, La-Trimouille, d'Entragues & Du-Plessis avoient trouvée fort heureuse; c'étoit de faire le roi d'Angleterre protecteur du parti calviniste en France, & l'Electeur palatin, son lieutenant. Bouillon avoit pour agent à Londres un Anglois nommé Wilem, qui avoit passé à son service, après avoir quitté celui de sa majesté, dont il étoit sonneur de cor, & l'un des valets de sa chambre, connu sous le nom François de Le Blanc. Celui de d'Entragues étoit un nommé Du-Panni; il hantoit fort chez Beaumont, & sa principale correspondance étoit avec le duc de Lenox & son frere. C'est Henri qui me donna tous ces avis dans ses lettres; & après les recherches que j'en fis par son ordre, il ne s'y trouva rien que de très-vrai. Certainement d'Entragues gagnoit à négocier ainsi par 1603.

1603. seconds. Il auroit été bien-tôt connu à Londres pour ce qu'il étoit ; c'est-à dire, pour un homme de beaucoup de paroles, & de peu d'esprit. Le certificat que je lui rendis là-dessus en toute occasion, n'avança pas ses affaires.

Le comte d'Aremberg m'envoya aussi faire visite ce même jour, s'excusant de n'y pas venir lui-même, sur ce que la coutume ne vouloit pas qu'on en fît aucune, avant que d'avoir reçu la premiere audience du roi. Elle se passa toute en courtoisie, en assurances de services, de paix & d'amitié, auxquelles il ne manquoit que la sincérité.

Le roi d'Angleterre, qui m'avoit déja fait sçavoir qu'il me donneroit audience le vingt-deux, qui étoit un dimanche, envoya un gentilhomme me le confirmer, me dire que je ne m'ennuyasse point, & sçavoir de sa part, comment j'étois logé, & si rien ne me manquoit. A cette faveur fut joint le présent d'une moitié de cerf, qui étoit le premier, à ce que me fit dire ce prince, qu'il eût pris en sa vie, quoique grand chasseur, n'y en ayant point

en Ecosse. Il prit de là occasion de me faire un compliment pour Henri, 1603. en disant qu'il attribuoit sa bonne fortune à l'arrivée d'un homme qui venoit de la part d'un prince, regardé comme le roi des Veneurs. Je fis réponse que cette conformité d'inclinations entre leurs majestés, m'étoit un garant de l'union de leurs personnes, à moins que la jalousie de la chasse n'y mît obstacle; qu'en ce cas, je prenois la liberté de m'offrir pour arbitre entre leurs majestés, étant si désintéressé & si froid sur cet article, que quand le roi mon maître partoit pour une partie de chasse, bien loin de penser comme le roi d'Angleterre, que ma présence pût porter bonheur, il me renvoyoit ordinairement me mêler d'autres affaires dans mon cabinet, où il disoit que j'étois plus heureux. Quoiqu'il n'y eût rien de sérieux dans ces paroles, je ne fûs pas fâché qu'elles pussent servir à me donner quelque crédit auprès de sa majesté britannique. Je tournai encore à dessein mon compliment, de maniere à satisfaire l'amour propre de Jacques, qui se sentoit extrêmement flatté, comme je le

1603. sçavois bien, de toute comparaison avec le roi de France. J'envoyai la moitié de mon présent au comte d'Aremberg, en lui rendant sa civilité.

Un des ordres que j'avois donnés pour la disposition de la cérémonie de mon audience, étoit de faire prendre l'habillement de deuil à toute ma suite, pour satisfaire à la premiere partie de ma commission, qui consistoit à complimenter le roi sur la mort d'Elisabeth, quoique j'eusse appris dès Calais, que personne, ni ambassadeur, ni étranger, ni même Anglois, ne s'étoit présenté devant le nouveau roi en noir, & que Beaumont m'eut encore représenté depuis, que certainement mon dessein seroit vu de mauvais œil dans une cour où il sembloit qu'on eût si fort affecté de mettre en oubli cette grande reine, qu'on n'y faisoit jamais mention d'elle, & qu'on évitoit même de prononcer son nom.

J'aurois bien voulu pouvoir me cacher la nécessité où j'étois de paroître dans un habillement qui sembloit faire un reproche au roi & à toute l'Angleterre; mais mes ordres là-dessus étoient positifs, & d'ailleurs très-

1603.

ustes; c'est ce qui fit que je n'eus au-
:un égard à la priere que me fit Beau-
nont, d'attendre à faire cette dépen-
e, qu'il en eût écrit au chevalier Af-
uins & à quelques autres qui étoient
e plus au fait du cérémonial de la
our; ce qu'il ne laissa pas de faire.
l ne reçut aucune réponse le jeudi,
e vendredi, ni même le samedi de
out le jour, & je persistai dans ma ré-
olution, malgré les raisons qu'il ne
:essoit point de m'apporter. Le same-
li au soir, veille du propre jour de
'audience, & si tard que je me cou-
:hois, Beaumont vint me dire qu'Af-
quins lui avoit mandé que tous les
courtisans regardoient mon action,
comme un affront que je voulois leur
faire, & que le roi m'en sçauroit si
mauvais gré, qu'il n'en falloit pas da-
vantage pour faire échouer ma négo-
ciation dès le commencement. Cet
avis se rapportant à ceux de milord
Sidney, du vicomte de Saraot, de
La-Fontaine & des députés des Etats,
il me fut impossible d'en douter. De
peur d'un plus grand mal, je fis chan-
ger d'habillement à toute ma maison,
qui s'en fournit d'autres par tout où

elle put. Lucnau étant venu m'averti
1603. le lendemain matin, que je ferois pré
sentè au roi, sur les trois heures aprè
midi, je connus, à la joie qu'il témo
gna du nouvel ordre que j'avois don
né, qu'il avoit été indispensable d
vaincre ma répugnance. Elle me fi
pourtant presqu'autant d'honneur dan
le public, que si je l'avois poussé
jusqu'au bout, parce qu'on n'ignor
pas que je n'avois cédé qu'à la seul
nécessité.

Fin du quatorzième Livre.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE QUINZIÉME.

LEs gardes du roi d'angleterre, ayant à leur tête le comte Der- 1603.
y, vinrent me prendre au palais
'Arondel, & me servirent d'escorte
ısqu'à la Tamise, dont ils bordoient
: quai, pendant que je me rendois
Grenvich. Je fis ce trajet sur les
arges du roi, ayant avec moi cent
ingt gentilshommes, choisis sur tout
ıon monde. Le comte de Northum-
erland me reçut au débarquement,
c me conduisit au palais du roi, au
:avers d'une multitude infinie.

1603. J'entrai dans une chambre, où l'on nous présenta la collation, contre la coutume établie en Angleterre, de ne point traiter les ambassadeurs, ni même de leur offrir un verre d'eau. Sa majesté m'ayant fait avertir d'entrer dans sa chambre, je fus plus d'un quart d'heure avant que de pouvoir arriver au pied de son trône, tant par l'affluence de ceux qui y étoient déja, que parce que je fis marcher ma maison devant moi. Ce prince ne m'eut pas plutôt apperçu, qu'il descendit deux degrés, il alloit les descendre tous, tant il montroit d'empressement de m'embrasser, si l'un des ministres qui étoient à ses côtés, ne lui avoit dit tout bas, qu'il ne devoit pas aller plus loin. « Quand j'honorerois, dit-il tout haut, » cet ambassadeur-ci » outre la coutume, je ne préten» drois pas que cela tirât à consé» quence pour les autres. Je l'estime » & aime particulierement, par l'af» fection que je sçais qu'il a pour » moi, par sa fermeté dans notre » religion, & sa fidélité envers son » maître ». Je n'ose rapporter tout ce qu'il dit encore à mon avantage.

reçus avec tout le respect que je vois, une déclaration si obligeante, 1603.
j'y répondis, non par une harange, telle qu'on s'attend peut-être en voir ici, & que les pédans de ur trouveroient plus de leur goût, is par un simple compliment, qui disoit bien autant, & convenoit eux à mon état. Le regret de Henri la mort d'Elisabeth ; sa joie de l'anement à la couronne du roi rémt ; les louanges des deux rois, t cela fut achevé en deux mots. Je excusai sur mon insuffisance, & sur que sa majesté très-chrétienne avoit -même expliqué ses sentimens. Je sentai en même-tems les lettres leurs majestés, parmi lesquelles je remarquer à sa majesté britannique le qui étoit de la main de Henri. e les lut elle-même, & ensuite les ma à Cecil, en témoignant comn elle étoit sensible à ce qu'elles tenoient par ces paroles : » Qu'elle n'avoit pas laissé en Ecosse la assion avec laquelle elle avoit oujours chéri le roi de France, c desiré la prospérité de sa couonne.

1603. Je continuai à complimenter ce prince, mais sur le ton ordinaire de la conversation; celui de harangueur me peinoit extraordinairement. Je lui dis que Henri avoit fait éclater publiquement sa joie, de voir le trône d'Angleterre rempli par un prince qui en étoit si digne, & de ce qu'il avoit été si promptement & si unanimement reconnu; que s'il avoit été besoin de la présence de sa majesté très-chrétienne, elle se seroit transportée avec plaisir par-tout où elle auroit pû être nécessaire, pour lui donner des preuves d'un sincere attachement à ses intérêts, & d'union à sa personne. Je ne dus pas me repentir de ce compliment. Jacques répondit, que quand bien même il auroit trouvé les Anglois en guerre avec les François, il n'auroit dû songer qu'à vivre en paix avec un prince, qui de la couronne de Navarre, avoit été appellé, de même que lui, à celle de France, » étant raisonnable, dit-» il, de faire toujours vaincre le mal » par le bien »; mais qu'il avoit eu une double joie, de quitter une couronne amie de la France, pour une

autre qui ne l'étoit pas moins. La feue reine fut citée en cette occasion, mais sans un seul mot de louange. 1603.

Comme ce prince voulut après cela m'entretenir plus long-tems, & plus familiérement, il me fit monter sur le plus haut degré de son estrade. Je pris ce moment pour lui faire mon compliment particulier, dont il me remercia affectueusement. Il ne me cacha pas ce qu'on lui avoit mandé de Paris, des discours attribués au roi, à moi & à mon frere, après son retour d'Ecosse. Il m'avoua qu'il les avoit crus vrais pendant quelque tems; mais qu'il avoit découvert que tout cela n'étoit qu'un artifice des ennemis communs, qui lui rendoit plus odieux ceux qui avoient recours à de pareils moyens, pour s'ouvrir un chemin à la domination universelle. Il tomba ici d'une étrange maniere sur les Espagnols, ce qui dut faire un grand plaisir à Nassau, qui n'étoit pas assez éloigné, pour qu'il n'en pût entendre quelque chose, & aux députés flamands, qui se tenoient *incognito* dans la foule, parce qu'ils n'avoient pu jusqu'à ce

1603. jour, obtenir audience: Il qualifia en toute rigueur leur malignité à allumer le feu dans tous les états voisins du leur; il protesta qu'il s'opposeroit à leurs injustes desseins; il parla du roi d'Espagne, comme d'un homme trop foible d'esprit & de corps, pour donner entrée dans sa tête aux grandes chimères de ses prédécesseurs. Je prenois assez de plaisir à ce discours pour chercher à le faire durer. Je dis au roi d'Angleterre, qu'il étoit fort heureux de n'avoir appris à si bien peindre les Espagnols, que sur le malheur d'autrui; qu'il n'en étoit pas de même du roi de France. J'apportai pour preuve, ce qu'ils avoient fait depuis une paix aussi solemnelle que celle de Vervins, la révolte de Biron, la guerre de Savoye, & quelques autres griefs. J'ajoutai que tel étoit l'artifice du conseil d'Espagne, que pour donner le change à l'Europe sur ses propres torts, on le voyoit toujours commencer par se plaindre le premier; conduite aussi dangereuse, que celle que les Espagnols pratiquoient encore ordinairement, de ne traiter avec leurs voisins, que

is l'intention de les perdre, par la
urité même que donne un traité. 1603.
ques repartit qu'il sçavoit bien tout
a. En un mot, je ne pus plus dou-
que le ressentiment qu'il montroit
itre l'Espagne devant tant de té-
oins, ne fût aussi sincere que vio-
it. Le premier rayon d'espérance
mmença de ce moment à luire
ur moi.

De ce propos, le roi d'Angleterre
ssa à celui de la chasse, pour laquel-
il me fit voir une passion extrême.
me dit qu'il sçavoit bien que je n'é-
is pas un grand chasseur; que la
rt qu'il m'avoit attribuée dans sa
ise ne me regardoit pas comme mon-
eur de Rosny, mais comme ambas-
deur d'un roi, qui n'étoit pas moins
plus grand chasseur, que le plus
and p[illegible]ce du monde; à quoi il
outa avec la derniere politesse, que
enri avoit raison de ne pas me me-
er à la chasse, parce que je lui étois
lus utile ailleurs; & que si j'étois chas-
eur, le roi de France ne pourroit pas
être. Je lui répondis que Henri ai-
noit tous les exercices; mais sans
u'aucun lui fît jamais abandonner le

soin de ses affaires, ni l'empêchât de se
1603. faire rendre un compte exact par ses ministres; bien éloigné de l'aveugle crédulité du roi d'Espagne pour le duc de Lerme. Sur quoi Jacques me dit, que sans doute j'avois eu bien de la peine à régler les finances, & à résister aux importunités des grands du royaume, & il en rapporta des traits, dont j'avois moi même perdu la mémoire. Il me demanda ensuite brusquement, & en s'interrompant lui-même, comment se portoit le roi de France. Je jugeai aisement, à l'air dont cette question me fut faite, qu'il étoit vrai qu'on avoit voulu persuader à ce prince que Henri ne pouvoit pas vivre longtems après sa derniere maladie; qu'il y avoit ajouté foi, & que cette prévention seroit le plus puissant motif qui l'empêcheroit de contracter avec la France, ne pouvant faire beaucoup de fond sur un roi enfant. Je m'attachai à le détromper de tous ces faux bruits, & j'y réussis. Il ajouta seulement, qu'on lui avoit encore dit une chose de Henri, dont il étoit bien fâché, que les physiciens de ce prince, (c'est le nom qu'il donna à ses

médecins)

decins) lui avoient interdit la chaſ- 1603.
Je répliquai à ſa majeſté, que ce
oit qu'un conſeil, dont lui même
ɪit bien de profiter; en effet, il
it failli à ſe rompre un bras à la
ſſe; & il me rapporta la maniére
t cet accident lui étoit arrivé.
Lorſque je mandai au roi cet en-
it de notre converſation ſur la
ſſe & ſur ſa ſanté, il m'écrivit de
: au roi d'Angleterre, que ſui-
t l'avis des médecins, il chaſſoit
s modérément qu'auparavant; &
il s'étoit trouvé, depuis que j'étois
ti, à la mort de cinq ou ſix cerfs, ſans
moindre incommodité. » Hé bien!
ne dit le roi d'Angleterre, toujours
ur la chaſſe; vous avez envoyé de
na chaſſe au comte d'Aremberg;
omment penſez-vous qu'il ait pris
ette courtoiſie? elle ne lui a été nul-
ement agréable: il dit que vous ne
avez fait que pour montrer qu'on
aiſoit plus de cas de vous que de lui;
n quoi il a raiſon; car je ſçais bien
aire différence entre le roi mon fre-
e, & ſes maîtres, qui m'ont envoyé
n ambaſſadeur, qui ne peut ni mar-
her ni parler; il m'a demandé au-

1603. » dience dans un jardin, parce qu'il » ne peut monter dans une chambre ». Jacques me demanda si l'ambassadeur espagnol qu'on lui envoyoit avoit passé par la France; & sur ce que je lui répondis qu'oui, « l'Espagne, dit-il, » m'envoie un ambassadeur postillon; » afin qu'il aille plus vîte, & qu'il » fasse nos affaires en poste: » c'est ainsi qu'en toute occasion il invectivoit contre les Espagnols. Taxis, courier-major de sa majesté catholique, avoit en effet pris la route de Flandre par la France, pour se rendre de-là à Londres, & il avoit fait ce voyage avec beaucoup de précipitation; mais il n'avoit ordre que de découvrir les intentions du roi d'Angleterre: le véritable ambassadeur étoit Vélasque, connétable de Castille, qui partit après lui.

Jean Taxis, comte de Villa-Mediana.

Jean-Ferdinand de Velasco, duc de Frias.

Jacques voulut sçavoir après tout cela (car il n'arrêtoit pas long-tems sur une même matiere) si j'allois au prêche à Londres. Sur la réponse que je fis que j'y allois. » Vous n'êtes donc » pas résolu, me dit-il, de quitter la » religion, comme on me l'a fait en» tendre, à l'exemple de Sancy, qui

cru par-là bien assurer sa fortune,
t par une permission de Dieu, a 1603.
uit tout le contraire ». Je traitai ce
port de calomnie, & je dis que ce
y avoit peut être donné lieu, c'est
on me voyoit en France ami de
sieurs ecclésiastiques, & souvent
té par le nonce du pape. » Traitez-
ous le pape de sainteté, reprit-il?
Oui, répartis je, pour m'accommo-
er à l'usage établi en France. » Il
ilut me prouver que cet usage of-
soit Dieu, auquel seul convient
e qualité. Je répliquai, que je ne
yois pas faire un plus grand mal
: lorsqu'on donne, comme on fait
vent aux princes, des qualités qu'on
t bien qu'ils ne méritent pas. Il
parla de du Plessis, & parut pren-
quelqu'intérêt à sa fortune & à son
: il me dit que je ne devois pas
iblier tout à-fait; qu'il avoit à la
ité très-grand tort d'avoir publié
dernier livre sous son nom, parce
:, par les qualités qu'il y prenoit,
bligeoit le roi de France à s'élever
tre ce livre; mais que cela n'empê-
it pas qu'on ne dût toujours se
venir des services qu'il avoit rendus

1603. à l'eglise réformée. Il ne me dit rien ni de la Hollande ni du duc de Bouillon: il trouva seulement que Henri avoit fort bien fait de châtier le duc de Savoye, qui étoit, dit-il, un homme inquiet & ambitieux.

Je crois n'avoir rien oublié d'important de tout ce qui me fut dit par le roi d'Angleterre dans ma premiere audience. Quand il voulut qu'elle finît, il rentra dans son cabinet, en me disant qu'il étoit tems que j'allasse souper & me reposer. Je fus salué & abordé, en sortant de la chambre, par l'amiral Howard, mylords Montjoye & Staffort, & le grand chambellan. Le chevalier Asquins, en me reconduisant hors l'enceinte du château, me parla de son dévouement à sa majesté très-chrétienne, & de la passion qu'il avoit d'être de mes amis. Le comte de Northumberland m'en dit autant en me ramenant jusqu'à la riviere. Aucun de tous les seigneurs Anglois n'a plus d'esprit, de capacité, de courage, & même d'autorité. Il me témoigna avoir beaucoup d'envie de conférer avec moi dans un tête à tête sur les affaires présentes.

ne donna assez à entendre, quoi-
l parlât en mots couverts, qu'il 1603.
oit pas content du gouvernement;
l blâmoit la plus grande partie des
ons du roi; enfin qu'il n'avoit pas,
r le dire, un fort grand fonds de
ité, ni même d'estime pour Jac-
s. Il n'est pas nécessaire de dire
quelle réserve & quelle circons-
ion j'entendis tenir un pareil dis-
rs.

a Déclaration si précise du roi
ngleterre contre l'Espagne avoit
mencé à me donner quelque espé-
e qu'on se tourneroit insensible-
t à la cour de Londres contre
cour. Il se passa dans l'intervalle
ma premiere & de ma seconde
ence, plusieurs choses qui aug-
terent encore mes espérances. Un
nolique anglois, & Jésuite, (c'est
que fut d'abord divulguée cette
ire) fut arrêté sur les terres d'An-
erre, dans un bâtiment de passa-
& ayant subi l'interrogatoire, il
essa qu'il s'étoit ainsi déguisé
délivrer l'église catholique de
reffion du nouveau roi d'An-
erre, s'il ne rétablissoit la religion

1603. romaine dans ses états, seule, ou du moins avec un avantage égal à celui dont y jouissoit la réformée, & s'il ne se déclaroit de même contre les Protestans de Hollande; que huit autres jésuites avoient conspiré avec lui dans le même dessein, & qu'ils étoient actuellement répandus aux environs de Londres, pour chercher les occasions de se défaire de ce prince. Il est certain que ce bruit étoit faux quant à la personne de cet Anglois si suspect, qui n'étoit point un (1) Jésuite, mais un simple prêtre séminariste. Si l'on avoit bien approfondi de même toutes les autres circonstances, je crois qu'il se seroit réduit à fort peu de chose; mais c'est ce qu'on ne fit pas. Jacques prenant d'abord ombrage, suivant le caractere de son esprit, s'imagina que si le comte d'Aremberg ne lui demandoit pas son audience, ce n'étoit point qu'il fût malade, mais qu'il feignoit de l'être, & qu'il attendoit que les prétendus conjurés achevassent leur

(1) M. de Thou, non plus que M. de Sully, ne donnent aucune part aux jésuites dans cette conspiration, qui est la même dont il va être parlé plus bas. *Liv.* 129.

ıp, ou du moins par leurs brigues 1603.
ıs le royaume, ils occasionnassent
: révolution qui l'auroit dispensé de
hercher le roi.
On ne sçauroit croire jusqu'à quel
nt fut poussé à la Cour ce soupçon,
t frivole qu'il étoit. La reine ap-
choit de Londres dans le même
ıs; c'étoit, dit-on, pour favoriser
›rigue Espagnole, & le roi en pa-
si troublé, qu'il fit partir incon-
:nt le comte de Lénox, avec ex-
sse défense à cette princesse de
tinuer son voyage. Soit que ce
ıte ne pût, ou qu'il n'eût pas envie
réussir, la reine n'obéit point. Lé-
: fut rappellé, & le roi n'en de-
ura que plus intrigué. A son exem-
les courtisans, les ministres, &
ticulierement la vieille cour, im-
: des maximes du regne précédent,
ımencerent à s'élever fortement
tre la reine & contre l'Espagne.
rappella la conduite & la politique
lisabeth, qui avoit vécu dans une
ɔétuelle défiance avec la cour de
drid. On lui prodiguoit en ce mo-
ıt les louanges dont on avoit été si
re, & l'on murmuroit de l'indiffé-

rence qu'on avoit montrée pour
1603. sa mémoire; sans oublier qu'il avoit presque fallu me faire violence pour me ranger à l'exemple commun.

Je crois que pendant tout cela, les partisans espagnols n'étoient pas peu en peine; car au lieu qu'on ne parloit auparavant que de paix & de neutralité avec tout le monde, rien n'étoit plus commun alors que d'entendre dire, qu'il n'y avoit aucune sûreté à contracter avec l'Espagne, bien loin qu'on pût faire aucun fond sur ce qu'elle appelloit son amitié & son alliance; que l'Ambassadeur de cette cour n'avoit osé se présenter dans Londres, & qu'assûrément il n'y viendroit pas, dans la crainte d'y être l'objet, & peut-être la victime de l'indignation publique. On opposoit à la conduite de sa majesté catholique, celle de sa majesté très-chrétienne. On trouvoit de la part de Henri, un procédé si franc & si éloigné de toute supercherie, qu'il se faisoit sentir par lui-même. Il n'auroit pas, disoit on, envoyé en Angleterre, l'homme de son royaume qui lui étoit le plus nécessaire, pour tramer une fourbe-

rie indigne de tous les deux. Je n'aurois pas moi-même, en quittant la cour, laissé le champ libre à la malignité de mes envieux, pour venir jouer un de ces personnages, dont la suite la plus ordinaire est de se voir en même tems deshonoré, & sacrifié à la haine publique. Enfin si l'union des deux couronnes, que je proposois, n'étoit pas tout ce qu'on pouvoit faire de mieux, c'étoit du moins ce que l'on pouvoit faire de plus sûr; car que pouvoit l'Espagne, tant que l'un des deux rois alliés ne courroit aucun hazard, qui ne lui fût commun avec l'autre? C'est ainsi qu'on discouroit quelquefois dans le conseil, & en présence du roi d'Angleterre, à la satisfaction de ceux de ses conseillers qui prenoient nos intérêts, & qui ne négligoient aucune occasion d'y amener ce prince. Mylord Montjoye, dont je fis mon ami intime, parce qu'il faisoit une profession presque publique d'attachement à la France, s'y employoit de tout son pouvoir. 1603.

Mais tout cela ne dissipoit qu'une partie de mes craintes. Je trouvois tant d'autres obstacles, que je retombois

presque aussi-tôt dans le découragement. La reine m'en paroissoit elle seule, un presque absolument insurmontable. Je ne craignois guére moins le Secrétaire Cecil, Il étoit alors séparé de ses anciens amis, & il s'étoit réuni aux Ecossois. Je tâchois de pénétrer le vrai motif de ce changement, car j'étois fortement persuadé qu'il ne falloit rien attendre de sincére, de cet homme artificieux. Peut-être espéra-t'il se rendre maître en assez peu de tems, du parti écossois, pour n'en faire ensuite qu'un seul avec les Anglois, qu'il n'avoit abandonnés qu'en apparence ; mais ces seigneurs écossois étoient si difficiles à manier, & si fort en garde contre les Anglois, qu'il ne pouvoit ne pas échouer au milieu de ses efforts ; & lui-même étoit trop pénétrant, pour ne l'avoir pas senti mieux que personne. Aussi, disoit-on, & je me rangeai de ce sentiment lorsque j'eus mieux connu les allures de ce secrétaire, qu'il n'avoit recherché les Ecossois, actuellement confidens & favoris de sa majesté, que pour se faire connoître & se rendre nécessaire à ce prince;

1603.

que quand il en seroit venu là, il sçauroit bien attirer tout à lui, se servir du nom & de l'autorité du roi, pour réduire au silence la reine, les Anglois, & les Ecossois eux mêmes, ou au moins ne laisser à ceux qu'il jugeroit à propos, que quelque ombre de faveur, & reprendre alors son véritable caractère. Ce qu'il y a en ceci de plus singulier, c'est qu'il n'est pas hors de vraisemblance, que cet homme si rusé, ne fût lui-même la dupe des Ecossois, qui feignoient d'être la sienne. Etoit il possible que Cecil, connu de toute l'Angleterre pour l'esprit le plus ambitieux & le plus convoiteux de gouverner, qui ait jamais été, ne fût méconnu que d'eux seuls ? mais ils sçavoient aussi, que l'oreille seule du prince ne suffit pas pour se maintenir à la tête des affaires. Ils n'en avoient pas la moindre teinture ; & le secrétaire seul pouvoit la leur donner. 1603.

En supposant la faction écossoise un parti assûré à la France, il restoit un grand doute à lever, sçavoir, si les Anglois, ce peuple si fier, se laisseroit donner la loi dans son propre état, par des étrangers ; & encore par les

Ecossois, de tout tems l'objet de
1603. leur aversion. Il eût fallu de plus être assûré que ceux ci demeureroient toujours en possession de la personne du roi, au lieu que l'amitié qu'il avoit déja commencé à témoigner aux comtes d'Essex & de Southampton, & à milord Montjoye, prouvoit assez qu'il pouvoit leur échapper. Pour dernier malheur, les deux rois de Suéde & de Dannemarc, dont les représentations auroient pû être d'un grand poids pour fixer ce prince, si, constamment unis avec Henri, on les avoit vûs concourir dans tous ses desseins, ou ne le faisoient pas, ou le faisoient si foiblement, que leur exemple n'étoit pas capable d'inspirer une grande résolution. Dans les fréquentes conférences que j'eus avec eux, en présence du comte de Mare, de milord Montjoye & du chevalier Asquins qui s'y trouvérent trois fois, sans aucune qualité que celle d'amis communs, ils me donnérent les meilleures paroles du monde. Leur aversion pour l'Espagne, parut égaler la mienne. Ils en vinrent jusqu'à composer une espéce de projet, dans lequel ils ratifioient tout ce

.e Henri pourroit faire pour eux tous,
même jusqu'au partage des con- 1603.
êtes qu'ils convenoient qu'il feroit
·ile de faire, moyennant une liaison
rable & bien cimentée. Mais hors
là, ils ne se souvenoient plus de
qu'ils venoient de promettre. Ils
voyoient plus que des obstacles,
· lesquels ils gardoient en ma pré-
ıce un profond silence; conduite
:arre, & qui me fit connoître à
els esprits j'avois affaire.

Milord Montjoye me dit un jour
ıfidemment, qu'il s'étoit trouvé à
e assemblée de ces ambassadeurs,
laquelle on n'avoit admis que des
ıseillers de sa majesté, & les dé-
tés des états; qu'au lieu d'y tra-
.ller à se fortifier mutuellement dans
bonnes résolutions, chacun n'a-
it cherché qu'à tirer son épingle du
ı. Il me fit un précis de leurs dé-
érations. Le député Danois repré-
ıta que son maître possédoit à la vé-
é une grande étendue de païs, mais
rile pour la plus grande partie,
plus à charge que profitable, par la
:arrerie de sa situation; que la sou-
ssion & la docilité qu'il trouvoit

1603. dans ses peuples, étoient un avantage inutile pour lui, parce que la prodigieuse différence de leurs coûtumes & de leurs mœurs faisoit, qu'il ne pouvoit ni les entendre, ni eux s'entendre eux-mêmes; qu'il étoit actuellement occupé à chercher les moyens d'établir un réglement général & uniforme, qui ne lui permettoit pas d'y mêler aucune autre entreprise. Le Suédois excusa le sien, sur ce que le roi de Pologne son neveu, n'ayant pas oublié ses prétentions sur la couronne de Suéde, & au contraire paroissant disposé à les renouveller plus vivement qu'auparavant, il ne pouvoit, sans une extrême imprudence, s'engager dans une guerre étrangere, lui qui avoit tout à craindre dans le sein de ses états. Barneveld au nom de tous ses confréres, s'expliqua d'une maniére si différente de ses complaintes ordinaires, que j'avoue que je ne sçais quel pouvoit être le but de cet étrange procédé. Il ne parla qu'avec mépris de l'Espagne. Il trouva dans la mutinerie des Espagnols, & dans les forces des Etats, des ressources suffisantes pour les tirer de l'oppression. Il parut

: plus déſeſpérer du ſuccès d'Oſten-
: comme auparavant ; & fit entre- 1603.
›ir que ſes maîtres avoient conçu
ı deſſein capable de les dédomma-
:r avec avantage de cette perte,
ıand même elle leur arriveroit. Les
iniſtres Anglois prenant pour leur
xte, cette parole du roi d'Angleter-
, que tout nouveau roi, s'il a tant
it peu de conduite, doit du moins
ıſſer paſſer l'an & jour, avant que
: faire la moindre innovation, con-
ırent tout d'une voix, qu'il falloit
tendre, & l'on s'en tint à cette con-
ıſion. Examinez un peu attentive-
ent tous ces eſprits du Nord (2),
›us trouverez qu'ils ſe reſſentent tou-
urs quelque peu du climat : peu de
vacité dans l'eſprit, peu de reſſour-
s dans l'imagination, peu d'arrêt
ıns la réſolution, aucune teinture de
›nne politique. L'exemple d'Eliſa-
:th eſt une exception à cette régle,
ıi n'en eſt que plus glorieuſe pour
:tte grande reine.

2) Les tems ſont ıangés, & je ne dou- pas que ſi l'auteur voit aujourd'hui, il ne rendît juſtice à la ſageſſe & à la politi- que de quelques-unes des cours du Nord.

1603. Il ne me manquoit plus que d'être aussi parfaitement au fait du conseil d'Espagne, que je l'étois de ceux de la Grande-Bretagne & du Nord; c'est-à-dire, de sçavoir au juste quel étoit le véritable objet de cette couronne, quelles propositions elle avoit déja faites au roi d'Angleterre; comment elles avoient été reçues; enfin quel biais elle alloit prendre, pour arriver à ses fins; car c'étoit ne sçavoir rien, ou fort peu de chose, que d'être instruit que le roi d'Espagne cherchoit à détacher l'Angleterre de la France & des Pays-Bas. On soupçonnoit qu'il se tramoit quelque chose de bien plus important; l'avis du chanoine de Cantorbery en insinuoit déja quelque chose, & il paroissoit d'autant moins à négliger qu'Aërsens & Barneveld en assûroient tous les deux en même tems la vérité, l'un à Paris, & l'autre à Londres. Je fis sur cela toutes les recherches possibles. Milords Cobham & Raleich me parlérent conformément à cet avis; & ce qui dut me faire le plus d'impression, c'est que le comte de Northumberland, que j'avois gagné

l'offre d'une pension considéra-
à titre de présent, m'envoya 1603.
secrettement & à l'heure que je
ouchois, faire par son secrétaire
port qu'on va voir.
epuis le moment où le roi
ies est monté sur le Trône d'An-
rre, me dit ce secrétaire, le
l'Espagne n'a point cessé de le
iter, soit par ses propres agens,
ux des archiducs, soit par les Ca-
ques anglois, d'entrer avec lui
une ligue offensive & défensive
e la France & les Provinces-Unies
appelle leurs ennemis communs. Il
en oublié pour lui persuader qu'ils
nt l'un & l'autre, mais particulié-
nt sa majesté britannique, des
s si clairs sur plusieurs provin-
le la France, qu'il lui seroit hon-
de ne s'en pas servir dans un
où l'épuisement de cette cou-
e lui donnoit si beau jeu. Voici
en venir à bout, l'accommo-
ent qu'il lui a d'abord proposé :
ander conjointement & en même
, à la France, la restitution de
Normandie, de la Guyenne &
Poitou, pour le roi d'Angleterre,

1603. de la Bretagne & Bourgogne, pour le roi d'Espagne; sur le refus fondre dans ces provinces avec toutes leurs forces réunies. Sa majesté catholique a même offert de retirer pour cet effet toutes celles qu'elle a dans les Pays Bas; bien plus, de renoncer à tous ses droits sur les Provinces-Unies, & de leur accorder la liberté, après laquelle elles soupirent; comptant bien que moyennant cette grace, elles voudront bien grossir la ligue, & concourir dans tous ses desseins. Le roi d'Angleterre n'ayant rien répondu à toutes ces magnifiques propositions, sinon qu'elles étoient prématurées, & qu'il vouloit commencer par connoître ses nouveaux sujets, & affermir sa domination, l'Espagne a bien vu que cette réponse étoit un honnête refus, & s'est rabattue à tâcher d'obtenir de ce prince, puisque son goût ne le porte pas à rentrer de vive force dans ses anciennes possessions, de favoriser du moins les provinces françoises, dans le dessein où elle lui a fait entendre qu'elles étoient de s'ériger, à l'exemple des Suisses, en ré-

›lique indépendante. On lui a fait
hose toute facile. Les provinces, a· 1603.
ı dit, ne sont qu'attendre impa-
nment l'occasion de secouer un
g insupportable. Les émissaires
›agnols, secondant ces disposi-
ns, y ont fait entendre par-tout,
'il ne tenoit qu'à elles de jouir d'un
me profond, sans taille, aides,
garnisons militaires, à l'abri des
ıx couronnes leurs protectrices;
qu'elles n'avoient aucun sujet d'ap-
'hender, ni le ressentiment de Hen-
ni les violences de ses troupes,
ce qu'on alloit lui susciter tant
utres embarras, qu'il seroit bien
ligé de les laisser se prescrire à
es-mêmes des loix. On ne dit
ınt, ajoutoit le secrétaire du com-
de Northumberland, ce que Jac-
es a répondu à cette seconde pro-
sition. On conjecture qu'elle na pas
mieux reçue que la premiere,
sque les émissaires Espagnols ont
contraints de changer plusieurs
s de systême, en parlant à sa ma-
é britannique, ou de présenter de
ıveau le même, successivement
ec plusieurs modifications. Tantôt

1603. ils lui ont offert toutes les forces, & lui ont ouvert tous les trésors de l'Espagne, pour s'en servir contre la France, à telle expédition qu'il voudroit, sans rien exiger pour retour, sinon qu'il ne feroit aucun traité, sans l'y appeller; & qu'il ne se mêleroit en aucune maniére de son différend avec la Flandre. Tantôt ils se sont réduits à demander pour toute grace qu'il ne donnât aucun secours aux Provinces-Unies.

Si ce rapport & tout cet exposé étoient vrais, il faudroit en conclure, que la France venoit de courir, sans le sçavoir, un fort grand danger; puisqu'un seul mot d'approbation du roi Jacques, faisoit fondre sur elle l'orage le plus terrible. Mais j'avoue que pour moi, je trouvai la chose si extravagante, & si dépourvue de toute vraisemblance, que de quelques endroits qu'elle ait été confirmée, je ne crois pas que l'Espagne ait jamais songé à rien ptoposer au roi Jacques, de pareil aux premieres propositions qu'on vient de voir. Supposons toutes difficultés levées entre l'Espagne &

ngleterre, pour l'armement & le tage., ce qui n'étoit pourtant pas ine petite discussion, conçoit-on it ce que la différence de relion, d'intérêts, de maximes & de eurs, auroit fait naître de difficul, soit entre elles, soit avec les ovinces Françoises, qu'on suppose ccord avec elles? 1603.

L'article qui concerne les Provins-Unies, détruit lui seul tout ce ojet. Si l'Espagne commence par subjuguer, cette couronne & lle d'Angleterre ne pouvoient ignor que cette entreprise seule étoit pable d'anéantir, ou de reculer squ'à un tems considérable, l'exétion de leurs communs desseins; rce que la France ayant une fois nnu que le retardement de cette nquête faisoit son salut, feroit son aire propre de celle des Etats. Si Espagne comptoit mettre dans ses térêts ces provinces, elle ne se mpoit pas moins lourdement; il y a point d'offre, sans en excepter lle même de la liberté, qui eût été pable de les rapprocher de leur plus ortelle ennemie; encore moins de

1603. les porter à l'aider dans ses conquêtes ; & quelles conquêtes ? contre leur ancien & unique allié. Je sçais de quelle maniere ont toujours pensé les députés des Etats. Jamais ils n'ont cessé de dire que l'Espagne les trompoit ; que l'Angleterre les jouoit ; que la France étoit la seule, qui fût bien intentionnée pour eux ; si quelquefois ils ont parlé d'une maniére différente, comme dans la conférence, dont il vient d'être fait mention ; c'étoit ou pour faire faire de plus grands efforts encore aux François, en leur faveur, ou pour faire prendre aux Anglois les mêmes sentimens pour eux que la France. Croit-on d'ailleurs que l'Espagne elle-même eût pu se porter à relâcher des pays, qui lui étoient acquis?

A l'égard des avis donnés à Henri & à moi sur ce sujet, ni le chanoine de Cantorbery, ni Barneveld, qui ne doit avec Aërsens être compté que pour un, parce que celui-ci le tenoit de l'autre, ne sont pas des cautions suffisantes. Le premier peut bien avoir été trompé ; & le second, avoir cherché à nous tromper. Cette tromperie n'étoit pas inutile à l'avancement de

s affaires. Pour les trois milords ,
éfere si peu à leur rapport, que 1603.
es soupçonne au contraire d'avoir
les seuls véritables auteurs de
e cette pièce ; de l'avoir con-
ée ensemble ; & ensuite de l'avoir
entée, avec différens changemens,
roi d'Angleterre, à moi, aux dé-
s des Etats, & au public, pour
r le rôle d'importans : elle est tout-
it dans leur caractere, Quant à
pagne, je croirois aisément qu'elle
roit pas été fâchée de voir cou-
ces bruits, & même, qu'elle au-
volontiers travaillé à les accré-
r, non dans l'intention qu'ils par-
ssent jusqu'aux oreilles de sa ma-
é britanique, bien loin de l'en
retenir sérieusement ; mais pour
ffler la discorde, & pour augmen-
le nombre des séditieux dans les
vinces de France, qui s'y trou-
ent intéressées. C'est en ces termes
j'en écrivis à Henri, qui tan-
prenoit tout ceci pour une super-
rie des Etats afin d'accélérer la rup-
e entre lui & l'Espagne ; tantôt le
yoit vrai de la part de l'Espagne,
ui rien ne coûtoit à entreprendre,

dans l'envie de le perdre, & dans l'espérance de profiter de l'inexpérience du roi d'Angleterre. Je lui mandai qu'en traitant tous ces complots de chimériques, ce qui étoit le parti qu'il devoit prendre, il n'en falloit pas moins faire attention à tout ce qui se passoit du côté du Poitou, de l'Auvergne, du Limosin, du pays d'Aunis, enfin de toute la Guyenne, où ils étoient capables de produire les mêmes mauvais effets, que s'ils avoient été véritables.

1603.

Le lendemain de mon audience, 23 Juin, jour où sa majesté britannique fit une promotion de chevaliers, elle me fit dire, qu'elle m'accordoit une seconde audience, pour le jour où je la lui avois demandée, c'est à dire, le mercredi 25; que je m'y rendisse à deux heures après midi, avec peu de monde, pour éviter la foule; & afin de pouvoir, disoit-elle, s'entretenir plus librement avec moi, seul à seul. Je fus accompagné cette fois depuis Londres jusqu'à Grenvich, par Milord Hume, grand-écuyer d'Ecosse, qui avoit eu l'honneur de voir & d'entretenir en

France sa majesté très chrétienne.
pris quelques rafraîchissemens dans 1603.
chambre, en attendant qu'on
introduisît chez le roi. Je fus abor-
en cet endroit par le petit (3) Ed-
ont, qui me tint de longs discours,
se plaignant qu'on ne le traitoit pas
nme le méritoient ses services pas-
& son intelligence dans les affaires
France. Le Comte de Northumber-
ıd mit fin à cette conversation, en
nant m'avertir de passer dans la
ambre du roi.

Je n'y fus pas plutôt entré, que
Prince se leva; &, après avoir
mmandé que personne ne le suivît,
me conduisit au travers de plu-
urs cabinets & appartemens dé-
bés, dans une petite galerie, d'un
ez mauvais goût. C'est e- cet en-
oit que se passa notre entretien. Je
commençai par des remercimens
ce prince, de ce qu'il me donnoit
ıe occasion de m'ouvrir à lui sur le

(3) Cet Edmont, plutôt, Egmond, oit été agent, puis ıbassadeur d'Elisa-th auprès de Henri IV, pendant les guerres de la Ligue, & il avoit en effet une parfaite connoissance des affaires de France.

1603. ſujet de ma commiſſion, ſans réſerve & ſans témoins. » Non pas, lui dis» je, que le roi mon maître m'eût » envoyé pour rien exiger de lui, » mais pour ſçavoir ſes intentions dans » des choſes où leurs majeſtés pou» voient avoir un égal intérêt, & » pour s'y conformer, comme fait un » bon frere aux deſirs de ſon frere ». Le roi d'Angleterre me répondit que la maniere dont il voyoit bien que le roi de France & moi agiſſions avec lui, méritoit qu'il n'eût rien de caché pour moi, & qu'il alloit en effet me découvrir tout ce qu'il avoit de plus ſecret dans le cœur. Il fit après cela en deux mots, le plan aſſez juſte des affaires politiques de l'Europe, » dans laquelle il s'agiſſoit, dit-il, de » conſerver l'équilibre entre trois puiſ» ſances égales à peu de choſes près ». (Il vouloit parler des maiſons de Bourbon, d'Autriche & de Stuart). Il dit que de ces trois puiſſances, la maiſon d'Autriche en Eſpagne, étoit la ſeule qui cherchât à ſe faire pencher de ſon côté, par l'eſprit de domination dont elle étoit poſſédée; que la connoiſſance de cet injuſte deſſein

ısoit que le roi de France & lui, ıoiqu'en apparence en paix avec cette 1603.
ıuronne, étoient pourtant réellement, ais couvertement en guerre avec el- ; que l'Espagne ne l'ignoroit pas; ıais qu'elle ne pouvoit s'en plaindre, ur en ayant donné l'exemple la pre- ıiere à tous deux : à Henri, par ses aisons avec le Maréchal de Biron : les mal intentionnés de France, ır le secours qu'elle avoit donné au uc de Savoye, en guerre avec sa ma- ıſté très-chrétienne, par l'entreprise ır Genève, enfin par plusieurs autres ıanœuvres semblables, à lui, en dé- haînant les Jésuites & la faction ca- ıolique Angloise. L'aventure du Jé- ıite, comme on voit, n'avoit obtenu ue trop de créance dans son esprit; ue de part & d'autre tout cela n'étoit egardé que comme des causes impar- ıites de guerre, qu'on ne pouvoit ıieux faire que de laisser tomber, par- e qu'on étoit à deux de jeu, en conti- ıuant, comme auparavant, à favoriser ous-main les ennemis de l'Espagne, auf à prendre des mesures plus effica- es, si elle s'avisoit de faire la premiere a démarche d'une rupture ouverte.

1603. Je louai un discours si sensé, & effectivement il méritoit de l'être. Je n'aurois même rien eu à y repliquer, si je n'avois apperçu en même tems dans celui qui me le tenoit, un penchant à la paix, ou plutôt à la paresse & à l'inaction, qui démentoit ses paroles, & sembloit me dire qu'après avoir peu promis, il ne tiendroit rien du tout. C'est ce qui me fit répondre à sa majesté britannique, que le plan de conduite qu'elle venoit de tracer avec l'Espagne, étoit fort du goût de sa majesté très-chrétienne; que Henri craignoit seulement qu'il ne fût pas suffisant pour les empêcher d'éprouver un jour les cruels effets du ressentiment de cette couronne. Je m'attachai en ce moment à lui en peindre le caractere, avec les couleurs les plus naturelles. Je fis envisager à Jacques tout ce qu'elle avoit dévoré depuis cent ans; comtés de Flandres & de Bourgogne, royaumes de Grenade, de Navarre & de Portugal, empire d'Allemagne, états de Naples & de Milan, toutes les Indes, & peu s'en étoit fallu, la France & l'Angleterre: l'une & l'autre de ces deux couron-

nes n'ayant l'obligation de leur conservation, après la fermeté d'Elisabeth & de Henri, qu'à l'heureux incident de la révolte des Pays-Bas; & je conclus que comme il seroit indispensable pour Jacques, aussi-bien que pour Henri, d'entrer un jour en guerre déclarée avec l'Espagne; afin de sapper les fondemens d'une si vaste domination, il étoit de toute nécessité d'en concerter dès aujourd'hui les mesures, pour ne rien faire de contraire à cet objet; que c'étoit tout ce que j'avois à demander à sa Majesté, avec un moyen qui assurât provisionellement la conservation des Provinces-Unies. » Mais, dit le roi d'Angleter- 1603.
» re, quelle meilleure assistance vou-
» lez-vous que le roi de France & moi
» nous donnions aux Pays-Bas, que
» de les comprendre avec nous dans
» un traité général de pacification &
» de partage entr'eux & l'Espagne,
» à des conditions dont nous nous
» rendions caution; afin que s'il ar-
» rive que l'Espagne y manque la pre-
» miere, ce prétexte juste nous met-
» te les armes à la main pour l'en chas-
» ser tout-à-fait? Je consens, ajouta-

» t-il, en ſuppoſant que cela arrive,
1603. » à régler avec vous des-à-préſent, » avec quelles forces nous l'exécute» rons, & quels moyens nous em» ployerons ». Jacques ne ſentoit pas tous les inconvéniens de cet accord de partage qu'il propoſoit entre l'Eſpagne & les Etats, ou bien il cherchoit adroitement à ſe défaire de moi. Le conſeil d'Eſpagne n'auroit pas manqué de paroître déférer à cette propoſition, mais pendant les longueurs de cette diſcuſſion, ſur-tout dans une cour qui fait d'une extrême lenteur l'un des points de ſa politique, Oſtende, qui étoit aux abois, tomboit au pouvoir de ſon ennemi, & y entraînoit une partie de la Flandre; la Hollande & Zélande ſe déſuniſſoient du parti; l'Eſpagne s'affermiroit cependant dans ce qu'elle poſſédoit, & prépareroit d'une maniere plus infaillible, le coup dont elle engloutiroit le reſte de cet état.

Je priai ſa majeſté britannique de vouloir bien faire une refléxion ſérieuſe ſur ces conſidérations, que je venois de lui expliquer. Ce prince demeura quelque tems dans le ſilence, comme un homme qui penſe pro-

fondement, après quoi il me dit d'un ton de voix foible & hésitant, qu'il convenoit que j'avois raison; que la chose étoit de grande conséquence; qu'il y avoit souvent réfléchi : malgré cela, qu'il n'y avoit pas encore assez pensé, & qu'il m'avoit attendu pour lui aider à se déterminer. Je sentis en ce moment tout ce que ce prince ne vouloit pas me dire, & je crus que je ne devois pas balancer à l'attaquer jusques dans son dernier retranchement. Je lui dis donc, en répondant plutôt à sa pensée qu'à ses paroles, que toutes les fois que cette question avoit été agitée dans son conseil, lorsqu'il avoit vû ses ministres lui tenir un langage différent du mien, sa majesté auroit pû aisément se convaincre qu'ils y étoient poussés par quelque intérêt personnel; qu'il n'y avoit point ici de matiere à l'irrésolution; qu'après une infinité d'examens, il ne seroit pas plus clair qu'après un seul; qu'il étoit d'une nécessité indispensable d'empêcher l'Espagne de subjuguer le reste des Pays-Bas, parce qu'après cela elle pourroit, avec les seules forces qu'elle employoit à cette conquête, tomber

1603.

fort rudement sur la France & l'Angleterre. Sans rendre ici tous les mauvais offices que je pouvois rendre à ces conseillers Anglois, en dévoilant une partie de leurs intrigues, j'en dis assez sur ce sujet au roi d'Angleterre, pour lui faire sentir que je n'ignorois pas qu'ils avoient cherché à lui faire employer contre la France les forces que je voulois lui persuader de tourner contre l'Espagne.

1603.

Jacques entra de lui-même dans ce que je voulois lui faire juger de ce conseil. Il me dit qu'il étoit fort éloigné de penser comme quelques-uns de ses courtisans, au sujet de ces vieilles prétentions de l'Angleterre sur la France; qu'outre que la conjoncture & la politique présente des affaires ne permettoient pas qu'il s'en occupât sérieusement, il regardoit ces prétendus droits comme annullés par la divine providence, qui donne & transporte à son gré les couronnes, & par le tems, qui y a mis une prescription plus que centénaire, paroles qu'il répéta plusieurs fois; que cette considération ne l'arrêtant point, il pouvoit m'assurer d'avance que quelle que pût être sa der-

niere résolution, du moins il ne laisseroit point les Provinces-Unies, ni 1603. même Ostende, au pouvoir des Espagnols; que je ne pouvois lui en demander davantage pour le moment présent, ni le presser de conclure, sans en avoir communiqué avec deux ou trois de ses ministres, dont les lumieres, aussi bien que le désintéressement lui étoient connus; qu'il étoit d'ailleurs en état, après les refléxions que je venois de lui faire faire, de ne plus se laisser surprendre par la voie de la passion des préjugés; enfin, qu'il m'instruiroit dans peu de ce qui pouvoit me rester à connoître de ses sentimens & de sa derniere volonté.

J'aurois bien souhaité de ne pas finir si-tôt sur cette matiere; mais Jacques coupa court, en me répétant que nous acheverions le reste une autre fois, & qu'il vouloit me parler du duc de Bouillon. Il m'avertit que les députés de l'électeur Palatin l'avoient fort sollicité en faveur de ce duc; mais que n'étant pas assez au fait de toute cette affaire, il n'avoit voulu s'engager à rien, dans la crainte de favoriser un rebelle. Il me fit rapporter tout ce qui

s'étoit passé ; ce que je fis succinctement ;
1603. la chose parloit d'elle même. Ce prince me donna sa parole qu'il ne se mêleroit jamais de cette affaire, quelque instance que pût lui en faire le Palatin ; non plus qu'il souhaitoit, dit-il, qu'on se mêlât mal-à-propos des affaires des Catholiques en Angleterre. Je connus aisément par le ton dont ces dernieres paroles furent proférées, qu'elles renfermoient une espéce de reproche.

Il faut sçavoir, pour entendre de quoi il est ici question, que quelque tems avant la mort d'Elisabeth, les partisans de l'Espagne ayant, comme à l'ordinaire, les Jésuites à leur tête, exciterent des brouilleries dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne. La religion leur servit de prétexte, quoique la politique en fût le véritable objet ; soit que le roi d'Espagne, comme ses flatteurs le lui faisoient entendre, crût avoir des droits assez bien fondés sur la couronne d'Angleterre, pour se porter ouvertement comme prétendant, après la mort de la reine ; soit qu'il ne cherchât qu'à susciter au successeur d'Elisabeth des embarras assez grands, pour ne pas lui permettre de s'occu-

per d'autre chose. Les Jésuites se firent assez mal-à-propos, ce semble, des querelles à cette occasion, avec les prêtres catholiques anglois séculiers. La principale fut qu'ils voulurent créer un certain archiprêtre (4), dont ceux-ci ne purent s'accommoder. La chose fut portée au pape, qui par des raisons que j'ignore, ne favorisa en cette rencontre, ni les Jésuites, ni l'Espagne; au contraire, il écouta très-favorablement les prêtres séculiers, qui avoient député à Rome trois des leurs, ayant un passe port de la main du secrétaire Cécil lui-même; ce qui est une preuve qu'Elisabeth crut devoir appuyer les sé- 1603.

(4) Le cardinal d'Ossat, dans sa lettre du 28 mai 1601, à M. de Villeroi, dit, » qu'à la suggestion » d'un Jésuite Anglois, appellé le » pere Personio, ou » Parsons, recteur du » collége des Anglois » à Rome, & dévot du » roi d'Espagne, s'il » en fût oncques, le » pape créa en Angleterre un certain archiprêtre, auquel » il veut que tous les » ecclésiastiques, & » encore tous les autres Catholiques » d'Angleterre, répondent & croient. » Par ce moyen, » ajoute-t-il, on pense faire ce qu'on » voudra de la plus » grande partie des » Catholiques d'Angleterre.

1603. culiers; & qu'elle regarda les autres, comme ses véritables ennemis. Henri en jugea comme Elisabeth, & l'intérêt commun lui dicta d'abord de soutenir auprès du pape les prêtres anglois contre la cabale espagnole.

Voilà de quoi les ennemis de la France avoient abusé auprès du roi Jacques (5), pour lui insinuer que Henri n'avoit prêté son appui aux prêtres Anglois, qu'à dessein de se les attacher à lui-même, avec les mêmes vues que l'Espagne. Il ne me fut pas difficile de détromper le roi d'Angleterre. Je lui fis entendre que Henri regardant comme une chose de la der-

(5) Le roi d'Angleterre n'avoit pas tort de prendre de mauvaises impressions contre la France à ce sujet. Le même cardinal donne à entendre que l'objet des politiques du parti espagnol, étoit de s'en servir, pour unir ensemble le pape, le roi de France, le roi d'Espagne & les Catholiques Anglois, afin de mettre sur le trône d'Angleterre un roi catholique; mais il est vrai aussi qu'Henri IV, non-seulement ignoroit cet objet, mais encore qu'il s'accordoit avec Elisabeth dans des vues toutes contraires. Ce fait est rapporté dans le Septénaire, *ann.* 1604.

niere conséquence, de ne pas jetter le corps entier des Catholiques de la Grande-Bretagne dans le parti de l'Espagne, il n'avoit pu se dispenser de paroître les autoriser en plusieurs points; mais que bien loin d'avoir porté la chose jusqu'à entrer avec eux dans des complots préjudiciables à son autorité, il n'avoit eu en vue au contraire, que de s'opposer à leur ennemi commun, & qu'il auroit abandonné ces Catholiques, dès le moment qu'il les auroit vu eux-mêmes s'écarter de leur devoir. 1603.

Jacques se montra si satisfait de cette explication, qu'il m'entretint des réglemens qu'il méditoit d'apporter dans les affaires des Catholiques romains de son royaume, » par mes avis, » disoit-il, & du bon plaisir de Henri ». Il eut dans la suite plusieurs occasions de se convaincre encore mieux que je ne lui en avois point imposé, sur-tout par le moyen d'une lettre que lui écrivit de Paris le nonce du pape au sujet des Catholiques anglois. Jacques y répondit plus obligeamment que n'a coutume de faire la cour de Londres aux lettres de celle de Rome, & non

seulement il prit dans l'affaire dont il
1603. vient d'être parlé, le même parti que la bonne politique avoit suggéré à Henri, déterminé, peut-être par les raisons que je lui en avois apportées; mais il semble encore que pour s'assurer du parti Catholique anglois, il aima mieux avoir recours au pape & à ses ministres, qu'à aucun prince étranger. Le pape ne fut pas de son côté insensible à cette avance (6). Un nommé Colville lui ayant dédié un livre, qu'il avoit composé contre ce prince, n'étant encore que roi d'Ecosse; sa sainteté ne voulut, ni recevoir cet ouvage, ni permettre que l'auteur demeurât dans Rome. Je tiens ce fait de Henri, qui me le manda afin que j'en

(6) Il faut croire, ou que sa sainteté n'avoit eu aucune part dans le dessein politique que je viens de marquer, après le cardinal d'Ossat, ou que voyant qu'il avoit échoué, elle forma celui de gagner, s'il étoit possible, le roi d'Angleterre qui montra au commencement tant de bonne volonté aux Catholiques, que le bruit se répandit qu'il alloit le devenir lui-même, & qu'il n'avoit feint d'être de la religion prétendue réformée, que pour monter sans obstacle sur le trône.

fisse usage auprès du roi d'Angleterre, & sa majesté l'avoit sçu par les lettres que mon frere lui écrivoit de Rome. 1603.

J'appris, en sortant de chez le roi, que ce prince devoit partir le lundi suivant pour aller au-devant de la reine. Je jugeai que ce voyage de sa majesté pouvoit faire que l'audience qu'elle venoit de me promettre pour le dimanche 29, fût la derniere que j'obtiendrois; & comme je craignois de ne pouvoir consommer ma négociation dans une seule, je me déterminai à lui en faire demander une avant celle du dimanche. Jacques me fit répondre, qu'il ne pouvoit l'accorder, tout son tems étant rempli jusqu'au dimanche; mais qu'il enverroit ses ministres me trouver le vendredi 27, pour conférer avec moi, & pour préparer les matieres.

Je vis en effet arriver chez moi, le vendredi à trois heures après midi, l'amiral Howard, les comtes de Northumberland & de Mare, milord Montjoy, lieutenant général en Irlande, & le secretaire Cécil, qui porta la parole. Après le premier compliment, il me dit que le roi d'An-

gleterre croyoit ne pouvoir mieux
1603. montrer à sa majesté très-chrétienne qu'il connoissoit parfaitement & sa bonne foi en traitant avec lui, & en même tems sa capacité dans les grandes affaires, qu'en se remettant sur elle de tout ce qu'il y avoit à faire pour secourir Ostende, & pour soutenir les Etats.

Je vis d'abord où tendoit cet artifice du secretaire, de donner aux paroles que j'avois dites au roi d'Angleterre de moi-même, un sens & une étendue que je n'avois point voulu y mettre. Je lui répondis qu'à la vérité le roi mon maître auroit fort souhaité qu'on prît en Europe quelques mesures pour empêcher l'invasion de la Flandre par l'Espagne; mais que bien éloigné de m'envoyer faire la loi à sa majesté britannique, il ne sçavoit pas lui-même à quoi s'en tenir sur les affaires de ces Provinces, dont l'état actuel ne lui étoit pas même bien connu; qu'on pouvoit donc s'épargner la peine de chercher à pénétrer ce que Henri avoit décidé dans son esprit par rapport aux Etats, parce que dans la vérité, il n'avoit encore rien dé-

il n'y avoit rien autre chose
e de ce que j'avois dit à sa 1603.
:itannique, sinon que quand
:oit bien s'y prêter, je croyois
ui répondre qu'elle ne trou-
int sa majesté très-chrétienne
dispositions contraires aux
& qu'en un mot, je n'étois
r rien autre chose, que pour
s intentions du roi & du par-
Angleterre.
epartit que dans ce qu'il ve-
ire, il n'avoit eu aucun des-
: surprendre, mais seulement
endre parler sur les affaires
, pour voir si l'on n'avoit
aginé dans le conseil de
ielque moyen propre à le-
lifficultés dont on trouvoit
s que toute cette entreprise
nplie, qu'elle paroissoit im-
:l convint, en exposant ces
:s difficultés, qu'un accord
des Provinces-Unies avec
, étoit, dans les circons-
:sentes, la perte de ces Pro-
ısuite raisonnant sur la faus-
ition qu'entre cet accord &
re déclarée avec l'Espagne,

il n'y avoit aucun milieu, il fit voir
1603 que la guerre convenoit encore moins que l'accord à l'Angleterre déja épuisée, & dans la conjoncture des grandes dépenses qu'entraîne un couronnement, & il conclut encore plus clairement que la premiere fois, que c'étoit à la France à entrer seule dans l'exécution de ses projets. Il ajouta seulement que l'Angleterre pourroit être en état de les seconder dans un an. Le lieu commun des richesses & de la puissance de la France ne lui manqua pas, il chercha à me piquer de vanité, enfin il s'y prit avec toute l'adresse possible, pour m'amener au point de déclarer que le roi de France, résolu à faire de l'affaire des Etats la sienne propre, ne demandoit à l'Angleterre d'autres graces, que celle de la neutralité, qu'il auroit sans doute accordée avec joie.

Je montrai à Cécil, en souriant à ces dernieres paroles, qu'il m'avoit tendu inutilement ce piége. Je lui dis, que sans répondre sérieusement à des propositions, que je voyois bien qu'il n'avoit faites que pour me faire parler, il me suffisoit de lui faire re-

narquer une chose qu'il devoit sentir uſſi bien que moi, c'eſt que l'An- 1603.
leterre, en laiſſant agir quelque tems a France ſeule, avant de ſe joindre elle, au lieu de jetter des fondemens d'alliance avec elle, n'en jettoit ue de divorce, parce que l'une vouroit jouir des conquêtes qu'elle auoit faites pendant ce tems là, & que 'autre demanderoit ſans doute à les artager. Je dis, en m'adreſſant à Céil perſonnellement, que cela n'empêchoit pas que je ne me trouvaſſe d'acord avec lui, ſi la propoſition de s'uir avec la France dans un an, avoit té ſincere de ſa part, parce que le roi le France ne demanderoit pas mieux ue de différer juſqu'à ce tems là la léclaration de guerre contre l'Eſpagne, dont il me parloit; la guerre ouverte ne convenant pas mieux à la France, dans la ſituation préſente de es affaires, qu'elle convenoit à l'Angleterre.

Je crus devoir encore répéter en cet endroit, & de la maniere la plus ntelligible, que je n'étois pas venu proposer au conſeil d'Angleterre une déclaration de guerre des deux rois de

France & d'Angleterre à l'Espagne ;
1603. mais représenter seulement que la bonne politique ne vouloit point qu'on laissât opprimer les Provinces-Unies, faute d'un secours qu'on pouvoit leur donner, sans intéresser le repos du reste de l'Europe, & conférer avec sa majesté britannique uniquement sur la nature de ce secours, & sur les autres moyens dont on pouvoit se servir pour le présent & pour l'avenir, en faveur des Flamands. Les conseillers du roi prirent la parole pour me remercier de la sincérité avec laquelle je venois de parler ; & Cécil ne trouvant rien à me répondre, me dit qu'il en alloit conférer avec sa majesté, qu'ensuite il en communiqueroit avec les députés des Etats, & en ma présence même, si je le souhaitois ; à quoi je n'eus garde de m'opposer : cela dit, nous nous séparâmes.

Le comte d'Aremberg ayant longtems remis de jour en jour à demander son audience, envoya enfin prier le roi d'Angleterre de l'en dispenser tout-à-fait, à cause de son incommodité, & de lui envoyer seulement une personne de son conseil pour

onférer avec lui. Jacques ne se mon-
'a pas content de cette façon de pro- 1603.
éder. Il lui accorda pourtant ce qu'il emandoit, & ce fut Cécil qu'il charea de cette commission. Cécil, qui toit bien informé des bruits qui couoient déja sur lui, ne voulant pas en ette occasion donner prise à la médiınce, chercha à s'en excuser, & il pria u'on lui donnât du moins un adjoint; 'est-à-dire, un témoin de ses acons & de ses paroles, quoiqu'il ne it pas semblant de le recevoir en cette ualité. Ce seul fait prouve sans relique contre Cécil, qu'il n'étoit rien ıoins qu'assuré de la faveur qu'il vouoit qu'on crût en public qu'il posséoit sans réserve. On lui associa Kainos, Ecossois.

D'Aremberg ne sortit point du ompliment ni des paroles les plus énérales. Lorsqu'on le pressa de enir au fait, il répondit qu'il étoit omme d'épée; qu'il n'entendoit ien à négocier; qu'il n'étoit venu que pour entendre ce que le roi l'Angleterre voudroit lui faire dire, & qu'après lui, son maître enveroit un homme du métier: paroles

de si imprudent. On a peine
de gens aussi fins que sont
gnols. Cette lourdise leur n
coup dans le conseil du ro
terre. Elle fit donner de
une partie de ceux qui l
soient. Si elle ne fit pas écl
seul coup les desseins de l
comme elle pouvoit le fai
qu'elle fut réparée par l'a
autres partisans de cette c
ayant Cécil lui-même à leur t
qu'il pût faire, pour persuad
traire. On l'oublia même t
lorsqu'on entendit dire que
sadeur espagnol, qu'on com
ne plus attendre, alloit arri
attendoit sans doute cette
pour travailler au dénouem
me préparoit, & le reste de
lers parut retomber dans

npagnées d'offres auxquelles rien
résisteroit, une partie de ces con- 1603.
lers se mit à travailler à liquider
mémoire des dettes de la France
des Etats envers l'Angleterre, afin
e d'un côté, les sommes contenues
ns ce mémoire, de l'autre, les tré-
s de l'Espagne répandus dans Lon-
:, ne trouvassent rien à leur
euve.

Ce qu'il y eut de particulier dans
. réception du dimanche 29 Juin,
st que tous les gentilshommes de ma
te eurent l'honneur d'être traités à
ier chez le roi, & moi, celui d'être
mis à sa table. Sa majesté m'en ayant
t avertir, j'arrivai à Grenvich sur
dix heures. J'assistai avec ce prince
service divin, où il y eut sermon.
ne me dit rien en particulier, jus-
'au moment où l'on se mit à table.
entretien ne roula que sur la chasse
sur le tems qu'il faisoit. La cha-
ır étoit excessive & beaucoup plus
ınde qu'elle n'a coutume de l'être à
ndres dans ce mois. Jacques ne fit
eoir que moi & Beaumont à sa ta-
e, où je ne fus pas peu surpris de
ir qu'on ne le servit qu'à genoux.

Le milieu de la table étoit occupé par
1603. un surtout en pyramide, couvert des plus riches vaisselles, & même enrichi de pierreries.

Le discours fut le même pendant une grande partie du repas, qu'il avoit été auparavant, jusqu'à ce que s'étant présenté une occasion de parler de la feue reine d'Angleterre, le roi le fit, & à mon grand regret, avec quelque sorte de mépris. Il alla jusqu'à dire que dès long-tems avant la mort de cette princesse, il conduisoit d'Ecosse tout son conseil, & disposoit de tous ses ministres, dont il étoit mieux servi & mieux obéi qu'elle même. Il demanda ensuite du vin, sa coutume est de n'y mettre jamais d'eau ; & tenant son verre à la main vers Beaumont & moi, il but à la santé du roi, de la reine & de la famille royale de France. Je lui rendis son salut, & je n'oubliai pas non plus ses enfans, il s'approcha de mon oreille, lorsqu'il les entendit nommer, & me dit tout bas, que le premier coup qu'il alloit boire seroit à la double union qu'il méditoit de faire entre les deux maisons royales. Il ne

m'en

:n avoit jusques-là pas dit un seul
t, & il ne parut pas que le moment 1603
il prenoit pour m'en parler, fut
n choisi. Je ne laissai pas de rece-
r cette proposition, avec toutes
marques possibles de joye, & je
ondis aussi tout bas, que j'étois sûr
e Henri ne balanceroit pas, lors-
'il s'agiroit de faire choix entre son
1 frere & allié, & le roi d'Espagne,
i l'avoit déja fait rechercher pour le
:me sujet. Jacques surpris de ce que
venois de lui apprendre, m'apprit
on tour, que l'Espagne lui faisoit
ur son fils les mêmes offres de l'In-
ite, qu'au roi de France, pour le
uphin. Ce prince me parut être en-
:e dans tous les sentimens où je l'a-
is laissé; quoiqu'il ne me donnât
cune occasion de l'en entretenir en
rticulier. Il me dit seulement de-
nt tout le monde, qu'il approuvoit
it ce qui s'étoit dit dans la derniere
nférence, entre ses conseillers &
oi, qu'il ne laisseroit point accabler
; Etats, & qu'on arrêteroit le lende-
ain, la maniére de leur prêter du
:ours. Il donna ordre pour cet effet,
ie ses conseillers vinssent le lende-

1603. main après-midi à Londres, pour y conclure cette affaire chez moi, & je crus que ces paroles m'autorisoient suffisamment à remettre sur l'heure entre les mains de sa majesté britannique, un modéle de traité, que j'avois apporté tout dressé, ce que je fis en présence de ses ministres. Ayant trouvé le moyen de répandre dans la conversation, quelques plaintes contre les pirateries des Anglois sur les François, le roi témoigna que cela étoit arrivé contre son intention. Il se fâcha même contre l'amiral Anglois, qui voulut soûtenir ce qui avoit été fait. Il quitta enfin la compagnie, pour aller se mettre au lit, où il lui étoit assez ordinaire de passer une partie de l'après dînée, quelquefois même jusqu'au soir.

Le voyage que Jacques devoit faire, ayant été rompu, ou différé, je comptai que je retrouverois aisément le moment de lui dire ce qui me restoit, & je me consolai d'avoir fait si peu de chose ce jour-là : car malgré tout ce qui venoit d'être dit, de conclusion, & de secours aux Etats, je ne me dissimulois pas que les choses

n'étoient encore nullement au point où je les aurois voulu, puiſque le roi d'Angleterre me renvoyoit encore pour les finir, aux mêmes perſonnes que je ſçavois n'être rien moins que bien intentionnées. Barneveld & les députés n'en tiroient pas non plus un heureux préſage, loin de ſe croire parvenus à la Ligue offenſive & défenſive de la France & de l'Angleterre avec eux, dont ils s'étoient quelquefois flatés. Ils réſolurent de faire un dernier effort auprès de moi, pour s'aſſurer du moins de la France. 1603.

Barneveld eut ſoin pour cela, de ſe rendre chez moi, avant tous les autres. Après m'avoir témoigné ſes allarmes ſur la diſpoſition préſente des affaires, & ſur les effets de l'arrivée de l'ambaſſadeur Eſpagnol, qu'on diſoit toujours fort proche, il me dit que les Hollandois déſeſpérés, alloient tout abandonner & chercher un aſile hors de leurs provinces. Barneveld connut par ma réponſe, que je n'étois point la dupe de ſes exagérations; je lui dis, que c'étoit le conſeil Anglois, & non pas moi, qu'il étoit queſtion de perſuader;

1603. parce qu'au fond, je sentois assez que la situation des Etats étoit embarrassante. Il voulut me prouver que si l'on n'obtenoit rien du roi d'Angleterre, la politique demandoit que la France se chargeât seule & ouvertement de la cause des Provinces-Unies, pendant que leurs forces n'étoient pas encore parvenues au dernier dégré d'épuisement. Je repondis à Barneveld, qu'il me demandoit une chose qui n'étoit pas en mon pouvoir, n'étant venu à Londres, que pour faire, s'il étoit possible, une association avec les Anglois, ou pour connoître les raisons qui la leur feroient refuser.

Nous parlâmes ensuite des villes marquées pour ôtage. Barneveld m'apprit que Cecil étant en conférence avec Caron, l'un des députés Flamands, lui avoit fait entendre que l'Angleterre étant résolue de maintenir la paix avec l'Espagne, elle vouloit que les Hollandois lui fissent cession de ces places, pour sa fureté, & que tout ce qu'il lui avoit promis, c'étoit de les tenir en neutralité, jusqu'à fin de payement. Barneveld qui vit

que cet objet me paroiſſoit auſſi intéreſſant qu'il l'étoit en effet, me fit connoître, mais avec toute la réſerve que doit avoir un homme, chargé, ſous le ſerment, du ſecret de ſon conſeil, que les Etats y avoient mis ſi bon ordre, qu'il reſteroit bien des difficultés à lever au conſeil de Londres, avant qu'il pût ſe voir en poſſeſſion de ces villes; mais auſſi il en inféra, pour me faire arriver à ſon but, que devant s'enſuivre une nouvelle guerre entre l'Angleterre & les Provinces-Unies, c'étoit pour cela même qu'il me preſſoit inſtamment de joindre les forces de la France avec les leurs, ſans quoi il n'y auroit aucune égalité entre les parties. J'avouai au député, que je ne pouvois blâmer la réſolution de ſes maîtres, mais que le roi de France ne pouvoit que les plaindre en cette occaſion, n'étant pas en état de les ſoûtenir de vive force, contre l'Eſpagne & l'Angleterre enſemble. 1603.

Tous les députés Flamands revinrent en corps l'après midi, pour aſſiſter à la conférence, & peu de momens après eux, arriverent les con-

1603. seillers Anglois, nommés par sa majesté. Cecil portant la parole pour tous, comme à l'ordinaire, commença par dire très-succinctement, que le roi d'Angleterre vouloit bien s'intéresser en faveur des Etats, & se retournant vers moi, il me demanda si ce n'étoit pas-là ce que je souhaitois, & le véritable objet de ma commission. Je cachai ce que l'air brusque de ce secrétaire ne me faisoit déja que trop deviner, & au lieu de lui répondre directement, j'adressai la parole aux députés, & leur dis que deux grands rois voulant bien prendre part dans leurs affaires, c'étoit à eux à en marquer l'état au juste, afin qu'on pût avec une pleine connoissance, proportionner le secours au besoin qu'ils en avoient. Barneveld fit à son ordinaire, un tableau des miseres où l'Espagne les réduisoit, qu'il rendit le plus touchant qu'il put. Pour venir à quelque chose de plus précis, il dit, qu'ils s'agissoit de chasser entiérement les Espagnols de la Flandre. Que les Etats s'assuroient de pouvoir y parvenir dans l'espace d'un an, par les moyens qu'il déduisit en cette sorte, que toutes les

ces des Provinces-Unies montoient 1603.
ouze ou quinze mille hommes d'in-
nterie, non compris les garnisons,
à trois mille de cavalerie; outre
iquante vaisseaux en état de servir
uellement, avec une artillerie & des
initions proportionnées; qu'il ne
gissoit de rien autre chose, sinon
e les deux rois fissent monter toutes
; forces au double, en fournissant
reil nombre de tout ce qui est mar-
é ci-dessus.

Je me doutai bien que de pareil-
propositions n'alloient être reçues
ère favorablement, & pour ne pas
roître autoriser les députés, dans
s prétentions véritablement exces-
es, je dis à Barneveld, qu'il auroit
avoir plus d'égard à ne demander
e ce qu'on pouvoit lui accorder.
demandai ensuite à Cecil, d'un
n qui renfermoit une espéce de som-
ation, qu'il me dit nettement la vo-
nté de son maître, sur ce qu'on ve-
it de lui exposer. Cecil me repon-
:, que sa majesté britannique n'au-
it pas été fâchée de se maintenir
ec tous ses voisins dans une paix
elle & sincere; qu'autant qu'on pou-

1603. voir juger de l'état de la France, par les simples apparences, sa majesté très-chrétienne étoit sans doute dans les mêmes sentimens; cependant que sur les remontrances que j'avois faites au roi d'Angleterre, ce prince se déterminoit à prendre le milieu entre les desirs des Etats & les siens propres, c'est-à-dire, qu'il consentoit à prêter sous-main du secours aux Provinces-Unies; qu'il viendroit peut-être un tems, où l'on pourroit faire mieux, mais que pour le présent, elles n'avoient rien à attendre davantage.

Les députés ne pouvant douter que cette résolution ne fût très-sérieuse, se retirerent pour conférer entre eux sur la proposition de Cecil, qui continuant son discours pendant ce tems-là, me dit que le roi d'Angleterre étoit bien d'accord à la vérité de favoriser les Etats, mais qu'il n'avoit nulle envie de se ruiner pour eux. Il évita d'entrer dans aucun détail sur la nature de ces secours prétendus, afin qu'on ne pût dans la suite le rappeller à ses promesses, & à quelque engagement positif; il dit seulement, qu'en cas que l'Espagne portât son ressentiment

jusqu'à attaquer personnellement les 1603.
rois protecteurs de la liberté de la Flandre, afin que toutes choses fussent égales des deux côtés, il falloit que pendant que la France contribueroit de huit mille hommes d'infanterie & de deux mille chevaux, l'Angleterre n'en fournît pour sa portion, que la moitié, non plus que d'une escadre qu'il feroit besoin de tenir sur la côte d'Espagne, & d'une seconde dans les Indes; encore déclara-t'il que l'Angleterre n'avoit aucun autre fonds pour l'entretien de ces forces, que l'argent que la France lui devoit; lequel lui seroit rendu dans deux ans & qu'elle vouloit bien sacrifier à la cause commune.

Je ne vis qu'avec beaucoup de mécontentement, que le secrétaire Anglois cherchoit ainsi à rompre tout accord, en s'éloignant, de dessein formé, de l'état de la question, & en ne faisant que des difficultés anticipées. Je lui répondis, en cachant mon indignation le mieux que je pus, qu'un discours si vague n'étoit point ce qu'il falloit présentement; qu'il s'agissoit avant toutes choses, de régler

sans équivoque, ce qu'on feroit actuel-
1603. lement en faveur des Provinces-Unies, pour le secours d'Ostende ; qu'après cela, soit que le conseil de sa majesté britannique se portât à la guerre, ou qu'on s'y vît forcé par l'Espagne, il y auroit bien d'autres considérations à faire, sur les suppositions suivantes: que cette couronne n'attaquât qu'un des deux rois, ou qu'elle les attaquât tous deux, qu'ils se déclarassent eux-mêmes les aggresseurs, qu'ils fissent des conquêtes dans les Pays-Bas sur les Espagnols,

Pour faire voir encore davantage à Cecil qu'il n'effleuroit pas seulement la matière, je lui fis remarquer, qu'en cas de la rupture de l'Espagne, dont il venoit de parler, afin que la supériorité fût du côté des deux rois, celui de france, outre vingt mille hommes qu'il faudroit qu'il jettât en Flandre, ne pourroit se dispenser d'en envoyer autant sur les frontiéres de Guyenne, Languedoc, Provence, Dauphiné & Bresse ; sans parler des Escadres de Galeres, qu'il faudroit avoir pour s'assurer la Méditerranée; qu'il étoit nécessaire d'entrer dès-à-

présent dans ces détails, tant afin de prendre plus sûrement toutes ces mesures, que pour ne pas s'exposer à mille discussions, capables de troubler la bonne intelligence entre les deux princes alliés. 1603.

Répondant ensuite plus directement aux paroles de Cecil, je lui dis, que je ne voyois pas par quelle raison il vouloit faire porter au roi de France, toute ou la plus grande partie de la dépense d'une guerre, qui lui seroit commune avec le roi d'Angleterre; que si par de pareilles prétentions, le conseil britannique cherchoit à ruiner Henri, il entendoit bien mal ses propres intérêts; que ce conseil ne faisoit pas encore attention, qu'en stipulant de part & d'autre toutes dépenses égales, la France ne pouvoit d'ailleurs manquer d'en faire de particuliéres, peut-être plus grandes encore, telles étoient celles pour la défense de ses côtes de Terre & de Mer, qui en tenant une partie des forces ennemies diverties de ce côté, ne seroient pas moins utiles à l'Angleterre qu'à la France elle-même. J'ajoutai, que pour toutes ces raisons, il me sem-

bloit que le conſeil d'Angleterre prenoit bien mal ſon tems pour redemander les ſommes prêtées à la France ; que Henri bien éloigné de cette idée, ne m'avoit donné aucun ordre là-deſſus ; que je ſçavois ſeulement, par la place que j'occupois dans le conſeil des finances, que ſon intention étoit de s'acquitter par payement d'année en année, ſelon qu'il en étoit convenu avec la feue reine, & qu'il s'attendoit à rembourſer dans le courant de la préſente, deux cens mille livres ; mais qu'encore une fois le conſeil britannique prenoit une fort mauvaiſe voie, pour parvenir à cet acquit, en montrant par des défiances & des difficultés déraiſonnables, qu'il ne viſoit qu'à épuiſer la France de plus en plus, conduite odieuſe, & bien éloignée de celle de Henri, qui dans toutes ſes actions ne montroit que de la bonne foi, & ne travailloit que pour l'utilité publique.

1603.

Mes paroles ne firent aucune impreſſion ſur les aſſiſtans ; au contraire je vis mes Anglois prendre feu, & proteſter que ſi on vouloit les obliger à quelque choſe de plus, l'Angle-

terre abandonneroit tout-à-fait les Etats. Cecil acheva ſur-tout de ſe faire connoître à moi, dans cette conférence, pour ce qu'il étoit. Il n'uſa que d'expreſſions doubles, de propos vagues, & de faux donnés à entendre; parce qu'il ſentoit bien que la raiſon n'étoit pas de ſon côté. La modération & la ſincérité que j'oppoſois à ſes mauvaiſes ſubtilités, l'obligeoient à ſe jetter dans des contradictions, dont il rougiſſoit lui-même, lorſque d'un mot je lui faiſois ſentir le ridicule de ſes paroles. Tantôt croyant m'intimider, il m'exagéroit les forces de l'Angleterre, tantôt il cherchoit à faire valoir les prétendues offres de l'Eſpagne à ſa nation. Quelquefois il s'étudioit à arracher aux députés & à moi, quelqu'aveu dont il pût tirer avantage. Il ſuppoſoit même malignement, que nous avions dit des choſes auſquelles nous n'avions jamais penſé. Il alla juſqu'à vouloir mettre la diviſion entre les députés & moi, en faiſant tomber ſur moi ſeul, le refus d'aſſiſter ouvertement les Etats. Il s'aviſa de demander & de faire demander par ſes collegues, 1603.

1603. que la France payât sur l'heure à l'Angleterre, en déduction de ses dettes, quarante ou cinquante mille livres sterling, & il dit aux députés que c'étoit pour les employer à leurs besoins les plus pressans ; à quoi ils ajouterent, que le refus que j'en faisois, ne devoit être imputé qu'à moi seul, parceque je disposois, disoient-ils, de tout l'argent de France. Si tout le mérite de ceux qu'on appelle ordinairement de fins politiques, est de chercher ainsi à surprendre les cœurs droits, & à leur faire porter la haine de leur propre méchanceté, pendant que tout le fruit leur en reste à eux-mêmes, c'est en vérité quelque chose de bien méprisable qu'un politique. Ce qui me piquoit le plus, étoit de voir que ces ministres, qui n'étoient là que pour exposer les intentions du roi, y substituoient impudemment les leurs propres : car je sçavois bien, & la maniére seule dont ce prince leur avoit parlé en ma présence, me persuadoit qu'il leur avoit commandé tout le contraire de ce qu'ils faisoient.

Les députés qui étoient rentrés pen-

dant ce tems-là, s'étant retirés fort mécontens, comme on le juge aisément, & dans une plus grande perpléxité qu'ils n'étoient auparavant; Cecil changea une derniere fois de batterie. Il me dit, que puisque les choses étoient telles, que le roi de France ne pouvoit entrer en guerre que conjointement avec l'Angleterre, que celle-ci ne pouvoit le faire, si elle n'étoit payée de la France & des Etats, ce que ni l'un ni l'autre ne pouvoit faire actuellement, le mieux étoit que les deux rois continuassent à vivre amis; mais sans entrer dans aucun démêlé étranger. C'étoit là vrai-semblablement le véritable but du secrétaire, & depuis un si long-tems qu'il parloit, ces deux mots étoient tout ce qu'il avoit dit de sincère. 1603.

Comme je ne jugeai pas à propos de répondre à ce discours, les Anglois, croyant peut-être m'avoir amené à leur point, dirent qu'ils feroient rapport au roi de tout ce qui s'étoit passé dans la conférence, & qu'ils lui demanderoient une audience pour moi, où tout seroit

1603. conclu en deux mots sur ce pied; que suivant les apparences, cette audience seroit la derniere, & que j'y recevrois mon congé, ne restant plus rien à faire après cela. Si je gardai le silence en cette occasion, ce ne fut pas assurément que j'acquiesçasse à leurs raisons, au contraire, la maniére dont ils venoient encore de se déceler eux-mêmes, & de s'avouer en quelque façon menteurs & imposteurs, m'avoit donné pour eux le dernier mépris; mais je jugeai qu'en contestant, & en m'échauffant, loin de leur faire quitter une résolution qu'ils avoient concertée ensemble, je pousserois peut-être la chose jusqu'à une rupture, au lieu que dans les termes où nous en étions restés, l'amitié subsistant du moins entre les deux rois, & pouvant encore être cimentée par un double mariage, (car on en parloit publiquement) il se présenteroit peut-être dans la suite, quelque occasion plus favorable. Je ne désespérois pourtant pas encore absolument du succès de ma commission, parce que je croyois voir que le roi n'entroit pour rien

dans les desseins que ses conseillers s'efforçoient de faire réussir. 1603.

C'est de quoi je me proposai de m'assurer dans ma troisiéme audience : car je ne donne point ce nom à ma réception du Dimanche. Je l'avois fait demander par Cecil au roi. Ce prince envoya le chevalier Asquins me dire qu'il me l'accordoit pour le lendemain même de la conférence dont il vient d'être parlé ; & que je ne menasse avec moi que peu de personnes, parce qu'il vouloit s'entretenir particulierement avec moi, ce qui me fut encore confirmé de sa part, par Milord Oreladoux Ecossois, l'intime ami du comte de Mare, qui étoit le mien. Milord Hume & le vicomte Savar vinrent me prendre à Londres sur le midi, & me remirent, en débarquant à Grenvich, entre les mains du comte d'Erby, de la maison royale, qui me conduisit dans la chambre du roi. Je n'avois avec moi que quatre gentilshommes & deux secrétaires.

Le roi d'Angleterre me prit par la main, & défendant qu'on le suivît, il me fit entrer par son cabinet, dans

1603. ſes galeries, dont il ferma les portes. Il m'embraſſa deux fois avec des expreſſions qui marquoient combien il étoit ſatisfait du roi de France & de moi, & combien il étoit touché de ce que ſa majeſté très-chrétienne lui avoit envoyé l'homme de tout ſon royaume, qui lui étoit le plus néceſſaire. Il exigea que profitant de l'occaſion préſente, je lui parlaſſe ſans aucune réſerve. Ce moment me parut favorable pour me plaindre à ſa majeſté de ſes miniſtres. Je lui dis, après les rémercimens ordinaires, qu'il m'étoit plus avantageux en toutes maniéres de traiter avec elle qu'avec ſes conſeillers, qui après avoir fort mal exécuté ſes ordres dans la derniere conférence, n'avoient pas manqué ſans doute, de lui faire encore un rapport infidéle de ce qui s'étoit paſſé entr'eux & moi, & les députés Flamands, & je lui promis de lui faire un récit ſincère de tout, ſi elle vouloit me le permettre.

Le roi ayant agréé ma propoſition, je n'omis rien de ce qui s'étoit dit la veille. J'inſiſtai en particulier, ſur la propoſition de rembourſer actuelle-

ment l'Angleterre de l'argent prêté, & sur la calomnie contre sa majesté très-chrétienne & moi, dont on l'avoit accompagnée. J'ajoutai, que si après avoir rempli mes lettres à Henri, d'éloges de la générosité, de la prudence & de la parfaite amitié du prince auquel j'avois l'honneur de parler, & cela, parce qu'il m'y avoit autorisé par ses actions & ses paroles, je venois ensuite à tenir subitement un langage tout opposé, sans avoir rien à apporter que des difficultés toutes frivoles, le roi mon maître ne pourroit guère penser autre chose, sinon que j'avois traité en ministre flateur & peut-être infidele, les intérêts qui m'avoient été confiés. Outre qu'une pareille déclaration ne pouvoit passer que pour l'effét d'une intelligence décidée avec l'Espagne; d'où s'ensuivroit peut-être une rupture entre les deux rois, qui n'avoient pas moins d'intérêt que d'inclination, à demeurer toujours parfaitement unis. Je ne crus pas devoir balancer à révéler au roi d'Angleterre, qu'il y avoit plusieurs de ceux qu'il admettoit dans son conseil, qui n'étoient ni bien intentionnés, ni bien affec- 1603.

tionnés à sa personne ; que sans les lui
1603. nommer, il devoit regarder comme tels tous ceux qui se montroient assez peu zélés pour sa gloire & pour l'honneur de sa couronne, pour lui conseiller de se rendre sous le nom d'allié, l'esclave de l'Espagne ; que le plus sûr pour lui, étoit de se défier de tous ceux qu'il ne connoîtroit pas parfaitement, & d'en croire toujours plutôt ses propres lumieres, que la voix de ses ministres.

Ce n'étoit pas une chose bien difficile, que de faire entrer le roi d'Angleterre en défiance de ses ministres; il n'y étoit que trop naturellement porté. Le changement que je remarquai sur son visage, en entendant mes derniéres paroles, quelques gestes, quelques mots entrecoupés qui lui échappérent, me le persuaderent assez. Je crus même sentir, à n'en pouvoir douter, que soit par l'effet de cette défiance, ou par celui des louanges que je lui avois données, ce prince étoit enfin dans la disposition la plus favorable où je pouvois le souhaiter. Je saisis cet instant, pour jetter dans la conversation quelques propos géné-

raux d'un projet, par lequel la tranquillité de l'Europe entiére, quant à la politique & à la religion, pouvoit naître par le moyen de sa majesté britannique. Je m'arrêtai court après ce peu de paroles, comme si j'avois appréhendé de fatiguer ce prince par un trop long discours; mais je voyois bien qu'il n'étoit pas possible que la curiosité de Jacques ne fût piquée du peu que je venois de dire. Aussi me répondit-il, que je ne l'ennuiois point, & qu'il falloit sçavoir quelle heure il étoit. Il sortit & le demanda à ceux de ses courtisans qu'il trouva au bout de la galérie. On lui repondit qu'il n'étoit pas encore tout-à-fait trois heures. « Monsieur l'ambassadeur, me dit-» il, je veux rompre la partie de chasse » que j'avois faite aujourd'hui, pour » vous entendre jusqu'au bout; je suis » persuadé que cette occupation me » sera plus utile que l'autre. 1603.

Ce qui me détermina à faire un pas aussi hardi, que celui de communiquer au roi Jacques les grands desseins sur l'Espagne & sur toute l'Europe, qui avoient été concertés entre Henri & Elisabeth, c'est que j'étois persuadé

1603. que ce prince, déja porté intérieurement à l'alliance avec la France, n'avoit plus besoin pour le fixer dans cette résolution, que d'y être engagé par un motif grand & noble, & que d'un autre côté, ses ministres le rameneroient toujours à leur façon de penser, tant qu'il ne se soutiendroit pas contr'eux, par la persuasion qu'ils ne combattoient son avis, que parce qu'ils l'ignoroient. Cela ne m'empêcha pas de prendre une précaution, que je jugeai essentielle, & on va la voir.

Je repris donc la parole, sitôt que le roi se fut rapproché, & je lui dis, que sans doute il avoit quelquefois pensé, & avec beaucoup de raison, qu'un homme qui posséde les emplois & les dignités, dont on sçavoit que j'étois revêtu, ne quitte point sa place, sans un très-grand sujet; que j'étois dans ce cas; que quoique ma commission se bornât à demander l'union du roi d'Angleterre avec celui de France, je m'étois cependant proposé, avant que de sortir du royaume, d'entretenir sa majesté britannique de quelque chose d'inté-

niment plus considérable, sur l'opinion que la renommée m'avoit donnée de ses talens & de ses lumieres, mais que ce que j'avois à lui dire étoit tel, que je ne pouvois le lui révéler, sans m'exposer à me perdre, qu'après que ce prince se seroit engagé au secret, par le serment le plus solemnel. Jacques plus attentif que je ne sçaurois le dire, balança pourtant à faire le serment que je lui demandois; & pour s'en dispenser, il chercha à deviner de lui-même, ce que je pouvois avoir de si intéressant à lui communiquer. Lorsqu'il eût vu que les différentes questions qu'il me fit coup sur coup, ne le mettoient pas plus au fait, il me satisfit enfin par le plus terrible de tous les sermens; je veux dire, par celui du sacrement de l'Eucharistie. 1603.

N'ayant plus à craindre d'indiscrétion, je mesurai pourtant encore toutes mes paroles, & commençant par un point, que je sçavois intéresser le plus le roi d'Angleterre, je veux dire, par la religion, je lui dis, que quelque occupé que je lui parusse, des affaires & des grandeurs

purement mondaines, & quelqu'in-
1603. différent qu'il m'eut peut-être cru sur le chapitre de la réligion, il n'en étoit pas moins vrai que j'étois attaché à la mienne, jusqu'à la préférer à ma fortune, à ma famille, à ma patrie, & à mon roi même; que je n'avois rien négligé, pour porter le roi mon maître à l'établir en France par de solides fondemens, dans la vive appréhension où j'étois de la voir un jour succomber sous les efforts d'une faction aussi puissante, que celle qui réunit le pape, l'empereur, l'Espagne, les archiducs, les princes catholiques d'Allemagne, & tant d'autres corps & communautés, intéressés dans cette cause; que j'avois assez bien réussi jusqu'à ce jour, mais que peut-être je n'en avois obligation qu'aux conjonctures de pure politique, qui jettoient Henri dans le parti opposé à la maison d'Autriche; que ces circonstances venant à changer, ou moi, qui étois le seul à entretenir Henri dans ce plan de politique, venant à perdre ma place ou ma faveur, je ne voyois pas de quelle maniére le roi de France pourroit résister à un parti, que tout le monde & sa propre religion,

religion, lui dictoient d'embrasser; que cette considération m'avoit fait songer depuis long-tems à chercher pour l'exécution de ce dessein, une personne plus propre par son rang & sa puissance, que je ne l'étois à l'accomplir & à fixer Henri dans ses sentimens; que trouvant dans le prince auquel j'avois l'honneur de parler tout ce que je cherchois, mon choix n'avoit pas été difficile à faire; en un mot, qu'il ne tenoit qu'à sa majesté britannique d'immortaliser sa mémoire, en se rendant en quelque maniere l'arbitre du sort de toute l'Europe, par un dessein auquel elle paroîtroit toujours avoir mis la derniere main, quoique l'exécution ne la regardât pas davantage que sa majesté très-chrétienne. 1603.

Il ne restoit plus qu'à dire quel étoit ce dessein. J'en donnai d'abord au roi d'Angleterre une idée générale, sous celle d'un projet d'association entre tous les Etats & pays intéressés à abbaisser la maison d'Autriche, dont le fondement étoit une ligue offensive & défensive entre la France, l'Angleterre & la Hollande, cimentée par

1603. l'union la plus étroite des deux maisons royales de Bourbon & de Stuart. Je fis envisager du premier coup d'œil cette association comme très-facile à faire. Elle ne souffroit aucune difficulté par rapport au Dannemarck, à la Suede, en un mot, à tous les princes & états protestans. On pouvoit la rendre assez avantageuse aux princes catholiques pour la leur faire embrasser; par exemple, au duc de Savoye, en flattant son humeur inquiette & ambitieuse de l'espérance qu'il obtiendroit le titre de roi; aux princes d'Allemagne, en partageant entr'eux ce qu'y possédoit la maison d'Autriche, la Bohême, l'Autriche, la Hongrie, Moravie, Silésie, &c. & en rétablissant leurs anciens priviléges; au pape lui-même, en lui accordant la propriété des pays, dont il ne posséde que la féodalité. Quant au roi de France, quoique je cherchasse à persuader à sa majesté qu'il n'avoit eu encore jusques-là aucune part au projet que je feignois avoir imaginé seul, je répondois pourtant que lorsque je lui en aurois fait part, il ne songeroit ni à rien retenir pour lui de ses conquêtes, ni à en tirer

ıcune récompenſe, quoique, ſuivant
›utes les apparences, la plus grande 1603.
ırtie du fardeau dût retomber ſur lui,
›it que l'on enviſage les frais d'argent
éceſſaires pour cette entrepriſe, ou
:s ſervices qu'il rendroit de ſa per-
›nne même. Voilà le biais dont je
rus devoir prendre la choſe par rap-
ort à Henri, pour ne pas trop le
omprometttre.

Le roi d'Angleterre propoſa tout
'abord quelques difficultés ſur une
nion de tant de têtes ſi différentes,
ꞇ ſi différemment intentionnées, les
ıêmes à peu près que Henri y avoit
ıites lorſque nous en avions parlé en-
ɜmble, & en dernier lieu à Montglat,
ſon retour de Metz: mais il ne laiſſa
as de prendre beaucoup de goût à ce
leſſein, ſur la ſimple ouverture que je
'enois d'en faire, & il voulut que j'en-
raſſe juſque dans le plus petit détail.
.e diſcours ſuivant renferme à peu
rès en eſſence ce que je dis à ſa ma-
ɜſté britannique.

L'Europe eſt partagée en deux fac-
ions, qui ne ſont pas auſſi juſtement
liſtinguées par leur religion différen-
e, puiſque les Catholiques & les

Proteſtans ſe trouvent confondus en-
1603. ſemble preſque par-tout, qu'elles le ſont par leur intérêt politique. La premiere eſt compoſée du Pape, de l'Empereur, de l'Eſpagne, de la Flandre Eſpagnole, d'une partie des princes & villes d'Allemagne & Suiſſe, de la Savoye, des Etats Catholiques d'Italie, qui ſont Florence, Ferrare, Mantoue, Modène, Parme, Gènes, Luques, &c. Il ne faut pas manquer d'y comprendre ce qu'il y a de Catholiques répandus dans les autres endroits de l'Europe, à la tête deſquels eſt cet ordre ſi turbulent des Jéſuites, dont on ne peut douter que le but ne ſoit de tout aſſujettir à la monarchie eſpagnole. La ſeconde renferme les rois de France, d'Angleterre, d'Ecoſſe, d'Irlande, de Dannemark & de Suéde, la République de Veniſe, les Provinces-Unies, & l'autre partie des princes & villes d'Allemagne & de Suiſſe. Je ne donne point ici de part à la Pologne, la Pruſſe, la Livonie, la Moſcovie & la Tranſilvanie, quoique ces pays ſoient aſſujettis à la religion chrétienne, parce que la guerre qu'ils ont preſque continuellement avec les Turcs & les

Tartares, en fait des peuples, en quelque maniere étrangers à l'égard de ceux de l'occident de l'Europe. 1603.

A mesurer la puissance sur les titres pompeux, sur l'étendue du terrein & sur le nombre des hommes, le premier coup d'œil ne sera pas favorable à la seconde de ces factions, & on ne pourra s'empêcher de décider pour la supériorité en faveur de la premiere : cependant il n'y auroit rien de si faux que cette idée, & en voici la preuve. L'Espagne, qu'il faut nommer ici la premiere de sa faction, quoiqu'elle ne soit que la troisiéme par le rang & la dignité, parce qu'en effet elle en est l'ame, l'Espagne, dis-je, jouit à la vérité, en y comprenant ce qu'elle possede dans les Indes orientales & occidentales, d'une étendue de terre bien aussi grande que sont la Turquie & la Perse ensemble ; mais s'il est vrai, comme on ne peut en douter, que le nouveau monde, en récompense de l'or & des richesses qu'il lui apporte, la dépouille & de vaisseaux & d'hommes, cette étendue immense lui est plus à charge qu'elle ne lui sert.

Parcourons de même les autres puis-

1603. doubtable que sa religion le mettra tôt ou tard aux prises avec son bienfaiteur; mais en supposant que l'empereur peut tout attendre de la reconnoissance de cet électeur, celui-ci ne pourra rien, ou très-peu de chose, tant qu'il aura en tête la branche de Jean-Frédéric, qu'il a dépouillée de cet électorat.

C'est ainsi qu'à tout bien examiner, on trouve que presque toutes les puissances, dont l'Espagne paroît s'aider, ou lui sont peu attachées, ou lui sont d'un foible secours. Personne n'ignore qu'en général l'objet de toutes les villes & des princes, soit de l'Allemagne, soit de la Suisse, est de se délivrer de la domination de l'empereur, & même de s'aggrandir à ses dépens. Il ne peut pas plus compter sur les princes ecclésiastiques que sur les autres. Un empereur étranger est tout ce qu'ils souhaitent le plus, pourvu qu'il ne soit point de la religion. Rien ne feroit tant de plaisir aux Archiducs, tout espagnols qu'ils sont, qu'un arrangement, par lequel ils deviendroient en Flandre souverains indépendans de l'Espagne. Ils se lassent à la fin de n'être que ses valets. Quel est le lien qui

ttache le duc de Savoye aux Eſpa-
gnols ? La crainte ſeule de la France ; 1603.
car il les hait naturellement, & il n'a
jamais pardonné au roi d'Eſpagne d'avoir partagé celle de ſes filles qu'il lui a donnée, ſi différemment de la cadette. Il ne ſe préſente rien autre choſe à dire de l'Italie, ſinon qu'elle ne peut que ſuivre la loi du plus fort.

Il eſt donc vrai que la ſeconde des actions que nous venons de marquer n'a réellement rien à craindre, pourvu qu'elle entende aſſez bien ſes intérêts pour demeurer toujours unie. Or il eſt certain que ces motifs ſi naturels de déſunion ne s'y rencontrent point, ou qu'ils doivent tous, & même celui de la différence de religion, qui eſt en quelque ſorte l'unique, céder à la haine contre l'Eſpagne, qui eſt le grand & commun motif qui les anime. Quel eſt le prince tant ſoit peu jaloux de ſa gloire, qui refuſeroit d'entrer dans une aſſociation dans laquelle on verroit quatre rois, tels que ceux de France, d'Angleterre, de Suède & de Dannemarck ſe tenir par la main ? Eliſabeth avoit coutume de dire qu'il n'y avoit rien qui pût réſiſter à ces quatre têtes réunies.

1603. Ces vérités ſuppoſées, il ne reſte plus qu'à examiner par quels moyens l'on pourroit réduire la maiſon d'Autriche à la ſeule monarchie eſpagnole, & la monarchie eſpagnole à la ſeule Eſpagne. Ces moyens conſiſtent dans l'adreſſe ou dans la force, & j'en trouve deux pour l'une & pour l'autre.

Le premier des moyens ſecrets eſt de travailler à enlever les Indes à la maiſon d'Autriche. Comme l'Eſpagne n'a pas plus de droit d'interdire ces contrées au reſte des Européens, qu'elle en a d'y détruire les habitans naturels, & qu'il eſt libre d'ailleurs à tous les peuples de l'Europe de ſe faire des établiſſemens dans les terres de nouvelle découverte, dès qu'une fois ils ont paſſé la ligne, cette entrepriſe ſeroit facile à exécuter, en mettant ſeulement ſur pied trois flottes de huit mille hommes chacune, bien équipées & ravitaillées tous les ſix mois; l'Angleterre fourniroit les vaiſſeaux; la Flandre, l'artillerie & les munitions, & la France, comme la plus puiſſante, l'argent & les ſoldats. La ſeule convention à faire ſeroit de partager également les pays conquis.

Pendant ce tems là, on prépareroit sécrettement le second de ces moyens à l'occasion de la succession de Clèves & de la mort de l'empereur, qui ne peut être éloignée; de maniere qu'à la faveur des conjonctures que feroient naître ces deux incidens, on trouveroit des raisons pour enlever à la maison d'Autriche l'empire & ses autres dépendances en Allemagne, & pour y rétablir la forme libre de l'élection, telle qu'elle étoit anciennement. 1603.

Le premier des deux moyens déclarés est de prendre ensemble les armes pour chasser les Espagnols de la Flandre, afin d'ériger cet état en république libre & indépendante, portant seulement le titre de membre de l'empire. La chose est peu difficile, avec les forces des alliés. Les Provinces Unies, y compris le Liégeois, Juliers & Clèves, font un triangle, dont le premier côté, depuis Calais jusqu'à Embden, est entierement sur la mer; le second est borné par la France, sçavoir, par la Picardie jusqu'à la Somme, & par le pays Messin, jusqu'à Mézières; le troisieme s'étend depuis Metz, par Trèves, Cologne & Mayence, jusqu'à Dussel-

dorp. Il ne s'agit que de garder ces
1603. trois côtés, de maniere qu'on les rende inaccessibles à l'Espagne ; ce que l'on peut faire sans peine, l'Angleterre se chargeant du premier, la France du second, les électeurs & autres princes intéressés du troisieme. Toutes les villes qui peuvent se trouver sur cette ligne, à l'exception peut-être de Thionville, qui obligeroit à la forcer, céderoient d'abord qu'on les menaceroit de les mettre à contribution.

Le second moyen des deux derniers est de déclarer de toutes parts, & d'un commun concert, de la part de la Ligue marquée ci-dessus, la guerre à l'Espagne & à toute la maison d'Autriche. Le détail de cette entreprise est sans doute infini ; ce n'est pas ici le lieu de le faire, il trouvera sa place ailleurs. L'observation la plus essentielle au sujet de cette guerre, c'est que la France & l'Angleterre doivent renoncer à rien prendre dans le partage des conquêtes, & les abandonner aux puissances, qui ne peuvent par elles-mêmes donner de l'ombrage aux autres. Ainsi la Franche-Comté, l'Alsace & le Tirol sont le partage naturel des

Suiſſes; la Lombardie doit écheoir au duc de Savoye, pour être érigée avec ſes autres états en royaume; le royaume de Naples, au Pape, comme ne convenant bien qu'à lui; la Sicile, aux Vénitiens, avec ce qui les accommode dans l'Iſtrie & le Frioul. Le fondement le plus ſolide de cette confédération eſt, comme on le voit, qu'il y auroit à gagner pour tous les confédérés. Le reſte de l'Italie, qui eſt aſſujettie à ſes petits princes, peut être laiſſé dans la forme de gouvernement où il eſt, pourvu que tous ces petits états ne fuſſent cenſés compoſer enſemble qu'un ſeul corps ou république, dont ils ſeroient tous autant de membres. 1603.

Voilà à peu près comment j'expoſai à ſa majeſté britannique le deſſein que je voulois lui faire goûter. J'y ajoutai tout ce que je croyois capable de lever ſes doutes & de le perſuader. Je lui dis que j'avouois que cette matière excédoit la portée de mon eſprit; que je n'étois pas ſurpris que S. M. y trouvât dans l'abord de grandes difficultés, que Henri ne manqueroit pas d'y en trouver auſſi beaucoup; mais qu'elles ne venoient que de ma propre foibleſſe,

1603. & de l'impossibilité de faire bien sentir ce qui, pour être parfaitement expliqué, demandoit beaucoup de tems & de longs discours; que j'étois intérieurement convaincu; que non-seulement ce dessein étoit possible, mais encore que le succès en étoit infaillible; que s'il s'y trouvoit quelque chose de défectueux dans la maniere dont je l'avois conçu, il seroit aisément rectifié par les lumieres de quatre grands rois & des plus fameux capitaines de l'Europe, auxquels on le donneroit à exécuter.

Je revins encore à l'alliance des deux rois de France & d'Angleterre[1], & je dis à S. M. britannique que cette alliance étant le premier & le nécessaire fondement de la confédération que je venois de lui proposer, c'étoit par cellelà qu'il falloit nécessairement qu'elle commençât, sans s'arrêter aux discours des gens passionnés, ni se laisser toucher par des considérations aussi frivoles que celles des dettes de la France & de la Flandre à l'Angleterre. Je l'assurai que l'Angleterre n'avoit rien à perdre du côté de la France, puisque Henri ne faisoit tant de provisions d'armes & de

munitions, & n'amaſſoit de ſi grandes ſommes que pour ſe voir un jour en état de ſatisfaire à tout, & d'accomplir par lui-même la plus grande partie de cet important projet; du moins que je croyois pouvoir me flatter de l'y engager, par le motif de la gloire & de l'utilité publique, ſi puiſſant ſur l'eſprit de ce prince. J'attaquai Jacques par ſon endroit le plus ſenſible; je veux dire, par l'ambition d'immortaliſer ſa mémoire, & par le déſir qu'il avoit de paroître reſſembler à Henri, & d'avoir part à ſes louanges. 1603.

Enfin l'envie que j'avois de réuſſir, fit que je rendis à ce prince la choſe ſi palpable, que m'embraſſant avec une eſpece de tranſport, qui provenoit d'amitié pour moi, & de reſſentiment des mauvais conſeils qu'on avoit eſſayé juſques-là de lui faire ſuivre: » Non, » M. l'ambaſſadeur, me dit-il, ne crai- » gnez pas que je vienne jamais à man- » quer à ce que nous avons accordé en- » ſemble ». Il me proteſta ſur le même ton, qu'il ne voudroit pas pour beaucoup n'avoir pas entendu ce que je venois de lui dire, qu'il ne démentiroit pas la bonne opinion que le roi de France &

moi avions conçue de lui; qu'il étoit
1603. tel que je l'avois pensé, que les réflexions qu'il alloit faire sur tout ce que je vénois de lui dire, ne feroient que le confirmer davantage dans les sentimens que je lui avois inspirés; qu'il s'engageoit à moi d'avance à signer le modèle du traité d'alliance que je lui avois présenté le dimanche, & où il avoit fait quelques petits changemens de sa main; que je signerois de mon côté au nom du roi de France, si je n'aimois mieux le remporter avec moi sans être signé, pour le faire voir à S. M. très-chrétienne, auquel cas il me donnoit sa parole royale, que le renvoyant ou le rapportant au bout d'un mois ou six semaines, approuvé & signé de la main de Henri, il y joindroit sa signature, sans la moindre difficulté. Il finit, en m'assurant obligeamment qu'il ne vouloit plus rien faire à l'avenir, que de concert avec le roi de France. Il me fit promettre le même secret que j'avois eu la hardiesse d'exiger de lui, pour toute autre personne que pour le roi mon maître, & il l'étendit jusqu'à me défendre de mettre jamais sur le papier certaine chose qu'il me confia, & que

je ſupprime à cauſe de ce ferment.

Notre entretien avoit commencé à peu près à une heure, & en avoit duré plus de quatre. Le roi appella l'amiral Howard, les comtes de Northumberland, de Soutampton & de Mare, milord Montjoye & Cécil, & il leur déclara qu'après avoir mûrement peſé mes raiſons, il étoit réſolu à faire une alliance étroite avec la France contre l'Eſpagne. Il reprocha hautement à Cécil d'avoir agi & parlé au contraire de tout ce qu'il lui avoit commandé : explication dont le ſecrétaire ſe tira tout-à-fait mal. » Je vous ordonne » à vous, M. Cécil, lui dit ce prince, » que ſans autre replique ni conteſta- » tion, vous faſſiez dreſſer en confor- » mité, toutes expéditions néceſſai- » res, ſuivant leſquelles *j'en donnerai* » *la dextre* (7), & toutes ſortes d'aſ- » ſurances, aux ambaſſadeurs de Meſ- » ſieurs les Etats. » C'eſt la premiere fois qu'il les avoit traités avec cette diſtinction. Après quoi, ſe tournant vers moi, & me prenant les mains,

1605.

(7) Cette expreſſion ſignifie le ferment ou promeſſe d'alliance, qu'on fait, en préſentant la main droite.

CETTE, reine de France. sa naissance, 56. N. 19.

ANGLETERRE & ANGLOIS. Leurs pirateries sur les vaisseaux françois, 265. Insulte que leur vice-amiral fait à Sully, 273-275. N. 16. Haine qu'ils portent aux François, 291-292. Caractere de la nation, 291-294. N. 18. pag. 341. Jalousie des Anglois contre les Ecossois, 341. 342. Droits prétendus de l'Angleterre sur la Normandie, la Guienne, le Poitou, 347. 348. Maniere dont on sert le roi d'Angleterre à table, 377. 378. Opposition des ministres anglois aux négociations de Sully, & aux intérêts des Provinces-Unies, 384-395.

ANNE de Dannemark, reine d'Angleterre, son caractere & sa conduite, 302. 303. N. 20. Elle vient à Londres, malgré la défense de son mari, 303. 304.

ARSENAL de Paris. Ballet & spectacles qui s'y font, 93.

ARCHIDUCS (Les) Dispositions & véritable politique des archiducs en Flandre, par rapport à l'Espagne & à la maison d'Autriche, 410. 411.

ARCHIPRESTRE établi en Angleterre par le Pape, cause de trouble, 365. 366. N. 4. 5. *Voy.* CLÉMENT VIII. JACQUES. JÉSUITES.

AREMBERG (Jean de Ligne, comte d') ambassadeur de l'Archiduc au roi Jacques; cabale dans Londres, 280. N. 17. envoie faire visite à Sully, 318. Fautes qu'il fait dans sa négociation, 374-376.

ARMAGNAC, valet de chambre de Henri IV, 112.

ARNAUD le jeune, secrétaire du duc de Sully. Avis qui lui est donné par un chanoine de Cantorbéry sur les brigues de l'Espagne à Londres, 280.

ARQUIEN (Antoine, seigneur d') est fait lieutenant de roi dans Metz, 215. N. 3.

ARRAGON (l'amiral d') ne peut secourir Grave, 200.

ARTILLERIE. Etats & formules que donne Sully sur cette partie, 5.

ASQUINS (chevalier d') de la faction écossoisse à la cour de Londres, 297, 321, 334, 342, 395.

AVOCATS (Affaires des) terminées à l'amiable; réflexions à ce sujet, 177. 182. N. 26, 27.

AUTRICHE (maison d') *Voyez* PUISSANCES du Nord. JACQUES, roi. Pays subjugués par elle, 358. *Voyez* CHARLES-QUINT. PHILIPPE II. Nécessité & moyens de l'abbattre, 360-362. 412-414. *Voyez* DESSEIN POLITIQUE. HENRI IV. Foiblesse de cette maison, 408-410.

AUTRICHE (Ferdinand, archiduc d') échoue devant Canise, 92.

AUTRICHE (Rodolphe d') empereur. *Voyez* RODOLPHE.

AUVERGNE (Charles de Valois, comte d') ses intelligences avec l'Espagne, 26. Formule d'association entre lui, Bouillon & Biron, 77-79. cherche à se saisir de Saint-Flour, 81. Conseil pris à Blois de l'arrêter, 129. Il est arrêté, 132. N. 11. 12. a grace de la vie, & est enfermé, 152. N. 23. puis est élargi, 152. Motifs de cette grace, 155-157. D'Auvergne trahit de nouveau le roi, 157. Son caractere, 158.

B.

BARGES, bateaux, 282.

BARNEVELD (Jean Olden de) principal député des Provinces-Unies au roi Jacques; premier entretien qu'il a avec Sully, ambassadeur de France à Londres; confidences qu'il lui fait, & mesures qu'ils prennent ensemble, 309-314. N. 21. Il donne avis de la prétendue union de l'Espagne & de l'Angleterre contre la France, 346. Mécontentement qu'il essuie de la part des ministres d'Angleterre, 381. Conférences qu'il a à ce sujet avec Sully, auquel il confie les sécrettes résolutions des

Etats-Généraux, 382. Conférences entre lui, Sully & les ministres anglois, qui ne veulent rien accorder, 383-394. *Voyez* Cécil.

Barreau. Suppression de ses officiers, 21.

Baste (George) général des troupes impériales en Transilvanie, y défait les vaivodes Battory & Michel, 92. Beau trait de ce général, 207, 208.

Batimens, *voyez* Edifices.

Battory, vaivode de Transilvanie est défait, 92. se révolte contre l'empereur, 204.

Beaumont (Christophe de Harlai, comte de) ambassadeur de France à Londres, donne avis de la mort d'Elisabeth, 240. N. 9. Services qu'il rend dans l'ambassade de Sully, 281, 282. La grace de Combaut lui est refusée, 289. Il dissuade Sully de se présenter en habit de deuil à l'audience du roi d'Angleterre, 320, 321. est admis à manger à la table du roi Jacques, 377.

Bellegarde (Roger de S. Larry, duc de) grand écuyer de France. Sa familiarité avec Henri IV, 20. 112. Il est fait lieutenant pour M. le dauphin en Bourgogne, 144. obtient la surintendance des mines, 193.

Belliévre (Pomponne de) reçoit les dépositions de la Fin contre le maréchal de Biron, 85. conseille à Henri IV d'arrêter les chefs du parti des séditieux, 106. 168. assiste au conseil où Sully reçoit ses instructions pour son ambassade à Londres, 259.

Béringhen (Pierre de) est fait contrôleur général des mines, 194.

Béthune (maison de) *voyez* Henri IV.

Bethune (Philippe de) comte de Selles, frere du duc de Sully, envoyé ambassadeur à Rome, 61. N. 22.

Biron (Charles de Gontaut, maréchal de) avoue au roi ses brigues

en Espagne & en Savoye, 26. 27. en demande pardon à sa majesté; conditions de son traité avec le duc de Savoye, 67. 68. N. 25 & les reprend de nouveau, 68-70. Il écrit à Sully, 69-71. Ses paroles extravagantes, 68. N. 26. Il est envoyé ambassadeur en Angleterre, 75. & en Suisse 76. Discours imprudent qu'il tient à la reine Elisabeth; son caractere, 75. 76. Il se lie par une association criminelle avec Bouillon & d'Entragues, reprend plus fortement ses brigues avec l'Espagne & la Savoye, souleve le peuple, entreprend sur les principales villes de France, se sert pour cela de la Fin, 77. 79. Il vient à Fontainebleau, 116. résiste à tous les conseils de Sully, 126. 128. Il est arrêté, & comment, 132, 133. Particularités sur son arrivée à Fontainebleau, sur son entretien avec le roi, & sur sa détention, 129. N. 11. On lui fait son procès, & il a la tête tranchée, 136-138. Particularités à ce sujet, & sur ses erreurs, 137. N. 14. Son caractere & sa famille, 137. N. 15. 16. Discours qu'il tint à Arnaud le jeune, secrétaire de Sully; de quelle maniere il parla de Sully, 142. 143. Sollicitations de ses parens en sa faveur, 143. 144. N. 18. *Voyez* RUMIGNI.

BLANC (François le), agent du duc de Bouillon à Londres, 317.

BLANCMESNIL (Nicolas Potier, sieur de) président au parlement de Paris, instruit le procès du maréchal de Biron, 136. N. 13.

BLÉRANCOURT, gentilhomme, 287.

BLOIS. Le conseil y délibere d'arrêter les chefs du parti séditieux, 106. *Voyez* SÉDITIEUX. BOUILLON. EPERNON. AUVERGNE, &c.

BOIS-DAUPHIN (Urbain de Laval de) ambassadeur à Vienne, 94. N. 1.

BONEUIL. L'un des courtisans familiers avec Henri IV, 20

BOUILLON (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de) cabale avec les seigneurs du royaume, 20. & avec l'Espagne, 78. Association entre lui, le maréchal de Biron & le comte d'Auvergne, 78. Son entretien avec le roi, 102-105. Il élude adroitement la proposition que lui fait Henri IV de demeurer à la cour, 105. 106. On agite dans le conseil sa détention, 106. Sa lettre à Sully, 163. Sa réponse à celle de Sully, 166. Sa lettre à Du-Maurier, 167. 168. N. 25. Il engage inutilement l'électeur palatin à solliciter Henri IV en sa faveur, 235. 236. cherche à gagner le roi d'Angleterre, 316. mais inutilement, 363. 364.

BOURBON (maison de) Nécessité & moyens de l'unir avec celle de Stuart pour abbaisser la maison d'Autriche, 403-405, *voyez* DESSEIN POLITIQUE.

BOURBON (Henri de) duc de Verneuil. *Voyez* VERNEUIL.

BOURGOGNE (maison de) Les princes du Nord souhaitent de la rétablir, 300. 301.

BRANDEBOURG (Jean-Georges de) différend entre lui & le cardinal de Lorraine pour l'évêché de Strasbourg, terminé, 217. N. 5.

BROSSARD (le pere) Jésuite, 218. N. 6.

BROSSE (la) astrologue. Sa réponse à Biron, qui étoit venu le consulter, 138. 139. N. 15.

BRUNSVICH (duc de Lunebourg) Traité entamé par lui entre l'Espagne & l'Angleterre, 315.

BUDE. Les Turcs en font lever le siége, 206. 207. *Voyez* NEVERS (duc de)

BUZENZAL (Paul Choart de) ambassadeur de France en Hollande, communique à Henri IV les desseins du prince Maurice,

Maurice, 22. 23. 233.

C

CALVAIRAC (Jean de Sudriere, Baron de) avertit Henri IV des complots de la cabale séditieuse, 80. N. 28.

CALVINISTES de France veulent faire du roi d'Angleterre leur protecteur, 317.

CAMPO (dom Alonce del) défait par les troupes d'Elisabeth en Irlande, 88.

CANAYE de Frêne (Philippe) ambassadeur à Rome, 61. N. 22.

CANTORBERY. Réception que fait la noblesse de cette Ville à Sully, 279. Avis que lui donne un chanoine, 280.

CATHOLIQUES murmurent de l'ambassade de Sully à Londres, 245. Leur faction en Europe opposée à la faction protestante; forces de ces deux factions, 405-407.

CAUMARTIN (Louis le Févre de) Garde des sceaux, nommé pour traiter avec les ambassadeurs Suisses, 196. N. 32.

CAUMONT (Jacques Nompar de) *voyez* FORCE (la)

CAZAL (Alphonse) 146.

CÉCIL (Guillaume) secrétaire d'Elisabeth. Son caractere, son ambition, ses artifices, 298. 299. 340. Il rend visite au duc de Sully, 306. Ses maniéres pour obtenir la faveur du nouveau roi d'Angleterre, 340. 341. *Voyez* JACQUES. Conférence entre lui, les conseillers Anglois & Sully, où il cherche à le surprendre & à le tromper, 369. 374. Il est député au Comte d'Aremberg, 375. Son penchant en faveur de l'Espagne, 376. Il se montre en tout contraire aux Flamands, 382. Conférence entre lui, Sully, & les députés des Provinces-Unies, où il tend toutes sortes de piéges à ce ministre, 384-394.

CHAMBRE de Justice en 1601, appellée Chambre Royale, 11-13. N. 5. 6. sans fruit, 20. 21.

CHAMNITE (comte de) gouverneur de Franche-Comté, 159.

CHARTRES (Prégent de la Fin, vicomte de) On se sert de lui pour faire parler la Fin son oncle, 82. N. 30.

CHASTES (commandeur de) gouverneur de Dieppe, 234.

CHASTEAUNEUF ou PASSAVA, pris & détruit par les Chevaliers de Malthe, 92.

CHASTELIER (le pere) Jésuite, 218. N. 6.

CHASTILLON - COLIGNY (Henri de) petit-fils de l'amiral, tué au siége d'Ostende. Ses grandes qualités, 47. 48. N. 13.

CHEVALERIE (La) prête son nom à Sully pour le gouvernement de la Bastille, 86.

CHOART, *voyez* BUZENVAL.

CHOISEUL *voyez* PRASLIN.

CLAUSEMBOURG pris, 92. *Voyez* BASTE.

CLEMENT VIII, cause du trouble en Angleterre en y établissant un archiprêtre, 365. N. 4. Politesses réciproques de ce Pape & du roi d'Angleterre, 368. N. 6.

COBHAM (milord) 36. 37. de la faction des mécontens à Londres, 299. Avis qu'il confirme à Sully, 346.

COEME (Jeanne de) épouse de M. le prince de Conti, 60. N. 21. *Voyez* MONTAFFIÉ.

CŒUR (Barthelemi) ambassadeur de la Porte en France, 29. N. 10.

COLVILLE, ministre protestant, écrit contre le roi Jacques, 368.

COMBAUT, *voyez* SULLY.

COMMERCE. Abus corrigés dans cette partie, 6 - 9. N. 2. 3. Traité de commerce entre Charles IX & Elisabeth, désavantageux à la France, 265.

COMMINGES, *voyez* SOBOLLE.

CONCHINI, 20. 112.

CONSTANT, gentilhomme, 111-168.

CONSTANTINOPLE se révolte, 92.

CONVERSATIONS entre Elisabeth & Sully sur les moyens d'abbaisser la maison d'Autriche, 38-45. entre Henri IV & Sully, sur les graces que ce prince veut lui faire, 169-176. sur la mort d'Elisabeth & l'ambassade de ce ministre à Londres, 244-248. entre le roi d'Angleterre & Sully à sa premiere audience sur différens sujets, 324-330. Autre secrette à sa seconde audience sur le dessein contre la maison d'Autriche, 351-364.

COQUET, maître d'hôtel de Henri IV, 22.

COTTON (Pierre) Jésuite, 218. N. 6.

COULON (abbaye de) donnée à Sully, 230.

CUMBERLAND (comte de) de la faction des mécontens à Londres, 299.

D.

DAUPHINÉ. Procès du tiers-état contre le clergé & la noblesse du Dauphiné, 183.

DEFFUNCTIS. Grand prévôt de l'hôtel, 141.

DELFIN, ambassadeur de Venise en France, 31.

DENIER dix & douze aboli. Denier seize établi, 6. 7. N. 2.

DERBY (le comte) escorte Sully dans son ambassade à Londres, & le conduit à Grenvich, 323.

DESCURES sert utilement dans l'affaire de la détention du maréchal de Biron, 106. 119.

DESSEIN. Politique ou grand dessein de Henri IV. Ce prince s'en entretient par lettres avec Elisabeth, 39-42. Cinq points principaux de ce dessein, 45.

DEUX PONTS (Jean II, duc de) vient voir Henri IV à Metz, & y épouse Catherine de Rohan, 216. N. 4.

DIÉTE DE RATISBONNE, *voyez* RATISBONNE.

DOUVRES. Sujet du voyage d'Elisabeth en cette ville, 33. Comment Sully y est reçu, 276. 277.

DUELS. Edit de Henri

IV contre le duel, 194. N. 31.

E

ECOSSOIS. Faction Ecossoise amie de la France à la cour de Jacques, 297. Jalousie des Ecossois & des Anglois, 341. 342. *Voyez* ANGLETERRE. JACQUES. LONDRES.

EDIFICES faits ou réparés, 244. N. 11.

EDMOND, agent d'Elisabeth en France, vient à Calais complimenter Henri IV, 33. 39. 355. N. 3.

ELISABETH. Reine d'Angleterre, vient à Douvres, 33. Motifs secrets & particuliers de ce voyage, lettres que Henri IV & elle s'écrivent. Entretien d'elle & de Sully, &c. 34. 35. N. 12. *Voyez* DESSEIN POLITIQUE. Elle défait les rébelles en Irlande, 88. Sa mort, son éloge, 240. 241. N. 10. Traité de commerce fait par elle avec Charles IX, 265. Louanges données à sa politique, 337. 338. 345. 346. Appui qu'elle donna aux prêtres Anglois contre la cabable espagnole, 366. N. 5. Parole de cette reine sur l'union des rois de France, d'Angleterre, de Suéde, & de Dannemarck, 412.

ELISABETH de France, reine d'Espagne, sa naissance, 198. N. 34. tombe malade, 357.

EMBDEN. L'Espagne tâche en vain d'envahir cette place, 203.

EMPIRE & EMPEREUR. Leur véritable politique par rapport à l'Espagne, 408. 409.

ENTRAGUES (François de Balzac d') Ses intrigues à la cour du roi Jacques, 317. 318.

ENTRAGUES (Mlle d') *Voyez* VERNEUIL (Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, Marquise de)

EPERNON (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d') Sa justification, bons conseils qu'il suit, 120 121. N. 7. il est obligé d'ôter le gouvernement de Metz aux Sobo-les, 209. 210. N. 1. 2.

Erby (Le comte d') conduit Sully dans la chambre du roi, 395.

Espagne & Espagnols continue la guerre contre les Provinces-Unies, 25-26. N. 8. *Voy.* Henri IV. Insulte qu'elle fait à l'ambassadeur d'Henri IV, 27. 28. N. 9. Appui qu'elle donne aux séditieux de France, 80. & aux révoltés en Irlande, 88. Forces navales qu'elle arme, 88. 89. Suite de sa guerre avec les Flamands, 200. Une escadre espagnole est battue, 201. 202. Brigues des Espagnols en Angleterre après la mort d'Elisabeth, 242. 243. Ils recherchent le roi Jacques, 280. Faction Espagnole à Londres, 298. *Voyez* Jacques. Grandes offres qu'elle fait au roi Jacques contre la France, 347-354. 356. 357. Elle soutient les prêtres Anglois contre le roi Jacques, & brigue pour le détrôner, 365-368. N. 4. 5. 6. Idée de la faction catholique en Europe, à la tête de laquelle est l'Espagne, 406. *Voyez* Dessein politique.

Espèces d'or & d'argent, *voyez* Monnoie.

Etoffes d'or & de soie. Défense d'en porter dans le royaume, 8. N. 4.

Evencher (Comte de) 37.

Europe. Réflexions sur les abus qui y regnent par rapport à la guerre, & sur sa véritable politique, 294-300. Idée & forces de différentes factions qui la divisent, 405. 412.

F.

Fin (Jacques de la) Son caractere, 81. 82. N. 29. 30. trahit Biron, ses interrogatoires & dépositions où il implique Sully, 83. 84. N. 31. Il continue à tromper Biron, 119. N. 6.

Finance & Financiers, 2-4. Offices des finances supprimés, 20. 21. Les financiers malfaiteurs, poursuivis, 183.

Flandre, Pays-Bas & Provinces-Unies. Expéditions pendant la

guerre, recommencée par l'archiduc Albert, 23-26. Suite de la guerre des Flamands, 201-203. Députés des Etats Généraux à Londres mal reçus par Jacques, entretien de Sully avec ces députés, 308-310. *Voyez* BARNEVELD. FONTAINE. (la) Prétendue proposition faite par l'Espagne aux Flamands de s'unir à elle contre la France, 350-352. Diverses conférences à ce sujet, 381. 393.

FLEURY (Etienne de) conseiller au parlement, instruit le procès du maréchal de Biron, 136. N. 13.

FONTAINE (la) député des Provinces-Unies à Londres, 308 321. *Voy.* BARNEVELD.

FONTENELLES (Guy Eder de Beaumanoir, baron de) est rompu vif, 444. 445. N. 19.

FORCE (Jacques Nompar de Caumont, duc de la) maréchal de France, demande au roi la grace du maréchal de Biron, 143. N. 18.

FORGET (président) fait le contrat d'acquisition de Monceaux pour la reine, 56.

FRANCE (la) Politique que la France doit suivre avec la nation angloise, 293. 294. N. 19.

FRONTENAC, officier calviniste, 20.

FUENTES (comte de) Ses intelligences avec le maréchal de Biron, *169*. Il s'empare du marquisat de Final, 202.

G.

GABELLE. Calomnie contre Henri IV, de vouloir l'établir par tout le royaume, 97.

GALLES (Prince de) Son caractere & ses inclinations, 304.

GARNIER, prédicateur du roi. Gratification qu'il en reçoit, 65. Il assiste Biron à la mort, 141.

GENÉVE. Entreprise sur cette ville manquée par le duc de Savoye, & suivie d'un traité de paix par la médiation des Suisses, 204. N. 40.

GLASCO ou GLASCOW (Jacques de Béthune, archevêque de) 258. N. 13.

GONDY, partisan, 20. 276.

GOUVERNEMENT. Henri IV & Sully s'y appliquent après la paix de Savoye, 1. & *suiv.* Maximes & considérations sur le gouvernement, 12. 13. 174. 293. 294. N. 7. 19.

GRAND-SEIGNEUR (le) envoie un ambassadeur à Henri IV, 29. N. 10. Titres magnifiques qu'il lui donne par son ambassadeur, 30. N. 11.

GRAVES pris, 200. 201.

GRAVESEND. Réception qu'on y fait à Sully, 282.

GREFFIN, milord, 37.

GRISONS. *Voyez.* HENRI IV.

GUISCARDI, chancelier de Montferrat, *voy.* RICHELIEU (le cardinal de)

GUISE (Catherine de Cléves, duchesse de) obtient de Henri IV la grace du prince de Joinville, 160.

H.

HARAS du roi. Particularités sur leurs divers établissemens, 65. N. 24.

HARLAY (Achille de) premier président, instruit le procès de Biron, 136. N. 13.

HARLAY (Christophe de) gouverneur d'Orléans, 240. N. 9.

HEBERT (Charles) agent du maréchal de Biron, obtient sa grace du roi, 146.

HENRI IV, roi de France, corrige les abus dans la monnoie & le commerce, &c. 1-9. défend l'usage des étoffes d'or & d'argent, l'entrée de ces étoffes en France, & le transport des espéces d'or & d'argent hors du royaume, 8. 9. Simplicité de ses habits; ce qu'il dit là-dessus, 7. 8. N. 3. 4. Il établit une chambre de justice, 11. 12. N. 5. dont il retire peu d'avantages, 19. 20. Voyage qu'il fait à Orléans, 21.

Il est informé des menées du Prince d'Orange; parti qu'il prend, 21-23. Motifs du voyage qu'il fait à Calais, 25. 32. Ses sujets de plainte contre l'*Espagne*, 26. 27. Insulte faite à Madrid à son ambassadeur, dont le Pape lui fait donner satisfaction, 27. 28. N. 9. *Voyez* GRAND-SEIGNEUR. (le) Il reçoit une ambassade des Vénitiens, 30. Sa réponse à l'ambassadeur d'Espagne, 32. Lettres réciproques de lui & d'Elisabeth; raisons qui les empêchent de s'aboucher, 33. 34. Calomnie contre eux à ce sujet, 34. N. 12. Henri IV envoie Sully à Douvres conférer avec Elisabeth, 36. Sa joie à la naissance du Dauphin, 49. 50. Sa recommandation à la sage-femme de la reine, avant l'accouchement, 49. N. 14. Ce qu'il dit à la reine, lors de l'accouchement, 50. N. 16. Il donne à la reine Monceaux, 56. Il fait part à Sully de la naissance du Dauphin, 50. N. 16. fait tirer son horoscope par la Riviere, 52-54. le fait nourrir à Saint Germain, 55. Il se fait restituer les isles de Pomegue, &c. par le Grand Duc, 57-60. N. 20. nomme le comte de Béthune ambassadeur à Rome, malgré Villeroy & Sillery, 61. 62. Son estime pour la maison de Béthune, 63. Lettre de ce prince à Sully sur Ornano & sur le haras de Mehun, 64. 65. N. 23. 24. Il cherche à ramener l'esprit de Biron, 67-71. 124. lui donne une gratification considérable, 71. Avis qui lui sont donnés sur sa conspiration, 80. Lettres qu'il écrit, & entretiens qu'il a avec Sully sur les dépositions de la Fin, 81-85. N. 31. Divertissemens de ce prince à l'Arsenal, 93. Attaque de goutte qu'il ressent, 95. 96. Il va à Blois, & y déconcerte les desseins de Biron, 96. *Voyez* SÉDITIEUX. Calomnies contre Henri IV, 97. Il tient un grand conseil sur le

projet d'arrêter Bouillon, d'Auvergne & Biron, 98-100. est dissuadé de faire aussi arrêter d'Epernon, 107. Il prend une résolution violente contre la reine & les Italiens de sa maison, dont Sully le dissuade, 111-114. N. 3. Il se montre en Poitou, Limosin & Guienne, 115. Son entretien avec Biron, 122. 123. N. 9. Il engage Sully d'entreprendre à faire rentrer le maréchal de Biron en lui même, 124. Son entretien avec Sully & la Reine, 128-131. Il fait arrêter Biron & d'Auvergne; particularités sur cette détention, 132. 134. N. 12. Il fait faire le procès à Biron, 136. Parole de lui aux parens de ce maréchal, 143. N. 18. fait exécuter le Baron de Fontenelles, & fait grace à tous les autres conjurés, 144. 145. à Hebert & au comte d'Auvergne; motif de cette clémence, 151. 152. N. 22. au prince de Joinville, qu'il fait enfermer, 158-161. N. 24. Il cherche inutilement à attirer Bouillon à la cour, 162-166. Reproche qu'il fait à l'Espagne, au sujet de la conspiration de Biron, 168. 169. Conversation entre lui & Sully, 169. 170. sur les bornes qu'il veut mettre à ses bienfaits pour lui, 170-176. Affaire des avocats qu'il termine par la douceur, 177. 181. N. 27. Avanture, où il fait fouetter des procureurs, 182. N. 28. Son édit contre le duel, 194. N. 31. Il renvoie le camérier du Pape, qu'il avoit comblé de présens; consent à l'alliance de la République de Venise avec les ligues des *Grisons*, 197. Son voyage à Calais, 198. Il donne le château de Verneuil à mademoiselle d'Entragues, 198. N. 33. fait légitimer le fils de la marquise de Verneuil, tombe malade à Monceaux, 199. N. 35. va à Metz, 211. 212. en chasse les Soboles, 214. 215. y a une indisposition; y

raccommodè plusieurs prin d'Allemagne qui viennent l'y voir, 216. 217. N. 4. 5. y reçoit favorablement les Jésuites, & leur promet de les établir, 218. 219. N. 6. donne à Sully l'Abbaye de Coulon, 230. rassure le Pape sur ses armemens, 231. continue à appuyer sous main les Flamands contre l'Espagne, 231. Anecdote sur le commerce du roi avec la femme d'*Aersens*, 233. N. Sa réponse à l'Electeur Palatin, qui lui écrit en faveur de Bouillon, 237. 238. Son regret de la mort d'Elisabeth, 240-242. N. 10. Entretien à ce sujet avec Sully, qu'il se détermine à envoyer à Londres, 242-250. Bâtimens faits par ce prince, 244. N. 11. Instruction publique & secrette qu'il donne à Sully; importance de cette ambassade, 245-250. Sa grande maladie à Fontainebleau; extrême confiance qu'il témoigne à Sully; sa guérison, 253.-257. N. 12. Conseils qu'il donne à la reine, se croyant prêt à mourir, 255. 256. Il assemble un conseil où Sully reçoit ses instructions, 259, 260. Ses lettres au roi & à la reine d'Angleterre, 267. Lettres réciproques du roi & de Sully pendant son séjour à Londres, 268-270. Ses raisons pour prendre le parti des prêtres Anglois, 365. 366.

HESSE (Guillaume landgrave de) vient voir Henri IV à Metz, 218.

HONGRIE. Sa guerre avec l'Empereur Rodolphe, 92. Suite de cette guerre, 204. 208. N. 41.

HOWARD (milord) amiral d'Angleterre reçoit le comte d'Aremberg, 281. sert la faction espagnole contre Sully, 298. 334. 419.

HUMES (milord) de la faction espagnole à Londres, 298. conduit Sully à Grenwich, 354. 395.

J,

JACQUES STUART, roi d'Ecosse, puis d'Angleterre, fait notifier en France son avenement au trône d'Angleterre, 258. 259. N. 13. On le prévient contre le comte de Beaumont, 266. contre Henri IV & Sully, 301. Son caractere & sa conduite, 301. 302. Il envoie complimenter Sully, auquel il fait en même temps un présent, 318. l'oblige à retrancher l'habillement de deuil, 320. 321. lui donne sa premiere audience. Honneurs qu'il lui rend & entretien public entr'eux, 323-331. Il invective contre le roi d'*Espagne* & son conseil, 327. 328. loue Henri IV, 329. Sa passion pour la chasse, 331. Il se plaint à Sully du comte d'*Aremberg*, 331. 332. parle à Sully en faveur de du Plessis, 333. reprend Sully de traiter le *Pape* de Sainteté, 333. Crainte & haine que lui inspire contre les *Espagnols* & les Archiducs une conspiration prétendue des Jésuites, 335-338. N. 1. *Voyez* ESPAGNE. Seconde audience qu'il donne à Sully, qui lui fait goûter les desseins de Henri IV sur l'Espagne & les Provinces-Unies, 354-361. Ses plaintes contre la maison d'Autriche, 356. 357. Son projet avec *Sully* pour l'abbaisser, 358-360. Il promet de ne point soutenir Bouillon, 363. reproche à Henri IV d'avoir appuyé les prêtres Anglois, 364. Politesses réciproques entre le Pape & lui, 367. 368. N. 6. Son conseil s'oppose à soutenir les Provinces-Unies, 371. 372. Son mécontentement du comte d'Aremberg & des Espagnols, 374-376. Il traite Sully à dîner; particularités sur ce repas, 377. 378. parle indécemment de la feue reine Elisabeth & de son conseil, 378. Il promet à Sully satisfaction

sur les pirateries des Anglois, 380. Troisiéme audience & longue conversation secrette qu'il a avec Sully, qui lui fait connoître ses ministres, 395-399. & lui développe le grand dessein de Henri IV. Précaution prise pour cela, &c. 399-415. *Voy.* DESSEIN POLITIQUE. Il desire de paroître ressembler à Henri IV, 417. prend le parti de Sully contre ses ministres, 419. Son serment à cet égard, 419. N. 7. Audience de congé polie qu'il fait à Sully, 420.

JANISSAIRES se révoltent contre Mahomet III, 92.

JEANNIN (Réné) président au parlement de Dijon, sert utilement dans la conjuration de Biron, 119. suit le roi à Calais, 200. sollicite en faveur des Jésuites, 119. Il assiste au conseil où Sully reçoit ses instructions pour son ambassade à Londres, 267.

JÉSUITES. Leurs efforts pour se rétablir en France, 218. Disculpés sur une prétendue conspiration contre le roi d'Angleterre, 336. N. 1. Troubles qu'ils excitent en Angleterre, dans l'affaire des prêtres Anglois, 364. 365. N. 4.

IF (Isle & château d') usurpés & rendus à Henri IV, par le grand duc de Toscane, 57. N. 20.

IGNACE ARMAND, provincial des Jésuites. Caresses & promesses qu'il reçoit de Henri IV à Metz, 218. N. 6.

INDES ont épuisé l'Espagne, 407. Desseins & moyens d'en ôter le commerce à l'Espagne, 412-415. *Voyez* DESSEIN POLITIQUE.

JOINVILLE (Claude de Lorraine, prince de) cabale avec l'Espagne, 26. est arrêté, & obtient sa grace à la priere de Sully. Son caractere, 158. 161. N. 24.

JOUSSEAUME, receveur général des finances, arrêté à Milan & pendu, 183.

IRLANDE. Les rebelles soutenus par l'Espagne,

sont soumis, 88.

Isles (Affaires des) *Voyez* If, Pomégue.

Italie. Partie du grand dessein qui la concerne, 415.

Jubilé Séculaire. Le roi & la reine vont le gagner à Orléans, 21.

K.

Kenlos, de la faction écossoise à Londres, 297. associé au comte d'Aremberg, 375.

L.

Languedoc. Les états sont transférés dans le Bas-Languedoc, 84.

Lénox (comte de) de la faction écossoise à Londres, 297. 317. 337.

Léonor (la) 112.

Ligne (Jean de) comte d'Aremberg, *voyez* Aremberg.

Ligues Grises, *voyez* Grisons.

Liscois (comte de) attaché à la reine d'Angleterre, 304.

Londres. Magnifique réception qui y est faite à Sully, 282. La haine des bourgeois de cette ville contre les François éclate dans l'affaire de Combaut, 286-291. Factions qui y regnent, 296-300. Coutume de ne point y traiter les ambassadeurs, 324. Le peuple se souleve contre les Espagnols, & loue la conduite de Sully, 338. 339.

Lorraine (Charles cardinal de) évêque de Strasbourg. La guerre & le procès entre lui & le prince de Baviere, sur cet évêché, sont terminés, 217. N. 9.

Lorraine (Claude de) prince de Joinville, *voyez* Joinville.

Louvre, la grande galerie est commencée, 244.

Lugnau, maître des cérémonies à Londres. Mécontentement qu'il donne à Sully, 276. 278. 322.

Lux (Edme de Malain, baron de) conseille à Biron de venir à la cour, 117. 119. obtient son pardon, après avoir tout avoué à Henri IV & à Sully, 147-150.

LUXEMBOURG (Henri de) duc de Pinei ; procès qu'il a au parlement, 177.

M.

MADAME, Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, vient voir le roi à Metz, 216. & le reçoit à Nanci, 241.

MAHOMET III. Son caractere, 92.

MAIGNAN, docteur de Sorbonne, assiste Biron sur l'échafaud, 141.

MAINTENON (Louis d'Angennes de) accord avec d'Ossat pour l'abbaye de Coulon, 230.

MAIRE de Londres. Comment il se conduit dans l'affaire de Combaut, 290. 291.

MAISSE (André Hurault de) se trouve au conseil où Sully reçoit ses instructions pour son ambassade à Londres, 259.

MALTHE (chevaliers de) prennent & détruisent Passava dans la Morée, 92.

MARE (comte de) de la faction écossoise à Londres, 299. 342. Député vers Sully, 369. 395. 419.

MARIE de Médicis, reine de France, va gagner le Jubilé à Orléans, 21. devient grosse & accouche du Dauphin ; particularités sur cette naissance, 49. 50. N. 14. 15. 16. Elle suit le roi à Blois, 95. accouche de madame Elisabeth de France, 198. est du voyage du roi à Metz, 213.

MARSEILLE. Le parti de Biron cherche à s'emparer de cette ville, 81.

MAURIER (Benjamin Aubery du) Lettre qu'il reçoit de Bouillon, 168. 237.

MEDICIS (Ferdinand de) grand duc de Toscane, rend à Henri IV les isles d'If, &c. 57. N. 20.

MERCŒUR (*Philippe* Emmanuel de Lorraine, duc de) prend Albe-Royale sur les Turcs, 75. N. 35. Particularités sur sa mort & son éloge, 205. 206. N. 41.

METZ. Dissensions dont cette ville est agitée, 209. *& suiv.* N. 1. 2.

MEURIERS. Edit qui ordonne d'en planter dans le royaume, 194.
MICHEL, vaivode de Transilvanie, défait, 92.
Mines d'or & d'argent, &c. découvertes en France, 192. 193. N. 30.
MIRON (François) lieutenant civil, & intendant de Paris, 137.
MONCEAUX donné à la reine, 55. 199.
MONNOIE. Abus corrigés & réglemens, 6. N. 2. Monnoies étrangeres défendues, 7. N. 3. Défenses d'en transporter hors du royaume, 8. 9. Monnoie haussée & comptes par livre rétablis, 184-186. Principes & réflexions sur ces opérations, 184-192. N. 29. Edits sur la monnoie & troubles qu'ils causerent, 189-192.
MONTAFFIÉ (maison de) en Piémont, 60 N. 21.
MONTAFFIÉ (Louis comte de) marie sa fille au comte de Soissons, 60. N. 21.
MONTAFFIÉ (Anne de) épouse le comte de Soissons, 60. N. 21.
MONTIGNY (François la Grange, seigneur de) fait gouverneur de Metz & du Pays-Messin, 214. 215. N. 3.
MONTMORENCY, connétable de France, est soupçonné de complicité avec Biron, 145. N. 20. est rétabli dans les bonnes graces du roi, 150. 151. Lui & sa famille intercédent pour le comte d'Auvergne, 155.
MONTPENSIER (Henri de Bourbon, duc de) est soupçonné de complicité avec Biron, 145. N. 20.
MORNAY (Philippe) seigneur du Plessis, ses brigues à Londres, 317. Le roi d'Angleterre parle en sa faveur, 333.

N.

NARBONNE. Les séditieux cherchent à s'en emparer, 81.
NASSAU (Henri de) ambassadeur des Provinces-Unies à Londres, 305, 309. 327.
NEVERS (Charles de

Gonzague, duc de) est blessé au siége de Bude; son éloge, 202. N. 41.

Nicolas (Simon) Traits de son humeur plaisante & libertine; 109. N. 2.

Noblesse. Considérations sur le peu d'égard qu'on a pour elle, sur ses mœurs corrompues, 14. 15. N. 7.

Nord (cour du) Sa mauvaise politique, 345. N. 2.

Nortumberland (comte de) de la faction des mécontens à Londres, 299. conduit Sully au palais du roi Jacques, 323. Sa capacité, 334. Rapport qu'il envoie à Sully, 349. Avis important qu'il donne à Sully, 355. qu'il conduit à sa seconde audience, 355. & est nommé l'un des députés pour conférer avec lui, 369. 419. 420.

Noue (François de la) LII

O.

Offices de finance & du barreau supprimés xr.

Oraison (marquis de) de la suite de Sully à Londres, 287.

Orange (Maurice de Nassau, prince d') 46. veut porter la guerre aux environs de Dunkerque, 23. prend Rimberg, 24. & manque Bolduc, 25. 232. prend Grave; ses autres expéditions, 201. Il chasse les Espagnols de Vactendonk, 232.

Orkeladoux (milord) Ecossois, 395.

Ornano (Alphonse d') maréchal de France; mécontentement qu'il donne au roi, 64. N. 23.

Ossat (Arnaud d') cardinal. Traité qu'il fait avec le grand duc de Toscane, pour la restitution des Isles, &c. blâmé, 57. 58. N. 20. Accusations contre lui, 219-227. Examen de ces accusations, 219. N. 7. Mortifications qu'il reçoit de Sully, 227-230. Il est fait coadjuteur de Bayeux 230. Son opinion sur l'affaire des prêtres Anglois, 365. 556. N. 4.

Ostende, est assiégé

24. N. 8. 46. 47. N. 13. Suite de ce siége, 200. 201. très-coûteux, 233.

P.

PALATIN (électeur) Précis de sa lettre à Henri IV en faveur du duc de Bouillon, 235. 236. Il continue à soutenir Bouillon, & cherche en vain à le faire appuyer par le roi Jacques, 317. 363. 364.

PANNY (du) agent de d'Entragues à Londres, 317.

PAPES *Voyez* JACQUES, roi d'Angleterre. Véritable politique des papes par rapport au roi d'Espagne & à la maison d'Autriche, 408. 409. En quoi le grand dessein de Henri IV leur étoit avantageux, 415.

PARIS. M. le Dauphin est porté à découvert au travers de Paris, 56. Présent que la ville a fait à la reine au sujet de cette naissance, 56. Ouvrages publics qu'y fait construire Henri IV, 244.

PASQUIER apporte à Henri IV des lettres de Villeroy, 22.

PEMBROK (comte de) 57.

PERSE (Sophi de) envoie un ambassadeur à l'Empereur, 29.

PERSONIO (Robert) Jésuite, cause du trouble en Angleterre, par les conseils qu'il donne au Pape, 365. N. 4.

PERSY (milord) défait les rebelles d'Irlande, 88.

PEST pris par les Chrétiens sur les Turcs, 207.

PHILIPPE III, roi d'Espagne, soutient les rebelles en Irlande, 88. se défait sécrettement du prétendu D. Sébastien, 89. 90. N. 32. s'empare sans aucun droit de Final, de Piombino, 202. 203. N. 37. & tâche en vain de se saisir d'Embden, 203. paroît favoriser le duc de Savoye dans son entreprise sur Genève, 203. 204. Propositions prétendues d'union entre lui & le roi d'Angleterre contre la France, 349-350. Entretiens & projets

du roi Jacques & de Sully, sur les moyens d'abbaisser sa puissance, 355-362.

PIOMBINO, usurpé sur l'Empereur par l'Espagne, 203.

PLESSIS (du) *Voyez* MORNAY (Philippe)

PLESSIS-BELLAY (du) agent du duc de Bouillon, 237.

PLUME (la) envoyé par Henri IV vers le baron Lux, 147.

POLITIQUE de l'Angleterre & de l'Europe, 298 299. N. 18. 19.

POMÉGUE (Isle & château de) usurpé par le grand duc de Toscane, & rendu à la France, 57. 58. N. 20.

PONGUES (eaux de) prises avec succès par Henri IV, 257.

PRASLIN (Charles de Choiseul, marquis de) capitaine des gardes, 122. N. 8. arrête le Comte d'Auvergne, 133. N.

PRÉAUX (Hector de) officier calviniste, 111.

PROTESTANS. Leurs chefs travaillent à faire déclarer le roi d'Angleterre protecteur du parti Calviniste en France, & l'électeur Palatin son lieutenant, 317. Faction protestante en Europe opposée à la faction catholique. Idée de ces factions, leur force, &c. 405. 406.

PUISSANCES du Nord. Leur haine contre la maison d'Autriche, 300.

Q.

QUINZAL pris sur les rebelles d'Irlande & les Espagnols, 88.

R.

RALEICH (milord) 37. 346. De la faction des mécontens de Londres, 299. confirme à Sully l'avis qu'il avoit reçu, 346.

RAMBERGES, vaisseaux anglois, 272. N. 16.

RATISBONNE (diete de) ou conférences entre les Catholiques & les Protestans sur les moyens de concilier les deux religions, 90. 91. N. 34.

RELIGION. Principes erronés sur la religion, 91. N. 33. 34.

RETZ (Albert de Gondy, duc de) est employé dans l'affaire des Isles avec le grand duc, 58.

RHIMBERG assiégé & pris, 24. 231.

RICHELIEU (le cardinal de) son sentiment sur l'usage des traités de finance en France, 13. N. Abus dont il se plaint; ce qu'il propose pour y remédier, 15. N. 7. Ce qu'il dit d'*Aersens*, ambassadeur des Etats d'Hollande, d'*Oxenstiern*, Chancelier de Suede, & de *Guiscardi*, Chancelier de Montferrat, 233. N. 8. Exemple dont il se sert pour prouver à Louis XIII, l'obligation où il est d'avoir une puissante marine, 275. N.

RIGNAC (Pierre de) est envoyé par Bouillon à Henri IV, 166.

ROCHEPOT (Antoine de Silly de la) ambassadeur en Espagne. Insulte qui lui est faite à Madrid, 27. 28. N. 9.

ROCHESTER. Haine des bourgeois de cette ville contre les François, 282.

RODOLPHE, empereur, ses guerres avec les Hongrois & les Turcs, 92. Suite de sa guerre contre les Turcs & les Hongrois, 204. 208.

ROHAN (Catherine de) épouse le duc des Deux-Ponts, 216. N. 4.

RONCAS, agent du duc de Savoye, 146.

ROQUELAURE (Antoine de) l'un des courtisans favorisés de Henri IV, 20.

ROUSSI de Châteauneuf (le comte de) demande la grace du maréchal de Biron, 143. N. 18.

RUMIGNY. Paroles que lui dit le maréchal de Biron sur l'échafaud, 137.

RUMILLY (traité de) entre le duc de Savoye & la république de Genève, 204. N. 40.

S.

SAINT-AUBIN, agent du duc de Bouillon, 168.

SAINT-BLANCARD (Jean de Gontaut, Seigneur de) frere du maréchal de Biron, 142. N. 17.

SAINT-GENIES (mademoiselle de) niece de Sully, épouse du suivant, 142. N. 17.

SAINT-GERMAIN, sa demande au roi, 238.

SAINT-GERMAIN-en-Laye. Henri IV y fait bâtir le château neuf, 244. N. 11.

SAINT-LUC accompagne Sully à Londres, 272. 287.

SALIGNAC (Jean de Gontaut de) sollicite la grace de Biron, 143. N. 18.

SALINE ou MARAIS SALANS, 97.

SANCY (Nicolas de Harlay de) sa conduite blâmée, 353.

SARLOT (Vicomte de) son avis, 321.

SAVAR (Vicomte de 395.

SAVOYE (Charles-Emmanuel, duc de) se joint à l'Espagne & à la Ligue; fait son traité, conditions de ce traité, 69. N. 25. Comment son compliment de félicitation sur la découverte qui fut faite de la conspiration de Biron & autres, est reçu de Henri IV, 168. 169. Son peu de succès dans son entreprise sur Genève, & suivie d'un traité de paix avec cette république, 203. 204. N. 40. Utilité du grand dessein de Henri IV pour le duc de Savoye, 404.

SCHOMBERG (comte de) grand maréchal de l'Empire. Honneurs qu'on lui rend à Paris, 94.

SÉBASTIEN (Dom) roi de Portugal, vrai ou faux. Circonstances singulieres sur la ressemblance avec le vrai dom Sébastien, 89. 90. N. 32.

SÉDITIEUX (parti des) ayant à leur tête Bouillon, Biron, d'Auvergne, d'Entragues, la Trémouille, du Plessis Mornay, la marquise de Verneuil,

&c. *Voyez ces noms.* Formule d'association entr'eux, 77. 78. Moyens qu'ils emploient pour soulever le peuple, 79. Villes dont ils cherchent à s'emparer, 81. Conseil tenu à Blois pour en arrêter les chefs, 106. Leurs brigues auprès du roi d'Angleterre, 316. 318.

SELVAGE (Catherine) femme de chambre de la reine, 112.

SERVIN. Caractere monstrueux de ce jeune homme, 268-270.

SILLERY (Nicolas Brulart de) chancelier. Sa politique sur l'Espagne contraire à celle de Sully, 28. Il cherche à exclure le comte de Béthune de l'ambassade à Rome, 61. 62. 259.

SOBOLE (Raimond de Comminges, sieur de) & son frere chassés de Metz. Particularités sur cette affaire, 209. 210. N. 1.

SOISSONS (Charles de Bourbon, comte de) Son ressentiment contre Sully, 60. 61. N. 21. est appellé au conseil secret tenu à Blois, pour arrêter les chefs des séditieux, 106. 107. se réconcilie avec Sully, 260.

SOPHI DE PERSE (Le) envoie un ambassadeur à l'Empereur, au Pape & au roi d'Espagne, 29.

SOU pour livre. Impôt révoqué, 115. 116. N. 4.

SOUVRÉ (Gilles de) 20.

SPINOLA (Frédéric) Son escadre est battue par les Hollandois, 202.

STAFFORD, *voyez* SIDNEY.

SUISSES. Ambassade solemnelle des treize Cantons pour le renouvellement d'alliance & reception qu'on leur fait à Paris, 196. 197. N. 32. Leurs dispositions & leur véritable politique par rapport à la maison d'Autriche, 410. En quoi le grand dessein de Henri IV leur étoit avantageux, 415.

SULLY (terre & château de) acquise par Sully, qui y fait bâtir, 159.

SULLY reprend les

affaires de finance & de gouvernement, 2. établit le denier ſeize au lieu du denier douze, 7. défend le cours des monnoies étrangeres en France, 7. interdit l'uſage des étoffes d'or & d'argent, 8. Son avis ſur l'établiſſement d'une chambre de Juſtice, 12. N. 6. Ses maximes ſur la nobleſſe, les gens de finance, les charges, le luxe, les méſalliances, &c. 13-20. N. 7. Il acquiert la terre de Baugy qu'il viſite, 21. ſe rend à Puiſeaux, pour conférer avec le roi, 22. 23. Son conſeil à Henri IV, pour le prince d'Orange, 24. 25. Oppoſitions à ſa politique au ſujet de la maiſon d'Autriche, 28. 29. Préſens qu'il reçoit du Grand-Seigneur, 30. Il va voir la reine Eliſabeth à Douvres, entretien qu'ils ont enſemble ſur le grand deſſein, louanges qu'il donne à cette reine, 36-41. Il regrette la mort du jeune Châtillon, & n'oſe s'intéreſſer pour ſa famille, 47. N. 13. apprend par le roi même la naiſſance du Dauphin, qui lui écrit une lettre ſur la ſanté de ce prince & de la reine, 50. 51. N. 16. Il refuſe de ſervir de fidéjuſſeur dans l'affaire des Iſles, 59. diſſuade le roi d'acheter les biens du comte de Soiſſons, 60. obtient l'ambaſſade de Rome pour le comte de Béthune, malgré Villeroy & Sillery, 61. 62. Lettres qu'il reçoit d'Henri IV ſur différens ſujets, 64. 65. Il eſt chargé d'interroger la Fin; lettres & entretiens entre Henri IV & lui à ce ſujet; ſon nom ſe trouve mêlé parmi ceux des conjurés, 83-85. Précis de ſes lettres à Biron, 85. 86. Fauſſe accuſation portée contre lui; il eſt fait gouverneur de la Baſtille, 86. 87. Il prend des meſures pour arrêter Biron, 87. 88. Ses remarques ſur ce qui arriva en différentes cours de l'Europe, 88-92. Sa plaie de la bouche ſe rouvre, 94. Réception qu'il fait

aux princes étrangers, 95. Il accompagne le roi à Blois, 95-96. Il justifie le duc d'Epernon, & s'oppose au dessein de l'arrêter; grand conseil sur ce sujet, & bon conseil qu'il donne à d'Epernon, 100. détourne le roi de la résolution violente qu'il avoit prise contre la reine & les Italiens de sa maison, 111-114. N. 3. Précautions qu'il prend contre Biron, 117. 118. Conseil qu'il donne au roi sur la maniere d'arrêter Biron; entretien où Sully cherche encore à le ramener, 125-128. Part qu'il a à la détention de Biron & d'Auvergne, 128-132. N. 11. Il les fait conduire à l'Arsenal, 134. prend des mesures contre leur évasion, 134-136. fait instruire leur procès, 136. Pourquoi il refuse de parler à Biron; comment Biron parle de lui, 139-143. N. 16. Grace qu'il obtient de changer le lieu de l'exécution, 144. Il engage une partie des conjurés à demander pardon au roi, 145. 146. Il porte Henri IV à la douceur, & justifie le connétable, 150. 151. Sa conversation avec ce prince sur les motifs du pardon accordé au comte d'Auvergne, 154. 157. Il intercéde pour le prince de Joinville, 159. 160. Lettre qu'il reçoit du duc de Bouillon, 163. Il tâche inutilement de faire venir Bouillon à la cour, 165. Son entretien singulier avec le roi sur les bornes qu'il vouloit mettre aux bienfaits qu'il lui accordoit, 169-173. Son mécontentement de l'opposition que ce prince mettoit quelquefois à ses desseins; & précautions qu'il prend contre ses calomniateurs, 174-177. Discours qu'il fait tenir à Sigogne dans l'affaire des Avocats, 177-182. N. 26. 27. Sévérité dont il use à l'égard des financiers malversateurs, 183. 184. Il hausse les espéces d'or & d'argent, & rétablit le compte par livres, 184-189. Réflexions

sur ces opérations, & principes sur la monnoie, 184. N. 29. Son sentiment sur l'édit porté contre le duel, 195. 196. Il traite avec les ambassadeurs Suisses, 196. 197. N. 32. Ses plaintes contre d'Ossat, 219. & *suiv.* auquel il refuse le payement de sa pension, 228. pourquoi, 229. Ses lettres à Henri IV, sur différens sujets, 231. & *suiv.* Il rassure le roi contre les cabales des séditieux, 239. 240. Entretiens secrets avec ce prince sur la mort d'Elisabeth, 241-244. dans lesquels son ambassade à Londres est résolue malgré l'opposition des courtisans, 245. 246. Importance de cette ambassade, pour laquelle il se fait autoriser par un écrit secret de sa majesté, 250-252. Il va voir Henri IV malade à Fontainebleau; marques de confiance & d'amitié qu'il reçoit de ce prince, 254-256. Sa lettre à l'Archevêque de Glasco, 258. N. 13. Teneur des instructions qu'il reçoit en plein conseil pour son ambassade en Angleterre; objets de cette ambassade, 260. 261. Il s'embarque avec sa suite; son séjour à Calais, 272. Il est insulté par le vice-amiral Anglois, 273. N. 16. Comment reçu à Douvres, 276. & *suiv.* Impolitesse des Anglois à son égard, 277-278. Sa réception à Cantorbery, 279. à Rochester, 282. à Londres, 282. 283. Il loge chez Beaumont, ambassadeur de France, 284. Ordre qu'il met dans sa maison, & sévérité qu'il montre dans l'affaire de *Combaut*, 286-290. Réflexions de ce ministre sur le caractere des Anglois, & sur la maniere dont la France doit traiter & se comporter avec eux, 291-293. N. 18. Autres sur la France, sur les puissances de l'Europe & sur la guerre, 294-296. N. 19. Son arrivée à Londres, 282. 283. Sa description de l'état, de la cour & du gouvernement d'Angleterre, 296.

300. Difficultés & obstacles dans sa négociation, 300. 301. Son premier entretien avec Cécil, 306-308. Son entretien avec les députés des Provinces-Unies, & mesures qu'ils concertent ensemble, 308-314. avec l'envoyé de *Venise*, qui l'instruit des démarches de Bouillon auprès du roi d'Angleterre, 315-318. Politesses entre Sully & le comte d'Aremberg, 318. Présent qu'il reçoit de Jacques, 318. Peine qu'il ressent de ne pouvoir se présenter devant ce prince en habit de deuil, 320. 322. Détail de ce qui se passa à sa premiere audience, 323-324. Sa réponse au roi Jacques sur ce qu'il le reprenoit de traiter le Pape de Sainteté, 333 Louanges qu'on lui donne dans Londres, 338. 339. Obstacles qu'il a à vaincre, 340-342. Il pénetre les dispositions des cours du Nord, 343-346. Son sentiment sur les prétendues propositions faites au roi d'Angleterre par l'Espagne contre la France, 346-350. Il rassure Henri IV sur la prétendue union de l'Espagne & de l'Angleterre, 353. 354. conseille Henri IV de veiller à la sureté de ses provinces, 354. Seconde audience & entretien secret où il fait goûter à Jacques son plan & ses raisons en faveur des Provinces-Unies, 355-362. *Voyez* JACQUES, roi. Sa conférence avec Barneveld, 381-385. avec les ministres Anglois & les députés Flamands; opiniâtreté des Anglois, fermeté avec laquelle il leur parle, 383-391. Troisieme audience & conversation secrette où Sully fait connoître au roi d'Angleterre ses ministres, 395. 396. Ses plaintes contre ses ministres, 397. 398. Il expose à ce roi le grand dessein, 399-415. & le lui fait goûter, 417-419. Son remerciment

à ce monarque, 420.

SURINTENDANCE des mines, *voyez* BELLEGARDE.

SOUTHAMPTON (comte de) 299. 419. reçoit & escorte Sully dans Londres, 282, 284. Amitié du roi d'Angleterre, 342.

SIDNEY (milord) ou Stafford, 39. 284. 321. vient à Calais apporter à Henri IV des lettres d'Elisabeth, 33. est nommé pour recevoir Sully dans Londres, 281. & l'escorter à son départ, 420.

T.

TAXIE (Jean) comte de Villa-Mediana, ambassadeur d'Espagne à Londres, 332.

TERRAIL (du) suit Sully à Londres, 287.

THEMINES (Pons de de Lausieres de Cardaillac de) sollicite la grace de Biron, 143. N. 18.

THURIN (Philibert de) instruit le procès de Biron, 136. N. 13.

TIRON (le comte de) chef des rebelles d'Irlande, est défait par milord Persy, 88.

TOUR (baron du) envoyé en France par le roi Jacques, pour notifier son avénement au trône d'Angleterre, 258. 259. Il mande en France que son roi étoit résolu de secourir Ostende, 266.

TRAINEL, officier de la maison de la reine, 112.

TRÉSOR-ROYAL. Réglemens & états pour cette partie, 4. 5.

V.

VARENNE (Guillaume Fouquet de la) un de ceux qui avoient du pouvoir sur l'esprit de Henri IV, 20. Il est employé dans l'affaire de la détention de Biron & d'Auvergne, 132. Il présente au roi à Metz les Jésuites de Verdun, 219. N. 6.

VELASQUE (Jean Ferdinand de) connétable de Castille, est envoyé ambassadeur extraordinaire d'Espagne à Londres, 332.

VENISE. Réception & présens faits à ses ambassadeurs, 31. Elle s'unit avec les Grisons contre l'Espagne 197. *Voy.* SULLY. Avantage pour cette république dans le grand dessein, 415.

VENTADOUR (Anne de Levis, duc de) intercede auprès de Henri IV pour le comte d'Auvergne, 155.

VERNEUIL (Henri de Bourbon, duc de) légitimé, 199. N. 35.

VERNEUIL (Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de) maîtresse de Henri IV, accouche d'un enfant mort, 112. fait accorder grace de la vie & de la liberté au comte d'Auvergne, 151-153.

VIC (Dominique de) vice-amiral de France, 234. nommé pour traiter avec les ambassadeurs Suisses, 196. Son ressentiment de l'insulte faite au pavillon de France par le vice-amiral d'Angleterre, 276. 278. N. 15. 16.

VILLEROY (Nicolas de Neufville de) ministre d'état. Sa politique sur la maison d'Autriche contraire à celle de Sully, 28. 29. Il soutient contre ce ministre le traité fait par d'Ossat avec le grand duc de Toscane pour les isles d'If, &c. 59. s'oppose à l'ambassade du comte de Béthune à Rome, 61-63. reçoit les dépositions & examine les papiers de la Fin, 87. est appellé au conseil secret tenu à Blois, pour arrêtes les chefs des séditieux, 106. sur le roi à Metz, 213. Ses sollicitations pour les Jésuites, & ses liaisons avec d'Ossat blâmées par Sully, 219. Discussion à ce sujet, 220. N. 7. Sa lettre à Sully par ordre du roi, 257-259. Il est appellé au conseil où Sully reçoit ses instructions pour son ambassade à Londres, 259. 260.

VINTA (le chevalier) Chancelier de Savoye,

est employé dans l'affaire des Isles entre le roi & le duc de Florence, 58.

VINTI, Italien, de la suite de la reine, 112.

VITRY (Louis de l'Hôpital de) arrête le maréchal de Biron. 132. N. 12.

VOIRIE (Grande) Etats & reglemens pour cette partie, 5.

W.

WILLEM, voyez BLANC (le)

WILMES (Thomas) gouverneur de Douvres. Impolitesse qu'il commet à l'égard de Sully, 278.

Z.

ZAMET (Sébastien) Son pouvoir sur l'esprit de Henri IV, 20.

Fin de la Table du quatrieme Volume.

BIBLIOTHEQUE